

#### Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

#### Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + Fanne un uso legale Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertati di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

#### Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da http://books.google.com



#### A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

#### Consignes d'utilisation

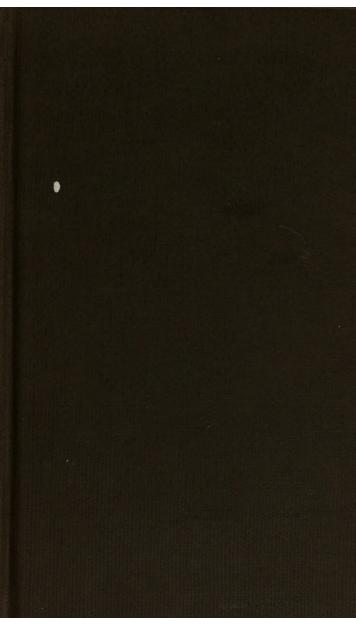
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

#### À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com



# Columbia University in the City of New York

THE LIBRARIES



# VOYAGES

## DU P. LABAT

DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS,

EN ESPAGNE E' T

EN ITALIE

TOME VIII.



A PARIS, ruë S. Jacques,

JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur - Libraire ordinaire du Roy.
CHARLES J. B. DELESPINE

le fils, Libraire.

M. DCC. XXX.

AVEC PRIVILEGE DU

945.01-113

# **凝凝凝纖纖透透透透透纖纖**

## TABLE

DES CHAPITRES contenus dans le huitième Volume des Voyages du P. Labat en Efpagne & en Italie.

#### CHAPITRE PREMIER.

L'Anteur pense à revenir en France. Il va faire ses adienx à Rome. Remarques qu'il fait dans son
voyage, page I
CHAP. II. L'Auteur rend visite au
General des fesuites, 7
CHAP. III. Visite des sept Eglises, 30
CHAP. IV. Voyage à Albano & à
Castel-Gandolphe, 47
CHAP. V. Voyage de l'Auteur de Rome à Civita-Vechia, par le Tibre &
par la mer, Description de Porto,
d'Ostie, & d'autres lieux, 82
CHAP. VI. L'Auteur quitte l'Italie.
Son voyage jusqu'à Paris, 111

## 115768

#### TABLE

## 

### RELATION

DE LA COUR DE ROME & des cérémonies qui s'y observent.

#### CHAPITRE PREMIER.

V Souverain Pontife,	ISS
Douverain Pontife, CHAP. II. Du Secretaire de	u Sa-
cré College .	157
CHAP. III. Du Clerc Nation	al du
Sacré College,	158
CHAP. IV. Du Computifte du	Sacré
College,	159
CHAP. V. Des Maîtres de cérém	ionies
du Pane ihi	dem.
CHAP. VI. Du Mastre du Sacre	é Pa-
lais -	165
CHAP. VII. Du Sacristain du	Pa-
pe,	162
CHAP. VIII. De Secretaire de Sa S	Sain-
seté & du Sous-Secretaire >	163
CHAP. IX. Du Maître de Cham	
& des autres Officiers de Sa S	

一种 建基合金素

### DES CHAPITRES.

teté, 165
CHAP. X. Des Secretaires d'Etat du
Pape, 172
CHAP. XI. Du Secretaire des Brefs
qui portent taxe. 174
CHAP. XII. Du Secretaire des Brefs
secrets, 176
CHAP. XIII. Du General des Gardes
du Pape,
CHAP. XIV. Du General de la sainte
Eglise, 180
CHAP. XV. Du Castelan ou Gouver-
neur du Château saint Ange, 185
CHAP. XVI. Du General des Gale-
res, CHAP. XVII. Du Vicaire du Pa-
pe, 189. CHAP. XVIII. Du grand Peniten-
cier, 191
CHAP. XIX. Du Vice - Chance
lier,
CHAP. XX. Du Cardinal Camerlin-
gue 2 202
CHAP. XXI. Du Préfet de la Signatu-
re de Justice, 205
CHAP. XXII. De la signature de Gra-
208
CHAP. XXIII. Du Préfet des Brefs,
209
CHAP. XXIV. Du Bibliothequairesib-

~		-	•	P
	Δ.	В		- 14
	л	v	-	

CHAP. XXV. Des differentes Co	ngre-
gations des Cardinaux,	211
CHAP. XXVI. De la Rotte,	232
CHAP. XXVII. De la Chambre.	Apos
tolique.	235
CHAP. XXVIII. Du Gonverne	
Rome,	238
CHAP. XXIX. Du Treforier (	iene-
ral;	-239
CHAP. XXX. De l'Anditeur a	
Chambre,	240
CHAP. XXXI. Des autres Officies	s de
la Chambre. Da President de la C	ham-
bre,	241
CHAP. XXXII. Du Camerlingu	
Pape,	244
CHAP. XXXIII. De la De	
rie,	248
CHAP. XXXIV. Des Protonotaire.	
ticipans,	253
CHAP. XXXV. Des Avecats Co	าทโก้-
toriaux,	254
CHAP. XXXVI. Des grands Off	ciers
de la Ville de Rome,	236
CHAP. XXXVII. Usages & cer	émo-
nies de la Cont du Pape,	262
CHAP. XXXVIII. Usages partice	
des Cardinaux,	284
CHAP. XXXIX. Du deuil des C	
WANX	338
	77.

DES CHAPITRES.
CHAP. XL. Differences des bas
bits dont les Cardinaux se servent,
344
CHAP. XLI. Ordre que l'on garde à
Rome pour la préséance entre les Ec-
clesiastiques, 349
CHAP. XLII. Du rang que l'on donne
aux Rois, teré du cérémonial du Pa-
pe Jules II. publié à Rome en 1504.
352
CHAP. XLIII. Del'origine des Cardi-
naux, ibid.
CHAP. XLIV. Des Cardinaux Dia-
cres,
CHAP. XLV. Des Cardinaux Evê-
ques,
CHAP. XLVI. Des titres des Cardi-
naux, 361
CHAP. XLVII. De l'habit des Cardi-
naux,
CHAP. XLVIII. De la création des Cardinaux, 367
Cardinaux, 367 CHAP. XLIX. De ceux qui sont
faits Cardinaux n'étant pas à Ro-
me,
CHAP. De Eglises qui sont les ti-
tres des fix Cardinaux Evêques,
377
CHAP. LI. De la vacance du S. Sie-

TOTACES

#### TABLE

CHAP. LII. De la mort & des funerailles des Cardinaux, 393 CHAP. LIII. De l'élection des Archevéques & des Evêques, 397



VOYAGES



# VOYAGES

DUP LABAT
DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS.

EN ESPAGNE

ET

## EN ITALIE.

HUITIE' ME PARTIE.

Contenant la suite de son second Voyage en Italie.

#### CHAPITRE PREMIER.

L'Auteur pense à revenir en France. Il va faire ses adieux à Rome. Remarques qu'il fait dans son voyage.



L y avoit six ans & plus que je demeurois en Italie lorsque l'amour de ma patrie me persuada que quelques affaires

particulieres que j'avois en France demandoient absolument que j'y sisse un Tome VIII. A

voyage, & que je me fixasse pour toujours au Couvent qui m'avoit reçû à Profession. Je resistai long-tems à cette tenration. Elle devint à la fin plus forte que ma raison, parce que je ne la déconvris à mes amis que quand elle eût tellement gagnée le dessus, que je n'étois plus en état d'y resister, ni de rien entendre là dessus. Je me sers du mot de tentation plûtôt que d'un autre, parce que je devois regarder comme un mal de quitter un pays, où je n'avois reçû que du bien, où j'étois à mon aise autant qu'un Religieux le peut être, où la Providence m'avoit donné des amis, & des amies infiniment considerables. Je joiisssois d'une santé parfaire quoique dans un lieu des plus mal fains de tous les Etats du Pape. Je pouvois m'y établir pour toûjours, les Religieux ayant eu la bonté de m'offrir leurs suffrages; ou si j'avois voulu m'établir à Rome au Couvent de Sainte Marie sur la Minerve, j'avois des amis assés puissans pour m'obtenir du Pape un Bref d'affiliation; mais j'avois pris mon par-ti, & les difficultés que mes amis faisoient naître à mon retour en France, ne faisoient qu'irriter la passion que j'avois d'y retourner.

Je partis de Civita-Vechia le premier Octobre 1715. J'arrivai le même jour

D'ESPAGNE ET D'TALIE.

Rome, où il falloit que je prisse congédu General de notre Ordre, & que je le remerciasse des bontés dont il m'avoit comblé depuis que j'étois en Italie. Il me reçût très-bien à son ordinaire, & après. quelques difficulté s qu'il me fit sur la maniere de vie que j'allois reprendre bien plus dure que celle que j'avois menée depuis tant d'années, en Amerique & en Italie, il ne put s'empêcher de me dire qu'il louoit & qu'il approuvoit mon dessein, qu'il me feroit expedier les patenres necessaires pour mon retour; & que si après avoir demeuré quelque tems à Paris, je m'apperçevois que ma santé ne pût soutenir l'austerité de l'observance, & la rigueur du climat, je n'avois qu'à le dui faire sçavoir, & qu'il me rappelleroit en Italie. Il eût encore la bonté de me dire qu'il n'étoit pas à propos que je me misse en chemin à l'entrée de l'hyver, qu'il valoit mieux que j'attendisse le commencement du Printems à Rome ou à Civita-Vechia, & voir pendant ce temslà ce qui me restoit à voir à Rome, & aux environs, ou revoir encore ce que j'avois déja vû afin de le mieux connoître. Je profitai de ces nouvelles marques de bonté, & je demeurai près de deux mois à Rome, où n'ayant autre choses faire qu'à me promener, je vis ce que je

n'avois point vû, je revis ce que j'avois vû, & je remarquai des choses qui m'a-voient échappé, ou que le défaut de bon goût m'avoit fait négliger quand j'étois encore novice dans ces sortes de connoissances. Car Rome ne se développe que peu à peu. Ceux qui voyagent sans goût Feroient mieux de demeurer chéseux, du moins ne se fatigueroient-ils pas inutilement, & ils épargneroient leurs bonrses. Il faut du tems pour acquerir le discernement & la connoissance necessaire pour sentir la beauté des choses. Il faut du talent pour se les arranger dans l'esprit dans un ordre qui empêche la confution, & l'oubli. Il faut de la patience pour revenir souvent sur ses pas considerer les choses de tous côtés, sans prévention, sans précipitation. Rome veut être vûë plus d'une sois pour être connuë; d'ou est venu ce proverbe Latin si veritable: Romam juvat usque videre. Et cet autre si ordinaire aux Romains, quand on prend congé d'eux pour retourner dans son pais, de ne vous dire jamais adieu, mais à rie versi, à vous revoir, étant persuadés que ceux qui ont vû une fois Rome, y viennent encore, pour peu qu'ils ayent goû-té ses beaurés. Je sens en moi-même cetse verité, puisque malgré mon âge, & les iens qui me tiennent à Paris, je ne suis

pas encore bien sûr de n'y pas retourner,

& peut-être d'y aller fixer mes jours.

Mon premier soin dès le lendemain de mon arrivée à Rome fut d'aller presentermes respects à mon Protecteur M. le Cardinal Imperiali, il me reçût avec la même bonté qu'il avoit accoûtumé, & comme il fçavoit mon dessein, il eut encore la bonté de me dire ce qui pouvoit m'en détourner. A la fin voyant que mon parti étoit pris, il me sembloit, me dit-il, que depuis que vous étiés en Italie, vous en aviés assés bien pris les manieres; mais je vois que le fond est mêlé. Vous êtes François, c'est-à-dire, leger & inconstant. Vous n'êces bien que où vous n'êtes pas. Vous aimés votre patrie, sans vous souvenir que toute la terre doit être indifferemment la patrie de tous les hommes. Hé bien! voyés donc encore votre pais, & quand vous commencerés à vous y ennuyer, faites le moi sçavoir, & je trouverai aisément le moyen de vous faire revenir, & peut-être de vous y attacher mieux que vous ne l'y êtes à prefenr.

Que mes Compatriotes disent tout ce qu'ils voudront des Italiens. Une prévention aveugle les fera parler, ils en jugeront toûjours p'us mal que les aveugles nés ne jugent des couleurs, tant qu'ils ne

Aiij

#### VOYAGES

se seront pas défaits de leurs injustes préjugés, & qu'ils n'auront pas assés corrigés leurs mauvaises manieres pour meriter que ces hommes si sages, & si polis se montrent à eux assés à découvert pour qu'ils connoissent la bonté de leurs cœurs, & la noblesse de leurs sentimens. Il est vrai, & je croi l'avoir déja remarqué dans quelque endroit, qu'ils ne se jettent pas à la tête de tout le monde, comme font des François par legereté, & sans discernement, ils veulent connoître; ils aiment mieux paroître froids & reservés, sans impolitesse pourtant, que de prodiguer. Leur amitié, leur attachement, leurs offres de services; mais aussi quand ils affurent quelqu'un de leur amitié, on peut compter dessus: Elle est ferme, c'est dire trop peu, elle est inébranlable, elle est à toute épreuve; comparés-là à ces anthousiasmes François, & vous en verrés la difference infinie.



#### CHAPITRE II.

E'Auteur rend visite au General des Jesuites.

E Reverendissime Pere Tamburini General de la Compagnie de Jesus, m'avoit rendu un service important à la recommandation de M. le Cardinal Imperiali. Il seroit inutile que j'informasse le public de quoi il s'agissoit, mais il étoit très-juste que je lui en allasse marquer ma reconnoissance.

Les Jesuites ont trois Maisons à Rome Le Noviciat dont l'Eglise est dédiée à Saint André, est vis-à-vis le Palais du Quirinal, autrement Monte-Cavallo, où le Pape fait sa residence pendant les grandes chaleurs, parce que ce lieu étant élevé, l'air y est plus pur & plus frais qu'à S. Pierre, qui est enfoncé, & où l'air est épais, & mal sain. Dans ce tems-là le General des Jesuites qui demeure ordinairement au Jesus, où à la Maison Professe, quand le Pape est au Vatican, passe l'été au Noviciat, lorsque le Pape est à Monte-Cavallo, afin d'être plus à portée de la Cour où sa Compagnie a souvent des affaires. Ce General n'a point A iiij

de earosse, comme en ont tous les autresse Generaux des Ordres Mandians. On ne peut pas dire que les moyens de l'entretenir lui manquent. Tout le monde sçait que la Compagnie de Jesus est trèsriche. C'est par modestie, par humilité. C'est pour donner une preuve éclatante de la pauvreté dont chaque particulier fait une profession édifiante au milieu des richesses immenses dont le Corps n'est que dépositaire.

La coûtume de cette Maison est que les Portiers après avoir reçû avec, une extrême politesse ceux qui yont affaire, & leur avoir demandé ce qu'ils souhaitent, les introduisent dans un salon fort propre, les prient de se reposer, & leur presentent un Livre de pieté, de crainte qu'ils ne s'ennuyent pendant qu'ils iront avertir ceux qu'ils ont demandés.

Je dis au Portier que je souhaitois faire la reverence au Reverend Pere General, & que je venois sous les auspices de M. le Cardinal Imperiali. Il auroit fallu que le Pere General eût eu des affaires bien pressées pour ne me pas donner audience, y venant au nom de ce Cardinal. Je n'attendis pour y être introduit que le tems qu'il fallut pour m'aller annoncer. Deux jeunes Religieux me

conduisirent civilement à son appartement, & en entrant dans la premiere piece, je le trouvai qui venoit au devant de moi. Il me fit passer dans une autre piece qui lui servoit de cabinet, & ne voulut jamais écouter ce que j'avois à lui dire que je ne fusse assis dans un fauteuil pendant qu'il ne prit pour lui qu'une chaise ordinaire, il me fit couveir, il se couvrit après moi. Je lui fis mon compliment, & il y répondit dans des termes que je n'ose rapporter, tant ils m'étoient honorables. Il me dit entre autres choses: qu'il me comoissoit avant que de m'avoir vû; qu'il s'estimoit heureux que M. le Cardinal Imperiali lui eût procuré le plaisir de me rendre un petit service, qu'il étoit fâché que la chose ne fût pas de: plus grande consequence, & qu'il ne tiendroit qu'à moi de le mettre à l'épreuve. Il me demanda ensuite des nouvelles des Missions des Isles Françoises de l'Amerique; je lui dis ce que j'en sçavois, & je: vis par les questions qu'il me fit, qu'il étoit parfaitement au fait. Il connoissoir tous les Peres de la Compagnie, qui y étoient, comme s'il n'eût eu d'autres affaires qu'à les étudier tant il les connoisfoit à fond. Je voulus le mettre sur les biens que la Compagnie possede aux Isles, il éluda délicatement cet: article en me

demandant si l'on avançoit beaucoup las conversion des Sauvages, & comme je: lui eus répondu qu'on n'y avoit fait jusqu'à present d'autres progrès que de baptiser quelques enfans moribons, sans avoir pû convertir veritablement aucun adulte: Mais n'est-ce point, me dit-il, la faute des Missionnaires? Ne sont-ils point divisés entre eux ? & leurs altercations n'empêchent-elles point le progrès que l'Evangile y devroit faire? Je l'assurai que nous vivions tous dans une profondepaix, que notre union édifioit les Fideles, mais que les Sauvages n'étoient capables d'aucunes reflexions, que rien ne les touchoit que ce qui tomboit sous les sens, qu'il en falloit faire des hommes avant que d'en faire des Chrétiens, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on; y pût réüssir, à moins de les transplanter en des pays Chrétiens. Ce qui n'étoit pas facile. Après une conversation de près d'une demie heure, je voulus me lever lui témoignant que je craignois d'abuserde sa patience, & de lui faire perdre des momens qui lui étoient précieux, il me: répondit fort obligeamment, & me demanda si j'étois content de ce que j'avois vû à Rome. Je lui dis que je ne me: lassois point de voir souvent les mêmes. choses, parce que j'y trouvois toujours.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. de nouvelles beautés, que j'avois vû & peu près ce qu'il y avoit à voir, excepté les trois Maisons de la Compagnie, & que je lui serois bien obligé de me donner quelqu'un qui voulût bien prendre cette peine. Si j'étois à la Maison professe, je me chargerois de ce soin, me dit-il, mais en mon absence, demandés de ma part le Pere Pagés, il est François, & vous en serés content. Pour celle ci, je vous la ferai voir si vous avés le tems à present. Je n'eus garde d'accepter ses offres. Ce ne fut pas sans peine qu'il consentit à me donner quelqu'un des Peres de la Maison, en me fouhaitant un heureux voyage. Il eut la bonté de me dire, souvenés-vous mon Pere, que vous laissés à Rome un bons serviteur, & si vous le voulés bien, un bon ami, qui à la verité a peu de credit; mais qui a des amis qui en ont beaucoup, & qui l'employeront volontiers pour vous. Il dit à un Pere qui se trouva dans le corridor de me conduire: par tout, & ne rentra dans sa chambre que quand je fus à l'escalier.

Son appartement n'étoit composé que de trois pieces asses petites. La premiere, qui servoit d'anti-chambre, n'avoit qu'une table toute unie, & fort simple avec des chaises de bois sans couleur, garnies

A.vj

de paille, un crucifix avec quelques Images de papier aux murailles; la seconde,. qui étoit son cabinet & sa Bibliotheque, avoit des Livres & des armoires tout autour. Les Livres étoient reliés en parchemin à l'Italienne, & très-simplement. Il y avoit des chaises à bras, & d'autres à dossier de paille comme les premieres, une asses longue table, avec un crucifix: au bout. La troisième chambre, dont la porte étoit ouverte, qui étoit celle où il! couchoit, me parut meublée comme les: deux premieres. Tout y étoit propre à la verité, mais très-simple & très-pauvre. Le General mange au Refectoire avec ses: Religieux, & ne se distingue des autres que par ses vertus. On en disoit beaucoup de bien dans Rome. Le Pape Clement XI. l'aimoit, & je crois qu'il n'atenu qu'à lui qu'il n'ait eu la pourpre d'un, de ceux que ce Souverain Pontife a élevé au Cardinalat. C'étoit un venerable vieillard qui passoit alors soixante ans de grande taille, assés maigre, d'une phisionomie heureuse, qui prévenoit en Ta faveur, grave, sans affectation, obligeant & poli, autant qu'on le peut être.

Le Pere qui s'étoit chargé de me faire voir la Maison, me conduisit d'abord à l'Eglise. Elle est en ovalle avec un dôme de la même figure. C'est le Prince Pam-

Puget étoit Peintre & Sculpteur, & un des grands hommes qui ait été dans ces deux professions. Il reçût quelque mécontentement des Consuls de Toulon pendant qu'il travailloit à cet ouvrage. Pour s'en vanger, il leur sit si bien ressembler ces trois têtes qui soutienneme ce balcon, & les orna de certains attributs qui leur convenoient que personne ne s'y trompoit. Tout le monde les reconnoissoit, & apprenoit leur histoire.

Ce qui pensa désesperer ces Officiers de mais ils ne pûrent les faire ôter, & elles y sont encore aujourd hui comme une marque du ressentiment du Sculpteur, & de leur ignominie. La Ville de Toulon seroit privée il y a long-tems de ce chefd'œuvre, si on avoit pû le transporter à Versailles.

L'architrave qui regne tout autour de l'ovalle, qui forme l'Eglise de S. André, est soûtenuë par de très-belles colonnes. de marbre, les piedestaux, les pilastres, & tout l'interieur est incrusté de marbres rares, & d'autres pierres de prix avec des ornemens recherchés avec soin, & placés d'une maniere noble & ingenieuse. Il y a deux Anges sur la porte, qui soûtiennent un écriteau que mon conducteur estimoit beaucoup, ils me parurent très-beaux, je les louai, je les admirai; car ils meritent de l'être. J'avoue pourtant que j'eusse été plus reservé, si j'eusse sçû qu'ils étoient de Jean Champagne François, comme mon conducteur m'en affura.

Le tableau du grand autel qui reprefente le martyr de S. André, est d'un autre François, appellé Courtois. C'est une très-bonne piece, & on le peut croire, puisqu'elle occupe le poste d'honneur dans ce lieu saint, où il y a d'autres peins-

DESPAGNE ET D'ITALIE. rares excellentes. Le corps de S. Stanislas Koska, qui vient d'être canonisé, repose: dans cette Eglise. On me fit voir la chambre qu'il avoit occupée quand il étoit Novice, on l'a convertie en Oratoire. Sa statuë de marbre de grandeur naturelle repose sur un lit dans la même chambre. Elle a été faite par le Sieur le Gros Sculpteur du premier ordre aussi François, qui a tellement menagé le bloc de marbre, dans lequel il l'a taillée, 🥆 la draperie: de sa soûtane, les manch . & le coller sont noirs, pendant que le visage, lesmains, & les pieds qui sont nuds sont d'unarès-beau blanc.

La Maison est bien bâtie & fort propre, quoique très-simple. Elle est grandeainsi qu'il convient au plus grand Noviciat de la Compagnie. Les jardins qui sont très-vastes, & dans la plus belle situation de Rome sont très-beaux, & trèsbien entrotenus les plus belles allées de cyprès que l'on puisse voir, avec des espaliers de jasmins & de lauriers, des bosquets, des parterres, des sleurs de toutes les sortes, & des jets d'eau en quantité, &c.

L'Eglise de S. Vital est au bout du jardin du côté du Midi, elle dépend du Noviciat; c'est une station très-ancienne, les Jesuires l'ont fort embellie depuis 66

qu'elle leur a été donnée par Clements VIII. c'est-là que les Novices s'exercent à faire le Catechisme, & de petites exhortations aux pauvres qui s'y assemblent en grand nombre tous les Vendredis, pour recevoir l'aumône generale qu'on y fait.

Le fameux Pere Segneti, le Bourdalouë de l'Italie est mort dans cette Maison, après l'avoir édifiée par les rares exemp'es des vertus qu'il y avoit pratiquées. J'avois lûr sa vie qui est à la tête. de ses Sermons qu'on a fait imprimer depuis son decès. Malgré ses grands travaux, & ses prédications continuelles, il étoit d'une mortification incroyable. Il avoit toûjours les pieds nuds dans ses souliers, lors même que le froid étoit le plus pénétrant. Le peu de tems qu'il donnoitau sommeil, il le prenoit sur des planohes. On me montra par une grace spesiale son cilice rude au dernier point, ayant plûtôt l'air d'une tunique longue, & avec des manches qu'il serroit avec des chaînes de fer. Les autres instrumens de ses macerations encore teintes de son sang font horreur. Il en pratiquoit une entre une infinité d'autres d'une invention aussi nouvelle qu'elle étoit doulouxeuse. C'étoit de se faire dégoûter de la eire d'un flambeau allumé sur la poitrine.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. & sur d'autres parties de son corps, & quand ces goutes de circ étoient froides, il les arrachoit avec les poils, & l'épider-me qu'elles avoient fait enlever en cloche, & s'écorchoit ainst tout vivant. Mattyre qu'il réiteroit dès que sa peau étoit revenue, & asses affermie pour être exposée de nouveau à ce cruel genre de Supplice. Malgré ces pénitences, ses jeûnes severes, ses veilles, & les travaux de la prédication, il a vêcu jusqu'à une exrême vieillesse, & quoique mort, il sert encore d'exemple aux jeunes Religieux, qu'on forme avec un foin extraordinaire dans cette fainte Maison. J'en ai vû assés fouvent qui attendoient à la porte avec les pauvres qu'on leur donnât l'aumône. Ils la recevoient humblement après avoir fait avec les autres les prieres qu'on aac-coûtumé de leur faire faire avant de leur donner de la soupe & du pain, & là assis à terre avec les autres, ils mangeoient avec une modestie qui charmoit ceux qui s'arrêtoient pour voir ces exemples d'humilité. Que les gens du monde se mocquent de ces saintes pratiques, je n'en suis pas surpris. Ils n'entendent rien aux choses de Dieu, & ne sçavent pas que ces pratiques exterieures d'humiliation, sont excellentes pour remplir le cœur &: l'esprit de cette veritable humilité, si necessaire à tous les Chrétiens, & sur tout aux personnes destinées par leur état, à annoncer par toute la terre un Dieu hum-

ble, pauvre & crucifié.

La Maison Professe des Jesuites, est la seconde Maison que les Jesuites ont à Rome; elle est presque au centre de la Ville, aussi-bien que leur College qu'on appelle le College Romain. L'Eglise de la Maison Professe est dédiée au nom de Jesus, on l'appelle communément le Jesus. Ceux qui l'appellent le grand Jesus se trompent, il n'y en a qu'un, & par conssequent c'est parler improprement, que de dire le grand, quand il n'y en a point

de perit.

Le Cardinal Alexandre Farnese neveu de Paul III. l'a fait bâtir en 1568. avec une magnificence digne d'un neveu de Pape, par le celebre Architecte Jacques Barozzi, surnommé Vignole du lieu de sa naisfance, dans l'Etat de Modene. C'est une des plus belles Eglises de Rome. Tout y est sini, tout y est recherché; tout y est riche, noble, & d'un goût excellent. Il n'y a qu'une chose à redire. C'est que la Chapelle où repose le corps de S. Ignaee, qui est dans la croisée du côté de l'Evangile, est si belle, si riche, si bien conduite, si brillante qu'elle éclipse en quelque sorte le reste de l'Eglise, malgrés

D'Espagne et d'Italie.

parts.

Le portail est de pierres tiburtines, c'est-à-dire, des environs de Tivoli. C'est une espece de marbre bâtard très-dur, capable de porter quelque charge que se puisse être, quand il est sur son lit de carrière. Il est gris, son grain est asses gros, on le polit avec le grès & l'eau. Le portail du Jesus est composé de deux ordres de pilastres, l'Ionique & le Corintien. Les portes sont d'un bois cieux venu de l'Amerique. C'est du ce accajou le plus beau que j'aye jan vû.

Les proportions de cette Églis. Cont admirables, les plus critiques n'y peuvent remarquer qu'un défaut, c'est d'être trop belle. Tant de gens ont vû cette Eglise, & tant d'autres plus habiles que moi en ont sait des descriptions, que je crois me pouvoir dispenser d'en faire une nouvelle. Il n'y a que la Chapelle de S. Ignace, dont il faut que je dise un

mot.

Elle est dans la croisée à gauche en entrant dans l'Eglise, elle l'occupe toute entiere; elle a été bâtie par le P. André del Pozzo Jesuite sameux dans Rome, & dans toute l'Italie par ses ouvrages de peinture & d'architecture, mais qui s'est surpassé dans celui-ci, & qui le rend ini-

mitable, tant il y a répandu de grace; de grandeur, de noblesse, de précision, & de goût. Le premier zoc'e posé sur le rés de chaussée est de marbre blanc & noir antique. Il contient un dé continu d'albâtre à fleurs. Le second zocle & sa cimaise sont de jaune antique. Ces trois pieces composent comme un premier ordre, qui porte les piedestaux du second, ils sont de verd antique, sur lesquels font pofées les bases des quatre colonnes, qui forment le retable de l'autel-On voit entre les colonnes, l'autel, & les extrêmités de la Chapelle des bas reliefs de bronze doré, qui representent les actions les plus memorables de la vie de S. Ignace. Les bases sont de bronze doré, elles portent des colonnes canellées de près de vingt pieds de hauteur, leurs cavités sont remplies de lapis lazuli, soûtenuës par des plaques de bronze doré perpendiculaires aux bases. Les pilastres sont de marbre blanc & noir antique, les chapitaux sont de bronze doré.

L'architrave posé sur ces riches colonnes est de marbre verd antique, & la frife de lapis lazuli, sur laquelle ou a étendu un ornement en sorme d'arabesques de bronze doré. La corniche & le fronton sont de verd antique, les médaillons, & les autres ornemens sont de bronze

doré.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. ZA On voit au-dessus un grouppe de sigures de bronze representant la Sainte Trinité.

La statuë de S. Ignace modelée par le Sieur le Gros Sculpteur François, & jetzée en argent, est placée dans une superbe niche incrustée de lapis lazuli, d'albâtre antique, d'agathes, & d'autres pierres précieuses, renfermée dans un cadre de bronze doré composé de feüillages, de fruits, de sleurs, & d'ensans, au-dessure du jet la deux Anges de marbre blanc, qui soûtiennent un cartouche de bronze doré, avec la devise ordinaire de S. Ignace, ad majorem Dei gloriam, en gros caracteres d'argent. La statuë du Saint est revêtuë d'une chasuble dorée toute semée de perles, & de diamans.

La table, & les gradins de l'autel sont de bronze doré, on les couvre d'une table d'argent à bas reliefs, & toute à jour les jours de Fête, afin qu'on puisse voir l'urne magnisique de bronze doré qui est sous l'autel, dans laquelle reposent les os

du Saint.

Les degrés pour monter à l'autel sont de porphire, & le marche-pied est composé de plusieurs marbres précieux, qui representent des feüillages & des fruits dans leurs couleurs naturelles d'un dessein admirable.

Il y a du côté de l'Evangile un grouppe de figure de marbre blanc, qui reprefente la foi qui tient un calice, & qui terrasse l'idolârrie representée par plusieurs figures humaines avec des queuës de serpent, à côté desquelles est un Roy Indien, ou Japponois qui embrasse la Foi. Cet ouvrage très-estimé est de Theodon Scipteur François.

Foi. Cet ouvrage très-estimé est de Theodon Sc 'teur François.

Le group e du côté de l'Epître represente la Religion, qui foule aux pieds l'heresse. Cette piece excellente est de le Gros Sculpteur François. Au-dessus de chaque grouppe on a mis deux tables, ou miroirs d'albâtre oriental dont les botdures sont d'agathes, & d'autres pierres précieuses enchâssées très-ingenieusement en bronze doré, séparés l'une de l'autre par des bas reliefs, qui representent la consistant de la compagnie, & la canonisation de S. Ignace. Les ornemens de ces bas reliefs sont d'albâtre à sieurs, & de bronze doré. Le reste des sonds est de verd antique, avec des corniches de jaune antique.

Le pavé entre la balustrade, & les degrés de l'autel est de marbre choisi en compartimens ingenieux & d'un goût délicat.

La balustrade qui enferme l'autel est appuyée sur un zocle de marbre jaure.

D'ESPAGNE ET D'ITALTE. 23 Ex verd antique. Elle est de bronze composée de festons, & d'arabesques interrompus par des piedestaux, qui portent des Anges de bronze en differentes attitudes, qui soutiennent des lampes d'argent.

On voit aux deux côtés de l'autel deux petites tables d'albâtre fleuri, pour les bassins, les burettes, & autres vases qui

fervent au sacrifice.

Les deux côtés de la Chapelle sont incrustés de marbres antiques, avec un ordre très-correct, ils renserment deux portes qui donnent entrée dans les Chapelles qui sont aux côtés de celles-ci. Les ventaux sont à jour de bronze doré, & d'argent travaillé en arabesques, avec deux Anges d'argent aux côtés qui portent chacun une lampe. Il y a une Tribune au-dessus de chaque porte pour y placer des chœurs de musique. Les consoles qui portent les planchers sont dorées, & tout leur revertissement est de marbre de differentes especes, des plus beaux, & très-délicatement mis en œuvre.

Voilà ce que je puis dire de cette admirable Chapelle, la plus belle & la plus riche qui soit à Rome, & dans tout l'univers. Ceux qui l'ont vûë ou la verront, tomberont d'accord que bien loin d'avoir exageré dans la description abregée que

j'en viens de faire, elle est infiniment an-

dessus de ce que j'en ai dit.

Je passe sous silence ce que je pourrois dire du reste de cette Eglise, dont la magnificence me meneroit trop loin. Tout y est grand, riche, noble, recherché, sini. Les plus habiles ouvriers y ontété employés, les matieres les plus précieuses. On ne voit de tous côtés que des chess-d'œuvres.

On me conduisit à la Sacristie, où le credit du P. Pagez qui me conduisoit, me fit ouvrir toutes les armoires. Ce sont autant de tresors. Je n'ai point vû celui de Lorette, mais je doute en comparant l'inventaire qui en est imprimé, qu'il surpasse de beaucoup celui du Jesus. Je vis quantité de reliquaires d'or & d'argent enrichis de pierreries, dont l'excellence de l'ouvrage surpassoit infiniment la matiere précieuse dont ils étoient composés. J'y admirai sur tout deux 1 stes, l'un qui renferme la tête de S. ace, & l'autre quelques ossemens de S. François Xavier, le nouvel Apôtre des Indes. On me dit qu'on les avoit fait faire pour la canonisation de ces deux Saints; & qu'au lieu des magnificences inutiles, & de peu de durée que les autres Ordres font aux canonisations de leurs Saints, comme sont les décorations extraordinaires des

.Digitized by Google

des Eglises, les illuminations, les seux d'artifices, & autres semblables superfluités qui coûtent infiniment, & dont la memoire se perd aussi-tôt que les sêtes sont terminées, ils avoient fait saire ses deux bustes qui dureront toûjours, & qui seront dans les siecles à venir des marques de leur pieré pour leur saint Fondateur, & pour le plus illustre de ses fans.

Les chandeliers, les lampes, les girandoles, les encensoirs, les calices, les ciboires, en un mot tout ce qui sert à l'autel y est en très-grande quantité, & d'une richesse & d'un travail admirable.

Les ornemens sacrés, comme chappes, chasubles, dalmatiques, tuniques, voiles sont d'une richesse & d'une beauté infinie. Il y en a dont la broderie est formée par des perles, des diamans, & d'autres pierres précieuses. On me montra des aubes, & des surplis dont les dentelles sont d'or silé d'un travail très-désicat.

Je vis les devants d'autels qui servent au grand autel, & à celui de S. Xavier, ils sont d'argent à grands seuillages, & à sleurs dorés. Ce qui joint aux bouquets de même matiere, & d'un très-beau travail sait une décoration très-riche, & très-magnisique.

Zome VIII.

Je sortis ensin avec peine de ce lieu. de richesses & de pieté, & j'allai voir la Maison. Elle est spatieuse, & très-bien bâtie. Les corridors sont larges, exhausses, bien voûtés & bien éclairés; les chambres sont voûtées, grandes & bien percées. Il y a plusieurs salons pour les assemblées, l'on y voit des tableaux rares & de grand prix, placés avec sagesse & simetrie, une propreté admirable, &c tout cela dans la retenue qui convient à l'état Religieux ; cette Maison occupe toute une Isle de grande circonference, étant borné par cinq ou six rues; car son terrein n'est pas quarré. Elle sut commencée dès le vivant de S. Ignace, puisqu'on me sit voir l'appartement qu'il avoit occupé, qu'on a converti en un Orațoire, où l'on dit la Messe. Il ne consikoit qu'en deux chambres assés petites, & plus basses que le reste du bâtiment. qui a été achevé sur d'autres proportions depuis la mort du Saint; excepté l'autel, & le lambris, on n'y a rien changé; la premiere de ces chambres a servi à ten r les premieres assemblées de la Compagnie, qui devoient n'être pas fortnombreuses vû la petitesse du lieu. On a joint une troisième chambre à ces deux premieres, elle sert de Sacristie, & renferme les ornemens précieux qui sont destinés à

cette Chapelle en particulier. On m'y fit voir des devants d'autels d'une richeffe, & d'un travail immense, l'or & l'argent, les perles & les diamans y sont prodigués. Je vis des services entiers c'est-à-dire, les croix, les chandeliers & d'autres ustenciles, les uns d'ambre, les autres de corail; les uns d'or enrichis de pierreries, les moindres étoient d'argent, dont le travail admirable les rendoit plus précieux que l'or même.

Ce lieu est d'une très-grande devorion. Les Cardinaux & les Prélats y viennent dire la Messe, ou y assister, parce que les Papes y ont atrachés des Indulgences, considerables. On me donna tout le rems, que je voulus pour examiner, & admirer ce tresor domestique, qui est rensermé dans des armoires dé bois précieux,

avec un ordre merveilleux.

La Bibliotheque merite d'êrre vue. Elle, cest grande, bien claire, & bien pourvue de Livres de toute espece, on m'en montra du Jappon, de la Chine, & d'autres, lieux des Indes Orientales. Il y a des manuscrits très anciens, & très rares en toutes sortes de Langues. En cela elle surpasse la Bibliotheque de Casanata qui est à la Minerve.

Le P. Pagez qui me conduisoit, & qui me fit voir ce que je viens de marquer,

ne se contenta pas de me combler d'honnêtetés. Il m'envoya encore des presens de dévotions considerables, en me chargeant de quelques autres qu'il envoyoit à ses Confreres à Marseille, à Lyon & à Paris.

La troisième Maison des Jesuites à Rome, est le College appellé Romain, parce qu'il a été fondé par le Pape Gregoire XIII. de la famille Bon-Compagno en 1582, pour le Peuple Romain, & pour tous les Etudians de quelque Nation qu'ils foient, qui sont dans les Seminaires de la Visse. Les Jesuites pour qui il a été son-dé, y sont étudier leurs jeunes Religieux. On y enseigne les Humanités, la Rethorique, la Philosophie, la Theologie, les Marhematiques, la Sainte Ecriture, les Langues Grecques & Hebraïques.

On peut dire sans craindre de se tromper, que ce College est le plus beau de
l'Europe. L'architecture est noble, grande, bien entenduë, bien suivie. Les
classes, & tous les lieux d'exercices sont
d'un grand goût, & bien proportionnés
aux utages ausquels on les a destinés, la
principale façade est sur une grande place. On y entre par deux grandes portes,
asin d'éviter l'embarras que peut causer
la multitude des Ecoliers. Un des trois
autres côtés regarde la ruë du Cours la

plus belle de Rome. L'Eglise est aussi une des plus grandes de Rome, c'est le Cardinal Ludovisio neveu de Gregoire XV. qui l'a fait batir. Elle est dédiée à S. Ignace. Elle est divisée en trois ness par des colonnes Corinthiennes. Il manque deux choses à cette Eglise, un dôme & un grand autel. On a suppléé à l'autel de rehef, par un autel peint à fresque qui represente un portail d'architecture, au milieu duquel est un grand tableau de Notre-Seigneur qui apparoît à S. Ignace. Au lieu de dôme, on a mis dans le milieu de la croisée de la voûte, une perspective peinte sur toile, qui reprefente un dôme si naturellement, que de quelque côté qu'on le regarde, c'est toûjours son point de vûë. C'est dans ce genre la chose la plus surprenante, & la plus belle qu'il y ait à Rome, & peutêtre dans tout le monde. Ces deux pieces sont du Pere André Pozzi, le même qui a conduit & donné les desseins de la magnifique Chapelle de S. Ignace au Jesus. Il a aussi peint les voûtes de l'Eglise à fresque d'un goût merveilleux, & a donné les desseins & conduit l'autel de S. Louis de Gonzague, qui est dans la croisée à main droite. On y admire quatre colonnes torses de verd antique, entourées de vignes de bronze doré. La statué

du Saint est de marbre blanc. Elle a été faite par le Gros Sculpteur François. C'est un ouvrage achevé, aussi-bien que les statues de bronze doré qui l'accompagnent, & l'urne magnifique qui renserme les reliques du Saint.

L'Oratoire de S. François Xavier est. à côté de cette Eglise. C'est le lieu d'alfemblées des Confreres de la Communion generale. Les prieres de quarante heures s'y font au tems du carnaval avec une magnificence extraordinaire, une décoration superbe, un luminaire prodigieux, & la plus belle musique & simphonie que l'on puisse assembler. Stratagème pieux pour attirer le monde au service de Dieu, & le retirer des spectacles prophanes, & des divertissemens de la saison.

## CHAPITRE III.

## Visite des sept Eglises.

l'Etois prêt à quitter Rome, & à m'enretoutner en France, sans avoir eu la pensée de visiter les sept Eglises. On me le reprocha en presence de notre Reverend Pere General, qui dit en soûriant que j'étois François. Je conçûs d'abord

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. Ce qu'il vouloit dire, & je lui promis de faire ce pelerinage, dès que je trouverois denx ou trois compagnons. Deux Fran--cois & un Italien qui étoient presens s'of--firent aussi-tôt de venir avec moi, & nous prîmes jour au lendemain. Le Pere General qui se souvint que j'avois été en realéche à Notre-Dame de Bologne, leur dit de ne pas craindre d'être fatigués dans ce voyage de dévotion, & qu'assurément je les y menerois en carosse, je lui dis que je me souvenois de la reprimande qu'il m'avoit fait à Bologne, & que je ne tomberois pas une seconde fois dans la même faute, que j'irois à pied. Nous verrons, me dit-il, jusqu'où pourra vous conduire votre dévotion.

Les sept Eglises, ou les sept grandes Stations de Rome, où ceux qui contrits; & confessés vont faire leurs prieres, y celebrer la sainte Messe, ou communier, gagnent les tresors immenses d'Indulgen, ces, ou de relaxations des peines temporelles, qu'ils doivent pour leurs pechés.

Ces Eglifes sont S. Jean de Latran, S. Pierre au Vatican, S. Paul hors des murs, Sainte Marie Majeure, S. Laurent hors des murs, S. Sebastien hors des murs, & Sainte Croix de Jerusalem.

Nous partîmes de grand matin, & nous B iiij ž V

allames dire la Messe à sainte Marie Majeure. Nos Peres qui sont les Péniterciers de cette Eglise nous donnerent lechocolat. J'ai parlé de sainte Marie Majeure dans un autre endroit, cela me dis-

pense d'en rien dire ici.

Nous allâmes delà à S. Laurent hors des murs, à un quart de mille ou environ. sur le chemin de Tivoli, c'est une des Patriarcales. Elle a été bâtie par l'Empereur Constantin l'an 330. de J. C. dans l'endroit qu'on appelloit le Champ Véran. S. Ciriaque y avoit fait faire un cimetiere soûterrain, ou des Catacombes pour y enterter les Martyre, & les Chrétiens, & S. Laurent Marryr y fut mis, &. il y repose aujourd'hui sous l'autel Patriarcal, où le Pape Gelase I I. le fit mettre. On dit qu'il n'y a pas presse à l'aller considerer avec trop de curiosité, depuis qu'on sçait par une tradition constante, que ceux qui le regarderent alors de cette maniere, & peut être d'une maniere indécente, moururent dans moins de dix jours. Cette punition rendit plus retenus ceux qui ouvrirent son tombeau, lorsqu'on y mit en 657. le corps de S. Etienne premier Diacre, & premier Martyr. On assure qu'il n'arriva rien de fâcheux à ceux qui s'acquitterent do ce devoir de pieté, & que le corps de S. I, auD'ESPAGNE ET D'ITALIE.

tent se retira de lui-même pour donner la droite à son hôte, qui étoit plus ancien Diacre & Martyr que lui. Action de politesse qui lui a acquis le surnom de civil

Espagnol.

L'Église est composée de trois ness séparées par deux rangs de colonnes de marbre. Elle n'a point de croisée. La tour
quartée fort haute qui lui sert de clocher,
est éloignée de l'Eglise de quelques pas.
Elle est desservie par les Chanoines Reguliers de la Congregation de Bologne.
Elle n'est point voûtée, mais elle a un
plat-fond doré très - magnisque. On y
voit encore entre les colonnes deux ambons, ou chaires de marbre de pieces
rapportées. On s'en sert encore à present
pour prêcher, & pour chanter l'Epître &
l'Evangile.

On nous montra dans la Sacristie quantité de reliques fort précieusement enchâssées. La pierre de marbre où le corps de S. L'aurent sut mis après sa mort, se voit auprès de l'autel Patriarcal. Elle est encore teinte en quelques endroits de son sang, & de sa graissé. Ce sur la notre

seconde station.

Nous-rentrâmes dans la Ville par la porte Majeure, & nous allames à Sainte : Eroix de Jernsalem, qui en est asses proche. C'est encore un ouvrage de la piete

de Constantin, & de Sainte Helene sa mere, qui y envoya de Jerusalem des reliques precieuses en très-grand nombre.Le Religieux Italien qui nous y conduisoit, & nous accompagnoit, eût assés de credit pour nous les faire montrer, quoique ce ne fût pas un jour ni le tems qu'on les. fait voir. Nous reverâmes entr'autres un des cloux, dont Notre-Seigneur fut attaché à la Croix, il me parut bien different de celui que les Benedictins font forts pour soûtenir tout le poids du corps. Mais il faut que les Juiss ayent employés plus de quatre cloux, ou que quelquesuns de ceux qu'on expose à la veneration. des Fideles, ne soient pas bien autentiques. Car l'Histoire rapporte que Sainte, Helene en jetta un dans la mer, pour appaiser une tempère surieuse qui agitoit son Vaisseau. Constantin se servit d'un autre pour faire le mord de la bride de fon cheval. On en montre un tout entier 3 S. Denys en France, un autre aussi tout entier à Sainte Croix de Jerusalem à Rome. Un Auteur Romain de notre fiecletrès-celebre, affure que la Couronne de

B'ESPAGNE ET D'ITALIE. fer, dont on couronne les Empereurs en Italie, est faite en partie d'un de ces cloux. On voit à Rome, & à Carpentras deux mords de bride aussi faits de ces cloux; voilà bien des cloux, & on en fait voir encore en d'autres endroits. Il est vrai qu'on a la discretion de dire de quelques-uns, tantôt que c'est la pointe, & tantôt que c'est une partie; mais j'en viens de rapporter quatre bien entiers, d'où sont venus les autres? J'avois une plus grande difficulté à proposer au Treforier, ou Gardien des reliques touchant le morceau de bois qu'il nous affuroit être de la croix du bon Larron; car comment l'a-t'on sçû, on n'a reconnu celle du-Sauveut que par le miracle qu'elle fit en ressuscitant un mort, ce que les deux autres croix n'avoient pû faire. On ne voit: point qu'on ait fait d'autre tentative . pour connoître celle qui avoit servi au bon Larron. Pourquoi donc faire honneur, & conserver avec respect un bois, qui peut avoir servi à un miserable reprouvé & blasphemareur, aussi bien qu'à un pénitent, & à un élû? Je n'eus garde de dire ce que je pensois, il n'y autoit: eu ni politesse, ni sureté. Car ceux qui montrent ces sortes de choses ne sont pas: traitables, quand ils entrevoyent quion donte tant soit peu de ce qu'ils difert.

B vi

Voy A G E s
Cette Eglise & le Monastere qui y est joint, ont ou bien des maîtres differens depuis 600, ans. Ils appartiennent aujourd'hui aux Moines de Cîteaux de Lombardie.

L'Eglise est à trois ness sormées pardeux, rangs de colonnes de granite. Le grand autel est au milieu de la croisée. Il est isolé, & couvert d'un dôme de marbre soûtenu par quatre colonnes aussi de ; marbre.

Il y a au bout de la nef une Chapelle souterraine dédiée à Sainte Helene, où cette pieuse Imperatrice fit mettre la charge entiere d'un Vaisseau de la terre du Mont Calvaire, qu'on suppose avoir été imbibée du Sang précieux du Sauveur : du monde. Les femmes n'y entrent qu'u-. ne seule fois par an, qui est le 20. de Mars, jour qu'elle fut dédiée par S. Syl-. vestre, & les hommes en sont exclus ce : jour-là. Il me semble qu'en consideration, de la Sainte Fondatrice, on devroit avoir. plus de confideration pour les personnes : de son sexe.

Il y a de très-bonnes peintures dans: cette Eglise. Le Sieur de Seine en afait. l'Inventaire, dans sa Rome moderne, où le Lecteur curieux pourra avoir recours. Il ne convenois passà un Pelerin tel que: l'étois de penfer à autres choses, qu'à gam'Estaone et d'Italier ganer des Indulgences attachées à la visite de ces lieux faints. Ce fut pour cette raifon, & parce que le tems commençoit à nous presser, que nous ne vîmes point le Monasterer

Notre quatriéme station fut à Si Jean de Latran. On y va de Sainte Groix de: Jerusalem, en suivant les murailles de la Ville. Elles sont en affés bon état pour l'usage auguel elles doivent être employées. C'est-à-dire, pour empêcher les bêtes d'entrer dans la Ville par d'autres : ouvertures que par les portes. Elles sont accompagnées de tours quarrées, un! tiers, ou environ plus hautes que les murailles. On dit qu'il y a quelques Hermites, à qui on permet d'en habiter quelques-unes, sans que leur demeure dans une grandeVillesporte préjudice à la solitude dont ils doivent faire profession: Car ce quartier est un des plus deserts de toute : la Ville, qui l'est cependant plus qu'on ne peut se l'imaginer. On dit que ce fur Beli-Taire, si fameux par ses victoires, & par sa disgrace qui les fit faire. Elles étoient bonnes de son tems, & pouvoient faire une resstance raisonnable. C'est autre chose à present, malgré les soins que le Sénateur, & les Confervateurs se donnent de , les entretenir. Je crois que chaque coup. de canon qu'on y tireroit en abattroit aumoins une toise en quarré. Quoiqu'il ent

foir, nous les suivimes sans rencontrer ame vivante dans tout le chemin, qui est-

de quatre à cinq cens pas.

Nous allâmes faire nos prieres aux autels marqués de cette auguste Basilique. Le terrein où elle est bâtie, & la maisonqui en étoit voisine avoient appartenus au Sénateur Plantius Lateranus. Constantin la donna à S. Sylvestre pour sa résidence, & fit bâtir sur le terrein qui en dépendoit une somptueuse Basilique, qui fut dédiée au Sauveur du monde, & aux deux Saints Jean, c'est-à-dire, à S. Jean-Baptiste, & à S. Jean l'Evangeliste, l'an: de J. C. 324,

Je ne sçai comment il est arrivé, qu'on a presque oublié que le Sauveur du monde étoit le premier Patron de cette Eglise; mais il y a long-tems qu'on n'en fait plus mention, & que sans distinction duquel des deux Saints Jean on entend parler, on l'appelle simplement S. Jean de Latran. J'en ai parlé assés amplement dans un autre volume de ce Voyage. Ce qui

me dispense d'en rien dire ici.

Nos dévotions achevées, nous fûmes: gagneriles Indulgences de l'Echelle Sainte, c'est ainsi qu'on appelle les degrés qu'on croît pieusement avoir été au Palais de Pilate à Jerusalem, & que Norre-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. Seigneur monta, & descendit plusieurs his avant d'aller au Calvaire. La pieuse. Imperatrice Sainte Helene les avoit envoyés à Rome. Ils sont de marbre blanc, longs de six pieds ou environ, & d'assés. juste proportion. Après avoir été longtems dans l'oubli, dans un coin du Palais. du Pape, près de l'Eglise de S. Jean de Latran, ils en furent tirés par Sixte V. qui les fit placer dans un édifice confiderable qu'il fit faire par son Architecte or-dinaire le Chevalier Fontana. Il est de pierres tiburtines à pilastres doriques; le portique à rés de chaussée, est ouvert par sept portes, cinq de front, & deux de côté. Vis-à-vis les cinq portes, sont les escaliers; celui du milieu est composé des vingt-huit marches de marbre qui ont été apportées de Jerusalem, les marches des quatre autres sont de pierres tiburtines, communément appellées travertin. Il y a trente marches à chaque efcalier. C'est celui du milieu qu'on nomme la Sainte Echelle, ou la Scala Santta, parce, qu'il y a encore quelques marques qu'on croît être du Sang précieux de Notre-Seigneur. Elles sont convertes de grilles de cuivre, que l'on baise avec reverence en montant cet escalier à genoux, & non autrement. Quand on est arrivé au hour, on descend debout sar les autres,

400 escaliers: Nous montames l'Echelle Sainte à genoux, & nous nous trouvâmes à la-Chapelle appellée le Santta Sunttorum. Cette Chapelle a vingt-quatre à vingt-cinq pieds de longueur ou profondeur, sur vingt à vingt-deux de largeur. Elle est fermée d'une grille de fer, qui ne souvre point. Les femmes n'y mettent jamais lēs pieds. Je n'en ai jamais pû ap- 🧸 prendre de raison qui me contentât,& je crois que les femmes sont encore moins contentes, qu'on les prive de l'entrée de: ce saint lieu. Elles que l'Eglise appelle le fexe dévot, ce qui devroit être pour elles un titre pour avoir l'entrée libre par tout. Je suis persuadé qu'elles regardent cette interdiction, comme une bizarrerie des hommes, & elles ont raisons. Elles ne laissent pas-de gagner les Indulgences attachées à la visite de ce saint lieu, en faisant leurs prieres devant la grille, au travers dé laquelle elles peuvent voir les choses sacrées qui y sont conservées:

Les hommes entrent avec un profond respect dans cette Chapelle venerable, par des portes qui sont percées dans les deux Chapelles, qui sont aux côtés du Sancta Sanctorum:

On conserve sur l'autel de ce saint lieur une Image de Notre-Seigneur, tel qu'il

Étoit à l'âge de trente-trois ans. Elle est peinte sur une planche de bois de palmier, à ce qu'on dit; car ce bois n'est gueres propre à faire des planches. Cette planche n'a que fix palmes de hauteur, ce qui ne peut donner à la figure que quatre pieds dix pouces de hauteur. On l'appelle Acheropita, c'est-à-dire, qui n'est pas faite de main d'homme, parce qu'on prétend que S. Luc qui l'avoit commencée ne l'ayant pû achever, elle le fut par les mains des Anges. On ne peut pasdouter que de si habiles ouvriers ne l'ayent fait très - ressemblante. Elle est. enchassie dans une bordure d'argent toute semée de pierreries, & couverte de grands cristaux, au travers desquels, &: à l'aide des lumieres on la voit affes diftinctement quand on en est proche.

Outre cette précieuse peinture, il y a sous l'autel des reliques de plusieurs saints: Martyrs. Toutes ces choses étoient autrefois dans la Chapelle fecrete du Palais du Pape, qui tombant en ruine futabattu par Sixte V. & rebâti comme on: le voit aujourd'hui, avec injonction à ses successeurs d'y faire leur résidence trois: mois chaque année, afin de les obliger par ce moyen d'y faire les réparations necessaires pour l'entretenir; mais ses successeurs ont appellés à eux-mêmes de cœ

Ce Palais avoit été la résidence conftante des Papes, avant leur retraite à Avignon, que les Italiens appellent la captivité de Babylone, parce qu'ils résiderent soixante-dix ans hors de l'Italie, comme les Israëlites hors de la Terre-Sainte; à la sin le Pape Innocent XII. Pignatelli a fait de ce Palais un Hôpitalcelebre pour les pauvres de l'un & de

l'autre sexe en 1693.

Il y a deux Chapelles à côté du Santies. Santierum, qui sont desservies par des Chapelains, qui ont leurs logemens audessus du vestibule. Il n'est pas permis à personne, pas même au Pape de celebrer la Messe sur l'autel du Santia Santierum. Nous entendîmes la Messe à une des deux Chapelles, & après avoir satisfait à notre dévotion, nous allâmes dîner, & nous reposer à une Hôtellerie vis-à-vis ce saint lieu.

La cinquième station, est l'Eglise de S. Sebastien, elle est située dans la Via Appia, environ à un mille des murailles de Rome. On voit à main gauche sur ceschemin, les ruines du Circle de l'Empereur Caracalla, & les restes du sepulchre de Cæcilia Metella semme de Crassus, on l'appelle aujourd hui le Capo dibone. On

poit un peu plus loin les restes du sepulchre de la famille Servilia, & sur la main droite l'Eglise de S. Sebastien, sous laquelle sont les Catacombes, où les corps des Apôtres S. Pierre & S. Paul ont été ensevelis, & ont demeurés plusieurs années. On croit que cette Eglise a été bâtie par Constantin, & consacrée par S. Sylvestre. Elle avoit été desservie par des Moines Benedictins qui l'ont abandonnée. En leur place, on y a mis des Feüillans.

L'Eglise qu'on y voit à present, n'est assurément point celle que Constantin avoit fait bâtir. Elle est bien plus recenre. Elle n'est composée que d'une nef, avec trois aurels de chaque côté du maître autel, & une Chapelle à main droite, par laquelle on entre dans les Catacombes. Après nos prieres pour gagner les Indulgences, nous vîmes la Chapelle du tresor qui renferme quantité de reliques; mais nous ne pûmes voir les Catacombes. Le tems nous pressoit trop, & nous avions encore à faire un mille à travers champ, pour nous rendre à S. Paul, appellé des Trois-Fontaines, qu'on prétend avoir été produites par les trois bonds, que la tête de cet Apôtre fit après avoir été séparée de son corps.

L'Eglise de S. Paul hors des murs, est.

VOYAGES

44 sur le chemin d'Ostie. Cette vaste Eglise qui est la sixième station, a été bâtie par l'Empereur Constantin, & consacrée par le Pape S. Sylvestre. Depuis ce tems-là, elle a été rebâtie plusieurs sois, & ornée à diverses reprises, par les Papes, les Empereurs, les Cardinaux & les Prélats. C'est une des Patriarcales, & une des quatre qui ont une porte Sainte, que l'on n'ouvre que dans les grands Jubi-

Elle est longue de près de cinq cens-pieds, & large de deux cens soixante... Elle est partagée en cinq ness, comprises entre plusieurs rangs de colonnes trèshautes & très-grosses, celles de la nef du milieu sont de marbre blanc canelées d'ordre Corinthien. Les autres sont de granite, elles sont au nombre de quatrevingts. La croifée en a dix beaucoup plus grosses que les autres. Le pavé de l'Eglise est de pierres de marbre, qui ont fervi à d'anciennes inscriptions. Comme il n'y a ni Chapelles, m'autels dans les ness, elles sont fort peu frequentées. Il est vrai qu'il y a deux autels aux côtés de la grande porte, mais on n'y dit point la Messe. Les portes sont de bronze ornées de bas reliefs. La croisée est le seul endroit frequenté de cette vaste Eglise. dans laquelle on entre plus communés

ment par la porte qui est derriere le chœur, qui répond sur le chemin d'Ostie, elle est desservie par les Moines Benedictins. C'est dommage que la plûpart des peintures de cette Eglise soient à fresque. Le tems & l'humidité les consument

peu à peu.

L'autel Patriarcal est au milion de la croisée. Il est cantonné de quatre colonnes de porphire, qui soûtiennent un dôme de marbre d'architecture gothique; c'est sous cet autel qu'est la Chapelle soûterraine, où reposent la moitié des corps des Apôtres S. Pierre & S. Paul, avec quantité d'autres reliques précieuses, on les expose sur l'autel le Mardy de Pâques.

Il y a deux petits autels adossés contre cet autel. Sur celui du côté de l'Epître est le Crucifix de pietre qui parla à Sainte Brigitte. Il est couvert, on ne le montre que les premiers Dimanches de chaque mois, & le Vendredy Saint, & encore au travers d'une toile claire. La statue de Sainte Brigitte à genoux, est dans une niche pratiquée dans la muraille vis-à-vis le Crucifix. L'autel du côté de l'Evangile, est dédié à la Sainte Vierge.

Après nos dévotions dans l'Eglise, nous sûmes voir sur le chemin d'Ostie, la grande colonne de marbre, dont le pied des.

tal est orné de bas reliefs, & le haut chargé d'une Croix de fer. Après quoi? nous rentrâmes dans la Ville par la Porte Saint Paul, appellée autrefois la Porte Trigemina. Nous vîmes la sepulture de Cæstius, qui est une pyramide moitié dehors, & moitié dans la Ville que l'on a eu soin de reserver, & de conserver asses entiere jusqu'à present. Après nous être rafraîchis au Mont Testasceo, nous gagnâmes le Tybre part un long chemin entierement desert. Nous le passames à Ripa-Grande, & nous allâmes le long de la Longara à Saint' Pierre où étoit notre premiere, & derniere Station, nous nous rendîmes à la Minerve bien las & bien chargés d'Indulgences. Le Reverend Pere General, à qui nous fûmes rendre compte de no-tre Pelerinage, en fut très édifié, & eut la bonte de m'en faire compliment.



## CHAPITRE IV.

## Voyage à Albano & à Castel-Gandolfe.

J'Ay parlé dans le Tome précedent de M. Orlandi qui avoit été quelque tems dans nôtre Couvent à Civita-Vechia. Il étoit à Albano; les Medecins l'y avoient envoyé comme ils avoient fait à Civita-Vechia, afin que le changement d'air fit ce qu'eux & les remedes n'avoient pû faire. Je lui écrivis que j'étois près de m'en retourner en France, que je prenois congé de lui, & l'assurois de mes respects, & de mes obéissances. Il me répondit obligeamment qu'on ene quittoit pas ainsi ses amis, mais ne pouvant me venir voir & embrasser à Rome, il attendoit de mon amitié que je voudrois bien venir passer quelques jours avec lui, & que pour cet esset son neveu me viendroit prendre le londemain à la pointe du jour.

Je me tins prêt. Le jeune Abbé vint à la Minerve avec une caleche près d'une heure avant l'aurore. Nous partîmes sur le champ. Nous sortimes par la porte Saint Sebastien appellée autresois la porte Capene, où commence la voye d'Ap-

pius, ou va Appia, la plus ancienne de celles que les anciens Romains onc dressée, pavée, & mesurée. On compte quatorze milles de Rome à Albano, mais il faut commencer à les compter de la colomne milliaire qui est à present auCapitole, & qui étoit autrefois au centre de Rome, qui étoit à un bon mille de la Ville; car sans cela il n'y auroit que treize milles encore bien petites de Rome à Albano. Encore cela ne décide pas la question, comment on peut dire primo ab Urbe lapide, si la premiere de ces pierres n'étoit pas réellement à mille pas de la porte de la Ville. Je crois qu'on commençoit à compter les milles en sortant de la Ville; & qu'au bout de la mesure, on mettoit une borne avec le chiffre I. pour marquer que la Ville en étoit éloignée de mille pas. Sur ce pied-la la colonne du Capitole y auroit été apportée de quelque lieu éloigné de la Ville de mille pas, ou bien chaque premiere colonne que l'on trouve étant à un mille de Rome devoit avoir le chiffre II. au lieu qu'elle n'a que I.

Le chemin est beau, parfaitement bien entretenu. Mon conducteur me sit remarquer les petites colonnes ou pierres, où les mille sont marquées. Elles servent de guides pour ne pas s'égarer, & enseignent

combien

D'ESPAGNE BY D'IPALIE. combien on a fait de chemin, & combien on en a encore à faire. Il seroit à souhai er qu'on sit la même chose en France, & que les lieuës fussent d'une égale longueur, au lieu de cette diversité de mesutes itineraires qui ne servent qu'à desesperer les voyageurs, qui dans les Provinces éloignées de Paris, ne sçavens où ils en sont quand après avoir marché deux ou trois heures, ils se trouvent avoir à peine fait une lieue, au lieu qu'ils ont lieu de croire qu'ils en ont fait trois on quatre en les mesurant à la mesure raisonnable du Châtelet de Paris.

Pour moi je compte qu'il y a quatre bonnes lieuës de la Minerve qui est environ au centre de Rome, à Albano. Nous y arrivâmes fur les neuf heures, & nous ferions arrivés plûtôt fi j'avoîs voulu croire mon conducteur. Il est vrai que je l'avois laissé aller grand train avant que le jour me permît de bien distinguer les objets. Mais dès qu'il y ent assés de clarté pour les distinguer, je le priai. d'aller doucement afin que je pusse jouir du plaisir de voir ce qui étoit à droite & gauche sur le chemin. J'en avois la commodité toute entiere, étant dans une caleche découverte qu'il conduisoit dui-même.

Zome VIII;

Tout le chemin est dans une plaine unie où les mazures répandues de tous côtés marquent combien ce pais étoit peuplé dans le tems des anciens Romains, & quelle devoit être sa prodigieuse fecondité pour fournir ce qui étoit neces-faire à une si grande Ville. Je sçai bien qu'elle tiroitses bleds de Sicile, d'Egypte & d'Afrique, que les bœufs venoient de Lombardie, & les autres denrées des autres pais, comme on voit qu'elles viennent à Paris. Mais combien de choses devoient être produites & tirées des environs de la Ville, & quand il n'y auroit eu que des jardins potagers, combien n'espace n'auroient - ils pas dû occuper, s'il est vrai, comme le disent les Romains d'aujourd'hui, qu'il y avoit quatorze millions d'ames dans la Ville, & dans sa banlieuë, c'est-à-dire, les deux tiers de ce qu'il y en a dans tout le Royaume de France.

Les choses sont à présent bien changées: ce pais est desert. Depuis que nous eûmes passé Saint Sebastien que nous laissames sur la droite, nous ne trouvâmes plus que quelques fermes, & deux ou trois méchantes gargottes qui sont à côté du chemin, ayant plus l'air de coupes-gorges, ou de retraites de voleurs que d'hôtelleries. Mon conducteur me sit remarquer squelques lauriers qui sont à côté du chemin, joignant une chapelle qui me paru assés jolie, & où il me dit qu'on venoit en dévotion, parce que ce lieu étoit sameux par le martyre de quantité de Chrétiens qu'on y avoit executés pendant les persecutions, comme on le voit dans les Martyrologes, où on lit, inter duas laures passio, érc.

Nous trouvâmes les colonnes des milles debout, & bien entretenues, ce que je n'avois pas remarqué sur les autres

chemins Romains que j'avois vûs.

Le Prelat que j'allois voir me reçût avec toutes les marques de bonté que je pouvois desirer. Nous prîmes le chocolat, & nous nous entretînmes jusqu'au diner.

Après dîner, & un peu de meridiane, il me mena chés un Prelat de ses amis qui nous invita à dîner pour le lendemain, de-là je sus avec un de ses neveux voir la Ville, qui seroit peu de chose sans les promenades que les Romains y viennent saire dans les vacances, ou dans le Printems & l'Automne, coûtume qu'ils n'ont pas retenue de leurs ancêtres qui passoient les chaleurs hors de Rome, & qui y venoient saire leur residence, l'Hver & pendant l'Automne & le Printems, au lieu

que ceux d'apresent croiroient être perd dus, s'ils passoient les chaleurs à la cam-

pagne.

Il ne faut pas croire que l'Albano d'aujourd'hui soit la fameuse Alba-Longa fondée par Ascagne fils d'Enée, trois cens ans avant Rome. Il y a bien des fiecles qu'il n'en est plus question. Cette premiere Ville à l'aquelle on ne peut contester une très-haute antiquité, étoit bâtie Sur la pente douce de la montagne qu'on nomme encore à present Mont-Alban, on Mons Albanus, environ à quatre milles au Nord-Est de la Ville qui porte aujourd'hui le nom d'Albano. Elle fut appellée Albe-Longue, Alba-Longa à cause qu'Ascagne trouva en cet endroit une truye blanche, qui nourissoit trente petits, & qui par consequent devoit être bien plus longue qu'à l'ordinaire pour placer tant de marcassins, ou parceque sa situation le long du lac la rendoit beaucoup plus longue que large. On dit aujourd'hui que la premiere Alba-Longa étoit tout-à-fait au pied du Mont-Alban, & non sur la pente meridionale, de sorte que les eaux du lac lui servoient de murailles d'un côté, & qu'elles baignoient ses murs, & sur ce préjugé, on prétend que le Village appellé Palazzuelo est bâti sur les ruipes de cette premiere Alba-Longa.

Le Mont Alban étoit regardé comme facré par ces peuples anciens, à cause que le tomerre y tomboit fouvent. Nous regarderions un pareil endroit comme malheureux, & assurément il n'y auroit pas presse à s'y venir établir, d'autant que tous les lieux situés comme celui-là entre deux lacs &environné de grandes & hautes forêts, dans un pais chaud de lui-même, est riès propre à produire des exhalaisons épaisses, qui s'enflamment aisément, & qui produisent necessairement le tonnerre. Ces peuples n'éroient gueres Phisiciens, mais en échange ils étoient superstitieux au souverain degré. Les Devins, les Aruspices, les Astrologues & autres semblables gens faisoient bien leurs affaires avec eux. Il est resté encore aujourd'hui beaucoup de cet esprit" superstitieux & credule parmi les peuples: de ces païs.

Les frequens accidens que le tonnerre y causoit n'empêcherent pas qu'on ne bâtit sur cette montagne deux Temples sameux, l'um à Jupitet & l'autre à Junon, où tous les Peuples du païs Latin, qu'on fait monter au nombre de trente-sept, c'est-à-dire les habitans de trente-sept Villes ou Villages qui composoient le Latium ou païs Latin, s'assembloient en certains jours chaque année, faisoient leuts

VOYAGES

facrifices en commun à ces deux divinités, & tenoient en même tems des marchés & des foires, où pendant que les uns trafiquoient, les autres traitoient de leurs affaires particulieres, & de celles qui regardoient toute la Nation. Le lieu que l'on prétend avoir été comme le centre de leurs affemblées, & que l'on appelloit à cause de cela Forum Populi, se nomme à present Rocca del Papa, ou la Forteresse du Pape. Il appartient au Connêtable Colonne; on y montre encore quelques legeres vestiges du camp d'Annibal.

Ces peuples vivoient heureux, & leur Republique seroit devenuë très - puissante si Romulus à la tête de toutes sortes de gens ramassés ne s'étoit avisé: de fonder une Ville qui est devenuë dans la suite la maîtresse de l'Univers. Ce nouveau Prince vir bien que pour conserver la liberté de ceux à la tête desquels il s'écoit mis, il falloit opprimer celle de: ses voisins, il n'en vint que trop facilement à bout. Ce n'est pas ici le lieu de marquer en détail les commencemens de cette Republique, il sussit de sçavoir que sous le regne de Tullius Hostilius Alba-Longa fut prise par les Romains; elle fut rasée jusqu'aux fondemens, & tout le peuple conduit à Rome, incorporé avec les Romains, de maniere que ce ne fut:

tombeau en forme de piramide au milieu de quatre autres moindres, qu'on a élevés long-tems après la mort de ces cinq Heros à leur gloire & pour conserver à

C iiii

œ.

la posterité la memoire de ce sameux duel qui décida du sort de deux Nations en-

Quoique la Ville d'Alba-Longa cût été entierement détruite, & ses habitans transportés à Rome, les terres des environs ne laisserent pas d'être cultivées, & dans la suite des siecles les Romains y bâtirent des maisons de campagne. Ciceron nous apprend que de son. tems le grand Pompée y avoit une maifon considerable que l'on appelloit Albanum Pompeis. Elle étoit selon le jugement des Antiquaires du païs un peu au. Nord-Oiiest de l'Albano d'aujourd'hui, environ à moitié chemin de Castel-Gandolphe, & leur conjecture est d'autant, plus juste que l'on voit encore à present des restes du tombeau de la famille de Pompée, selon la tradition const nte du pais. L'on sçait que les sepultures des familles étoient toûjours auprès doleurs 🗸 maisons de campagne. Cette maison étoit voisine d'une autre qui appartenoit à Publius Claudius; d'autres Romains y en avoient aussi. Après que la République eut changé de face, les Empereurs, qui ne se fioient que de bonne sorte aux Romains, & à ce Senat auquel ils avoient éré obligés par politique de laisser quelque ombre de pouvoir & de liberté, aug-

menterent considerablement les troupes qui leur servoient de garde, qu'on nommoit les troupes Pretoriennes; ils leur firent un camp fortifié au Nord de la Ville; & afin que ce peuple si nombreux ne pût pas tout d'un coup environner ce camp, le prendre de vive force,. & remettre la Republique dans fon ancienne liberté, ils disposerent des troupes aux environs de la Ville en différens endroits dans des camps fortifiés, qui dans un besoin pouvoient se joindre & venir au sécours de celles qui séroient attaquées. Un de ces camps étoit aux environs de l'Albanum Pomperi. Il devint si considerable par le nombre des troupes qui y étoient, & par la qualité des Commandans, que les Empereurs s'y retiroient souvent, & qu'ils y faisoient representer. des jeux, afin de s'attacher davantage les foldats par ces marques de distinction & de bienveillance. Ce camp étoit fortisié de bonnes murailles, de tours & fossés. Ce fut dans ce camp que l'Empereur Macrin & son fils furent tués par les soldars qui ne ponvoient plus souffrir leur cruauté & leur tyrannie...

Ces troupes nombreuses qui avoient avec elles leurs femmes & leurs enfans avoient besoin qu'on leur apportat des dehors les choses qui leur étoient ne-

G. W

cessaires pour la vie & leurs autres necessités, de sorte qu'il s'y tenoit tous les jours assés près du camp ou forteresse; des marchés, & très-souvent des soires, où les marchands se rendoient de tous côtés, étant sûrs de se défaire avantageusement de leurs marchandises avec ces soldats & leurs familles, qui composoient un grand

peuple.

Ces marchands batirent dans les commencemens des huttes, qui devinrent dans la suite des maisons & des magazins. On leur donna des allignemens, on sit des ruës & des places, parce que beaucoup de Marchands devinrent sedentaires; cet amas de maisons sut environné de murs, asin que les personnes & les marchandises sussent dans une entiere sureté, & voità le commencement de l'Atbano d'aujourd'hui. On sçait qu'il y a dans, le monde bien des Villes plus considerables que celle-ci, qui ne doivent leurs sondation & leur grandeur qu'à de semblables circonstances.

La Ville d'Albano dont le camp des foldats Pretoriens étoit si proche, qu'il en étoit comme la citadelle, étoit si considerable du tems de Neron, que cet Empereur revenant de Grece plein de défiance à cause des crimes qu'il avoit commis, & qui l'avoient rendu odieux à tout

monde, ne voulut point entrer dans cette Ville sans avoir auparavant fait abatre une partie des murailles, de crainte de s'y trouver ensermé. Il avoit eu la même precaution en passant à Naples; ce qui fait voir que dès ce tems-là Albano étoit une Ville considerable par la force de ses murailles, & par le nombre de ses habitans.

Elle l'étoit encore davantage du tems du grand Constantin, qui y sit faire une Basilique magnifique à l'honneur de Saint Jean-Baptiste; elle souffrit beaucoup dans les guerres civiles, qui suivirent ou accompagnerent la décadence de l'Empire en Italie. Elle fut presque entierement déttuite en 1168, sous le Pontificat d'Alexandre III. par la faction de ceux qui tenoient le parti de l'Empereur Frideric Barberousse. Elle sut rebâtie par Honoré III. de la Maison Savelli, qui possedoit presque tous les environs de cette Ville & de l'ancienne: Alba-Longa avec le château Savelli qu'on croit avoir donné sons nom à cette illustre famille, ou peut-être avoir reçû le sien. Ce point d'Histoire: est assés équivoque; ce qu'il y a de certain est que la Ville d'Albano appartenoit à la Maison Savelli en titre de Duché, & que les creanciers de ce Duc l'ont obligéde la vendre en 1697. La Chambre A-C vj

postolique l'a acheté, de sorte que c'est. le Pape qui en est à present le Seigneur & 2 le Duc.

La Ville est longue & peu large, peutêrre a-t'on eu dessein en lui donnant cette
forme de la faire ressembler à l'ancienne.

Alba-Longa, dont on la fait descendre,
& dont on lui a fait porter les armes, qui
sont une truye allaitant trente cochons.
Si ces armes ne paroissent pas belles, on
ne peut nier qu'elles ne soient des plus,
anciennes qu'il y ait au monde, supposé
qu'elles ayent été celles qu'Ascagne donna à Alba-Longa après qu'il l'eut bâtie,
trois ou quatre cens ans avant la fondation de Rome.

La principale ruë d'Albano est large, droite, bien pavée, & bordée de belles maisons. La plûpart des proprietaires qui habitent ordinairement dans la Ville, les loüent en tout ou en partie à des Romains, qui y viennent passer les vacances ou les villegiatures du Printems & de, l'Automne. Les autres ruës ne sont nistala ges ni si belles; on peut pour tant direque la Ville en general est belle, parcequ'elle renferme quantité de belles mainons, des sontaines en bon nombre, & des Eglises propres & bien ornées. La Cathedrale est dediée à Saint Senateur se elle est très ancienne, bâtie dans le goûte

D'Espagne et d'Italie. &:
Gothique; mais ornée à la moderne parles Cardinaux qui en ont été Evêques,, car il y a bien des siecles que cette Eglise n'est possedée que par des Cardinaux.

Le premier Evêque d'Albano; dont : on a une connoissance certaine, est Denys qui se trouva au Concile de Milan, sous Constance, où Photin Evêque de: Sirmium, ou Sirmich en Georgie sur condamné. L'Evêque Denys y soutint puissamment la cause de saint Athanase. Patriarche d'Alexandrie.

Un des plus celebres Evêques de ce Siege est le fameux Pierre Ignéen, ainsi appellé, parce qu'il passa au travers d'un grand seu sans en être offensé, pour prouver qu'un cerrain Pierre de s'étoit intrus par Simonie dans le Trône.

Episcopal de Florence.

Pierre Ignéen étoit disciple de Saint-Jean Gualbert Abbé de Valombreuse, qui ne voyant qu'avec une peine extrême, que le Siege de Florence étoit indignement rempli par un Simoniaque, l'accusapubliquement de ce crime dérestable, & offrit de le prouver selon la coûtume du tems par le seu. La condition sur acceptée, Saint Gualbert choisit son disciple Pierre dont il connoissoit la pieté & la vertu pour faire cette dangereuse épreuve : on choisit pour le champ de bataille l'Abbaye de Saint Sauveur, éloignée: seulement de cinq milles de Florence. Il s'y trouva une prodigieuse quantité de gens que la curiosité attiroit à un« spectacle si extraordinaire: on alluma un très - long & très-haut bucher divisé en deux parties par un petit sentier étroit,. parsemé de charbons ardens, & sur lequel les flammes des deux piles de boisformoient un berceau enflammé. Le Moine Pierre muni de la benediction de son: Abbé, revêtu des habits Sacerdotaux, tenant une Croix à la main, & les yeuxs élevés au Ciel, entra dans ce sentier ardent, & marchant lentement, il passa au travers de ces flammes dévorantes qui sembloient avoir oublié leur activité en sa faveur, ou plûtôt en faveur de la verité qu'il soutenoit, & sortit du bucher par le côté opposé à celui par lequel il étoit entré sain, & entier sans que le seu est fait sur lui ni sur ses Habits la moindre impression. Il n'en fallut pas davantage pour persuader tous les spectateurs que l'Evêque de Florence étoit réellement coupable & convaincu de Simonie, il fur aussi-tôt dépouillé de ses ornemens Pontificaux & chasse honteusement.

Cette action rendit le Moine Pierre: fort recommandable; on le regarda comme un homme particulierement cheri de Dieu. Les Florentins écrivirent tout le détail de cette affaire au Pape Alexandre II. qui se pressa d'honorer le Moine Pierre, qu'on nomma l'Ignéen; il le sit venir à Rome, l'honora de la Pourpre, & le sit Evêque d'Albano, se servit de lui en plusieurs Legations importantes en Allemagne & en France. Il mourut le cinquiéme Janvier l'an 1187. & su enterré dans l'Eglise de Valombreuse.

Les Religieux de Cîteaux qui desservoient l'Abbaye de Saint Sauveur, auprès de laquelle le Cardinal Pierre Ignéen avoit fait l'épreuve du seu, ayant aggrandi leur Eglise & rensermé le lieus du bucher dans son enceinte, ont eu soin d'en marquer la place par une pierre de marbre blanc enclavée dans le pavé avec une inscription en vers sur une table de marbre attachée à la muraille, où cette Histoire est écrite en vers Latins pour en conserver la memoire à la posterité.

Je sortirois de ma Sphere si je voulois faire le détail de tous les grandshommes qui ont été Evêques d'Albano,, le nombre en est trop grand. Ce qu'il y a de fâcheux pour certe Eglise, c'est que ses Evêques n'y resident point. Souvent même ils sont pourvûs d'autres Evêchés, & laissent les sonctions & les modiques, revenus de celui-ci à des Evêques in partinbus, qui sont comme leurs Grands Vicaires in spiritualibus & temporalibus.

Le Pape Clement XI. étoit alors à Gastel-Gandolphe à un mille au Nord'd'Albano, les Medecins lui avoient confeillé d'y aller prendre l'air; il venoit tous les matins à pied à Albano. Il se reposoit dans une maison qui est à la portée de Rome, changeoit de linge, prenoit quelque rafraîchissement, & s'en retournoit à-Castel-Gandolphe.

Monseigneur Orlands me mena le lendemain matin sur le chemin où le Pape devoit passer; nous nous mîmes à genoux pour recevoir sa benediction, il nous la donna fort gracieusement. Il demanda à mon conducteur qui j'étois, & ayant sçûr que j'étois un Missionnaire de l'Amerique, & que je souhaiterois hii baiser les pieds avant de m'en retourner; il lui dit de me mener le soir à Castel-Gandolphe: & qu'il me donneroir audiance.

Le Saint Pere étoit peu accompagné sit n'avoit que deux Chevaux Legers qui marchoient cent pas devant lui pour écarter la foule; s'il s'en fût trouvé fur le chemin; précaution qui me parut inutile, du moins ce jour-là; car il n'y avoit perfonne. Trois ou quatre Suisses & autantide Palfreniers accompagnoient le Paper

D'ESPARNE ET D'ITALIE. 69 avec deux ou trois Cameriers ou Prélars.

Je fus fur le soir à Castel-Gandolphe; avec Monsieur Orlandi & ses deux nez veux. C'est un bâtiment ancien que le Pape Alexandre VII. a fait ajuster & remoderner par le Chevalier Bernin. Il y a de grands appartemens mediocrement meublés. Ce qu'il y a de plus boau, est la Chapelle qui a un dôme bien éclairé, enrichi de peintures & de stucs dorési. Nous fûmes admis à l'Audiance de Sa Sainteté avec un peu moins de cérémonie qu'à Rome. Il étoit au bout d'une petite gallerie assis dans un fauteüil, & le bras gauche appuyé sur une table. Nous: fimes nos trois genuflexions, & nous lui baisames le pied. Le Pape ayant fait signe à M. Orlandi de se lever, je demeurai à genoux. Il me-demanda monnom, mon Païs, mon âge. A peine eusje commencé à lui répondre qu'il me fit lever. Il me demanda quantité de choses. qui regardoient l'Amerique; il me parla de la conversion des Sauvages, se plaignant que les Missionnaires François ne prenoient pas cette affaire à cœur commeles Espagnols & les Portugais l'avoient prise dans les terres de leurs domaines. Je pris la liberté de lui repondre que les. Missionnaires Espagnols, & Portugais,

n'avoient pas sujet de se vanter des pretenduës conversions des Indiens, puisqu'il étoit constant qu'ils n'avoient faits que des hypocrites, que la crainte de la mort ou des tourmens avoit forcés à recevoir le Baptême, & qui étoient demeurés après l'avoir reçû aussi Idolâtres qu'auparavant; qu'une longue & funeste experience avoit appris à nos Missionnaires à être plus reservés, & à ne pas exposer à une profanation certaine le Sarement. A quoi donc vous employés-vous, me dit-il, dans les Païs sujets au-Roy de France ? A entretenir la Religion & la pieté parmi les Habitans François, lui répandis-je; ce qui n'est pas un petit travail, & à convertir les Negresesclaves qu'on y apporte d'Afrique, qui sont plus susceptibles des verités de la Religion que les Ameriquains, pourvû. qu'ils n'ayent pas embrasse le Mahometisme dans leur Pais; car quand ils l'ont embrassé, c'est tenter l'impossible que de vouloir les convertir. Il me fit cent questions sur le Païs que j'avois vû, & pasoissoit content de mes réponses. Il y avoit plus d'une demie heure que l'Audiance duroit, & Sa Sainteté ne paroisfoit pas disposée à la finir, quand un Officier se sit voir. C'étoit apparemment pour avertir le Pape de quelque chose;

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. Sar aussi-tôt il nous congedia, me donna bien des Indulgences avec sa benedicrion; je lui baifai encore le pied, & comme il entra dans un cabinet, je fus dispensé de m'en aller à reculons, en faisant trois genuslexions selon la coûtume. Il me parla François presque toûjours, il parloit bien & aisément; on me dit que d'étoit une faveur qu'il ne faisoit que trèsrarement, peut-être qu'il s'apperçût que je m'expliquois plus aisément en ma Langue qu'en Italien. Je remarquai en luibeaucoup de bonté & d'affabilité; il aimoit la conversation, & s'y rendoit familier autant que sa dignité le pouvoit permettre, & quelquefois même au delà. le revins à Albano fort content de mon-Audiance, & assurément j'avois lieu del'être, & il n'a tenu qu'à moi d'en avoir encore d'autres, mais je voulois voir les environs d'Albano, & profiter de la bonne volonté du Prélat qui me logeoit, & qui me traitoit chés-lui. Je vais mettre tout de suite ce que j'ai vû pendant dou-ze jours que j'y ai été.

L'Abbaye de S. Paul est joignant less murs d'Albano sur le chemin qui conduit aux Capucins, elle estancienne. L'Eglife est grande & assés bien bâtie. Je crois qu'elle seroit plus décorée & mieux desservie par un plus grand nombre de Moines, si elle n'avoir pas l'honneur d'êtretenue en commande par des Cardinaux, que leurs grandes occupations empêchent de veiller, comme feroient des Abbés Reguliers sur les besoins temporels &

spirituels de leurs Abbayes.

Les Capucins qui sont censés être de la Ville d'Albano, en sont éloignés de quatre à cinq cens pas au Nord Est, ils: font sur la hauteur tout joignant le Lac. qui fait un coude en cet endroit. Leur Église dédiée à S. Bonaventure, & leur Couvent ont été bâtis par une Dame de la Maison des Colonnes, nommée Flaminia. Colonna Gonzaga en 1619. Les regles de l'architecture Capucine ont resserrés dans des bornes si étroites la magnificence & la pieté de cette Dame, que l'on admire: plûtôt la belle exposition de ce Couvent que les bâtimens qui le composent; ils sont pourtant très-propres, leurs jardins bien entrerenus. Ils nous reçûrent avec toute la politesse, & la cordialité qui est naturelle à ces bons Religieux. On voit fur une table de marbre l'inscription suivante..

## D. O. M.

Flaminia Columna Gonzaga, ut ubi simerrabundi Trojanorum proceres, fals Tam religionem coluêre, nunc errantes Lhristi pauperes, veram soverent & augerent, templum & ades à fundamentis extruxit, ac divo Bonaventura Albanensi Episcopo dicavit anno Domini M. D. C. XIX.

Il semble par cette inscription, que cette Eglise occupe la place du Temple de Jupiter, ou de Junon; ce qui n'ast gueres vrai-semblable, puisque comme nous avons remarqué ci-devant, la Ville d'Alba-Longa & les deux Temples qui l'accompagnoient, étoient sur le Mont Alban qui est éloigné de cet endroit d'environ deux milles à l'Est; & d'ailleurs on trouve encore sur le penchant dece Mont des restes & des vestiges de ces anciens Temples de Jupiter Latiaris, & de Jupiter Latiaris.

Le Lac d'Albano est rensermé de toutes parts par les pentes de disserentes montagnes, qui sont comme une tasse de sept à huit milles de circonference, que l'écoulement des eaux qui en descendent, remplit assés pour lui donner en tout tems une quantité d'eau très-considerable, & quelquesois assés pour la faire sortir de ses bornes. Il en a toûjours assés pour n'être pas gueable; on prétend même qu'il y a deux endroits dont il est impossible de sonder la prosondeur. On croit aves

78

fondement que ce sont deux gouffres dans lesquels les eaux du Lac se perdent; car autrement elles croupiroient & infecteroient l'air. Les anciens Romains l'ont apprehendé, & ont creusé un conduit soûterrain, qui passe à ce qu'on prétend sous le Palais de Castel-Gandolphe, & forme un ruisseau qui paroît comme une source sortant de la serre 2 un mille ou environ de ce Château. Dès sa naissance, il est assés fort pour faire tourner un moulin. Il se jette dans le Tibre à l'endroit appellé ad aquas sextias, joinant le lieu où l'on tient que S. Paul eût la tête tranchée. Il y a en ce lieu une Hôtellerie qu'on nomme la Tour, apparemment parce que c'est une Métairie où l'on conserve les grains qu'on a recüeilli aux environs.

Larricia, ou simplement la Riccia, étoit autresois une Ville considerable à un mille, ou environ à l'Est d'Albano. Ce n'est aujourd'hui qu'un Village bâti sur une colline; il n'a qu'une rue, au bout de laquelle il y a une assés belle place, dont la gauche est occupée par l'Eglise Paroissiale bien bâtie, & bien mieux ornée qu'on ne devoit s'attendre d'en trouver dans un si petit lieu. Le Château du Prince Augustin Chigi est de l'autre côté; il est beau & assés bien meublé. Ce

Prince pour faire croire que c'est une maison de chasse, en a fait orner la porte de quantité de bois de cerfs. Je ne sçai pas trop bien d'où ils viennent; car un Païs de vignoble comme celui-là, n'est gueres propre pour la chasse des cerfs ; il y a apparence qu'ils viennent de loin, & comme tels je les regardai comme des curiosités étrangeres, ou bien s'il faue penser qu'ils sont du Pais, quand il étoit encore couvert de grandes forêts, tel que le trouva Ascagne, quand il vint fonder Alba-Longa. Il ne tint pas au Concierge que nous ne crussions que le bois du cerf de S. Eustache, étoit parmi ceux qu'il nous montra, comme les plus beaux quoique du moyen âge; car il y en a de bien plus anciens; mais comme il nous avoua îngenuëment qu'il ne sçavoit pas bien au juste lequel c'étoit, je n'osai pas lui proposer de m'en vendre une andouilliere, ce que je n'aurois pas manqué de faire. assuré que ce n'auroit pas été un present indifferent pour M. le Curé de cette grande Paroisse de Paris, qui porte le nom de ce Saint.

Le Village de la Riccia est un Duché. Il ne faut pas tant de cérémonie en ce Païs-là, qu'il en faut en France pour ériger une Terre en Duché, en Marquisat, en Comté, ou en Principauté; il n'est pas necessaire qu'elle ait un certain nombre de Fiess qui en relevent, ni un grand nombre de Vassaux. Le Pape comme Souverain décore une Terre d'un de ces titres, & celui entre les mains de qui elle tombe, soit par achat, soit par donation, ou autrement, pour peu qu'il soit Gentilhomme, est Prince, Duc, Comte, ou Marquis dès qu'il en est en possession.

Les Augustins ont un Couvent à une très-petite distance de ce Village Duché; leur Eglise est une jolie Roronde dédiée à la Sainte Vierge, sous le titre de la Madonne de la Riccia; c'est un des pele-

rinages du Païs.

Genzano est à un mille de la Riccia. On l'appelloit autrefois Cyntianum, parce qu'il étoit consacré à Diane; cela pourroit faire croire que ce lieu étoit dans les siecles passés un Païs de chasse, car cette Déesse étoit une chasseuse qui se plaisoit fort dans les bois. Les choses Tont bien changées; c'est depuis longtems un vignoble excellent. Le Village est bâti sur le penchant d'une colline; il jouit d'un bon air, sa vûë est très-étenduë, le païsage est charmant, les terres très-fertiles, il ne lui manque que d'être bien peuplé; ce défaut lui est commun avec tout le reste de l'Etat Ecclesiastique. Il appartient à la Maison Cesarini, qui

d'Espagne et d'Italie. 73 qui a quantité d'autres terres dans les environs.

Le Lac de Nemy est au-dessus de Genzano. Les anciens l'appelloient le Miroir de Diane, à cause de la pureté & de la tranquillité de ses eaux, qui convioient cette Déesse à s'y venir regarder, quand elle sortoit du Temple, ou du Bocage qui lui étoit consacré. Le Lac avoit quatre à cinq milles de circonference, la chûte des eaux des montagnes, ou plûtôt des collines qui l'environnent le formoit; je ne sçai par quel accident une partie de ces eaux a trouvé le moyen de se perdre en terre, mais il y en a à present près de la moitié qui est à sec, & qui forme un marais, où l'on cultive de l'ail & des oignons en abondance.

On prétend que ces oignons sont les meilleurs de toute l'Italie. Je n'ai garde de m'ériger en Censeur sur un point de cette importance, j'aurois à faire à trop forte partie. Je suis bien sûr que les Siciliens declineroient ma jurisdiction. Mais quoiqu'il en soit; je dois dire à la louange des oignons de Genzano, qu'ils sont gros, délicats & fort doux : il ne faut être ni Gascon, ni Provençal pour les manger en salade; les honnêtes gens du Païs, & de Rome les trouvent bons, & j'en ai mangé cruds, ou cuits sous la cen-

Tome VIII.

dre sans pleurer, comme nos vilains oignons de la France contraignent de faire ceux qui s'en approchent un peu trop près; aussirien n'est plus commun que de voir les Païsans un oignon d'une main, & un pain de l'autre mordre successivement dans l'un & dans l'autre avec un appetit, qui en donne à ceux qui les regardent.

Le Village de Nemy, qui donne le nom au Lac, est sur une colline au Nord-Est du Lac. C'est si peu de chose, que ce n'est pas la peine d'en parler. Il y a tout auprès un Palais ou Château, qui appartient au Prince Cesarini, dont je fus trèscontent; sa situation est très-belle, il a de beaux jardins, une vûë charmante & des promenades délicieuses. Il sort du pied de la colline un petit ruisseau qui fait tourner un Moulin. Il est aisé de voir par la description que j'ai faite des Moulins, qui sont en usage dans le Pais, qu'il ne faut pas beaucoup d'eau pour les faire agir, c'est la premiere commodité que j'y ai remarquée; la seconde est qu'ils coûtent peu, & qu'ils sont d'un entrerien trèsleger.

Il n'y a que trois ou quatre milles de Nemy à Veletri. Le voisinage de ces deux endroits me convia à voir cette Ville; elle s'appelloit autrefois *Bellitri*. Ses

d'Espagne et d'Italie. Peuples par une suite necessaire se devoient appeller Belîtres; mais seroit-il possible qu'on entendit dans les tems paslés ce qu'on entend aujourd'hui par ce nom? J'ai peine à le croire. Cette Ville étoit très-considerable dans le tems que Rome l'étoit encore très-peu, c'est-à-die re, fous les premiers Rois. Elle fut assiegée & prise par Ancus Martius quatriéme Roy des Romains, & reprise par Coriolan General de l'armée des Volsques. Les Romains la reprirent ensuite, & en firent une de leurs Colonies, après en avoir transporté les Habitans au-deçà du Tibre, parce que leurs frequentes révoltes les obligeoient à les traiter durement; ils abattirent les murailles, ils détruisirent le Sénat, & condamnerent à la prison & à une grosse amende, ceux qui se trouveroient à l'Est du Tibre. Un Oracle mal entendu fut cause de tous les malheurs qui accablerent cette Ville; car l'Oracle les ayant assûré qu'un Belître seroit un jour maître du monde, ils crurent que pour verifier cette prédiction, il falloit s'opposer de toutes leurs forces à la puissance naissance des Romains, & les empêcher de s'élever à la Monarchie universelle, où il étoit visible qu'ils aspiroient dès les premieres années de la Fondarion de leur Ville. Ce fur là la source

Dii

de leurs malheurs & la cause de leur ruine; & cependant l'Oracle se verissa dans la personne d'Auguste, dont la famille étoit originaire de Vellitri, ou Bellitri, & qui sut le maître du monde, & le plus puissant Empereur que les Romains ayent

jamais eus.

Elle reçût la Foi du tems de S. Pierre par Epaphrodite son disciple, que cet Apôtre y envoya après qu'il eût fondé l'Église de Terracine. On tient pour constant, qu'on y bâtit une Eglise au Sauveur du monde l'an cent de Jesus-Christ. L'Evêque étoit si considerable, qu'il étoit un des sept Suffragans de l'Eglise de Rome; mais la Ville d'Ostie ayant été tellement ruinée par les courses des Barbares, que les Habitans qui restoient avoient été obligés de se sauver ailleurs, pour conserver leur vie & leur liberté. Elle avoit cessé d'être une Ville, puisqu'elle n'étoit plus qu'un amas de ruines, entierement dépeuplée. Eugene III. résolut prudemment vers l'an 1146. d'unir l'Evêché d'Ostie à celui de Veletri, afin que ce premier Suffragant de son Siege Patriarcal eût des Diocesains. C'est depuis ce temslà, que Veletri a cessé d'être regardé autrement que comme l'Evêché d'Ostie, & que l'Evêque qui en a le titre, & le Chapitre sont regardés comme l'Evêque

B'ESPAGNE ET D'ITALIE. 🏖 le Chapitre d'Ostie résidans à Veletri. Le Chapitre est composé de quatorze. Chanoines, & d'un Doyen avec quelques Chantres. L'Eglise Cathedrale est dédiée à S. Clement Pape & Martyr; elle est vaste, & quoique bâtic dans le goût gothique, elle a de la beauté, de la grandeur & de justes proportions. Elle est accompagnée d'une haute tour qui lui sert: de clocher. La place qui est devant l'Eglise est grande, & ornée d'une très-belle fontaine. Cette place n'est pas seule, il y en a plusieurs autres toutes accompagnées de fontaines. Celle de la place principale est magnifique, il y a de très-belles statuës, & un peu plus loin. est la statuë de bronze du Pape Clement VIII. revêtu de ses ornemens Pontificaux en acte de donner la benediction. L'Evêque par une concession particuliere des Papes, a tout le domaine spirituel & temporel dans la Ville, & il a la collation de tous les Benefices. Le Cardinal Guillaume d'Estouteville Normand, qu'on appelloit communément le Cardinal de Rouen; parce qu'il en étoit Archevêque, & qui étoit aussi Evêque d'Ostie & de Veletri vers l'an 1479, a fait bâtir le Palais Episcopal de Veletri, avec la magnificence presque Royale qui accompagnoit toutes les actions de ce grande D iii

Cardinal. J'aurai lieu de parler de lus dans un autre endroit.

Quoique la Ville de Veletri ait infiniment souffert dans les révolutions de l'Empire, & dans les guerres civiles qui ont mis l'Italie en seu tant de fois, elle ne laisseroit pas d'être considerable aujourd'hui, si elle étoit mieux peuplée, & que ses Habitans voulussent tirer de leurs fonds de quoi faire le commerce que la fertilité de leurs terres leur offre. La Ville est ceinte de murailles assés bien entretenuës, quoique sans necessité, les ruës sont belles; il y a nombre de maisons qui ont de l'apparence, & qui meritent d'être habitées. Le peuple y est civil. J'y vis beaucoup d'enfans, ce qui marque que l'air est bon; mais il y a trop de Maisons Religieuses de l'un & de l'autre sexe. C'est à mon avis un abus qu'on devroit corriger; l' ry rrouveroit son interêt, en ce que le us se peupleroit da-vantage, la necessité d'entretenir de grosses familles engageroit les gens à travailler, & à établir des Manufactures qui enrichiroient le Pais, & le Prince par une suite necessaire; au lieu que ce grand nombre de Religieux & de Religieuses appauvrit l'Etat, le dépeuple, & n'est bon tout au plus qu'à eux seuls.

La plus belle maison de Veletri appar-

tient aux Seigneurs Ginetti. Je me trompe, quand je l'appelle maison, c'est réellement un Palais; il occupe toute une face de la grande place. Le Cardinal Ginetti l'a fait faire par le fameux Architec-te Martin Lunghi; on dit qu'il y a dépensé plus de cinq cens mille écus Romains. Il est à trois étages. Il a un escalier de marbre, qu'on regarde comme le plus beau qui soit en Italie. Les appartemens qui sont en grand nombre sont bienentendus, ils ont de la grandeur, de la commodité, de la noblesse. On n'a rien épargné pour les orner; les stucs, les statuës, les tableaux, les dorures y brillent de toutes parts. Les meubles que j'y vis étoient riches & magnifiques, quoiqu'ils ne fusient pas dans le goût moderne François. Assurément ce Palais meri-te qu'on aille le voir, & la Ville lui est obligée plus qu'elle ne pense. Le jardin est si grand, qu'il passe beaucoup au-de-là des murailles de la Ville. Il a tous les ornemens qu'on peut donner à un jardin, grandes & belles allées, parterres de fleurs & de gazon, pieces d'eau, fontaines, jets & cascades, statuës de marbre & de bronze, & le tout distribué d'une maniere noble & ingenieuse. L'abondance d'eau qu'on y voit, y est conduite par un aqueduc de cinq à six milles de Diii

longueur, que le Concierge nous assura passer au travers d'une montagne, je sus

très-content de ce petit voyage.

Enfin, après avoir demeuré douze jours à Albano avec ce bon Prélat, qui me fit voir tous les environs & beaucoup plus que je n'en mets ici, crainte d'ennuyer mon Lecteur, je pris congé de lui; il eutpeine à consentir à mon départ; il y consentir à la fin, mais à condition qu'un de ses neveux me conduiroit jusqu'à la Minerve.

Nous prîmes le chocolat d'assés bonmatin, & nous montâmes dans la caléchedu Prélat; nous passâmes par le Villagequi s'est formé à Castelgandolphe, depuis que les Papes y vont passer quelques jours pour prendre l'air, & se délasser des fatigues immenses qui sont insépara-

bles de leur dignité.

Nous arrivames à Marino sur les huit heures du matin, en comptant les heures à la maniere Françoise. C'est un Bourg-sur le grand chemin de Rome à Naples. Il appartient au Connétable Colonne, qui y a un Château magnisque. Nous le vâmes ou le parcourûmes pendant une heure & demie, & nous ne perdâmes point nos peines. L'Eglise Paroissiale est grande, belle & bien ornée. Sa façade est sur une assés grande place, qui est or-

p'Espagne et d'Italie. Si née d'une fontaine qui feroit honneur à Paris si elle y étoit, & qui fait affront à toutes celles qu'on y voit aujourd'hui.

Nous allames diner à Grotta Ferrata; c'est le nom d'une Abbaye fameuse de Moines de l'Ordre de S. Basile, qui s'étant sauvés de Calabre dans l'onzième siede, dans le tems que les Sarrasins désoloient le Païs, où ils étoient établis, vinrent se refugier dans une caverne, dont ils fermerent l'entrée avec une porte, ou grille de fer. Cette caverne s'est changée en un Monastere considerable, où l'on chante l'Office en Grec. Cette Abbayo étant devenuë riche, est tombée en proye aux Abbés Commendataires; mais les Moines ont apporté de Grece avec eux: une Image de Nôtre-Dame, qu'on dit avoir été peinte par S Luc, qui est une source de miracles, les dédommages de leurs Abbés Comi indataires. On nous fit voir à la Chapelle à côté du grand antel, les portraits de S. Nil & S. Barthelemy Abbés qui sont du Carache. Le reste de cette Chapelle a été peint par le: Dominiquain, autrement par le petit Dominique, qui y a representé l'Histoire de l'entrevûe de S. Nil & de l'Empereur Othon III On nous montra dans le grandl nombre de portraits, qui font represenrés dans cette peinture, celui d'une fille 82 VOYAGES de Frascati, qui étoit la maîtresse dur Peintre.

Ces bons Religieux nous traiterent avec beaucoup d'honnêteté, parce que nous leur avions apporté une Lettre de M. Orlandi, qui étoit fort de leurs amis.

On compte douze milles de Grotta. Ferrata à Rome. Nous y arrivâmes sur les vingt-quatre heures. Je sus surpris après tant de bons traitemens de recevoir encore une grande boëte pleine de chapelets, de reliquaires & de médailles, que le jeune M. Orlandi me presenta de la part de son oncle. N'avois-je pas lieu d'être bien content de mon voyage?

## CHAPITRE V.

Voyage de l'Auteur, de Rome à Civita-Vechia par le Tibre & la Mer. Defcription de Porto, d'Oftie, & d'autres lieux.

T'Employai le reste du tems que j'étois résolu de demeurer à Rome, à voir ce que je n'avois pas vû, ou à revoirce que je n'avois pas consideré avec assés d'attention. Ensin, après avoir fait mes adieux & reçû de mes amis des presens de dévotion, que j'envoyai devant moi à Civita-

s'en étoit presentée, il y avoit encore un fusil que je n'aurois pas laissé inutile.

Nous avions austi deux pierriers à l'avant.
D vj

Nous partîmes de Ripa environ à unes

heure après midi.

Il faut avouer que ceux qui ne cherchent qu'un Pais sauvage, inculte, inhabité, trouvent abondamment de quoi se satisfaire sur cette route. Le fleuve n'est: pas plus beau que ses bords: L'eau est ordinairement assés trouble; j'ai remarqué dans d'autres endroits qu'on no s'en sertpoint à Rome, pas même pour abreuver les chevaux. Il avoit plû dans les monta-. gnes, ce qui fit que nous trouvâmes l'eau, plus trouble qu'à l'ordinaire, & le fleuve, plus rapide. C'est dans ces occasions qu'il; sort de son lit, & qu'il causeroit du ra-. vage, si on n'avoit trouvé le moyen de leresserrer dans ses bornes par des jettées,. qui le repoussent dans son lit ordinaire. On s'est servi pour ces ouvrages dans ces: derniers tems d'un Ingenieur Hollandois, nommé Cornelio Mayer, qui a fait des. digues, qui ont eu tout le succès qu'onen pouvoit attendre, & qui a nertoyéle. lit, du fleuve de certaines massés de bâtimens, dont on n'a pas trop bien connul'usage que les anciens en avoient fait,& qui nuisoient extrêmement à la naviga-. tion; parce que le courant trop rapide ya portoit les bâtimens, & les y faisoit. spire naufrage. Des gens soigneux & experimentés n'auroient rien eu à craindre,

p'Espaone et d'Italie. 85; mais les Matelots du Tibre sont de pauvres Matelots. Nous nous arrêtâmes à considerer quelques-unes de ces jettées. Elles paroissent faites avec soin & à peuprès de la même maniere qu'on en voit dans les Ports de mer de l'Ocean.

On ne compte que douze milles de Rome à Ostie par terre, encore ne sontils pas bien longs; mais les détours du-Tibre en font près le double. Nous simes quinze milles ou environ, après quoi nous mouillâmes notre grapin, & nous soupâmes à bord tant des provisions que Dom Gaërano avoit fait mettre à bord, que de quelques o seaux qu'il avoit tués, & que je sis apprêter, comme nous faisons nos boucans à l'Amerique. Après un souper joyeux & la priere, nous nous endormîmes paisiblement, ayant pourtant un sentinelle, qui se relevoit d'heure en heure, pour n'être pas surpris par des curieux, sons être en état de les recevoiravec politesse.

Nous sarpâmes une heure avant lejour, & voguâmes si bien, que nous arrivâmes à l'endroit où le Tibre se partage en deux bras, environ sur les huit heures; c'est la pointe Nord-Est de l'Isle Sacrée. Le Tibre depuis la Ferme appellée; Dragoncella, qui appartient aux Resigieux, de S. Paul, a un cours asses droits

Nord-Est, Sud-Oüest jusqu'à la pointe de l'Isle. Le bras qui court au Sud-Ouest, étoit l'unique par lequel il se déchargeoit autrefois dans la mer, & c'est ce qui avoit fait donner à la Ville qui étoit sur fon bordoriental le nom d'Ostia, comme étant la porte par laquelle ce sseuve entroit dans la mer; car on prétend que la mer baignoit autrefois les murailles de cette Ville, de sorte qu'on pourroit penfer que l'Isle Sacrée n'a été composée ou accruë que du limon que le Tibre a · apporté à son embouchure, & que ce limon ayant peu à peu rempli le lit du fleuve, il s'est ouvert un autre canal dans la partie occidentale dé cette terre, & en a fait une Isle, à qui on a donné le nom d'Isle Sacrée, pour des raisons qui ne sont pas aifées à développer.

Le Tibre se décharge donc à present dans la mer par deux bouches. On appel-le l'ancienne la Foce di Levante, ou Bocca de la Fiumara, la bouche du Levant, ou de la Fiumara, c'est-à-dire, du grand sleuve, quoiqu'elle ait à present si peu d'eau, & qu'elle soit tellement gâtée, qu'on ne s'en sert plus pour le passage des Barques, ou Tartanes; il n'y a que les Felouques qui y puissent passer. La bouche du Ponent s'appelle communément Fiumisine, ou le Petir

seuve, par respect pour l'ancienneré de l'autre branche, à qui on a conservé le titre de grand fleuve, quoiqu'il n'ait que très-peu d'eau, au lieu que le petit en a beaucoup, & que ce soit le passage de tous les Bâtimens qui vont à Rome.

Tous les environs d'Ostie sont marécageux, l'air y estépais, grossier, gras, & fi corrompu, qu'il semble que la peste ou du moins les maladies contagieuses y ayent établi leur demeure, & cela n'est pas nouveau, aussi les terres sont pleines de bruyeres; elles font incultes, & ne servent qu'à faire paître les Busses, dont nous en vîmes de grands troupeaux; ou s'en fert pour tirer les Bâtimens qui remontent le Tibre.

Nous mîmes pied à terre à l'endroit où étoit la vieille Ville d'Ostie; du moins ce fut ainsi que le Tourier, ou Garde de La Tour de Buciano, nous dit que s'appelloient des mafures assés considerables qu'il nous montra sur le bord du fleuve. Cette Ville ayant été détruite par quelque accident qu'il ne nous pût pas dire , on en bâtit une autre, à laquelle on donna le nom de l'ancienne. Quoiqu'on ne sçache pas bien précifément de quelle part est venu le malheur de la premiere, om sçait que la nouvelle n'a pas été plus heureufe.

La premiere avoit été bâtie par Ancus: Martius Roy des Romains, qui en avoit: fait le Port de Rome, & le lieu du commerce maritime, que les Nations voisines & éloignées faisoient avec les Romains. Ce Port & le commerce qui s'y faisoits étoient devenus fameux, pendant les tems que la République avoit été gouvernée · par les Consuls & les premiers Empereurs; & à mesure que l'Empire Romain. s'étoit aceru, la réputation du Port d'Oftie & son commerce s'étoient augmentés. Il devint si considerable sous l'Empire de Claude, que ce Prince fut obligé d'augmenter le Port, & de le faire creuser beaucoup, afin de le mettre en état de recevoir le grand nombre des Vaisseaux, qui y abordoient de tous les endroits de la Mediterranée, dont quelquesuns tiroient une quantité d'eau qu'ils n'a+ voient pas trouvé dans le bassin, avant les travaux que cet Empereur y fit faire.

Mais dans la suite des tems, deux chofes contribuerent à ruiner la grandeur de cette Ville, & à rendre son Port inutile. Dès le tems de Vespasien, le Tibre qui n'avoit qu'une seule embouchure pro he des murs d'Ostie, par laquelle il se déchargeoit dans la mer, charioit depuisbien des années du limon, des pierres, des arbres & des terres, qui après avoir

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. occupé une place considerable dans la mer, devinrent une Isle par une ouverture que le fleuve se fit dans ces terres rapportées, au travers desquelles il se creusa un canal, qui devint bien-tôt plus profond que son premier bras, parce que tombant plus à plomb, & sans faire un coude, son cours étoit plus rapide, & emportoit en pleine mer les immondices & . le limon dont ses eaux se trouvoient chargées; ainsi l'ancien canal se comblapeu à peu, il ne fut plus capable de porter de gros bâtimens, & le Port d'Ostie devint tellement inutile, que l'Empereur Trajan fut obligé de bâtir un autre port, dont nous parlerons dans peu, que l'onappelle le Port de Trajan, ou simplement le Port avec une Ville à côté, à laquelle on donna aussi le nom de Port, parce que les Bâtimens qui n'entroient pas dans le bassin, demeuroient à l'anchre sous ses murailles, jusqu'à ce qu'ils montassent à Rome, ou que le tems leur permît de faire voile pour les autres Ports: de la Mediterranée.

Telle fut la premiere sause de la décadence d'Ostie. La seconde a été les incursions frequentes que les Barbares y sirent, lorsque l'Italie déchirée par les guerres civiles des huit & neuvième siecles, se vit en proye à tous les ennemis de sa

90 grandeur & de ses richesses. Les Sarrasins prirent Ostie plusieurs fois,& la détruisirent enfin, de maniere qu'ils n'y laisserent pierres sur pierres; ils n'en firent qu'un monceau de ruines. Ses Habitans furent emmenés en esclavage; ceux qui échapperent le fer ou la servitude, se retirerent bien loin de ce funeste lieu, qui devint desert, abandonné & inculre.

Le Pape Gregoire IV. voulut rétablir cette Ville si ancienne & si respectable; mais au lieu d'une Ville, il se vit contraint de n'en faire qu'une espece de Forteresse, qu'il enferma de murailles avec des tours; & faute de Romains qui vou-Iussent s'y établir, il la peupla de Cor-ses, gens aguerris, accoûtumés au mauvais air, & à la fatigue, & qui se trouveroient encore mieux dans cet endroit tout mauvais qu'il étoit que dans leur Païs. Ceci arriva vers l'an 830. mais le mauvais air de ce Pais inculte vint à bout de ces nouveaux Habitans; la plûpart y périrent par les maladies, le reste se sauva autre part, & le nom de cette malheureuse Ville se seroit perdu, si elle n'avoit été le titre du premier Evêque d'Italie, après celui de Rome. En effet, on voit que S. Augustin écrivoit à l'Evêque d'Ostie, au défaut de celui de Rome. Le

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. droit de consacrer le Pape est attaché à cer Evêque, qui est toûjours le Doyen des Cardinaux; c'est à lui à sacrer l'Empereur en l'absence du Pape. Il a l'usage du Pallium, comme les Archevêques & les Patriarches, & il a conservé son rang & ses droits, quoique la ruine de son Siege air obligé les Souverains Pontifes de le transferer, & de l'unir à celui de Veletri, comme je l'ai remarqué ci-devant. Ce fut Eugene III. qui fit cette translation en 1150. L'Eglise Cathedrale d'Oftie étoit dédiée à Sainte Anne. L'Eglife qui subsiste aujourd'hui a encore le même titre avec un Prêtre, qui n'y reside presque jamais, & qui n'y vient que les Fêtes & Dimanches pour y dire la Messe, & administrer les Sacremens aux Pastres, Gardiens de buffles, Pêcheurs, Saulniers, & autres gens en petit nombre, qui s'y assemblent, & qui ressemblent plûtôt à des spectres sortans des fepulchres, qu'à des hommes vivans, tant ils font jaunes, livides, maigres & decharnés.

Après avoir vû les anciennes ruines, nous fumes voir les nouvelles, c'est-à-dire, celles de l'Ostienouvelle & moder-ne, habirée autrefois par les Corses, & ruinée de fond en comble par les Barba-res qui l'ont mise en état de ne les plus

craindre; parce qu'ils n'y ont rien laisse qui puisse les exciter de la venir visiter. Toute la Ville consiste dans l'Eglise autour de laquelle il y a quelques miserables maisons demi détruites.

Nous nous promenâmes aux environs. Elle est dans le milieu d'un Isthme, bornée à l'Occident par l'ancienne branche du Tybre, & à l'Orient par un lac oumarais qui porte le nom de lac d'Oie, qui nous parut fort grand, presque tout environné, de bois & de bruyeres.

Nous dînâmes fur le bord du sleuve, après quoi nous remontâmes pendant deux milles ou environ qu'il y a jusqu'à la pointe Nord-Est de l'Isle sacrée, & nous arrivâmes à Porto sur les trois heures après midi. Mais avant de parler de: cette Ville il faut que je dise ce que j'ai. promis en parlant du Cardinal d'Estouteville qui est mort Archevêque de Rouen, & Evêque d'Ostie & de Veletri. Ce grand Cardinal dont la liberalité & la magnificence égaloit celle des Rois, fit bâtir à Rome une somptueuse Eglise à S. Augustin en 14794 il l'orna, il l'enrichit & il y choi it sa sepulture. Il avoit aussi. fait de grands biens à l'Eglise & au Chapitre de Sainte Marie Majeure. Il mou-rut à Rome le 20. Janvier de l'année. 1483. Son carps fur parté à l'Eglise de S.

D'Espagne et d'Italre. Augustin, & exposé sur un lit de parade, revêtu de ses plus précieux ornemens. Les Chanoines de Sainte Marie Majeure y étant venus faire les obseques & chanter l'Office des Morts avec les Religieux Augustins; ils s'ennuyerent à la fin de tant prier Dieu pour leur commun bienfaicteur, & pour se délasser un 'peu, ils se mirent à s'entretenir de diverses choses, le discours tomba ensuire sur la beauté & sur la richesse des ornemens dont le Prelat étoit paré; ils en vinrent à la question à qui ils devoient appartenir, & chaque Corps les prétendant, ils se jetterent sur le cadavre, lui arrachérent les ornemens & même les habits de dessous avec tant d'acharnement, qu'ils le laisserent tout nud. Le peuple terriblement scandalisé de cet auentat, les chargea d'injures & de maledictions pendant que les Becamorti prirent le corps sud & l'enfermerent au plus vîte dans le coffre de plomb qui lui étoit préparé & dans un autre de bois, de crainte qu'il ne survîne une autre querelle entre ces ingrats, & qu'ils ne missent leur bienfaicteur en pieces. Il fut donc mis en terre dans l'Eglise de Saint Augustin qu'il avoit fondée, sans qu'on pensat à lui ériger aucun monument jusqu'en l'an 1627. c'est-à-dire, cent quarante-quatre ans avoient brillé dans ce grand Prelat.

Les Chanoines de Sainte Marie Majeure ont imité trois ans après un si grand exemple de reconnoissance. Ils ont placé leur Epitaphe dans la Nef de leur Eglife; ils y ont marqué en détail une partie de ce que le Cardinal avoit fait pour eux; mais les uns & les autres n'ont eu garde d'y mettre l'histoire de leur querelle, & la maniere scandaleuse dont ils dépouillerent leur bienfaicteur. Ceux qui voudront voir ces deux Epitaphes & l'histoire que je viens de rapporter, les trouveront dans le premier Tome de l'Italia Sacra d'Ughellus pages 92. & 93.

Entre les Evêques d'Ostie residans à Veletri, l'Ordre de Saint Dominique a eu deux de ses ensans qui ont été Papes, & qui sont morts en opinion de sainteté. Le premier est Pierre de Tarentaise Arthevêque de Lyon, qui sut sait Cardinal par Gregoire X. en 1272. & Pape en 1276. sous le nom d'Innocent V. Il ne

D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

gint le Saint Siege que cinq mois & cinq jours. Le second est Nicolas Bocasino de Trevise, qui après avoir été General de de son Ordre, sut élevé à la Pourpre par Boniface VIII. en l'an 1300. à qui il succeda en 1303. sous le nom de Benost X. ou XI. Il ne sur Pape que huit mois & dixsept jours.

Porto est un Evêché attaché au Sous-Doyen des Cardinaux: Il est à la droite du Tybre environ à trois milles d'Ostie, & à une distance de la mer à peu près

égale.

Cette Ville doit son origine à la décadence de celle d'Ostie, & au nouveau canal que le Tybre s'ouvrit lorsque le limon qu'il entraîne sans cesse eût presque bouché son ancien lit. On prétend que Jules Cesar sut son fondateur, c'est-à-dire, qu'il commença à bâtir la Ville & le Porti; mais on convient que ce fût l'Empereur Claude qui fit le grand Port, & que Trajan ne fit que le petit ou l'interieur, que l'on nommeroit aujourd'hui la Darce si l'un & l'autre sublistoient. J'avois vû les desseins de ces Ports dans Blaeu, & je m'en étois formé une idée qui se trouva tout-à-fait fausse quand je sus sur les lieux. Le Port de Claude paroît dans ce dessein bâti dans la mer composé de deux jettées circulaires avec un avant mur sur

96 lequel étoit la Tour de la lanterné, ou le fare. Celui de Trajan paroît avoir été creusé dans la terre. La Ville ceinte d'une muraille fortifiée de Tours environnoit ce dernier Port ou Darce, & ses murs du côté de l'Est étoient baignés par le nouveau bras du Tybre appellé le petit fleuve, ou fiumicino. L'Isle sacrée qui étoit à l'Orient n'avançoit pas en mer tant que les jertées circulaires, & beaucoup moins que l'avant-mur. Il faut que depuis le tems de Trajan les choses ayent bien changé de face, & que l'Isle sacrée & la terre serme ayent crû & occupé un trèsgrand espace de la mer, puisque les rui-nes de la Ville & des Ports de Claude & de Trajan sont à près de deux milles de la mer, du moins c'est en cet endroit que l'on voit des ruines & des masures en très-grande quantité, & que malgré le sable, qui a tout couvert, on distingue encore les vestiges de ces Ports. Il n'y auroit rien eu d'extraordinaire dans leur construction, ni qui meritat que les Ecrivains de ces tems-là chantassent si haut les loisanges de ces Empereurs, si ces
Ports avoient été à l'endroit où l'on prétend voir aujourd'hui leurs ruines & leurs
vestiges; à quoi auroit servi cette tour
magnisique, bâtie sur le prodigieux vaisseau qui avoit apporté d'Egypte le grand Obelifque

Delisque qui étoit dans le Cirque, & qu'on avoit ensoncé & maçonné pour servir de fondement à cette superbe tour, qui devoit êtte un second Phare d'Alexandrie? Tout cela auroit été inutile si le Port avoit été sur la riviere, à près de deux milles de la mer. Il sant donc convenir, ou que la mer s'est prodigieusement retirée, ou que le limon du Tybre a augmenté prodigieusement l'Isse facrée & la terre ferme des deux côtés des deux bouches du Tybre, ou que le Port du Tybre n'a jamais été dans le lieu où l'on fait voir ses prétendus vestiges.

Quoiqu'il en soit, ma curiosité ne sur pas satisfaite, & si ce voyage m'avoit causé de la dépense ou de la fatigue, je n'en aurois pas été content; mais il ne m'en coûta rien, & je n'eus pas grance satigue à essuyer. Il y a deux tours ce garde sur la côte Occidentale de l'Isle, & une troisséme sur la côte Orientale de la terre ferme, & dans l'Isle & dans la terre ferme quelques méchantes cabanes, où se retirent les pêcheurs, les pastres, & ceux qui travaillent au sel, avec une hôtellerie ou coupe-gorge comme on voudra l'appeller: car tous ces noms lui conviennent.

On ne sçait pas au juste dans quel tems la Ville de Porto a reçû les lum eres de l'Evangile; il y a toutes les apparences

Tome VIII.

que les Apôtres Saint Pierre & Saint Paul ne la laisserent pas dans les tenebres de l'Idolâtrie, & qu'ils y établirent un Eveque, immediatement après en avoir établi un à Ostie, & c'est de cer établissement que l'Evêque de Porto a le second rang, & qu'il est affecté encore aujoure d'hui au Sous-Doyen des Cardinaux.

L'Eglise Cathedrale étoit dédiée à Dien fous l'invocation de Saint Hypolite Martyr, & Evêque de la même Ville, qui y souffrit le martyre en 229. mais il ne paroît point qu'il en ait été le premier Evêque, au contraire tout nous porte à croire qu'il y en a eu plusieurs avant lui & que la grande. & magnifique Eglise Cathedrale que l'on y bâtit après que Conftantin eut renoncé au culte des Idoles, sur édifiée par des personnes qui avoient une veneration particuliere pour ce saint Martyr. Le Pape Simmaque sit bâtir un Hôpital fameux dans cette Ville vers la fin du cinquiéme siecle pour y retirer les pelerins qui venoient à Rome, ou ceux qui y venoient attendre les embarquemens pour s'en retourner chés eux. La grande tour de l'Eglise Cathedrale est ce qui a resisté plus long-tems aux injures du tems, & à la fureur des Barbares, qui ayant pris plusieurs fois la Ville dans les siecles huitième & neuD'ESPAGNE ET D'ITALIE.

vième, ayant massacrés ou fait esclaves les habitans qui ne purent s'échapper, détruissrent presque entierement la Ville. Les Romains ne voyant point de remede à ce malheur, parce que les habitans, qui s'étoient retirés ailleurs, ne voulurent point y retourner, acheverent d'abbttre, & de ruiner la Ville & de combler le Port, asin qu'il ne prît plus envie aux Barbares d'y revenir & de s'y établir. La mer & le Tybre ont si bien secondéseurs desseins, qu'on ne peut voir sans gémir, que ce Port autrefois si celebre, cette Ville Episcopale, si riche, si marchande, ayent disparu d'une manière qu'on ne sçait plus où ils ont été.

niere qu'on ne sçait plus où ils ont été. On prétend que Calixte second voyant l'impossibilité de rétablir cette Ville, & ne voulant pas laisser aneantir le titre Episcopal, l'unit à celui de la Forêt-Blanche, autrement des Saintes Rusine

& Seconde Martyres en l'an 1120.

La Forêt-Blanche étoit anciennement appellée la Forêt-Noire, elle n'est qu'à dix mille s de Rome, sur le chemin d'Au-relien, Via Aurelia. Ce sur dans ceute, Forêt que les deux Saintes sœuis Rusine & Seconde surent martyrisées par ordre de Junius Donatus Preset de Rome l'ande Jesus-Christ 260. Leurs corps étant demeurés sans sepulture, elles s'apparu-

E ij

rent à Plautille Dame de cette Foret, Iui dirent de se faire Chrétienne, & de chercher leurs corps, & de leur donner la sepulture. Plautille obéit, reçût le Baptême, trouva les saints Corps, les ensevelit honorablement, & bâtit une Eglise sur leurs sepulcres. Cette Eglise étant devenue celebre par les miracles que Dieu y operoit par l'intercession de ces deux Saintes; cela a donné occasion de bâtir une Ville aux environs de l'Eglise; les Papes jugerent à propos d'y établir un Evêque. Le tems de cette creation n'est pas bien connu : ce qu'on sçait de plus certain, c'est qu'en 546. Valentin, qui étoit Evêque de la Forêt-Blanche, ou des Saintes Rufine & Seconde; eut les deux mains coupées par le commandement de Totila Roi des Gots. Ce Saint Evêque ne laissa pas d'assister!à un Concile tenu à Rome sous le Pape Vigi-

Depuis Valentin on a une suite asses exacte des Evêques qui ont rempli ce Siege jusqu'à Pierre Senior, ou l'Ancien, qui étant Cardinal & Evêque de Porto, sur déclaré Evêque de la Forêt-Blanche, ou des Saintes Rusine & Seconde; ces deux Evêchés ayant été réunis à cause de la désolation & de la ruine entiere de la

le, dans lequel, faute de mains, il sit

souscrire un autre en sa place.

Ville, & de l'Eglise de Porto; de sorte que ces deux Eglises n'en firent plus qu'une, & l'Evêque de Porto fit sa résidence à la Forêt-Blanche; mais cette Ville & l'Eglise des Saintes Rusine & Seconde ayant eu le même sort que Porto, ce Sous-Doyen du Sacré College pourvû de deux Evêchés se trouva n'avoir ni Ville, ni Eglises; heureux seulement en cela que n'ayant point d'Eglise, il n'étoit point obligé à residence.

Cependant comme il étoit important de ne pas laisser abolir lamemoire de deux. Sieges considerables, & qu'on ne peut conserver le titre d'un Evêque sans luiassigner un lieu de residence, de jurisdiction & des sujets, les Papes ont bien voulu distraire une petite partie de leur Patriarcat, & en faire une rosidence àcet Evêque dépoüillé. Ils lui ont donné dans Rome même l'Isle du Tybre qu'on appelloit anciennement l'Isle Licaonienne, & qu'on appelle aujourd'hui l'Isle de Saint Barthelemi avec l'Eglise des Saints Adalbert & Paulin, qui est à present celle de Saint Barthelemi; & celle de S. Benoît, avec tous les droits utiles. & honorifiques de ces Eglises, la jurisdiction entiere sur les Clercs & sur le. Peuple; en un mot ils ont fait une residence honorable & commode à cet Evêque, auquel ils ont encore permis de faire ses sonctions dans l'Eglise de Saint Pierre & dans les autres de la Ville Leomienne, c'est-à-dire dans cette partie de Rome qu'on appelle communement le Bourg ou la Ville de Saint Pierre, qui renserme tout l'espace qui est compris audelà du Tybre, & entre le château Saint Ange & l'Eglise de Saint Pierre.

Nous passames tout le reste du jour à chercher Porto dans Porto même & à chasser, & la nuit étant venuë, nous allâmes souper & coucher à bord de notre Felouque que nous avions fait moiillér presqu'au milieu de la riviere devant la tour Alexandrine qui est à l'embouchure

de la riviere.

Nous levâmes l'ancre dès que le jour fut assés clair pour que la garde de la Tour nous pût assurer que la côte étoit nette, c'est-à dire, qu'on ne voyoit aucun bâtiment qui pût nous donner du soupçon. Nous voguâmes le long de la côte qui est unie & abordable par tout, & nous arrivâmes bien-tôt à l'embouchure de l'étang de Macarese. On compte quatre milles de Fiumicino à cet étang; nous y entrâmes & en simes le tour, il nous parut avoir trois milles de longueur & un mille dans l'endroit le plus large; il est assés prosond, & sort poissonneux à ce-

B'ESPAGNE ET D'ITALIE. que nous dirent des pêcheurs que nous y érouvâmes. Il y a vis-à-vis de son entrée ou canal par lequel il communique avec la mer, une petite Isle comme une grosse motte de terre, sur laquelle il seroit aisé de faire une batterie fermée, ou une fortin qui défendroit aisément l'entrée. Cornelio Mayer, cet Ingenieur Hol-

landois dont j'ai parle ci-devant, avoit proposé d'en faire un port dans lequel il auroit fait passer une partie du Tybre par un canal qu'il auroit tiré au dessus ou au dessous de la Ville, par le moyen duquel on auroit ouvert un commerce trèscommode entre la Ville & la mer, & on zuroit diminué de beaucoup la force du Tybre & les ravages qu'il fait quand ils déborde. Ce projet fut exeminé à bien des reprises & à la fin jugé possible & avantageux s'il étoit fait ; mais d'une trop grande dépense pour la Chambre Apostolique; & d'ailleurs on eut peur que Fouverture des terres & les éx cuations. qu'il faudroit faire ne produisissent des vapeurs épaisses & infectées qui corromperoient l'air & causeroient des maladies contagieuses, & peut-être mortelles, qui est ce qu'on craint le plus dans ce pais.

Au reste, ce païs tout desert qu'il est ne laisse pas d'être utile au Souverain, aux Seigneurs, & aux Communautés qui

F iiij

en ont quelque partie. Outre qu'on y nourrit des busses en quantité qui sont très - bons pour les charois & pour le labourage, qui sont forts & de très-peu de dépense; on nourrit aussi quantité de bœufs, & pendant l'hyver tous les bestiaux grands & petits descendent des montagnes, & viennent aux bords de la mer pour y trouver de l'herbe, & pour joiling de la douceur du climat.

Outre cela on y fait tout le sel qui se consomme dans l'Etat Ecclesiastique depuis la mer jusqu'aux monts Apennins.

Nous dinâmes sur l'étang, & nous côtoyâmes ensuite les bords de la mer le plus près qu'il nous sur possible asin de nous dédommager du peu de satisfaction que nous avions eûté depuis nôtre départ de Rome. Tout ce qui m'en revint de meilleur, c'est que je ne me figurai plus les choses que comme elles étoient réellement, au lieu que je m'en étois fait des idées bien disserentes quand je ne les avois vûes que dans les descriptions que j'en avois lûes.

On compte douze milles de la bouche de l'étang de Macarese à Palo La côte est presque toute droite; elle court du Sud-Sud Est au Nord-Nord-Ouest. Il ya dans cet espace cinq petites rivieres, ou ruisfeaux qui se jettent dans la mer. La plus

considerable de ces rivieres est l'Avone qui sort du Lac de Bracciano, & qui en est comme le dégorgement. Ce Lac se nommoit autresois Lacus Sabatinus. Il a seize à dix-huit milles de circonference; on lui a donné le nom de Bracciano, parce qu'il est de la dépendance du Duché de ce nom, qui appartient à la Maison des Ursins.

Nous arrivâmes à Palo sur les vingtdeux heures. C'est un Village accompagné d'un très-beau Château fortifié. Il y à un petit acul comme à Sainte Marinllee, où les tartanes de pêcheurs se mettent en. sureté quand elles sont poursuivies parles Corsaires. Les Felouques y moiillent tout contre la terre, ou se hallent sur le fable. La terre de Palo avec celle de Ceri, qui en est à quatre milles au Nord-Est. ont été vendues à Dom. Livio Odescalchi neveu d'Innocent X I. par le Duc de Bracciano. Palo est l'Alsum, & Ceri est le Cere des Anciens; elles étoient du nombre des douze Villes que les Toscans possedoient autour du Tybre,, qu'on appelloit la Toscane inferieure, ou la Toscane Suburbicaire. Dom Livio passoie une partie de l'année à Palo. Ce lieu convenoit à son huneur tout-à-fait extraordinaire & cetirée; il n'y étoit point inportuné comme à Rome, oir le trains or -

106

dinaire du monde le gênoit. Il faisoit dela nuit le jour, & so servoit du jour comme les autres hommes se servent de la nuit; c'est-à-dire qu'il se promenoit la nuit, faisoit ses visites, traitoit de ses affaires, & dès que l'aurore s'approchoit, il soupoit & se mettoit au lit pour ne s'en lever qu'environ une heure ou deux avant le coucher du Soleil; alors. il donnoit ses Audiances, entendoit la Messe & dînoit. On sera peut-être surpris qu'il entendît la Messe si tard; mais. il avoit obtenu cette grace du Pape par un Bref, & il avoit des Chapelains qui menoient à peu près la même vie que lui & qui étant bien payés, se couchoient à: peu près comme leur maître, & qui se levant à trois ou quatre heures après midi: pouvoient attendre jusqu'au coucher du Soleil à dire la Messe. Quelle commodité ce seroit pour les Dames de Paris, si elles avoient de semblables Brefs & des Chapelains aussi commodes! Elles ne seroient pas obligées à se lever à onze heures trois quarts, & à courir à moitié vêtuës entendre une Messe que des Prêtres Seculiers, trop pressés de déjeuner n'ont-pas la complaisance de differer de quelques heures en faveur de gens qui ont été toute la nuit sur pied, & qui ont es-suyé les fatigues des spectacles, d'une p'Espaent et d'Italie. 107 grand repas & du bal qui l'a suivi, dont elles n'ont'pû se débarasser que bien longtems après le lever du Soleil. Quelle dureté d'interrompre ainsi leur premier fommeil!

Le Château de Palo étant considerable par sa situation entre Rome & Civita-Vechia, & pouvant être d'une terrible consequence, si les Barbares ou autres ennemis du Saint Siege venoient à s'en emparer, le Pape y entretenoit une garnison capable de le mettre hors d'insulte, sans s'en rapporter aux soins que Dom Livio devoit avoir de le bien défendre.

Le Commandant de ses troupes voulut voir nos billets de santé avant de nouspermettre de mettre pied à terre, & nos-Patente s'étant trouvées en bonnes formes, il nous donna pratique, c'est ainsiqu'on s'explique sur les côtes de la Medirerranée, pour dire qu'il nous permît de mettre pied à terre, & de faire ceque nous jugerions à propos dans les pais.

Nous prenions le chemin de l'hôtellenie, où nous avions résolu de souper &c. de concher lorsque nous rencontrâmés, un de mes amis de Civita Vechia, qui étoit depuis deux ou trois ans aux services du Princes Odescalchi en qua-

Digitized by Google

lité d'Agent & de Garde de ses magafins de bled, qui après les complimens ordinaires nous conduist chés sui, où il nous obligea de souper & de coucher.

Nous nous promenâmes aux environs. du Châreau & fur le, bord de la mers mais pour le Château, il nous fut impossible d'y penetrer, les portes étoiens confignées, il fallut nous priver du plaisir de le voir. Nôtre hôte ne desesperoir pas de nous le faire voir le lendemain, finous voulions rester; mais Dom Gaër tano me témoigna qu'il avoit envie de partir de grand matin, afin d'être de bonne heure à Civita-Vechia. Je me rendis, à ce qu'il souhaitoit, nous soupâmes joyeusement, & nous dormîmes bien, mieux que dans la Felouque. Notre hôte nous donna fort bien à déjeuner avant de partir, & nous vint conduire au bord de la mer. Le vent étant à souhait nous. nous servimes de nos voiles, & nous simes en moins de quatro heures les vingtun milles que l'on compte de Palo à Ci-. vita-Vechie-

Dom Gaetano ent l'honneteté de meconduire au Convent, & le Pere Canalucci, notre Prient le pria & le pressa rant de se reposer quel que sjours chés neu s, cui l'ac put se dispense; de nous propressa

DESPAGNE ET D'ITALIES tre d'y demeurer le reste du jour. Nous le regalâmes de notre-mieux, nous lui simes voir la Ville, la forteresse, l'Arsenal, la Darce & les Galeres. Je lui dis qu'il y avoit une chose digne de son attention, & que je l'y conduirois le lendemain, matin, l'assurant que nous reviendrions assés-tôt pour qu'il pût s'embarquer & arriver de bonne heure à Porto-Hercole, où il devoit aller. Il me crût : je le conduisis aux bains de Trajan, où je le retins tant qu'il me fut possible, jusqu'à ce que notre Prieur & un Religieux nous étant venus joindre, nous le conduisimes à notre Maison de San-Liborio foù nous lui donnâmes à dîner, & où nous lui fîmes passer le reste du jour. Nous retournames coucher à la Ville, je lui proposai encore une autre partie le lendemain; mais il n'y seut jamais moyen de l'y, faire consentir. Il continua son voyage après avoir déjetiné, & peu s'en fallut que je ne fisse encore cette partie. avec lui.

Jone songeai plus après le départ de Dom Gaëtano, qu'à mon retour en France-Nos Peres enrent l'honnêteté de s'y opposer, & de me proposer des conditions que l'amour aveugle de ma patrie m'obligea de resuser.

Monfieur le Chevalier de la Mothe-

## VOYAGES

d'Orleans Capitaine des Galeres du Pape? ayant obtenu permission de faire un voyage en France, me proposa de me mener avec lui; j'y consentis avec joye, & il ne fut plus question que de trouver un embarquement; car nous étions résolus d'aller par mer. Un Capitaine d'un Vaisseau Anglois qui étoit venu chargé de mourue feche à Civita-Vechia lui offrit son Vaisseau, & le pria si instamment de l'accepter, qu'il le lui promit. Cet Officier fit tout ce qu'il pût pour bien nettoyer fon Navire & lui ôter l'odeur de mourue, & il y reuflit assez bien. Il voulut faire mieux; il fit peindre sa chambre & pensa nous empoisonner ; j'ai même lieu de croire qu'il y auroit réissi, si un orage qui dura. plusieurs jours, & qui rendit la mer imprariquable ne nous avoit empêché de nous embarquer. Cet heureux contretems diminua beaucoup l'odear de la peinture, en lui donnant le loisir de s'exhaler on partie.



## CHAPITRE VI.

E' Anteur quitte l'Italie. Son voyage jusqu'à Paris.

Ous nous embarquâmes le 21. Janvier 1716. vers le midi. La mer étoit encore extrêmement grosse; & quandi nous sûmes par le travers du Cap Argentaro, nous cumes un coup de vent si violent, que rous autres que des Anglois ausoient relâché; mais je leur dois cette: justice, que ce sont d'habiles gens &; d'intrépides Matelots. Le Vaisseau étoite petit, & les vagues le faisoient sauter comme une coque d'œuf. Je vis vingt fois les voiles prêtes à être emportées, & les mâts à être brisés, sans que le Capitaine & les Matelots parussent émûs le moins du monde. Nous arrivâmes à Livourne le lendemain avant jour. Il fallute attendre plus de six heures que la mer sût affes appaisée pour nous permettre de mettre à terre, encore l'Esquif, Canot, ou Yol étoit si petir, que je ne me souviens pas d'avoir jamais eu tant de peur.

Notre Capitaine Anglois comptoit de nous conduire jusqu'en France; mais ils trouva un fret à Livourne, & nous sis-

mes obligés de chercher un autre Bâtiment, je demeurai pendant cetems-là a notre Couvent. Il n'auroit pas été décent que j'eusse logé dans une Hôtellerie, ayant un Couvent où l'on reçoit les Etrangers avec une politesse & une charité infinie.

J'y trouvai un Religieux de Lucques que j'avois vûrà Rome, qui pensa me débaucher pour aller joüir avec lui de l'air de liberté qu'on respire en cette Ville. La resolution que j'avois prise de retourner à Paris, m'empêcha d'accepter cei parti, & d'aller passer quelque tems, & peut-être quelques années à Lucques.

La Ville de Lucques, me disoit mons ami, a tous les agrémens des premieres Villes du monde sans en avoir les inconveniens, quand il n'y auroit que la l berté entiere, & parsaite thont on y joüits sous les paissibles Loix de la République, les gens de bon sens la devroient préserer, non-seulement à tous les Etats Monarchiques; mais même à toutes les autres Républiques, tant les Legislateurs ont en d'attention à éloigner de leurs Concitoyens, tout ce qui pouvoit avoir un air de contrainte, & démentir en quelque saçon ce que l'on dit que la liberté est be vrai, le solidé. & l'unique bien que les hommes doixent estimer.

Lucques, me disoit-il, peut disputer d'antiquité avec toutes les Villes d'Italie; elle est située au milieu d'une plaine déliciense, environnée de collines d'un terrein admirable & d'une fertilité prodigieuse. La riviere de Serchio passe dans cette plaine, & quand l'on veut, au travers de la Ville. Il y a peu de Villes qui ayent d'aussi belles murailles; elles sont toutes de briques, extrêmement épaisses, flanquées de grands bastions herissés de canons, avec un rempart large chargé de gros arbres bien entretenus ». qui forment une promenade des plus agreables. Les rues sont larges, droites bien percées, bien pavées, rien n'est: plus propre. Les maisons sont belles. elles ont de la grandeur, de la noblesse, du bon goût. On n'épargne rien pour les meubles, pour les tableaux, pour les ornemens. Il est certain que le negoce de la foye enrichit cette Ville & ses environs, & que ses ouvriers sont en réputation. d'être des plus habiles d'Italie.

La Souveraineré de la République reside dans le Grand Conseil, qui est composé de cent trente Gentilshommes, & cent vingt Bourgeois, tités des trois quartiers de la Ville. On en choisit dix tous les deux mois pour representer le Sénate. Le Chef de ces dix se nomme Gonfalomier, ou Porte-Enseigne; il a le bonner. Ducal & la robe de pourpre. Il loge & mange avec ses neuf Conseillers au Palaise de la République, qui les y fait servir & miretient leur table.

Il est vrai que la Ville de Lucques n'est qu'un Eveché; mais celui qui en est pour-vû, qui est fouvent un Cardinal, est distingué des autres Eveques par l'usage du Pallium, & parce qu'il releve immediatement du S. Siege. Les Chanoines ont le rochet & le camail étant au chœur, &

la mître de foye quand ils officient.

L'Eglise Cathedrale est dédiée à S. Marsin; elle est grande, & magnissque. C'est au bour de la nef dans une Rotonde de marbre, qu'on conserve ce Crucifix merveilleux, qu'on prétend avoir été taille en bois par Nicodeme. On l'appelle communément, il Sando Volto di Lucca, ou la Sainte Face de Lucques. M. Misson se trompe, quand il dit, que Nicodeme ayant entrepris de peindre un Crucifix ; & n'en pouvant venir à bout, les Anges qui le regardoient travailler, lui prirent le pinceau de la main, & acheverent euxmêmes le tableau. Il ne faut que cette description, pour faire voir que M. Mis-son n'a jamais été à Lucques, ou que s'ily a été, c'est en courant comme j'ai eus mison de lui reprocher dans d'autres ocassions. Il n'a point vû ce celebre Crucifix; car il est constant, qu'il n'est point:
en platte peinture, mais réellement de
relief & enrierement de bois. Il est couvert d'une grande robe de damas, ou de
velours en broderie, & il a sur la tête
une t'ès-riche couronne d'or ornée de
pierreries. C'est peut être le seul Crucifix qu'on se soit avisé d'habiller si richement, & de couronner autrement que
d'épines. Il est avec raison l'objet de la
weneration des Eucquois. Ils l'ont mis sur-

leur monnoye.

L'Ordre de S. Dominique y a un Couvent celebre, dont l'Eglise dédiée à S. Romain est ornée de quantité de tableaux des premiers Peintres d'Italie. Le Couvent est magnisique & très-riche; on n'y reçoit que des Gentilshommes. Les Lucquois, qui ne sont pas de ce rang, n'osent s'y prefenter, & comme il y en a beaucoup qui ont embrassé cet Ordre dans les autres Couvents d'Italie, ils se sont réunis & ont fondé plusieurs Couvents dans le Royaume de Naples, qui ont formé une Province appellée de Labrusse, qui est toute de Lucquois originaires de la Ville ou des terres de la République. Elle est sous la protection du Roy d'Espagne, du moins y étoit-elle lorsque les : Espagnols étoient maîtres des Royaumes:

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. la liberté de l'Etat. La Ville de Lucques a été autrefois bien plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On prétend pourtant qu'elle a encore quarante mille Habitans, dont il y en a dix à douze mille portans les armes qui montent la garde. & qui pour ne se pas fatiguer ont trois cens Suisses qui font les sentinelles. Les revenus de la République ne vont qu'à quatre cens mille écus. C'est peu pour un Païs si bon, & d'où il sort tant de riches marchandises; mais c'est assés pour les dépenses qu'elle est obligée de faire; dans un besoin elle en leveroit bien davantage. Un Etat est bien riche quand les particuliers le sont beaucoup, & qu'ils sont prêts à tout sacrifier pour le bien commun. Il n'y a pas de Peuple au monde qui fasse plus de trophées de la liberté que les Lucquois; ils n'ont autre chose dans la bouche, & méprisent infiniment leurs voisins les Toscans, parce qu'ils sont sous la domination des Princes de Medicis. Cependant leur liberténe laisse pas d'avoir des bornes, & des bornes asses étroites. Tout le monde sans exception est sujet à l'autorité d'un Magistrat, que l'on appelle de Gli Discoli, quiveille à entretenir la paix, l'union, le bon ordre, la modestie & la politesse dans la Ville, & dans l'Etat, & qui reprime avec

vigueur ceux qui s'en écartent tant soit peu. Par exemple, des gens qui s'émanciperoient à s'entretenir dans les Eglises à y donner des rendés-vous; à donner des festins & des bals dans les tems qui ne sont pas marqués dans l'étiquette, qui feroient des assemblées de jeu, qui auroient des trompettes ou des corps de chasse, dont ils éveilleroient ou incommoderoient leurs voisins; des gens querelleux ou médisans; des Poëtes satyriques & autres semblables perturbateurs du repos public. Dès que les gens ont été avertis une sois, & qu'ils ne se sont pas entierement corrigés, le Magistrat sans autre forme de procès procede sommairement contre eux, & les punit selon leur qualité & leurs fautes, les uns par la prison, & l'amende, les personnes de qualité par l'exil dans leurs terres, ou par des retraites forcées dans des Couvents, dont il ne faut pas penser de sortir qu'avec une

permission expresse du Magistrat.

On appelle Podestat le Juge ordinaire du Civil & du Criminel de la Ville & de l'Etat; il a trois ou quatre Assesseurs, ou Conseillers, Docteurs és Loix, qui doivent aussi bien que lui être Etrangers; c'est-à-dire, n'être pas nés sujets de la République, & cela asin qu'ils ne savorisent, ni ne maltraitent personne pas

TI

les rapports, que le sang pourroit leur suggerer; de sonte qu'on n'a à craindre de leur part que la corruption si ordinaice à tous les autres Juges, dont il ne faut pas croire que ceux de Lucques soient

exempts.

Quand ils condamnent quelqu'un aux Galeres; ils l'envoyent à celles de Genes plûtôr qu'à celles du Grand Duc; la raifon en saute aux yeux. La République de Lucques en pourroit pourtant avoir; car son petit Port appellé Via Regia, ou Via Regia est capable d'en porter. Voilà à peu près tout ce que mon Confrere m'a appris de cetre petite République, où je n'aurois pas été sâché d'aller passer quelque tems, si je m'étois trouvé dans une autre situation.

Nous trouvâmes à Divourne un Vais-seau de la Cioutat freté par des Marchands Vontiens, & dont tout l'Equipage, à la reserve du Patron & de deux ou trois Marelots, étoir Grets ou Venitiens. Il alloit en France faire les soumissions necessaires pour faire renouveller ses Passeports. Monsieur le Chevalier de la Mothe s'accommoda avec le Patron pour la moitié de la chambre & pour l'eau & le bois, dont il auroit besoin pendant le voyage. La chambre étoit grande & fort éclairée. Ce Vaisseau étoit d'environ sent

cinquante tonneaux; il avoit douze canons & vingt-cinq hommes d'équipage, fans compter les Officiers, & les Passagers qui étoient entre-pont, il étoit assés bon voilier, & nous y fûmes fort commodement.

Nous parrîmes de Livourne le 27. Janvier avant midi; le 29. au point du jour nous nous trouvâmes devant Genes; j'en voulus donner avis au Chevalier de la Mothe, qui étoit encore couché, & le pied m'ayant manqué, je tombai dans l'é-coutille, sans l'échelle qui modera un peu ma chûte, je me serois tué; j'en fus quitte pour une contusion aux reins, qui m'obligea de porter un ciroëme. Notre Parron n'avoit à saire dans ce Port que pour vingt-quatre heures; c'est le langage ordinaire de tous les Patrons, il y demeura cinq jours entiers, & ne remit à la voile que le troisiéme de Février. Je n'allai à nos Couvents que pour y dire la Messe, & voir quelques Religieux que j'avois connus à Rome & à Civita-Vechia. Nous logeâmes à la Croix de Malthe, auprès de Banchi; c'est la meilleure Auberge de la Ville; on y est à la verité un peu cherement, mais on y est bien, on est sûr de n'y trouver que d'honnêtes gens.

Nous partîmes de Genes le Lundy troisième Meme de Février vers les quatre heures après midi, & nous arrivâmes à la Cioutat le Jeudy après midi. Je rencontrai dans la Ville un de nos Missionnaires de l'Amerique qui s'en alloir à Rome. Nous passames la soirée ensemble, & le lendemain au point du jour nous parsimes pour Marseille où nous arrivâmes sur les deux heures après midi bien fatigués; car les lieuës de Provence sont extrêmement longues, les chemins toûjours haurs & bas & fort pierreux, & nos chevaux n'étoient pas des meilleurs.

- Ce fur là où nous nous séparâmes. M. le Chevalier fut loger chés un de ses parens, où la fatigue du voyage lui causa quelques accès de fiévre, qui ne l'empêcherent pas de prendre la poste pour se rendre auprès de sa famille à Carpentras. Pour moi j'allai au Couvent de notre Ordre, où je sus reçû avec la politesse la cordialité, qui a toûjours distingué ce Couvent de la plûpart des autres. Lo Prieur me convia de passer le Carême chés-lui, & d'attendre se beau tems pour prendre la route de Paris. Ainsi je ne partis de Marseille que le 20. Avril. J'allai voir à Carpentras mon intime ami le Pere Leotard; il étoit Prieur de notre Couvent, il est à present Vicaire du S. Office. C'est un Religieux recommanda.

Tome VIII.

ble par sa pieré, sa regularité & son sça, voir. Que que chose que je pusse saire, je ne pus me séparer de lui que le cinquié-

me jour de May.

Carpentras est une fort jolie Ville, à quatre lieuës d'Avignon en allant au Nord, & à quatre lieues du Mont Ventoux au Sud. Elle est dans une plaine fertile, bien cultivée, & qui devroit être. infiniment mieux peuplée qu'elle n'est, puisque le Peuple y est aussi libre que dans la République de Lucques, & encore moins chargé d'impôts. Cette Ville est la Capitale du Comté Venaissin, qu'on appelle communément le Comtat ; car, n'en déplaise à celle d'Avignon, qui se croit être beaucoup, parce qu'elle a été la residence des Papes pendant soixante & dix ans, qu'elle est Archiepiscopale, que le Vice-Legat y demeure, qu'elle est le Siege de l'Inquisition & de la Rotte, ou Parlement Papal du Pais; la Noblesse du Comtat Venaissin, & par contagion les Peuples du Comtat s'estiment infiniment davantage, & traitent les Avignonois de Bourgeois, ou d'Ouvriers en tafferas. La situation de Carpentras dans une plaine cultivée, & sans eaux croupissantes, la tend fort saine, le Mont Ventoux qui est, le reservoir des frimats, empêche qu'on y soit incommodé de la chaleur, qui sans

D'Espagne et d'Italie. 124 e secours deviendroit peut-être insupportable; cela est cause que le froid y dure plus long-tems que dans le reste de la plaine, le feu y étoit autant necessaire qu'à Paris les premiers jours de May quo jy étois. La Ville est bien percée, la plûpart des rues sont larges, bien pavées & fort propres. Les maisons sont belles, il y en a qui ont beaucoup d'apparence; & entre celles-là le Palais Episcopal. Ce? lui qui remplissoit le Siege étoit de la Maison Abbati, qui porte une Eglise dans ses armes; il étoit parent du Pape Clement X.I. Cet Evêché vant trente mille livres de rente, & par consequent n'est pas à la portée de tout le mondoi-Des Cardinaux s'en sont contentés, & j'en ai vû qui se conventoient bien a moins. Il est vrai, que quand ce n'est pas! un Cardinal qui en est pourvû, on a soin" de le charger de pensions, afin que le Prélat ait un moindre compte à rendre \$ Dieu de ses revenus.

L'Eglise Cathedrale est grande, asses belle, quoique dans le goût gothique; elle est ancienne. Son Chapitre est considerable; l'Abbé de la Moshe d'Or'eans frere du Chevalier de ce nom en éroit Theologal. Il me sit voir le tresor, & surtout le fameux mord du cheval de Constantin, qu'on prétend être fait d'un des

cloux qui attacherent Notre-Seigneur & la Croix; il y a bien des gens qui le baisent par dévotion. Il est brisé & assés petit, il n'a point de gourmette, les rênes n'y sont plus, ni la restiaire; on ne sçait dans laquelle des quatre pieces, qui le composent, on a fait entrer le saint clou. Quelle étrange dévotion, disois-je, à M. le Tresorier, de mettre dans la bouche d'un cheval un clou, qui a percé les membres adorables du Fils de Dieu! J'étois bien tenté de dire ce que j'en pensois, mais la prudence me ferma la bouche; car ces Messieurs les Chanoines, qui sont infiniment raisonnables sur toutes autres choses, ne le sont point du tout sur leur saint mord, non plus que nos Peres de S. Maximin sur les Reliques de la Magdelaine, les Moines de S. Victor sur la croix de S. André, & les Habitans de Tarascon sur le corps de Sainte Marthe. Car enfin quand pour avoir la paix avec ces Messieurs, nous voudrions bien leur passer que Constantin qui n'étoit pas encore bien revenu des erreurs du Paganisme, se seroit imaginé que la presence de ce saint clou le rendroit invulnerable lui & son cheval, que son seul aspect mettroit en fuite tous les ennemis, n'auroit-il pas été plus à propos de placer ce Cacré morceau de fer sur le devant de son casque.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. Le lieu auroit été plus honorable, & plus exposé à la vûë des ennemis qu'il vouloit terrasser ? D'ailleurs le moyen de faire entrer ce saint clou dans la composizion d'un mord fans le mettre au feu, le faire rougir, le forger, le limer? En faut-il davantage pour lui faire perdre la consecration qu'il avoit acquise par l'attouchement de la chair sacrée de Dieu, & par le Sang de Jesus-Christ dont il avoit été rougi ? Il n'en faut pas tant pour ôter la consecration des vaisseaux; qui ont servi au Sacrifice non sanglant de nos autels. Quoiqu'il en soit; ce mord est conservé & gardé religieusement, oa l'expose à la veneration des Fideles, je crois qu'on le porte en procession; il sert d'armes à ce Chapitre. C'est presentement à Messieurs de S. Eusebe de Rome. à prouver que le morceau de mord qu'ils montreht comme ayant servi au cheval de Constantin, & fait d'un des cloux de Notre-Seigneur est veritablement une partie de ce mord. Et comment en viendroient-ils à bout, puisque celui de Carpentras est tout entier? Je les avertis charitablement de ne pas entreprendre ce procès à Carpentras, il n'y feroit pas fûr pour eux, les gens de ce Païs-là sont tenaces dans leurs sentimens, ils sont prompts, ils sont braves, ils sont pleins E iij

d'esprit; & de quelque maniere qui con proposat de vuider le different, je pa-

rirois à coup sûr pour Carpentras.

Le Comté Venaissin dont Carpentras. est la Capitale, faisoit partie des Érats de Raymond VI. Comte de Toulouse, ce faureur des Hereriques Albigeois. Les gens du Pais disent que ce malheureux Prince ayant été défait par l'armée des Croisés vers l'anazio. le Pape & le Roy de France partagerent ses Etats. Le Roy eut le Comté de Toulouse, & tout ce qui étoit au Sud du Rhône, & le Pape ce qui étoit au Nord. Raymond VII. rentra en possession des Etats de son pere après sa mort; mais n'ayant eu d'autres enfans qu'une fille, qui fut mariée à Alphonse Comte de Poitiers frere de S. Louis, & cette Princesse n'ayant point eu d'enfans, tous ses Etats revincent à Philippe le Hardy, qui après bien des contestations ceda au Pape Gregoire X. le Comté Venaissin, & la Reine Jeanne Comtesse de Provence vendit au Pape Clement VI. en 1348. la Ville & Territoire d'Avignon, qui n'avoit jamais fait partie du Comtat Venaissin, pour la somme de quatre vinges mille florins d'or-Bien des gens prétendent que cette somme n'a point été payée, & que les Rois. de France ont un hypotheque bien fondé

fur cette Ville. C'est parce que ces deux Etats ont été du domaine de France, que les Habitans joilissent par les concessions de nos Rois du droit de naturalité, & qu'ils sont censés Regnicoles, quoiqu'ils

dépendent d'un autre Prince.

On peut croire que la famille de M. le Chevalier de la Mothe d'Orleans me reçuit comme un ami intime de ce Chevalier, & de fon frere cadet aussi Chevalier de Malthe, Lieutenant des Gardes Avignonoises à Rome, où il est connu aussi bien qu'à Malthe fous le nom de Chevalier d'Orleans. L'ainé de cette illustre famille étoit veuf, & n'avoit qu'une fille qu'il avoit mariée au Marquis de Modene. M. de la Mothe eut la bonté de me mener dans sa chaise à la fontaine de Vaucluse. Elle est éloignée de trois lieues de Carpentras. Le chemin est beau, & on ne trouve pas un pouce de terre qui ne soit cultivé, & qui ne rapporte beaucoup. Qui ne croiroit que les Habitans d'un Pais fi heureux, ne dussent être très-riches,n'ayant d'ailleurs aucune imposition à payer à leur Souverain; ils sont pourtant pauvres, où du moins ils le disent. Les faut-il croire? Ils sont gras & bien vetus, sont-ce là des marques de diferre?

La fontaine de Vaucluse, qui forme F iiij dès qu'elle paroît hors de terre, une riviere capable de porter bateau, sort d'un antre profond au pied d'un rocher d'une très-grande hauteur, coupé à plomb comme un mur. Cet antre ou caverne, où la main de l'homme n'a point été employée, me parut avoir cent pieds de large, & environ autant de profondeur. On peut dire, que c'est une double caverne, dont l'exterieure a plus de soixante pieds de hauteur sous l'arc qui en forme l'entrée, & l'interieure n'en a pas tout à fait la moitié. C'est de cette seconde, que fort cette abondante fontaine sans jet, Lans bouillons; on ne voit qu'une napped'eau dont la cruë est imperceptible, & qui ne laisse pas de fournir sans cesse, & s'épuiser une quantité prodigieuse d'une très-belle eau, claire, nette, pure, qui ne teint en aucune façon les rochers entre lesquels elle passe, & qui n'y produit ni mousse, ni rouille. On a marqué au fond de la caverne un endroit jusqu'au niveau duquel l'eau s'est élevée une fois. La datte y est marquée, M. de la Mothe me l'a dit, je negligeai de l'écrire sur mes tablettes, & je l'ai oubliée. La superficie de cette eau paroît noire, ce qui vient de sa grande prosondeur, & de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obscurité qui regne dans ce lieu.

#### B'ESPAGNE ET B'ITALIE. 129

On prétend qu'on a été en bateau au. fond de l'antre, & qu'on a voulu sonder la profondeur de la source, sans avoir pû sentir le fond. Si le fait est vrai, cela marque une profondeur très-considerable, ou que la force de l'eau qui pousse avec violence du fonds à la superficie, as repoussé le plomb & la corde qui le te-! noit attaché, & ne lui a pas permis d'arriver jusqu'au fonds; cependant il ne paroît aucun mouvement sur la superficie, aucune agitation, aucun jet, pas les moindre boiiillon. Ce n'est qu'à quelques : pas hors de la premiere caverne, que l'eau trouvant une pente confiderable, se précipite avec force entre les rochers, écume & fait du bruit, jusqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni & pluse profond, elle coule tranquillement & forme une riviere qui se partage en plusieurs bras, qui après avoir reçû d'autres ruisseaux, se réunissent & vont se jetter dans le Rhône, environ à deux lieues audessus d'Avignon, sous le nom de rivieres de Sorgue, qu'elle a porté dès sa naissance dans l'antre, dont je viens de parler.

Petrarque qui vivoit vers l'arrizon. Et qui étoit l'amant passionné de la belle: Laure, avoit sa maison sur la pointe d'un a rocher, à quelque cent pas au-dessous de Rivi

la caverne de Vaucluse. La belle Laureavoir la sienne sur une autre pointe derocher assés près de son Amant, séparée par un vallon profond. On me fit remarquer les masures de ces deux édifices, qu'on appelle les Châteaux des Amans. L'esprit des Provençaux est porténaturellement à la galanterie, à la Poësse, à l'Amour. Les vers qu'ils font en leur Langue, sont vifs, animés, pleins de feu. Il n'y a point de gens au monde qui expliquent les mouvemens de leurs cœurs d'une maniere plus spirituelle & plus énergique. Leur langage est expressif & leurs. gestes parlent, quoique je ne l'entendisie qu'asses imparfaitement. Je n'avois pas: manqué pendant le Carême que je passai à Marfeille, d'aller entendre un Prêtrede l'Oratoire, qui prêchoit en Provençal à S. Nicolas, j'étois charmé de fes expressions & des gestes dont il animoit sesa paroles. J'ai rapporté un Livre de Prônes imprimé en Provençal, que je conserve comme un tresor d'instructions des. plus divertissantes, que seroit ce s'ils étoient débités par un Provençal?

Nous allames dîner à l'Isse chés un Genzilhomme parent de M. de la Mothe, quimous reçût & nous traita à merveille. L'Isse est une petite Ville sermée de muzailles, propre, jelie, hien bâtie, arte-

D'Espagne et D'Italie. Re de deux ou trois bras de la Sorgue, & d'autres ruisseaux qui s'y joignant lui ont donné avec raison le nom d'Isle qu'elle porte. Nous revînmes le soir asses tard à Carpentras par un autre chemin, que celui que nous avions suivi le matin. II me plût égalément; car le Païs est enchante, bien arrose, bien cultive. On voit des fermes & des maisons de Noblesse de rous côtés, & comme nous passames par quelques Villages à l'entrée de la mir, nous trouvames tout le Peuple sautant & dansant au son du tambourin & du fifre, dont le même homme joue tout à la fois; je n'ai gueres fait de voyage, qui m'ait donné autant de plaisir que celui-là.

Voici une autre curiolité & d'une autré:

espèce que la précedente...

Un Religieux Dominiquain de la Province Reformée de S. Louis, dont le Couvent principal est dans la rue S. Honore à Paris, nomme Antoine le Quieu, où Cavens, Parisien de Nation, sçavant Théologien, & bon Prédicateur, s'avisa en té. de vouloir reformer la Reformémeme, & ne le contentant pas des austerités attachées à la Reformé dont il avoit l'air profession, il voulut faire des Jacobins. Déchausses, qui ne vivroient que Eaumônes, & qui ne s'établiroient que

F V

dans des Villages, ou tour au plus dans, des Bourgs, afin d'être plus en érat de secourir les gens de la campagne, qui pour l'ordinaire manquent plus des secours spirituels, que ceux qui demeurent dans les Villes; il leur avoit destiné des habits étroits, d'une grosse bure, courts; & en un mot, il en vouloit faire des Capucins. Blancs.

Ce saint Religieux gagna quelques-uns de ses Confreres, & leur inspira l'esprit de pauvreté, d'austerité & de retraite dont il étoit animé. Ayant toutes cho-. ses, il fallut aller à Rome pour faire; agréer au Pape, & au General de l'Ordre ce projet; mais comme sans attendre. l'agrément necessaire il s'étoit Déchaus-, sé, & avoit pris le nouvel habit de la Reforme qu'il projettoit, il fut mal reçû. dans ce Païs, où l'on est toûjours en garde sur les nouveautes qui se presentent. de quelque espece qu'elles puissent êtres, on l'obligea de se chausser; & tout ce. qu'il pût obten r fut de pouvoir établirdes Couvents qui n'auroient aucune rente ni possessions, dont les Religieux pour-. roient porter des habits plus grossiers, qu'on ne les porte ordinairement; mais; dont la forme & les couleurs seroient les mêmes, & qu'ils seroient chausses. Quant: sui reste, on le permit à ceux qui vous.

droient embrasser la Reforme, & on lessexhorta fortement de pratiquer la Regles de S. Dominique dans sa plus grande perfection; & on voulut bien ne point empêcher les Religieux déja Prosès, qui vou droient se joindre à eux, de suivres les mouvemens que l'esprit du Seigneur leur donneroit.

J'avois entendu parler de cette Reforme; mais je n'avois point encore vû de: ces bons Religieux. Le Prieur de notre: Couvent de Carpentras, s'offrit de me; faire voir un de ces Couvents; il n'étoite qu'à deux lieues de Carpentras, presqu'au pied du Mont Ventoux, dans un Village: appelie Bedoin i nous y fûmes à pied, &: nous y arrivâmes un peu avant la nuit si. transis de froid, que je ne me souviens: point d'en avoir tant senti en quelque: endrait que je me sois trouvé, & même dans le plus fort de l'Hyver, On nous recht avec une effusion de charité toute. édifiante, excepté que je n'entendis point, haure la tuille comme chés les Capucins, quand il arrive des Etrangers; tout se: Rassa comme ches ces bons Peres; tous; les Religieux, qui se trouverent au Couvent, accoupirent nous embrasser, ils: s'empresserent de nous allumer un grand! fen, ils nons déchausserent, nous donnerent des pantoufles, nous presenterent du pain & du vin; & quand ils nous virent remis & réchauffés, ils nous convicrent d'aller à l'Eglise adores le S. Saciement.

Après que nous cumes satisfait notre dévotion, ils nous condussirent à la salle où nous avions été reçûs d'abord, nous y trouvâmes la table mise devant le seu. Après une demie heure de conversation, on nous servit à souper, le Prieur chargea un de ses Religieux ami particulier du Prieur de Carpentras, avec qui j'étois venu de nous tenir compagnie, pendant qu'il alla avec le reste de sa Communauté

manger au Refectoire.

On ne peut être plus édifié que je le fus de ces bons Religieux. Je remarquois en toutes lours démarches une charité merveilleufe, une observance exacte, une paix & une douceur qui marquoit leur' contentement d'esprit, & qu'ils servoient Dieu avec la joye qui accompagne une conscience pure. Les chambres of nous couchames étoient propres, les meubles en petite quantité se ressent de la pauvreté du Convent, & de la charitédes Religieux. J'aurois bien voulu assif. ter avec ces saints Religiets à l'Officede la nuit ; mais la laffitude m'empêchade m'éveiller. Ils vont tous fans excepzion à Matines, à moins qu'ils ne soient

arrivés tatel. & qu'ils n'ayent fait au moins quatre lienes ce jour-là, ce qui n'est pas une petite fatigue dans un Païs, où quatre lienes en valent dix de Paris, & pour des gens qui vont toûjours à pied,, chargés de gros habits, observant un silence rigide, & gardant l'abstinence & les jeûnes prescrits par la Regle, avec la même exactitude que dans le Cloître.

Ces Religieux travaillent beaucoup, ils foulagent infiniment les Curés, ils; sont toûjours prêts à prêcher & à confesser; ils courent chés les malades des qu'ils sont avertis: tout le monde en difoit du bien, & en avoit raison; car ils rendent de très-grands services sans recevoir du public antre chose que leur entretien & seur nourriture, qu'ils renserment dans les bornes les plus étroites.

Nous vistames l'Eglise & le Couvent dès que nous fûmes levés; on doit croire, sans que je le dise, que la pauvreté de la propreté y reluisoient de toutes, parts. L'Eglise étoit mediocrement grande, & bâtic entierement dans le goût de celles des Capucins, le Couvent étoit de la mêmé architecture & petit; il n'y avoit de logement que pour douze Religieux, & quatre chambres un peu plus grandes pour les Etrangers. Une petite Bibliotheque, & une chambre à deux lies pour

VOY AGES 126 les malades. Nos Religieux de Carpentras les recevoient ches-eux quandi les maladies étoient dangereufes, & qu'ils : avoient besoin du secours des Medecins,. dont le Village de Bedoin avoit le bonheur d'être privé, à quoi je crois, qu'on devroit attribuer la bonne santé dont on : jouissoit dans ce petit lieu.Le jardin étoit assés grand & bien cultivé. Tous les: Religieux y travaillent dès qu'ils ont quelques momens à eux; c'est une ressource pour eux, parce que ne vivant que: de la charité des Fîdeles, gardant une: abstinence continuelle, & étant fort éloignés, de la mer, ils usent beaucoup plus: de legumes que de route autre chose. Ilse nous firent voir leur cave, qui étoit assés, b'en fournie. Le grenier étoit absolument: vuide, ils n'ont du pain qu'an jour le: jour. & ne laissent pas de faire l'aumônerabondamment. Ils n'étoient que neufc Religieux, & travailloient plus que vingt: autres. Nons dînâmes au Refectoire quelque instance que nous sit le Prieur pour nous obliger de manger où nous. avions soupé: on nous servit du pains blanc & tendre, un petit plat d'anchois, des œufs & des legumes, & des fruits: secs; la Communauté n'eut que du potage & des œufs, du pain de plusieurs elpeces & beaucoup d'appetit.

On nous avertit qu'il y avoit une caléche qui retournoit vuide à Carpentras, nous l'arrêtâmes malgrétout ce que pût faire le Prieur de Bedoin pour nous retenir, & nous partîmes sur les quatre heures après midi, charmés de ce que nous avions vû chés nos Confreres.

Notre Couvent de Carpentras est un des plus anciens que notre Ordre ait en France. L'Eglise bâtie à la gothique est fort grande, bien claire, décorée & fort. propre, elle a de fort belles Chapelles. le chœur qui est derriere l'autel est troppetit, & se sent de la vieillesse de l'Eglife. Pour le Couvent, il a été bâti à plufieurs reprises, & toûjours mal, il menaçoit ruine; & la réparation la plus convenable qu'on y pouvoit faire, croit de l'abattre & de profiter des materiaux pour en bârir un neuf & plus commode. Il est trop voisin des murailles de la Ville, qui sont fort hautes & qui lui dérobent l'air. La Communauté qui y étoit alors étoit: infiniment respectable, à cause des sujets qui la composoient, dont plusieurs étoient distingues par leur naissance, par leursçavoir, & tous par l'observance reguliere qui y fleurissoit. Il y avoit Noviciat & étude, & le Tribunal du S. Office, à la tête duquel étoit le Vicaire General,. Unquisireur residant roujours à Avignon. La Ville de Carpentras pourroit être riche, si elle sçavoit prositer des avantages qu'elle peur retirer du commerce asses qu'elle peur retirer du commerce asses considerable qu'elle sait de soye, de sasses qu'elle sait de soye, de sasses y ont une Synagogue. Ils sont laborieux & fripons comme par tout ailleurs; mais ils sont insiniment moins infolens qu'à Livousne, quoiqu'ils soient protegés par les Puissances, dont ils ne laissent pas de se plaindre, prétendant que la protection qu'ils achetent leur conte plus qu'elle ne leur rapporte d'avantage. Outre les Juss, il y a des Commit nautés Religieuses de toutes les especes & trop nombreuses.

Le saffran vient en bien des endroits d'Europe. Il en vient en plusieurs Provinces de France, comme en Normandie, en Gâtinois, dans l'Angoumois, dans le Languedoc, dans la Provence, dans la Principauté d'Orange, dans le Comté Venaissin. Je n'ai garde de décider lequel de tous ces saffrans est le meilleur. Les Marchands prétendent que c'est ce-lui du Levant: il l'est effectivement pour eux; puisqu'à l'aide de ce titre ils le vendent plus cher, ce qui est la seule chose

que les Marchands considerent.

Les Espagnols, les Italiens, les Portegais, les Allemans, toutes les Nations Septentrionales, comme sont les Suedois, Danois, Moscovites, & même les
Hollandois, Anglois & Flaman, en sont
une grande consommation; ils en mettent
dans toutes leurs saulces, dans tous leurs
ragoûts, dans leur pâtisserie. Ils prétendent qu'il est cordial, pectoral, anodin,
salexitere, aperitif, somnifere; qu'il fortisse la poittine, les yeux, la memoire,
qu'il guérit le rhume & les acretés de la
pituite. Lus Tures, & les Asiatiques en
mettent dans leur ris. Ou en dit tant de
belles choses, que j'en nuirois le Lecteur,

is je voulois les rapporter toutes.

La racine du saffran est un oignon, ou bulbe, groff our l'ordinaire comme une noix couve. e de plusieurs pellicules ou tunique blanchâtres, charnues, donces au toucher & au goût, garnies de chevelures, qui s'étendent & pénétrent dans la terre d'où elles sucent l'humidise, qui fair la nourriture de la plante qui est composée d'un jet, ou pedicule de douze, quinze ou dix-huit pouces de hauteur, garni de seiilles étroites, longues, assés fermes, & d'un vert assés gai. Le sommet du pedicule s'ouvre à la fin du mois d'Août, ou dans le commencement de Septembre, & pousse un boutop, qui s'ouvre enfuite & produit une fleur, une espece de lis plus petit &

comme avorté, composé de six seuilles de couleur bleuë, mêlée de rouge & de pourpre. Le centre de la fleur est occupé par un pistille, autour duquel il y a quantité détamines déliées de douze à quinze lignes de hauteur, d'un beau rouge & d'une odeur agreable. Ce sont ces étamines qui sont la marchandise dont nous parlons. On les arrache l'une après l'autre avant le lever du Soleil, & on les fait secher à l'ombre étenduës sur du papier. La même fleur pousse d'autres étamines einq ou six jours après que les premieres ontété ciieillies, & continuë ainsi d'en produire tant que sa racine lui produit d'humidité & de nourriture; après quoi elle se fanne & se seche. Le pistille Le change à la fin en un petit fruit long à trois côtés, rempli de petites semences rondes, qui pourroient servirà produire la plante; mais il est plus sûr & plus court de se servir des cayeux que la racine ne manque jamais de pousser autour d'elle. Le saftran étant sec, est conservé dans

Le saffran étant sec, est conservé dans des boëtes. Ceux qui se servent de boëtes de plomb, le conservent mieux; car quoique cette drogue veiille être conservée sechement, elle demande pourtant un certain temperamment de chauda d'humide, qui l'empêche de se réduite en poussiere, à quoi sa délicatesse la

TESPAGNE ET D'ITALTE. 144 conduit naturellement, quand on s'apperçoit qu'elle devient trop seche, on

l'humecte avec un peu de vin-

Je n'ai rien à dire en particulier de la soye. Tout le monde la connoît & sçait de quelle manière on nourit les vers qui la produisent. L'occupation des semmes de tout étage en Provence, en Langue-doc, en Dauphiné, & dans le Comtat est de dévider les coccons; ils les mettent pour cela dans un vaisseau plein d'eau sur le seu, & les agitent avec un bâton un peu épineux nature lement, ou par artisice, asin que les bouts de la soye s'y attachent, & dès qu'ils ont les bouts de quelques coccons, ils dévident la soye, qui quitte entièrement le coccon, & il reste comme un parchemin mince.

Un Ingenieur nommé M. Dalleman, me fit voir le projet d'un canal qui a été approuvé en 1718. par Lettres Patentes du Roy, par le moyen duquel on auroit ouvert un commerce sûr & très-avantageux depuis S. Chamas en Provence, jusqu'à Avignon & à Donzere, en se servant des eaux de la Durance, & des auttes rivieres qu'on auroit rassemblées. Tout le monde paroissoit souhaiter cet ouvrage, qui auroit apporté l'abondance & la richesse dans le Païs, où il ne manque que du commerce pour avoir tout à souhair.

J'arrivai à Avignon le 5. May avant midi. Nos Peres me reçûrent bien, & j'avois encore des amis dans cette Ville, qui m'y auroient retenu long tems si je les avois voulu croire; je mis du monde en campagne pour me trouver une caléche de retour pour Lyon. Il est vrai que j'aurois pû prendre la diligence de Lyon à Marseille, qui passe par Avignon; mais il faut s'attendre à n'avoir que des places de portieres, qui ne m'auroient pas accommodé.

En attendant une occasion de continuer mon voyage, je vis ce qui m'avoit échappé dans les autres voyages, que j'avois passé à Avignon. Cette Ville est si connue, que je perdrois mon tems de la vouloir décrire. On estime ses murailles, elles sont propres à la verité, & si les boulets de canon n'étoient remplis que de vent, elles pourroient résister quelque tems. La Ville est grande, elle a de belles ruës, d'assés belles places, quantité d'Eglises, & bien plus de Monasteres qu'il n'en faut; mais il y manque du Peuple. Rien n'est plus desert. On dit que sans les Banqueroutiers qui s'y reti-rent, ce seroit encore pis. Il y a pourtant des Manufactures de taffetas & d'autres étoffes de soye, des Gantiers & des Parfumeurs, qui font allés de commerce. Des

D'Espagne et B'Italie. Juifs gueux & fripons; & un Parlement appellé la Rotte, comme celui de Rome, qui juge en dernier ressort toutes les affaires du Païs, pourvû que les parties n'en, veulent pas appeller à Rome. L'Inquisition est toûjours entre les mains d'un de, nos Religieux; il a son Tribunal, son appartement & ses prisons dans l'enceinte de notre Couvent; mais on ne peut que se louer des bonnes manieres de ce Tribunal, tout s'y passe doucement, il n'y a, à craindre aucune peine afflictive que la prison pour les plus grandes fautes, quand il ne s'agit que de matieres de Foi. On ne cherche qu'à ramener les pecheurs & po ne du tout à les perdre, ou à profiter de leur dépoüille.

Notre Couvent est très-ancien, il n'en est ni plus beau, ni plus propre. Je ne sçai d'où vient un certain air farouche qu'ont tous les Religieux; il me semble qu'on peur être bon Religieux sans cet exterieur rebuttant. Nos Religieux Reformés du Pere Antoine Cuvens sont de saints & parfaits Religieux, & quoiqu'ils demeurent dans des Villages, ils n'ont rien de grossier que leur habit, du reste ils sont polis & civils. Je ne prétends pas consondre avec les autres le Pere Inquisiteur; j'ai eu lieu d'être très-satisfait de son honnêteté, & de ses bonnes manie-

TAA VOYACES
res. Il s'appelloit le Pere

L'Archevêque d'Avignon n'a que trois Suffragans, tous trois dans le Comtat, qui sont les Eveques de Carpentras, de Cavaillon, & de Vaison. Le premier de ces trois Evêchés vaut trente mille livres de rente; ce poste est toûjours, ou presque toujours rempli par un Italien, ce qui ne l'exempte pas d'être sujet à des pensions, tantôt plus, tantôt moins grasses. Ce qu'il y a de désagreable, quand on a l'honneur d'avoir des Cardinaux pour pensionnaires; c'est qu'au moyen d'un Bref qu'ils obtiennent aisément, ils resignent en mourant la moitié de leurs pensions à des gens, dont la vie est fort ennuyeuse aux titulaires des Benefices. Le revenu de l'Evêché de Cavaillon est peu de chose, & celui de Vaison presque rien; aussi n'y voit-on gueres d'Italiens.

Mais Avignon est un morceau de consequence; c'est toûjours un Italien qui en est pourvû. Nous avons eu plusieurs Religieux de notre Ordre qui en ont été Archevêques. Le dernier étoit le Pere N. N. Libelli; il se trouva parent du Pape Alexandre VII. si je ne me trompe, & comme tel il fallut l'avancer en le mettant dans quelque Charge qui le portât au Cardinalat; car on fait acheter cette dignité

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. dignité aux Reguliers bien plus cher qu'aux autres. Toutes les Charges de la Cour possedées par des Religieux de l'Or-dre étant remplies, on crut que le plus fa. cile à déplacer étoit le P. Capisucci Maître du Sacré Palais. On lui fit une querelle d'Alleman sur un Livre dont il avoit permis l'impression; c'étoit celui que le Pere Baron Dominiquain avoit composé contre le Jesuire Theophile Renaut, & sans beaucoup d'examen, on le cassa, & on nomma le Pere Libelli pour remplir. sa Charge. Cette manœuvre fit parler tout le monde; on connoissoit le merite du Pere Capisucci, & on convenoit qu'on lui faisoit tort. Pasquin & Marforio s'en entretintent comme les autres, & le premier ayant demandé à Marforio: Pourquoi on avoit cassé le Pere Capisucci ; celui-ci répondit, que c'étoit à cause du Livre qu'il avoit approuvé : Propter Librum, lui dit-il. Tu te trompe, lui répondit Pasquin : Non propter Libeum, sed propter Libellum: ce n'est point pour le Livre, mais pour le petit Livre, faisant allusion au nom de Libelli, qui en Italien signisse un petit Livre.

Mais le Pere Capisucci n'en demeura pas-là, il mit ses amis en campagne, il Tome VIII. G

fit voir son innocence, & il fallut lui rendre son poste, & pour cela l'ôter au Pe-re Libelli. L'Archeveché d'Avignon s'é. cant trouvé vaoquant, on le lui donna, de on ne lui permit pas de le refuser. Je fuis perdu, jon perfo, s'écria-t'il, quand on lui porta cette fâcheuse nouvelle, je n'irai pas plus loin, il faudra mourir Archevêque d'Avignon. Son pressentiment ne fut que trop vrai; il mourat en effet Archevêque d'Avignon, au lieu que le Pere Capisucci ne demeura pas longtems Maître du Sacré Palais; il fut fait Cardinal, & il s'en fallut peu qu'il ne fût Pape; car il avoit tout le merite pour l'être, & peut-être trop : & d'ailseurs depuis la mort de Sixte V. les Cardinaux avoient résolu de ne plus mettre de Reguliers sur la Chaire de S. Pierre, & le leur avoient signissé par la bouche du Cardinal, qui chantant l'Epître aux funerailles de ce grand Pape, s'étoit rourné du côté des Cardinaux Religieux, & en les saluant leur avoît adressé ces paroles, qui commencent l'Epître: Fratres nolumus ves : après quoi il avoit continué son Epître sur un autre ton. Il leur a fallu plus de cent ans pour oublier leur résolution, puisqu'il n'y a pas eu de Pape Religieux depuis Sixte V. jusqu'à Benost XIII. dont on peut dire que la creation est l'ouvrage du S. Esprit.

L'Archeveque Libelli ne daissoit pas d'être d'une humour fort gaye dans Ion exil à Avignon. On en raconte des traits qui feroient un volume, & qui meriteroient bien autant que les Memegiann, & autres Ann d'être imprimés; mais mon Voyage est déja asses gros, & il est tems de le finir. Je ne rapporterai que ce seul, parce qu'il regarde les Mèdecins, pour lesquels on sçait que j'ai un dévouëment tout particulier. Un jour qu'il payoit son Medecin, & qu'il comproit les especes sur sa table avec beaucoup de bruit, il s'avisa de lui dire ces mots Latins: Intelligis, Domine Medice ? Entendez-vous, Monfieur le Medecin ? Le Medecin qui n'étoit point sourd, & dont ce son frappoit agreablement l'oreitle, lui répondit aufh-tôt : Intelligo,illustroffime Domine; oiii, Monseigneur, Jentends. J'en suis ravi, reprit l'Archevêque, mais il faut obéir au proverbe, qui nous dit: Intelligenti panca, peu à colori qui enrend: & reprenent la moirié des especes qu'il avoit comptées, il le renvoya avec le reste. Etoit-il content? Cela mest p. s. venu jusqu'à moi. Je crois qu'on en peut: douter.

VOYAGES 8KE Le Pape entrerient une Garnison avec des Gardes au Vice-Legat seulement ad bonores; ear il n'y a rien à craindre pour l'Erat, & très-peu pour la personne d'un Prélat, aussi n'y a-t'il que cent ou sixvingts Fantassins, vingt-cinq Suisses, & cinquante Chevaux-Legers, tous bien wêtus & bien payés. Les Chanoines d'Argencé en Normandie le sont moins bien, & travaillent beaucoup plus: aussi fautil des recommandations tiès-fortes pour avoir quelques-unes de ces places. La Charge de Capitaine de Chevaux-Legers vaut dix à douze mille livres de rente. Les Officiers François, sur tout ceux qui sont de la Ville ou du Comtat, font librement leurs recruës dans tout le Païs. pourvû qu'ils n'y employent ni la violence, ni la séduction. Après quoi ils doivent se souvenir de faire sortir leurs Soldats enrôlés du Païs le plus promptement qu'il peuvent, parce que s'il leur vient quelque regret de s'être engagés, l'Officier est obligé de leur rendreleur engagement, dès qu'ils lui rendent la somme qu'ils en ont reçûs en signant leur engagement. Tel est le privilege que nos Rois ont donné aux Habitans du Com-

tat, & auquel il faur que les Officiers promettent de se soumettre avant de pouD'ESPAGNE ET D'ITALIE. 149

voir faire battre le tambour.

Je partis seul d'Avignon dans une caléche le 9. May. J'arrivai à Lyon le 13. après midi. On m'avoit arrêté une place à la diligence, je m'y mis le 15. & j'arrivai à Paris le 19. du même mois, après une absence de sept ans & cing jours.

Pin de mon dernier Voyage d'Italie.

# RELATION

# DE LA COUR DE ROME,

DES

CEREMONIES QUI S'Y OBSERVENT.

Du Pape, des Cardinaux, & de tous les Officiers du S. Siege, de leurs Jurisdictions, revenus, & autres choses qui peuvent faire connoître cette Cour.

Composée par le Sieur Ferême Limadoro, Chevalier de l'Ordre de Saint Etienne, & Gentilhomme Siennois.

Traduite de l'Italien en François par le Pere JEAN BAPTISTE LABAT, de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

#### 

### RREFACE

Du Traducteur.

L A Relation de la Cour de Rome que je donne au public contient avec une très-grande exactitude les ceremonies,& les usages de cette Cour. Elle a été composée en 1611. par le Chevalier Jerôme Limadoro, par ordre de la Serenissime Grande Duchesse de Toscane, lorsque le Serenissime Prince son fils ayant été nommé Cardinal par Paul V. alla à Rome recevoir le chapeau. Quoiqu'elle soit de fort vieille datte, il ne faut pas craindre que les années ayent apporté aucun changement considerable aux usages dont on donne ici le détail. Il n'y a point de Cour au monde où l'on soit plus ennenti des nouveautés que dans celle-là. On y tient pour maxime invariable qu'on ne doit jamais toucher aux choses qui regardent la Foy, ni la monnoye: & on y est attaché d'une maniere se particuliere, qu'on fait aujourd'hui à Rome les mêmes choses, & de la même maniere qu'on les faisoit il y a, non pas cent ou deux cens ans, mais cinq ou fix cens, & beaucoup plus. Ceux qui connoissent cette Cour, & qui l'ont vû depuis peu en seront per-

#### PREFACE.

stadés, & reconnoîtront que les ceremonies qui s'y pratiquent aujourd'hui sont les mêmes que l'Auteur a vû pratiquer de son tems.

Cette Relation étoit demeurée manusenite jusqu'en 1642, qu'elle sut imprimée, pour faire connoître, & corriger les défaites qui s'étoient glissés dans les copies que l'on avoit surprises, & que l'on avoit fait imprimer sous le titre de Maestro di Camera, ou du Maître de Chambre. Si originit à cette Relation ce que j'ai écrit de la même Cour dans plusieurs endroits différents de mon voyage, on en aura une connoissance aussi entière, & aussi parfaite qu'on en puisse desirer.

On s'appercevra sans peine que je n'ai mas suivi mon Auteur si scrupuleusement, que je n'aye rien mis du mien dans sson ouvrage. J'ai crû le pouvoir faire, & même le devoir, asin que le Lecteur apprenant les usages anciens de la Cour-Romaine soit instruit en même tems de ce toue j'y ai vû pratiquer pendant sept à hurt, ans que j'ai domeure dans le pais.

out the house of the facility of the



# RELATION

DE LA COUR DE ROME, & des Ceremonies qui s'y observent?

## CHAPITRE PREMIER.

Du Souverain Pontife.

E Souvetain Pontife a pour Collateraux assesseurs, ou Confulteurs ? soixante-dix Cardinaux divisés en trois Ordres,

quatorze Diacres; c'est ce qu'on appelle le Sacré Collège des Cardinaux, ou le Sacré Collège tout court. Ils ont est sixte Vill est poursant certain que dans un besoin de Pape le peut augmenter de deux, asin que le nombre des Cardinaux égale coui des Disciples que Nowe Seigneut Jestes Christ choisit, & qu'il envoya prècher de vans lui dans les lieux, on il vou-

dernieres places ne sont presque jamais remplies. On les garde pour des besoins extraordinaires & imprévûes qui sont très-rares.

Un de ces Seigneurs ést Camerlingue du Sacré College. Cer Office répond asses à ce que nous connoissons en France sous le nom d'Intendantou de Tresorier. Il ne dure qu'un an, ils l'exercent tour à tour par ancienneté.

Il ne faut pas confondre le Camerlingue, ou Intendant du Sacré College avec le Camerlingue de la Chambre Apostolique, dont on parlera dans son lieu.

Celui du Sacré College a soin des revenus attachés à tout le Sacré College en general: & à la sin de son année d'exercice, il les partage également à tous ses confreres, avec cette disserence pourtant que ceux qui sont absens de Rome ne jouissent que des six premiers mois qui se sont écoulés depuisseur départ de Rome. Telle est la décision du Tribunal de la Rotte, rapportée par Capaduque dec. 92 n. 2. part. 1. Capellis Cardinalities Proventus datur propter residentiam, et absentes de illis non participant, et assistant du ributionions quoi danis.

Les Cardinaux élisent un Secretaire de leur College, un Clerc national 3 & un

D'ESPAGNE ET DITALIE. Computiste ou Tresorier. Le Secretaire est roujours Italien. Sa Charge est à vie, aussi bien que celle du Computiste, quoi qu'ils ayent besoin d'être confirmés tous les ans. Le Clerc n'a qu'un an d'exercice, & on le choisit à vour de rôle parmi les Nations suivantes, e'est-àdire, les Allemans, les Espagnols, les François, & les Anglois, mais ces derniers n'y ont plus de part aujourd'hui. Ils recoivent du Palais une ration considerable, & outre cela il leur est dû à chacunpar les heritiers de chaque Cardinal défunt vingt-cinq ducats de la Chambre, & autant pour chaque nouveau Cardinal

#### CHAPITRE II.

Du Secretaire du Sacré College.

Office de Secretaire du Sacré Colle-ge donne droit à celui qui en est re-College. vêru d'entrer au Conclave, & d'écripe les lettres du Sacré College pendant que le Siege est vacant. Ces Lettres doivent être signées par trois Cardinaux Chefs d'Ordre; c'est-à-dire, te premier Evêque, le premier Prêtre, & le premiet Diacre. Elles doivent être aussi scellées

des trois sçeaux de ces trois Eminences.

Il se trouve encore à toutes les Assemblées generales qui se tiennent tous les mitins pendant la durée du Conclave, & à celles des Chefs d'Ordre. Il tient un registre exact de tous les ordres & de tous les decrets qui s'y donnent. Il tient aussi registre de toutes les déliberations qui se font dans les Consistoires secrets, qui lui sont données par le Cardinal Vice-Chancelier. Il assiste à ces Consistoires en habit rouge long; & traînant à teire, avec un capuce de la même couleur qui lui couvre les épaules, le tout d'une étoffe de laine legere, ou plus épaisse selon la saison, mais quand on crie, extra omnes, il doit sortir du Consistoire comme les autres.

#### CHAPITRE III.

Du Clerc National du Sacré College.

Clerc Na-

On doit rogarder le Clerc National fimplement comme le Substitut du Secretaire. Il fait en son absence les mêmes fonctions que lui. Il entre comme lui aux Consisteires, se il porte le même habit.

#### CHAPITRE IV.

Du Computifie du Sacré College.

E Computiste du Sacré College en computiste, doit recevoir les revenus, & en rendre compte au Cardinal Camerlingue.

#### CHAPITRE V.

### Des Maîtres de Ceremonies du Pape.

E Souverain Pontife a quatre Maîtres Mattres de des Ceremonies à qui il fait distri- Ceremonies du Pape. buer une ration très confiderable à chacun, outre les droits qui sont attachés à leurs charges. Il leur est dû par les heritiers de chaque Cardinal défunt cinquante ducats de Camera, & chaque nouveau Cardinal leur en doit cent douze, de maniere que cet Office vaut à chacun des deux premiers, sept cens écus Romains par an, qui évalués felon le change de cette année 1727. font 3850. livres, sans compter les rations.

Les deux premiers Maîtres qui sont les chefs des autres ont une très-grande authorité. Ils avertissent MM. les Cardi-

naux de ce qu'ils doivent faire, & commandent à toute autre personne de quel rang ou de quelle qualité qu'elle puisse être.

Les deux autres Maîtres de Ceremonies sont comme les Substituts des deux premiers, ils entrent aux Congregations des Rits, le premier comme Secretaire, & le sécond pour l'aider à dresfer les minuttes des decrets; ils ont la ration du Palais, & certains droits qu'i leur tiennent lieu d'appointemens.

Ils affistent tous quatre aux Chapelles Pontificales, & quand le Pape envoye quelque Cardinal avec le caractere de Legat à Latere, il lui donne un de ses Maîtres de ceremonies pour l'accompa-

gner & servir auprès de lui.

Ils sont toûjours habillés de violet, ils ont une soutane, & une subreveste avec des manches longues jusqu'à terre. Les boutonnieres, les arriere-points, & les paremens sont rouges. Lorsqu'ils assistent aux Chapelles, ils portent le surplis sur la soutane ordinaire, mais quand le Pape dit la Messe, ils portent la soutane rouge.

#### CHAPITRE VL

#### Du Maître du Sacré Palais.

Epuis que la Charge de Maître du Sacré Palais a été érigée par Saint Dominique Fondateur de l'Ordre des Freres Prêcheurs, ou Prédicateurs, elle a toûjours été remplie par un Religieux de cet Ordre. Il a un appartement fixe au Vatican, & y demeure tosijours. C'est à lui à examiner, corriger, rejetter, ou approuver tout ce qui doit s'imprimer & Rome. On est obligé de lui en laisser une copie, & après qu'on a obtenu la permission du Vice-Gerent pour imprimer sous le bon plaisir du Maître du Sacré Palais, lui ou un de ses compagnons en donne la permission, & quand l'Ouvrage est imprimé, & trouvé conforme à la copie qui lui est restée entre les mains, il en permet la publication, & la lecture, ce qu'on appelle le Publicetur. Tous les Libraires & Imprimeurs font fous fa jurisdiction. H dost vois & approuver les Images de Sculpture, Gravûre, Peinture & autres, avant qu'on puisse les vendre, ou les exposer en public. On ne peut prêcher un Sermon devant le Pape, qu'il

ne l'air auparavant examiné. Il a rang & entrée dans la Congregation de l'Indice, & seance quand le l'apperient Chapelle immediatement après le Doyen de la Rotte. Le Pape lui entrerient un carosse, & les serviteurs necessaires. Il reçoit du Palais une ration fort considerable, tant pour lui que pour ses deux comp gnons, qui sont toûjours des Docteurs, & pont ses domestiques, qui sont austi payés & entretenus aux dépens de Sa Sainteté.

#### CHAPITRE VII

#### Du Sacriftain du Pape.

Cun Religieux Augustin Evêque sin Partibus: ila son logement au Palais, le Pape lui entretient un carosse & les servireurs necessaires. Il reçoit du Palais une ration égale à celle du Maître du Sacré Palais. Il est chargé des riches ornemens, des vases précieux, des reliques, Agnus Dei, & autres choses qui sont dans la Chapelle du Pape. C'est toûjours lui qui fert la Messe de Sa Sainteté, soit qu'elle celebre pontisicalement, ou en privé. Il doit aussi sournir le pain, le vin, & l'eau pour le Sacrisce, & en faire l'essai. Lors.

Sacristain du Pape. qu'il est Evêque titulaire, il a rang parmi les Evêques assistans, & quand il n'est pas encore Evêque, il ne laisse pas de porter l'habit des Prelats reguliers.

#### CHAPITRE VIII.

Du Secretaire de Sa Sainteté, & du Sous-Socretaire.

A Cour du Pape est nombreuse, composée de personnes qualissées, &
divisée en plusieurs classes. La premiere
Charge de la Cour est celle de Secretaire. Celui ou ceux qui en sont revêtus;
car il y en a quelque ois deux, sont les
peveux du Pape quand il y en a. On appelle celui qui l'exerce Secretaire d'Etat;
pour se consonner aux usages des autres
Cours.

Le Secretaire du Pape, ou d'Etat a sous lui plusieurs Secretaires. C'est lui qui écrit, & qui signe par ordre de Sa Sainteté les lettres que l'on écrit aux Princes, aux Nonces de Sa Sainteté & autres Ministres. Il signe les Patentes de certains Gouverneurs, des Podestats, Barigels, ou Prevôts, & autres Officiers de l'Etat Ecclesiastique. Mais celles des Gouverneurs des Villes, des Bourgs conside-

Secretaire

VOYAGES 164 tables, des Provinces, des Prefectures, des Legations & Vice Legations sont ex-pediées par Brefs sous l'Anneau du pecheur. Ceux qui sont pourvus de ces Charges, excepté les Cardinaux Legats, prétent le serment entre les mains du Cardinal Camerlingue, en presence d'un Notaire de la Chambre, & jurent sur leur propre Bres. Les absens le sont par Procureur.

Lorsque les Ambassadeurs des Princes sortent de l'Audience du Pape, ils vont rendre compte de ce qu'ils ont traités avec Sa Sainteté au Cardinal Secretaire

d'Etat, ou neveu.

C'est encore à lui que tous les Minis-tres de Rome s'adressent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges & recevoir ses ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de Surintendant General de l'Etat Ecclesiastique, qui lui est donnée par un Bref, aussi bien que celle de Secretaire d'Etat.



#### CHAPITRE IX.

Du Maître de Chambre, & des autres Officiers de Sa Sainteté.

E Maître de Chambre, ou premier Gentilhomme de la Chambre du Pape, est toûjours un Prelat de distinction, Touvent un Patriarche. C'est un degré assuré pour monter au Cardinalat. Il ne faut pas confondre cette charge avec celle qu'on appelle en France Maître d'Hôtel. Elle n'y a aucun rapport, & le Prelat qui en est revêtu ne sert jamais les plats sur la table du Pape comme font les Maîtres d'Hôtel.

Il n'est pas d'usage que le Pape donne jamais la qualité de Majordome au Grand Maître de sa Maison, à aucun Maître de Chambre, Echanson, Ecuyer tranchant, Maréchal des Logis, ou autres Officiers moins considerables.

Le Pape a plusieur s Cameriers secrets. Il donne à six ou huit d'entre eux la qua- du Pape, lité de Cameriers participans, du nombre désquels est toûjours le Medecin secret. Un des Cameriers est le Tresorier secret qui a en sa disposition les presens, & les aumônes particulieres de Sa Sainteté: un autre est se Garde-meubles, qui a sous lui

Camericas

Garde men. ble fecter. un Sous-Garde meubles avec plusieurs Aides. Le Sous-Garde meubles est vern de violet. Ce: Garde meubles secret n'est point chargé des meubles du Palais, tels que sont les tapisseries, les lits, les chaises & autres choses de vette nature, mais seulement des joyaux, des reliquaires d'or & d'argent, & autres choses préciens; & des Agnas Dei qui se sont dans les chambres du Garde-meubles que l'on distribué tous les jours.

La coûtume des Papes est d'en benir tous les sept ans seulement: cependant le Pape Clement VIII. de glorieuse memoire sit plusieurs sois cette benediction pendant l'année Sainte 1600. & en benit à chaque sois plusieurs centaines de cassettes, parce qu'il vouloit qu'on les distribuat abondamment à ceux qui en de-

mandoient.

Les Appointemens d'un Camerier seeret vont à mille écus Romains par an, & ceux qui sont Cameriers participans en ont huit cens, ou mille plus que les autres, parce qu'ils partagent les presens & les reconnoissances qui se sont à la Chambre du Pape.

Ghapelains du Pape,

Les Chapelains secrets ont à peu près les mêmes appointements que les Cametiers secrets. Ce sont eux qui servent le Pape-quand il dit la Messe en particulier;

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. un d'eux porce la Croix devant Sa Sainreté, & quand il marche à pied un autre

lui porte la queue de sa soutane.

Le Pape Clement VIII. avoit toûjours fix Chapelains secrets, & environ trente Cameriers. Entre les Chapelains secrets il y en avoit un François, un Allemand, un Espagnol, un Polonois, un tralien, &c un Japonois. Cé dernier étoit vêm à la maniere de son pays, mais de violet. Ils étoient tous gens de condition. On y a vû D. François Diastristhein qu'on pouvoir regarder comme la gloire del'Allemagne par fon rele pour la défenfe de la Foi Catholique contre les Hereriques. Il fut fait Cardinal parle meme Pape.

Le Pape a encore un Clerc secret de sa Chapelle particuliere qui a ses rations au

Palais, & queiques presens.

Lorsque le Pape tient Chapelle Poncificale ce sont les Cameriers secrets qui portent devant le Pape la Croix, les Thiates, & les Mitres precieuses que l'on garde dans le château Saint Ange. Ils sont alors en habit rouge comme les Cametiers fectets.

Outre ces Chapelainsile Pape en en- Chapelains tretient d'autres pour ses Gardes, & pour ses Palfreniers, afin qu'ils puissent entendre la Messe tous les matins.

Les Aydes de Chambre secrets ont la Chambre.

moitié des appointemens des Cameriers secrets. Ils partagent aussi entre eux quelques revenans-bons de la Chambre dont les Cameriers secrets sont exclus.

Il y a des Cameriers d'honneur, tous gens de condition, distingués par leur naissance & par leur merite; d'autres qu'on appelle de la Bussola, qui sont à peu près comme les Huissiers de la Porte ou du Cabinet; d'autres qu'on nomme les Cameriers extra mares, ou les Cameriers qui ne servent que hors les murs du Palais; d'autres qui portent la qualité de Cameriers Ecuyers, & d'autres ensin qui ne sont que Cameriers d'honneur; ceuxei me sont que Cameriers d'honneur; ceuxei me sont obligés à aucun service, ils viennent au l'alais quand bon leur semble. C'est d'eux dont les Papes se servent ordinairement pour porter, le bonnet aux nouveaux Cardinaux: pour ce qui est des antres, ils ont leurs sonctions marquées, & s'en acquittent très-exactement.

Il y a un Echanson & un Ecuyer Tranchant pour le Sacré College, ils ont une ration considerable & des appointemens. Et de plus un Echanson, & un Ecuyer Tranchant pour les étrangers, & un Ecuyer Tranchant pour les pauvres qui mangent tous les jours au Palais aux dépens de Sa Sainteté. Cette louable coûtume sur introduite par Clement VIII.

de

de glorièuse memoire qui ordonna que le Pere Recteur des Penitenciers de Saint Pierre, qui soit de la Compagnie de Jesus, eût soin de choisir tous les matins douze pelerins, & de les faire manger au Palais.

Tous les Officiers que je viens de nommer ont leurs rations au Palais & des appointemens. Ils sont tous habillés de violet selon leur qualité, & leurs habits vont jusqu'à terre. Le Pape entretient & donne la ration à deux Medecins pour le commun. Ils sont habillés de violet. Il ne saut pas consondre avec eux le Medecin secret, ou le premier Medecin, qui est une espece de Prolat à qui on donne

la qualité de Monseigneur.

Sa Sainteté donne à un Gentilhomme de distinction la qualité de Maître d'E-curie. La modestie qui sied si bien aux Eccle siastiques ne lui permet pas de lui donner celle de Grand Ecuyer, comme font les Princes Seculiers. Cet Officier a des appointemens, & des rations considerables, & beaucoup de presens. Il est le seul avec les Cameriers d'honneur qui a le privilege d'être de cappe & d'épée; il a sous ses ordres des Officiers, & quantité de Domestiques qui en dépendent, tellement qu'il peut les mettre en place, & les casser comme il lui

Tome VIII.

H

plaît. L'écurie du Pape entretient au moins deux cens chevaux, avec un grand nombre de mulets de litiere, & de char-

ge.

Ce fut le Pape Clement VIII. qui donna le premier la qualité de Camerier d'Epée & de cappe avec des appointemens & des rations à des Gentilshommes d'épée & de cappe, qui ne recevoient cette qualité que par honneur, sans obligation de service en aucune manière.

Le Pape Leon XI. sans s'arrêter à la regle ordinaire donna le titre de Grand Ecuyer au Seigneur Pompée Frangipani, un des premiers Gentilshommes Romains, qui étoit outre cela un des plus grands Generaux d'armée de son siecle. Urbain VIII. le sit ensuite General des armées dans le Comtat d'Avignon.

Les Sous-Fourriers & leurs subalternes font chargés de garder les meubles du Palais, & de préparer les salles où se tient le Consistoire, la signature de gra-

ce & les autres Congregations.

Après eux sont les Balayeurs secrets & publics; ils ont des robbes violettes qui leur descendent à mi-jambes. Ces emplois sont ordinairement remplis par les Cochers & les Estasiers du Pape, quand il étoit Cardinal.

11 est bon de sçavoir que chaque nou-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. veau Pape prend pour ses Estafiers tous les Doyens des Estafiers des Cardinaux, & des Ambassadeurs qui se sont trouvés à Rome quand il a été élû. Ils étoient autrefois vêtus de de drap rouge, avec des manteaux violets, & les épées à garde dorée, & quand ils étoient en campagne: leurs habits étoient entierement violets, ils sont à present vêtus de damas rouge, ils ont un pourpoint à basques qui descendent à moitié cuisse, des hautes chausses larges, l'épée à garde dorée, & le manteau de même que l'habit : en campagne, ou quand il fait mauvais tems, ils portent un manteau de drap violet. Ils marchent toûjours à pied devant & autour du carosse, de la littiere, ou de la chaise de Sa Sainteté. C'est un très-bon poste pour des gens de cette espece, outre la ration qui est bonne & leurs gages, ils partagent certains profits qui sont Souvent assés considerables, & quand le Pape qu'ils servent a la patience de demeurer dix ou douze ans sur la Chaire de Saint Pierre, il les laisse tous assés riches pour n'être pas obligés de chercher d'autre Maître après sa mort.

Le Pape a encore douze Massiers, & douze Officiers à la Verge rouge. Ces deux Offices s'achettent; ils valent six cens écus Romains ou environ, & rap-

Hij

portent cinquante écus par an. Toutes les fois que le Pape descend de son appartement avec la chappe ou le pluvial, & la mitre, ils se trouvent à sa suite avec des habits differens des autres Officiers. C'est aussi à eux à garder les portes du Consistoire quand il se tient.

Il y a bien d'autres Officiers subalternes dont on ne parlera pas ici, parce

qu'ils ne tiennent aucun rang.

On doir encore sçavoir que les portes du Palais sont toûjours à demi sermées, & qu'on n'ouvre qu'un des battans quand un Cardinal, un Ambassadeur, ou tel autre personnage que ee puisse être se presente pour aller à l'Audience du Pape; mais qu'on les ouvre tous deux, quand le Pape passe, & quand deux, ou plusieurs Cardinaux ou Ambassadeurs marchent ensemble.

### CHAPITRE X.

Des Secretaires d'Etat du Pape.

Cacrecalists Cacae, Outre le Cardinal neveu, quand il y en a un qui est Surintendant de tout l'Etat Ecclesiastique, & premier Ministre; il y a des ecretaires d'Etat qui bien que dépendans du Cardinal neveu, ne D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 173 laissent pas de tenir un très-grand rang à la Cour. Ils sont vêtus de violet comme Prelats. Ils ont des appointemens & des profits considerables, & des rations encore plus grandes. Quoiqu'ils traitent directement avec le Pape, c'est pourtant du Cardinal neveu qu'ils reçoivent les ordres, & c'est lui qui signe les lettres qu'ils écrivent au nom de Sa Sainteté.

Lorsqu'ils sont plusieurs, ils se partagent entre eux les Provinces de l'Etat, & les Nonciatures; Ils ont un Secretaire des Chisfres, dont le revenu n'est qu'environ la moitié de celui d'un Secretaire d'Etat. Ils ont tous leurs appartemens dans le Palais Pontifical. Les appointemens d'un Secretaire d'Etat sont de quinze cens écus par an, outre leurs rations, & les émolumens de leur Secretariat.

Il y a des Secretaires particuliers pour les Brefs secrets: d'autres pour les Brefs qui portent taxe. Il y a un Secretaire pour la Consulte; un pour les Memoriaux, un pour le bon gouvernement, & d'autres encore qui tous ont des Substituts, qui ont des appointemens & des rations du Palais. Tous ces Substituts portent l'habit violet, & ont deux ou trois Commis chacun qui outre leurs appointemens tirent du Palais de grosses rations.

C'est une regle generale pour tous les H iij

Secretaires desChiffics

Differens Sceretaires. Officiers du Pape d'être vêtus de violet avec les distinctions qui marquent leurs. Charges. Il y en a même entre les Cameriers secrets & les Cameriers d'honneur; car ces derniers portent pendant l'hiver la soutane de drap, & l'été de damas rouge, ou de ras noir avec les arrierespoints; & les boutonnieres de soye violette. Leur soutane peut être en hyver de velours noir, mais la subreveste doit toûjours être violette.

L'Année sainte 1600. le Pape Clement VIII. ordonna que tous ceux de sa Maison ne seroient vêtus que de laine, & cela s'observa jusqu'à sa mort. Il sit même
ôter de ses appartemens les riches tentures, & les ornemens qui y étoient. Les
deux Cardinaux ses neveux, & les Cardinaux Taragi, Baronio, Manlica, Bellarmin, Antoniano, & Dety qui demeuroient au Palais, sirent la même chose.

# CHAPITRE XI.

Du Secretaire des Brefs qui portent taxe.

Ly avoit autrefois vingt-quatre de ces Secretaires. Leur emploi leur coûtoit neuf mille écus, & leur rapportoit sept à huit cens écus par an. Le Pape choi-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. fissoit un d'entre eux qui logeoit au Palais comme Prelat domestique, & lui donnoit une ration considerable. Tous les Brefs quis'expedioient par ces Secretaires éroient taxés. Il n'y avoit que les Brefs des Indulgences pour un tems, ad tempus, qui ne l'étoient point, & qui s'expedioient gratis ubique; à l'égard des Îndulgences perpetuelles, la coûtume étoir de faire quelque petite gratification aux Commis qui les avoient écrites. Un de ces vingt-quatre Secretaires à tour de solle saxoit ces Brefs; mais il falloit auparavant que la minutte en cût été vi-Re par le Cardinal Prefer des Brefs, après quoi ils étoient scellés de l'Anneau du pecheur, & contresignés par le Secretaire du Palais.

Le Pape Innocent XI. a supprimé ces Charges & remboursé les sonds à ceux qui en étoient proprietaires, parce qu'elles lui paroissoient trop à charge au public. Il n'a conservé que celui qui avoit son logement au Palais, qui étant seul est dévenu plus considerable; mais qui a aussi beaucoup plus de peine que quand il avoit vingt-trois compagnons.

は公司の

#### CHAPITRE XII.

## Du Secretaire des Brefs secrets.

Secretaire des Brefs fecrets.

Et Officier fait les minutes des Brefsfelon le ordres qu'il en reçoit du Cardinal neveu, ou du Secretaite d'Etat. Ces minutes ne sont ni visées ni signées du Cardinal Prefet des Brefs, parce qu'il n'a aucune autorité ni sur la Charge ni sur les Brefs; mais seulement par le Cardinal neveu, ou le Secretaire d'Etat, après qu'ils ont été scellés sous l'anneau du pecheur.

Lorsque le Pape est mort le Cardinal neveu, ou le Secretaire d'Etat fait porter routes les minuttes des Brefs, & tous les registres des affaires, & des négociations qu'il y a eu sous le Pontificat precedent au château saint Ange. Toutes ces pieces sont conservées avec soin.



Garde du

### CHAPITRE XIII,

# Du General des Gardes du Pape.

E General des Gardes du Pape a son appartement au Palais. C'est Sa Sainteté qui lui donne cette charge par un: bref avec deux cens écus d'appointement par mois. Il a un Lieutenant avec environ quatre-vingt écus par mois.; ce Lieutenant est aussi nommé par Bref.

La Garde de Sa Sainteté consiste en deux Compagnies de Chevaux Legers. de cinquante hommes chacune, & une Compagnie de Cuirassiers aussi de cinquante hommes. Tous les Capitaines: Lieurenans, & Enseignes, ou Guidons de ces Compagnies sont nommés par. Brefs.

Il y a encore une Compagnie d'environ trois cens Suisses qui ont leurs Capitaines, & autres Officiers de leur Nation, qui sont logés avec leurs familles, partie au Vatican & partie à Monte-Cavallo avec 35. Jules par mois, trois pains par jour, & autres commodités, & douze Anspessades qui sont pour l'ordinaire des Capitaines reformés avec quinze écus de paye par mois. Tous les Officiens

Hw

& soldats qui sont au service du Pape sontpayés regulierement tous les mois, & outre leur paye, ils ont so t souvent des

gratifications du Palais.

La garde ordinaire du Pape est de cinquante Suisses qui sont divisés en deuxescoüades, qui gardent les deux portes du Palais. Il y a douze Chevaux Legers, & quatre Anspesades dans la première antichambre. Les Palfreniers sont une espece de garde dans une autre. Les Boussolanti, ou Huissiers sont aux portes, & tous ces gardes qui ne refusent jamais les portes des antichambres à personne, ont soin qu'on n'y fasse point de bruit, qu'on s'y tienne assis ou debour, mais qu'on ne s'y promene pas.

Outre ces troupes il y a à Rome quelques Compagnies d'Infanterie dont le nombre n'est pas fixé: il y en avoit une entre les autres qui étoit du Comtat d'Avignon; elle étoit restée de celles que cepais avoit sourni au Pape Clement XI. dans le court démêlé qu'il eût avec l'Empereur en 1708. Toutes ces Compagnies sont de cent hommes. Les Capitaines qui ont la qualité de Colonels ont soixante étus par mois, les Lieutenans en ont quantante, & les Enseignes trente-trois. Les soldats ont trente-cinq sulles par mois, pagnottes par aux sont habillés de pieda

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. en cap, sont bien logés, couchés mollement & proprement, n'ont presque rien à faire, & sont exempts de tous dangers. La vieillesse seule est pour l'ordinaire co qui les conduit au tombeau. On ne voit point parmi eux d'estropiés, aussi n'a-t'il pas été necessaire de leur faire un Hôtel pour les Invalides. Ils sont partagés dans les quartiers de la Ville , & font la garde dans la place devant le Palais où le Pape reside selon la saison. Ces postes sont reoherchés, n'y entre pas qui veut. Il faut de la protection pour cela, & pour s'y conserver. Il y a bien des Chanoines en France qui ont plus à faire qu'eux, & qui ne sont pas si bien payés, ni si exactement.

Ona introduit depuis nombre d'années. la coûtume d'en envoyer un détachement tous les ans, pour servir sur les Galeres, pendant qu'elles sont armées: pour l'ordinaire il n'y a pas d'empressement à être: du nombre des braves qui vont moissonmer la gloire de ce monde. De bons Chrétiens comme eux se contentoient d'acquerir celle qui se trouvoit dans le service pacifique de leur Souverain à Rome, oin ils ne montoient la garde que tous les dix jours dans le tems que j'étois dans cerses Capitale du monde.

## CHAPITRE XIV.

# Du General de la Sainte Eglise.

Orsque le Pape le juge à propos, il crée par Bref un General de l'Eglise. Dans les tems du Népotisme, c'étoit un neveu, ou un proche parent de Sa Sainteré qui en étoit revêtu. Le Pape lui donne le Bâton de Commandement dans sa Ghambre sans ceremonie, & reçoit son serment de sidelité. Il a en tems de paix mille écus par mois d'appointemens, &

trois mille en tems de guerre.

Cette Charge donne une très-grande; autorité à celni qui; en est revêtu. Il y au dans l'Etat plus de cinq cens Officiers qu'il nomme, & à qui il donne des Brevets. On compte au nombre de ces Officiers; les Mestres de Camp des Milices des Provinces; & les Sergens Majors, les Jugos; & les Payeurs des troupes, les Capitaines de Cavalerie, les Capitaines de Bataille, les Colonels d'Ancône, de Spolette, du Mont Saint-Jean: le Colonel du Regiment Corse, avant qu'il eût été cassé pour l'insulte faite au Duc de Crequy Ambassadeur de France: les Capitaines, des Compagnies, de cette Nation, leur

Juge, & leur Payeur.

Son pouvoir s'étend encore sur le Juge. & le Payeur de la gamison de Ferrare, sur les Capitaines de Cavalerie, des Albardiers, & d'Infanterie de cette Place, aussi bien que sur les troupes, & les Officiers des Garnisons de Bologne, & d'Arvignon, sur plusieurs Gouverneurs de Forteresses & de Tours qui sont le long des côtes.

Les deux Generaux de la Cavalerie de l'Etat Ecclesiastique dépendoient autrefois de lui, & il·leur donnoit leurs Brevets.
Ces Charges sont ordinairement remplies:
par des personnes de distinction. Ils ont
chacun deux cens écus par mois & quel-

ques Anspesades passés.

Le General de l'Eglise a sous lui un Lieutenant general: avec trois mille écus: par an d'appointemens, & son Sergent Major general: avec quinze cens écus. d'appointemens; mais ces quatre Officiers sont sommés par le Pape, & ont des. Bress. C'est aussi lui qui nomme & qui pour voit de la même maniere le General. d'Arrillerie.

Tous les foldats enrollés dans les Milices ne peuvent être mis en prison sans la permission du General de l'Eglise. Les rôles de ces Milices sont soi qu'il y a liuit mille hommes d'infanterie & trois mille cinq cens de Cavalerie enrollés pour le service de Sa Sainteté. Ces troupes ne reçoivent point de paye, lorsqu'elles ne sont point employées. Elles jouissent seu-lement de certaines exemptions, & privileges, & entre autres de porter toutes sortes d'armes; de sorte que dans un besoin le Pape les peut assembler en corps d'armée, sans que les travaux de la campagne ni les Manusactures en soussent en aucune façon. Ils sont tous parsaitement bien armés. Leurs Officiers ont soin de leur saire faire souvent l'exercice, & de les instruire au maniement des armes; ce qui en sait de tres-bons soldats.

Il y a deux Commissaires pour la Cavalerie qui ont chacun cinquante écus par
mois. Les sept Mestres de Camp des Provinces ont aussi chacun cinquante écuspar mois, & les sept Sergens Majors en
ont vingt - cinq. Le Collateral,
ou grand Juge en a soixante & dix. Le
Payeur cinquante, les Capitaines de Bataille vingt & leur logement, & les Co-

lonels trente.

A l'égard du Colonel des Corses, dus Collateral, du Payeur, des Capitaines, & autres Officiers & Soldats, on les payeromme les troupes reglées, quoiqu'ils nessionne employés dans tout l'Etat Ecclesia sique, que pour donner la chasse aux

bandits, parce qu'ils sont plus propres à cet exercice que d'autres, étant eux-mêmes voleurs & bandits. On les a fait quelques servir sur les Galeres.

Le Pape Clement VIII. se servit de Dom Mario Farnese alors General des armes à Ferrare, pour faire dans cette Ville un arsenal, & une salle d'armes, ou il mit des armes de toute espece pour armer vingt-cinq mille hommes, & une autre à Bologne avec des armes pour dix mille hommes.

Paul V. se servit du même Seigneur; qui étoit alors Lieutenant General de l'E-glise, pour établir à Tivoli à cinq milles de Rome, les Manusactures d'armes qu'on y voit encore aujourd'hui, où il s'en fabrique de toutes les façons. Ce surent de ces armes qu'on remplît la salle du Château S. Ange, où l'on en mit pour armer douze mille hommes, & un autre au Vatican, où il y en a pour cinq mille hommes. Il sit saire de semblables salles d'armes à Ancône & à Rome, & sit sond dre 80. grosses pieces d'artillerie.

On voit par cer échantillon que la puissance temporelle du Pape n'est pas peuconsiderable, puisqu'il peut sans beaucoup de difficultés mettre sur pied centmille hommes de ses propres sujets trèspropres aux armes, plains de cœur, 184 qu'une ou deux campagnes feroient de bons Soldats. Tout le monde scait que la Noblesse de ses Etats va servin chés les Princes Etrangers, & y apprendre le mêsier de la guerre, & qu'il y a toûjours eu parmi les Italiens modernes de très-grands

Capitaines.

On sçait aussi que les revenus de l'Etat sont très-considerables, & que le Pape les peut augmenter autant qu'il veut en mertant de petites gabelles sur les. denrées. Un quadrin par livre de viande qui est moins qu'une hagatelle, produit un million par an, & ainsi du reste. Outre les revenus ordinaires & extraordinaires, on conserve dans le tresor du Châreau S. Ange, cinq millions d'or monnoyés, & pour plus de deux millions. de joyaux.

Le Pape Innocent XI. ayant negligé de remplir la Charge de General de l'Eglise, parce qu'elle causoit une dépense considerable à la Chambre, ses Successes seurs l'ont imité de maniere que cetto-Charge paroît entierement éteinte. C'est: un Prélat Commissaire General des Armes, qui en fait toutes les fonctions à bien meilleur marché que le Prince, ou Seigneur Larque qui en étoit revêtu, & comme il n'est pas le maître absolu de dispofer des Emplois, il y a aussi bien

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 185 Imoins de danger qu'il abuse de son pouvoir.

### CHAPITRE XV.

Du Castellan, on Gouverneur du Châtoan S. Ange.

L verneur du Château S. Ange, a été long-tems exercée par des Princes, ou des Seigneurs Romains Laïques, ils étoient pouzvûs par Bref, & en faisoient ferment entre les mains du Pape. Ils avoient cinq cens écus par mois d'appointement, & nommoient un Vice-Castellan, à qui la Chambre payoit cinquante écus par mois d'appointement, & enviton cinquante autres de quelques émolumens attachés à sa Charge.

Les Papes ont ôté la premiere de ces deux Charges aux Laïques, ils la font exercer à moindres frais par le Commiffaire General de la Mer. M. Daste Doyen des Clercs de Chambre, & Commissaire General de la Marine en étoit revêtu pendant que j'étois en Italie, c'est-à-dire,

depuis 1709. jusqu'en 1716.

Le Pape lui avoit nommé, & établi un. Vice-Castellan Laïque avec les appointes

mens marqués ci-dessus. On ne donne ce Gouvernement qu'à des personnes d'une probité reconnue & de confiance; non-seule vent il ne peut jamais coucher hors de sa Forteresse, mais il doit y être rentré avant deux heures après le Soleil couché, & les portes fermées; il faudroit un ordre exprès du Pape pour les faire ouvrir, tant on craint les surprises, quoique dans un lieu où elles sont peu à craindre. Mais la défiance est la mere de la fûreté, & ce qu'on garde dans cette Forteresse, justifie assés les précautions que Pon prend. Car outre le tresor que nous avons marqué ci-desfus, on y conserve tous les titres, tous les registres, & tous les papiers de consequence de la Chambre Ecclesiastique; les prisonniers d'Etat y sont aussi gardés, & ceux que le Tribunal de l'Inquisition a des raisons de ne point tenir dans les prisons ordinaires aus Palais du S. Office.

La Garnison ordinaire du Château S. Ange, est de deux cens Soldats commandés par un Capitaine, un Enseigne, plusieurs Sergens & Caporaux, qui sont tous à la nomination du Castellan, ou de celui qui en fait l'Ostice. Il y a un Provediteur, ou Commissaire des vivres, un Chapelain, un Chef de Bombardiers avec un nombre de Bombardiers residens, &

environ cinq cens aydes, la plûpart Arrifans de Rome, qui n'ont point de paye, mais qui ne sont point obligés à resider dans le Château, ils n'y viennent, & n'y demeurent que quand ils sont mandés, & dans le besoin, & pour lors ils ont la ration. Car pour l'ordinaire ils se contentent de quelques privileges dont ont les fait joiir, & sur tout de celui de porter l'épée, & d'autres armes.

L'exercice de la Charge de Castellandu Château S. Ange, n'est pas tellement attachée au Commissaire General de la Marine, que le Pape ne la donne quelquesois à d'autres Ministres, comme au Tresorier General de la Chambre, ou au Commissaire General des Armes, qui prennent la qualité de Gouverneurs, ou Castellans de ce Château, comme s'ils en

étoient réellement pourvûs.

### CHAPITRE XVI.

### Du General des Galeres.

Et Officier est nommé par Bref, & prête le serment accoûtumé entreles mains du Pape, au lieu que les autres. Officiers ne le prêtent qu'entre les mains du Tresorier General. Il a 300. écus par mois, & on lui passe douze anspessades Journous payes.

Il y a long-tems que cette Charge est comme supprimée, à cause de la dépense

qu'elle causoit à la Chambre.

Le General nommoit un Lieutenant General, les Capitaines des Galeres, les Capitaines d'Infanterie, les Enseignes, le Comite Royal, l'Auditeur, & le Greffier. Les autres Officiers étoient nommés par le Tresorier General, ou par le Commissaire General de la Marine.

Depuis la suppression de la Charge de General, il n'y a plus de Lieutenant General. Le plus ancien Capitaine commande la Capitane, ou Reale, & le reste de l'Escadre avec la simple qualité de Commandant, & quelquefois de Gouverneur de l'Escadre. C'est le Ministre de la Marine qui le presente au Pape, qui le nomme par Bref, aussi bien que les autres Capitaines. Comme ils sont tous Chevaliers, à qui l'épée fait une partie essentielle de l'habillement, ils entrent dans la chambre du Pape, & ont audiance l'épée au, côté, au lieu que tous les autres ne paroissent que désarmés devant Sa Sainteté.

J'ai parlé dans un autre endroit assés amplement des Galeres du Pape, & des Officiers qui les commandent. Le LegD'ESPAGNE ET D'ITALIE. 189 teur agréera que je le renvoye à cer endroit.

#### CHAPITRE XVIL

# Du Vicaire du Pape.

Utre le soin general qu'a le Pape de toutes les Eglises du monde, il est encore Evêque particulier de Rome. L'Eglise de S. Jean de Latran est la Cathedrale de son Evêché, ou si l'on veut de son Patriarcat. Mais ses grandes & continuelles occupations, ne lui permettent pas de vacquer au soin de ses oiiailles particulieres, il est obligé d'avoir un Vicaire sur lequel il puisse se reposer d'une partie de ses soins. Ce Vicaire estroûjours pris d'entre les Cardinaux, quoiqu'il y ait quelques exemples, que de simples Evêques l'ayent été. Cet emploi est des plus anciens de la Cour de Rome. Le Pape Pie IV. le fixa pour toûjours dans le Sacré College, & depuis ce tems-là il n'est point sorti. Il dure autant que la vie du Pape, qui a mis le sujet en place. Son autorité est très-considerable. Elle s'étend sur tous les Prêtres, & sur tous les Religieux qui sont à Rome & dans son district, sur les Compagnies, ou Confrairies des Laïques, sur les Hôpitaux, & les lieux de pieté, sur les Juifs, sur les femmes débauchées. Il préside aux concours qui se sont à Rome pour les Benesices à charge d'ames. La Chambre lui paye tous les mois cent ducats de Camera, c'est-à-dire, cent écus d'or de provision.

Il a toûjours deux Lieutenans, un pour le Civil, qui est pour l'ordinaire un Prélat Referendaire de l'une & de l'autre signature, & un pour le Criminel qui est Laïque. Ils doivent être Docteurs en l'un & l'autre Droit. Il a un Chancelier ou Gressier, un Barigel, ou l'révôt, & une Compagnie de Sbires, ou d'Archers.

Le Vicaire du Pape a un Vice-Gerent pour le soulager dans ses sonctions, qui est toûjours Evêque, ou Titulaire in partibus infidelium, qui fait souvent à sa place les sonctions Episcopales, il a la Surintendance, & la revision des appels qui se sont au Tribunal du Cardinal Vicaire, il est aussi chargé du soin des Monasteres des Religieuses & des concours, il a séance dans les Congregations devant le Cardinal Vicaire.



## CHAPITRE XVIII.

# Du grand Penitencier.

7 Ers l'an 200. de Jesus-Christ du tems de S. Corneille Pape, & de S. Cyprien Evêque de Carthage, plusieurs Chrétiens que la rigueur des tourmens avoit obligé de sacrifier aux Idoles, ou de commettre des fautes approchantes de celles-là, les ayant reconnus, & demandans d'être reconciliés à l'Eglise par la pénitence, furent l'occasion d'une grande dissention qui s'éleva entre les Fideles. Les uns vouloient qu'on les y reçût, les autres s'y opposoient opiniâtrement. Novatien Prêtre de l'Eglise de Rome étoit à la tête de ces derniers. Il aima mieux se séparer de l'Eglise, que d'entrer avec le Pape & le reste des Fideles dans les sentimens de douceur, & de condescendance qui paroissoient si raisonnables pour ces pecheurs convertis & pénitens. Le Pape assembla selon la coûtume un Concile, où l'affaire ayant été mûrement examinée, il fut résolu de recevoir à pénitence ceux qui la demanderoient, & qui se soumettroient humble. ment, & veritablement. Pour cet effet

192 le Pape députa d'abord un Prêtre, & en-fuite plusieurs pour écouter les Confes-sions de ces pénitens, juger de la grieve-té de leurs offenses, & leur en imposer la pénitence convenable, selon les Canons qui furent dressés alors, & dont on a augmenté le nombre selon les occurences. C'estdelà que la Charge de grand Peniten cier a pris sonorigine, austi bien que celle de ses aides, que l'on a appellés Penitenciers Mineurs, parce qu'ils ne peuvent pas absoudre des cas reservés au Pape, à moins qu'ils n'en ayent une permission particuliere. Ces Penitenciers selon le reglement de S. Pie V. du nom, refident dans les trois Eglises Patriarcales: les Jesuites à S. Pierre : les Francisquains à S. Jean de Latran, & les Dominiquains à Sainte Marie Majeure. Ils sont assis dans des Tribunaux, ou Confessionaux élevés de deux marches, & tous ouverts. Ils ont une baguette blanche à la main, dont ils donnent legerement un coup sur les épaules de ceux qu'ils absolvent; on voit même des gens qui par dévotion. & sans avoir besoin ni envie de se confesser, vont se mettre à genoux devant eux pout en recevoir un coup de baguette, parce que les Papes om attachés à cet acte d'hu-miliation un certain nombre d'Indulgences.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

A l'égard du grand Penitencier, il va de tems en tems dans les Basiliques; s'y assir sur un Tribunal élevé de trois marches, & la baguette à la main il écoute les pénitens, & les absout, s'il le juge à

propos.

Les Papes prennent aussi quelquesois cette peine, j'y ai vû le Pape Clement XI. il n'avoit point de baguette, on le connoissoit asses sans porter cette marque d'un pouvoir absolu. A la fin il cessa de se donner cette peine, ayant remarqué que la plûpart des gens venoient plûtôt pour lui representer leurs miseres temporelles, & lui demander l'aumône, que

pour se confesser.

Ceux qui ont des cas reservés au Pape, & qui ne peuvent venir à Rome, écrivent sans se nommer au grand Penitencier, ou au Regent de la Penitencerie ce dont il s'agit, & ils en reçoivent un Bref en parchemin scellé du sceau de la Penitencerie, cacheté, adressé à un Prêtre approuvé, auquel il faut le remettre en l'état qu'on l'a reçû, à peine de nullité. Ce Bref donne au Confesseur le pouvoir d'absoudre du cas, en imposant telle pénitence, ou telle autre qu'il jugera convenable, selon le tems & les personnes. Toutes ces expeditions se font gratis. Elles seroient nulles, si un Officier avoit

Tome VIII.

VOYAGES

394 reçû le moindre present, quoiqu'on l'eût forcé pour ainsi dire à le recevoir.

Le grand Penitencier, qui est toûjours un Cardinal d'un merite distingué, a sous lui un Regent de la Penitencerie, qui lui aide à porter le poids de cette grande Charge, & à résoudre les cas de conscience qui se presentent. Il préside en l'absence du grand Penitencier, & a séance en sa presence dans les Congregations, qui se tiennent au Palais de la Penitencerie. Elles sont composées du Garde du Sceau qui est toûjours un Prélat, de deux ou trois Penitenciers, & de quelques Canonistes. Le grand Penitencier a encore quelques autres Officiers dont les Charges font venales, & seulement à vie. La grande Penitencerie rendoit autrefois au Cardinal qui en étoit pourvû fix mille écus d'appointemens. Les Papes ont eu des raisons pour décharger leur Chambre de cette dépense. Elle se contente de donner cent écus d'or par mois au grand Penitencier, & aux autres proportion.



#### CHAPITRE XIX.

#### Da Vice-Chancelier.

Ette Charge est très-ancienne. Elle a toûjours été exercée par des sujers d'un merite distingué. On a lieu de croite que S. Jerôme en a été revêtu, c'étoit lui qui écrivoit au nom du Pape, pour répondre à tous les doutes que l'on proposoit sur les matieres de Foi & autres; on l'a partagée entre plusieurs Secretaires, qui ont chacun leur département, aûn que les affaires s'expedient plus promptement.

La Charge de Chancelier avoit été comme attachée au Cardinal, qui avoit le titre de Sainte Russine, jusqu'au tems de Gregoire VIII. qui ayant été élevé au Souverain Pontificat lorsqu'il étoit revêtu de cette Charge, il la donna à un Chanoine de Latran, qui n'étant pas Cardinal prit par modestie le simple titre de Chancelier Vice-Gerent, ou de Vice-Chancelier Après la mort de ce Chanoine, les Papes continueren pendant cent ans de la donner à des sujets, qui n'étoient pas Cardinaux, qui se contenterent aussi de la qualité de Vice-Chancelier. Cela dura

196 fit rentrer cette Charge importante dans le Sacré College, en la donnant au Car-dinal Richard Petroni, qui par inadver-tence, ou autrement, ne prit que la qua-lité qu'avoit prise son prédecesseur.

Le Chancelier, ou Vice-Chancelier a eu presque toûjours dans les tems passés la qualité de Bibliothequaire, parce qu'il présidoir en esser à la Bibliotheque du Pape, & dans les tems que les Empereurs s'étoient presque rendus maîtres de l'élection des l'apes, on donnoit à l'Archiviste, ou Gardien des Archives, la qualité de grand Chancelier de l'Empire pour l'Italie, & de Bibliothequaire du S. Siege, ou de Chancelier, ou de grand Chancelier, de maniere que quand on dattoit de Rome les expeditions, on mettoit des-sus ces mots Latins. Datum Roma per manum N. Diaconi Cardinalis Vice-Cancellarii Archiepiscopi Coloniensis A-posolica sedis Bibliotecarii, seu Cancellarii. Ce qui marque que la datte, étoit toûjours au nom de ce Chancelier.

L'Office de Dataire n'étoit point alors distingué de celui de Chancelier. Il ne le fut que pendant que les Papes tinrent leur Siege à Avignon. Quand le Dataire met sa date à une expedition, il ne se ser point de ces termes: Per manum N. mais il met simplement le jour & l'année.

La Jurisdiction du Chancelier s'étends sur l'expedition de toutes les Bulles, &c Suppliques qui sont signées par le Pape, excepté celles qui sont expediées sous l'anneau du Pecheur en sorme de Bress,

La Charge de Chancelier est venale, & ne dure que la vie de celui qui l'a achetée. Son prix est d'environ cent mille écus Romains. Elle rend dix à douze mil-

le écus Romains par an.

Les autres Officiers sont le Regent de la Chancellerie, douze Abreviateurs du grand Parc, ou Parco majori, qui sont aussi Referandaires de l'une & de l'autre fignature, c'est-à-dire, de celle de Justice, & de celle de grace. Ces Charges font venales & à vie. Celle de Regent vaur depuis vingt-deux jusqu'à trente mille écus. Celles d'Abreviareurs douze à treize mille. Elles rapportent huit à dix pour cent. La Charge de Regent, & fix d'Abreviateurs font à la collation du Cardinal Vice-Chancelier. Les autres dépendent de la Chambre Apostolique. Ces treize Prélats portent l'habit violet, & ont leurs places marquéos aux Chapelles Pontificales. Il est vrai que le Regent ne s'y trouve jamais, à caule que ses prétentions pour la préséance avec d'autres Prélats ne sont pas encore reglées.

Le Regent de Chancellerie a droit de commettre, & de distribuer les appels en Cour de Rome aux Auditeurs de Rotte, & aux Referendaires des signatures à les partageant entr'eux le plus également qu'il est possible.

Les Grands Officiers de la Chancellerie que nous venons de nommer, s'assemblent au Palais de la Vice-Chancellerie, qui est à S. Laurent in Damaso trois sois.

la femaine, fçavoir le Mardy, le Jeudy,. & le Samedy.

C'est aux Abreviateurs à faire les minutes des Bulles sur l'exposé contenu dans les Suppliques presentées au Pape, & à les recevoir & collationner, lorsqu'elles ont été écrites sur le parchemin. qu'on appelle en Italien Carta pecera.

Les petits Officiers de la Chancellerie font au nombre de 2847. Voici les noms de leurs Emplois, le nombre & le prix de leurs Charges qui font seulement à vie, & qui rendent huit à dix pour cent.

100 Scripteurs Apostoliques, 3000. écus. 40 Cubiculaires Apostoliques, 1700. 160 Ecuyers Apostoliques, 1300. 41 Cavaliers de S. Pierre, 1500. 200 Cavaliers de S. Paul, 1600. 350 Cavaliers du Lys, 500. 260 Cavaliers Lavertans, 500.

م <b>نو</b> ر د د من	, ,
D'ESPAGNE ET D'ITALIE	. 195
D'ESPAGNE ET D'ITALIE,	parce
qu'ils furent créés par le Saint	: Pape
Pie V.	1000-
141 Presidens,	-
612 Pensionnaires de Ripe,	
200 Jannissaires, ou Solliciteurs de	s Bul-
les,	1000-
81 Scripteurs des Brefs,	800-
For Scripteurs de l'Archive,	
	35000.
24 Registrateurs des Bulles, douz	
falaire, & douze sans salaire,	3400-
6 Maîtres des Registres des Bu	
	6000.
L'Auditeur, le Correcteur,	
Procureur de la contradiction,	
Plusieurs Notaires, Secretaire	s, ou
Greffiers,	•
	35000"
I Garde des Registres des Bulles	
22 Abreviateurs du petit Parc d	e Par-
co minori,	2000
38 Examinateurs des Lettres Ap	
ques,	3000.
12 Scripteurs de Minoribus,	ξ000 <sub>1</sub> .
8 Scripteurs de la Penitencerie	
tis,	3000.
Tous ces Offices font le foi	
2424600. écus, sans compter le pr	iv des
Charges qui n'est pas marqué ici	ce aui
Charges qui n'est pas marqué ici,	n lens
rend dix pour cent à ceux qui e	
zevêtus 424600. écus, I ii	IJ.

Ceux qui s'étonneront que la Chambre Apostolique ait contractée de si grandes dettes, doivent prendre garde qu'elle y a été forcée pour soûtenir les guerres qu'elle a eue personnellement, ou pour aider les Princes Chrétiens dans celles qu'ils ont eus contre les Insideles. D'ailleurs ces rentes n'étant que viageres, il ne tient qu'aux Papes de les éteindre à la mort des possesseurs, en ne les revendant point à d'autres, & c'est à quoi des raisons de politique, & d'interêt les obligent. Il n'est pas difficile de les deviner.

M. de Seine, qui a puisé dans l'Auteurque je traduis, ce qu'il a dit des usages de la Cour Romaine dans sa Rome moderne, page 1123, nous assure qu'on disoit que D. Livio Odescalchi neveu du Pape Innocent XI. en avoit accumulé jusqu'à la somme de 100000. écus de rente, & què pour ne les pas perdre il resusa constamment le chapeau de Cardinal, que le Pape Alexandre VIII. le pressa de recevoir; car ces rentes tombent dans les parties casuelles du Pape, aussi bien par l'élevation des possesseurs à la pourpre, que par la mort. Ce qu'il y a de commode pour les possesseurs, c'est qu'ils peuvent les vendre à d'autres avec l'agrément de la Cour, qu'elle ne leur resuse.

gueres, pourvû qu'ils n'ayent pas soixante ans, & qu'ils paroissent jouir d'une santé parfaite, & qu'il y ait quelque assurance morale que l'âge & la santé des acquereurs, ne portera pas grand préjudice à la Chambre.

Les fonds pour payer ces rentes, se prennent sur les droits provenans des expeditions & des annates, c'est pour celaque la Chancellerie taxe à la rigueur, aux lieu que la Chambre est plus raisonnable.

Les Scripteurs des Bulles Apostoliques les écrivent sur du parchemin, & s'étudient à les écrire d'un caractere gothique, qu'il est presque impossible de lire, à moins d'y être bien accoûtumé, & d'en connoître les abreviations. On a imprimé un Livre en France qui en explique une partie. Le sceau des Bulles est de plomb, il porte d'un côté le nom du Paperregnant, & de l'autre les têtes de S. Pierre & de S. Paul en relief. Les Scripteurs des Bress les écrivent aussi sur du parchemin, d'un caractero italique, beau & biens lisible. Le sceau de l'anneau du Pecheurs est imprimé sur de la ciro rouge.

C'est au Cardinal. Vice-Chancelier de se un constituires, où il se charge des decrets, des collations, des times des Cardinaux, des declarations, des

B w

promotions, & des collations des Evêchés que fait le Pape, comme aussi de celles des Abbayes Consistoriales, dont il expedie les cedules des provisions.

#### CHAPITRE XX.

### Du Cardinal Camerlingue.

Lou Archidiacre de l'Eglise Romaine, qui avoit soin de tous les revenus de l'Eglise. Ce maniement le rendit si puissant, qu'il devint redoutable au Pape & à tous. les Cardinaux, plusieurs de ces Archidiacres s'étant élevés au Souverain Pontificat par des voyes qui n'étoient pas tout à fait canoniques; cela dura jusqu'en 1100.. que le Pape le dépouilla décette autorité, & créa la Charge de Camerlingue, dont il revêtit un Cardinal, à qui on donna pour Coadjuteurs douze Prélats que l'on nomma Clercs de Chambre, sans l'avis desquels il ne pouvoit rien faire, afin que la puissance étant ainsi partagée, & limitée, elle cessat d'être formidable au Pape & au Sacré College.

La Charge de Camerlingue répondi affés à celle que nous emendons en France par Surintendant des Finances, & celles d'ESPAGNE ET D'ITALIE. 203 de Clercs de Chambre répondent à celles d'Intendant des Finances. Les Papes malgré ce temperamment furent obligés dans la fuire d'abaisser encore la trop grande puissance du Camerlingue, & des Clercs de Chambre ses Adjoints ou Conseillers, en créant un Tresorier General, & enfuite un President.

Cela n'empêche pas que la Charge de Camerlingue ne soit encore très-considerable, & très-honorable. Elle est à vie, Lors qu'elle vient à vacquer par la mort de celui qui en étoit revêtu., le Pape regnant ne manque pas de la donner à son neveu, ou à quelque proche parent qui est déja Cardinal. Ele rend douze à quatorze mille écus Romains par an.

Sa Jurisdiction s'étend sur toutes les affaires qui ont rapport à la Chambre Apostolique. C'est ainsi qu'on appelle le Conseil des Finances du Pape. C'est pour dela que tous les Decrets qui en émanent sont signés du Cardinal Camerlingue, après qu'ils ont été discutés en sa presence, & signés par les Clercs de Chambre, & autres Officiers qui y ont séance.

Leur Affemblée se tient au Palais. Le: Camerlingue, & les antres Prélats y afsistent en chappes Pontificales violetres sur le rocher, & leurs Officiers ont less Babits qui conviennent aux ang qu'il stienment. Ils jugent des appels, des Sentences données par les Maîtres des grands chemins, ou grands Voyers, dont la Jurif-diction s'étend sur les édifices, ponts & chaussées, les eaux & forêts, & generalement sur tout ce qui regarde les interêts.

temporels du Pape & de l'Eglise.

Dès que le Pape est expiré, le Cardinal Camerlingue s'empare de l'appartement du Pape. On lui remet l'anneau du Pecheur. Les meubles sont à sa disposition. Il se loge dans l'appartement que le Pape occupoit, & il y demeure jusqu'à. ce qu'il entre au Conclave; s'il sort, &. qu'il marche par la Ville, son carosse est. environné de la Garde Suisse, la halebarde sur l'épaule. Le Capitaine est à cheval à la tête. Il a droit pendant ce tems de faire battre monnoye à son coin, & à ses armes d'un côté & de l'autre les clefs en sautoir couverte d'une omelle. Les Cardinaux Camerlingues ne manquent jamais; àce point; outre l'honneur qu'il y a pour, enx, & pour leur famille de voir de la, monnove à leurs armes, ils y trouvent, un avantage très considerable; aussi y employent ils toutes leurs vaisselles d'art gent, & toutes les matieres d'or & d'ar-. gent qu'ils peuvent acheter, le henefice. qu'ils trouvent dans cette fonte leur rendant besucoup, sauf à acheter dans la

fiite de nouvelle argenterie.

C'est encore le Camerlingue, qui ai soin de faire saire les cellules des Cardinaux pour le Conclave aux dépens de la Chambre. Elles ne sont que de simples, cloisons de planches. On les tire au sort, ceux à qui elles tombent les sont tapisser & meubler. Ceux qui sont creatures du Pape défunt sont meublés de violet; les autres le sont de verd. Quand le Pape est élû, le Camerlingue donne à qui il luiplaît les materiaux de ces cellules; mais non pas les meubles dont elles sont meublées, qui appartiennent de droit à ceux qui les y ont sait mettre, & qui ont soin de les saire emporter.

Le Cardinal Camerlingue garde une: des clefs du tresor du Château S. Ange, une autre est entre les mains du Doyen du; Sacré College, & la troisiéme en celles:

du Pape.

### CHAPITRE XXI.

Du Préfet de la fignature de Justices.

'Est toûjours un Cardinal qui est revêtu de cettec harge. C'est à lui que; s'adressent ceux qui prétendent avoir été; lèzés, par, les, Juges ordinaires, asin que; leur cause soit revue par d'autres Juges: qu'il leur nommera, s'il le juge à propos. La Chambre lui paye cent écus d'or par mois pour ses appointemens. Il est assisté: dans les jugemens qu'il rend sur ces matieres, par les douze plus anciens Prélats-Referendaires des deux signatures. Clis s'assemblent tous les Jeudis, excepté le tems des vacances dans le Palais du Cardinal Préfer. Tous les autres Prélats Refenrendaires s'y peuvent trouver, & y proposer chacun deux affaires. Il s'y trouve aussi un Auditeur de Rotte, le Lieutenant Civil de l'Auditeur de la Chambre, & le Lieutenant Civil duCardinal Vicaire. Ces trois derniers pour défendre en cas de besoin les droits de leurs: Tribunaux; mais ils n'ont point voix déliberative, non plus que tous les Referendaires proposans, n'y ayant que les: douze anciens qui l'ayent; c'est selon les: apparences ce recours à son Tribunal pour avoir justice, qui l'a fait appeller signature de justice.

Ses Decrets s'expedient selon l'exigence des cas, quelquèsois par de simples. Lettres signées du Cardinal Préset, &c. quelquesois par des Bress. Cela a obligéle Pape de créer deux charges; la premiere de Préser des Minutes des Bress, qui après avoir dresse les minutes des D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 207-Brefs, selon les résolutions qui ont été prises dans la Congregation, les remet à celui qui est pourvû de la seconde charge, qu'on appelle le Maître des Brefs, qui a soin de dresser les Brefs conformement aux minutes qui lui ont été remises, & après qu'il les a signés, il remet au Secretaire des Brefs ceux qui sont sujets à la taxe.

Ces deux Charges sont venales. La premiere vaut douze mille éus, & la se-conde trente mille. Elles rendent aux:

Proprietaires huit à dix pour cent.

Il y a encore un Reviseur des Commissaires de la signature de Justice. On l'appelloit anciennement l'Allemand, oule Suisse. J'ignore la raison de cette dénomination. On peut soupçonner que cet Officier étoit aussi dur, & aussi insléxiblequ'un Suisse.

Ces trois Officiers portent l'habit violet de la forme de ceux des Cameriers, du Pape. Il paroît que cette Charge estvenale comme les deux autres; mais queson prix n'étant pas sixé, on n'a pas crûs

la devoir marquer...



### CHAPITRE XXIL.

### De la signature de Grace.

N appelle signature de grace cellequi se tient en presence du Pape, qui étant Souverain dans ses Etats, peut dispenser de la rigneur des loix ceux qu'il juge à propos d'en dispenser, au lieu quela signature de Justice. & les autres Tribunaux sont obligés de juger selon toute la rigueur de la loi.

C'estroûjours un Cardinal qui est pourvû de cette Charge. Le Pape lui donne cent écus d'or d'appointement par mois.

Elle s'assemble devant le Pape tous les. Mardis, ou Samedis, quand il y a quel-

que Fête le Mardy.

Elle est composée du Pape qui y préside, des Cardinaux Présets de la signature de grace & de justice, du Cardinal Vicaire, & d'autres Cardinaux nommés par Sa Sainteté jusqu'au nombre de douze; ce nombre est fixé avec les douze. Présats Reserendaires & Votans, c'est-àdire, qui ont voix déliberative dans la signature de justice.

Outre ces vingt-cinq Juges, il s'y trouencore l'Auditeur de la Chambre, D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 2092 avec fon Lieutenant; le Tresorier General, un Auditeur de Rotte, le Lieutenant du Cardinal Vicaire, un Protonotaire participant, un Clerc de Chambre, un Abreviateur du grand parc, & le Regent de la Chancellerie. Tous ces Messieurs n'ont point de voix déliberative. Ils n'y assistent que pour soûtenir, quand l'occasion s'en presente, les droits de leurs. Tribunaux.

### CHAPITRE XXIII.

# Du Préfet des Brefs.

Etre Charge est encore ordinairement remplie par un Cardinal, à qui la Chambre paye cent écus d'or par mois d'appointemens. C'est à lui à revoir, & à signer les minutes des Bress qui sont sujets à la taxe.

### CHAPITRE XXIV.

# Du Bibliothequaire.

Ous avons dit ci-dessus que le Chancelier, ou Vice-Chancelier, étoir autresois Bibliothequaire du Vatig-

can. Mais il y a bien des années que ces deux Charges sont séparées, & qu'un-Cardinal a le titre & fait les fonctions de grand Bibliothequaire du Vatican-Il a de provision honoraire cent écus d'or par mois. C'est peu, mais on dit que c'est assés, & même trop pour ce qu'il fait à la Bibliotheque. Il a sous lui deux Gardes rôujours gens d'une érudition consommée en toute maniere. Le premier qui est Prélat domestique du Pape a six cens écus d'appointemens par an, & la ration du Palais. Le second n'a que quatre cens cinquante écus, & la ration. Il y a de ces Gardes qui sont devenus Cardinaux, & grands Bibliothequaires. Tels ont été de nos jours le sçavant Cardinal Noris Augustin, & le Pere Laurea Conventuel de S. François.

La Bibliotheque du Vatican a été pendant bien des siecles, & sur tout avant l'invention de l'Imprimerie, la plus fameuse du monde. On dit qu'elle l'est encore pour les manuscrits, mais qu'elle est inferieure à celle du Roy pour les Livres imprimés, & pour bien d'autres choses qui

ont rapport aux Lettres.

J'en ferois ici la description, si tant degens ne l'avoient saite avant moi, ausquels j'aurois peu de choses à ajoûter.

Outre les Gardes, le Pape entretient

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 218 un nombre suffisant de gens qui ont soin des Livres, & plusieurs Ecrivains qui copient les manuscrits que l'on fait imprimer de tems en tems.

### CHAPITRE- XXV.

### Des differentes Congregations des Cardinanx.

Nappelle Congregation, ce qu'on connoît en France sous le nom de Conseil; comme le Conseil des Dépêches, le Conseil d'Etat, le Conseil des Finances, & autres. Comme les uns se riennent devant le Roy, & que les autres ont pour Presidens ceux que le Roy a nommés pour cela; de même, il y a des Congregations qui se tiennent devant le Pape, & d'autres où un Cardinal préside comme chef, il y en a de plusieurs sortes: nous parlerons de toutes, mais succinctement.

# De la Congregation du S. Office.

G'est ainsi qu'on appelle à Rome le redoutable Tribunal de l'Inquisition. Je mesers du terme de redoutable, parce qu'il l'est en esser aux pecheurs enduccis, aux pas m'étendre davantage sur cet article, parce que j'espere que Dieu me fera la grace de m'acquitter envers le public de ce que je lui ai promis, en lui donnant une Histoire complete de ce Tribunal, & de ses procedures, non à la verité comme elles se sont en Espagne & en Portugal; mais comme elles se sont en Italie, où elles n'ont rien que de très-humain, & de tout à fait conforme à la douceur de la nouvelle loi, c'est-à-dire, de l'Evangile.

Le Pape est le Chef de cette Congregation. Il y avoit autresois un Cardinal grand Inquisiteur. On a eu de bonnes raisons pour supprimer cette Charge, qui donnoit tant d'autorité à celui qui en étoit revêtu, qu'elle donnoit de l'ombra-

ge au Souverain Pontife même.

Elle est à present partagée aux Cardinaux qui sont les Chess de cette Congregation, qui prennent encore la qualité d'Inquisiteurs Generaux contre les hesesses, mais dont le Pape étend, ou resserte les pouvoirs comme il le juge à propos. Leur nombre n'est point sixé, il dépend absolument de la volonté du Pape. Pour l'ordinaire, ils doivent être douze. Il y en a quelquesois plus. Pendant que j'étois en Italie le nombre de douze n'és soit pas rempli.

# D'ESPAGNE ET D'ITALIE:

Le nombre des Prélats, & des as Consulteurs, ou de Qualificateurs, pas fixe. Sixte V. y établit l'ordre que l'on y voit à present, & comme il avoit été Cordelier, ou plûtôt Conventuel de S. François, il ordonna qu'il y auroit toûjours un Religieux de cette espece au nombre des Officiers du Tribunal.

Les trois principaux Officiers, sont l'Assesseur, le Commissaire & le Fiscal. Le premier est un Prélat domessique du Pape, on un Camerier d'honneur. Le second est toûjours un Religieux Dominiquain. Le Fiscal est celui au nom duquel se sont toutes les poursuites contre ceux qui sont accusés d'heresie, d'apostasse, de magie, de sortileges, & autres crimes contre la Foi, qui sont seuls du ressort de ce Tribunal.

Ces trois principaux Officiers avec le premier Notaire, ou Secretaire, & quelques autres Officiers ont leurs appartemens dans le Palais du S. Office, à côté de l'Eglife de S. Pierre. Le Commissaire est chargé du soin de ceux qui sont rensermés dans les prisons; elles sant dans l'enclos de ce Palais. J'en ai parle dans un autre endroit. Il a deux compagnons aussi Religieux de son Ordre, & pour l'ordinaire Docteurs, qui l'aident dans les sonctions

& fon Office, quelques Freres Convers ; & autres domestiques pour le servir, &

avoit soin des prisonniers.

On tient chaque semaine trois Con-gregations du S. Office. Celle du Lundy se tient au Palais du S. Office. Elle est composée des trois principaux Officiers nommés cy-devant, & de tous les Consulteurs & Qualificateurs. Les Cardinaux Superieurs du Tribunal ne s'y trouvent point, aussi ne se tient-elle que pour pré-parer les matieres, qui se doivent proposer le Mercredy dans celle qui se tient à la Minerve, dans les appartemens du General de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les Cardinaux Inquisiteurs Generaux se trouvent à celle-là, & y président de la maniere que j'ai expliqué dans un autre endroit. Les matieres sont discutées, mais les Consulteurs & Qualificateurs en sor-Cardinaux veulent opiner.

La troisième setient le Jeudy au Palais

La troisième setient le Jeudy au Palais du Pape, & en sa presence. Les Cardinaux du Tribunal s'y trouvent seuls avec les trois grands Officiers. Les Consulteurs y entrent quand ils sont appellés, & non autrement. C'est dans celle-là que les affaires se jugent en dernier ressort.

Je crois avoir dit déja que le General des Dominiquains est Consulteur né du D'ESPAGNE ET BITALTE. 25
S. Office, & qu'il a le premierrang après les Consulteurs Evêques, & avant tous les Prélats. Le Maître du Sacré Palais aussi Religieux Dominiquain est Consulteur né. Il y en a souvent d'autres du même Ordre. En sout tems il y a toûjours au moins trois Religieux de cet Ordre, sçavoir le Commissaire, le General, & le Maître du Sacré Palais.

### De la Congregation des Evêques & des Reguliers.

Cette Congregation a été établie par le Pape Sixte V. pour connoître des differends qui surviennent entre les Evêques & leurs Diocesains, & de tout ce qui regarde les Reguliers. Elle se tient tous les Vendredis au Palais du Cardinal qui en est le Chef. Elle ne manque pas d'affaires, & cependant les Cardinaux qui la composent n'ont point d'appointemens. Il n'y a que le Secretaire & les Ecrivains à qui le Pape en donne.

## De la Congregation du Concile.

Cette Congregation fut établie par le Pape Pie IV. immediatement après la conclusion du Concile de Trente. Il la composa de quelques Cardinaux qui y avoient assisté, parce qu'étant mieux informés que les autres de l'esprit des Peres du Concile, ils seroient plus en état d'éclaircir les doutes qui pourroient naître sur les Decrets. Le nombre des Cardinaux qui la composent n'est pas sixe, & il dépend de la volonté du Pape. Le ches qui est aussi le garde du sçeau de la Congregation a cent écus d'or de provision par mois. Elle s'assemble dans son Palais une fois la semaine, le Jeudi ou Samedi comme il plaît aux Emimences qui en sont. Quand le chef est incommodé, elle se tient chés le plus ancien des Cardinaux. Toutes les expeditions s'y sont gratis mbique.

# De la Congregation ées Rits.

Cette Congregation doit son établissement au Pape Sixte V. C'est à elle à regler, & à juger les differends, & les difficultés qui naissent pour les Rits & les ceremonies qui ne sont pas asses clairement expliquées dans les Missels, & dans les Breviaires. Elle examine, approuve, ou rejette les nouveaux Offices qu'on veut introduire dans l'Eglise, aussi bien que les Ceremonies, les ornemens & décorations que l'on y veut faire. Elle juge les differends qui se trouvent entre es Eglises

glises, les Collegiales; & les Monasteres pour le pas, & la preséance dans des

actions publiques.

Ce qui lui donne plus d'occupation, sont les procès pour les beatifications & les canonisations des Saints. Je prie le Lecteur de trouver bon que je le renvoye à ce que j'ai dit là-dessus dans un autre endroit.

Il est somposé d'un nombre de Cardinaux déterminé par le Pape. Le Secretaire est toûjours un Prelat Referendaire. Il y entre un Maître de Ceremonies comme un Officier necessaire avec les trois plus anciens Auditeurs de Rotte. Un Protonotaire Apostolique participant, le Promoteur de la Foy, l'Avocat Fiscal de la Chambre Apostolique, plusieurs Confulteurs & Theologiens de differens Ordres, entre lesquels est toûjours le Maître du Sacré Palais; & le Prefer de la Sacristie du Pape. Il faut qu'un sujet soit bien saint pour passer par les mains de tant de Juges, & de tant de Censeurs, sans trouver quelqu'un qui l'arrête en chemin. Cette Congregation ne s'assemble qu'une fois le mois au Palais du Cardinal qui en est le chef le jour qu'il fait indiquer, à moins que la quantité d'affaires dont le Tribunal se trouve chargé, & le besoin d'une prompte expedition ne l'oblige Tome YIII.

# VOYAGES de l'affembler plus fouvent

# De la Congregation des Eaux.

Cette Congregation a soin des rivieres, des étangs, marais, ponts & chaussées, & autres choses qui y ont rapport. Elle se tient au Palais du Cardinal qui en est le chef, & comme elle n'a point de jour déterminé, il l'indique quandil le juge à propos.

# De la Congregation des fontaines & des rues.

J'ai dit en plusieurs endroits de ce voyage qu'il n'y avoit point de pays au monde, ou l'on eût plus de soin d'avoir des eaux en abondance, & très-bonnes qu'en Italie. La Ville de Rome est traversée par un sleuve considerable dont elle ne tire aucun avantage, parce que l'eau en est presque toûjours troubie, & bourbeuse. Ce défaut est amplement reparé par la prodigieuse quantité d'eau de sontaine que les acqueducs anciens & modernes y apportent, & souvent de très-loin. C'est pour avoir l'intendance de ces eaux, & de leur distribution dans les sontaines publiques & dans les maisons particulieres que le Pa-

pe a étobli une Congregation de Cardinaux & de Prelats de la Chambre à la tête de laquelle est toûjours le Cardinal Camerlingue. Il n'y, a point dé jour destiné pour l'assembler, le besoin des affaires, & le bon plaisir du chef la fair indiquer une ou plusieurs fois chaque mois. On y traite de l'entreti en & des reparations des acqueducs & de la distribution des eaux qu'ils apportent à Rome, aussi bien que des rues de la Ville de leur entretien & de tour ce qui regarde en France l'Ossice des Voyers.

## De la Congregation de l'Index on Indice.

On appelle ainsi la congregation qui a soin d'examiner les Livres imprimés, ou manuscrits, ou les faire examiner, & de juger si la lecture en doit être permise aux Fideles, ou s'ils ne doivent point être corrigés, ou entierement défendus. Elle fait farie des tables où lettires & les noms de ces livres, & de leurs Au eurss sont marqués, & c'est de-là qu'elle a pris son nom, parce que Index en Larin, ou Indice en Italien, signifie la table d'un Livre.

Ce fut le Saint Pape Pie V. qui institua cette Congregation afin de prese ver les Fideles du venin que les Heretiques ré-

pandoient de tous côtés par les mauvais Livres dont ils inondoient le monde Chrétien. Elle est composée de plusieurs Cardinaux & de plusieurs Prelats, & Theologiens qui sont les Consulteurs. C'est toujours un Religieux Dominiquain qui en est Secretaire. Les Livres qui sont directement contre la Foy sont déserés, & censurés par l'Inquisition. Le Maître du sacré Palais a une jurisdiction directe & fort étendue sur tous les Livres imprimés, on que l'on veut faire imprimer, il les examine par lui-même, ou par ses Compagnons, & fort ordinairement par les fix Docteurs que le celebre ' Cardinal Casanata a fondé à la Minerve-Le Maître du sacré Palais donne la permission de lire les livres défendus aux personnes qu'il juge capables d'en faire un bon usage, pourvû qu'elles demeurent à Rome ou dans son distric, & non plus loin. On doit s'adresser à la Congregation pour avoir cette permifsion pour tous les autres endreits. Les Nonces Apostoliques la donnent aussi dans toute l'étendue de leur Nonciature; mais seulement pour le tems qu'elle dure.

La Congregation de l'Index se rient assés rarement, tantôt devant le Pape, & tantôtau Palais du Cardinal qui en est chef,

### De la Congregation appellée la Consulte.

On appelle Consulte un Tribunal, ou Congregation établie d'abord par Sixte V. resormée & mise dans l'état où elle est à present par Paul IV. après qu'il eût chassé ses neveux qu'on accusoit de malversation dans l'administration du temperat le l'Estimate.

porel de l'Eglise.

Elle a pour chef le Cardinal neveur quand il y en a un, à cause de la charge de Surintendant General de l'Etat Ecclesiastique, dont il étoit toûjours revês tu; & quand il n'y a point de Cardinal neveu, le Cardinal Secretaire d'Etat, & premier Ministre, qui est aussi Surintendant general. Il y a pour Ajoints quatre autres Cardinaux. Il est vrai que le nombre n'est pas tellement limité que les Papes ne l'augmentent quelquefois quand ils le jugent à propos. Il y entre aussi quelques Prelats que l'on appelle Ponans, ou Rapporteurs, parce qu'ils rapportent les affaires dont on doit traiter. Un de ceuxei en est Secretaire, & en cette qualiré il a des appointemens. Les Cardinaux & les autres Prelats y servent à present grave vis. Anciennement ils avoient chacun environ mil écus par an, & le Secretaire Kiij

deux mille, y comprenant les rations du Palais. Elle se tient toûjours au Palais Apostolique où le l'ape reside, deux sois la semaine, le Matdi & le Vendredi quoi-

qu'tl soit fête.

On y traite de tout ce qui regarde l'Etat Ecclesiastique. Il n'y a que la Ville de Rome, celle de la Legation d'Avignon, & du Gouvernement de Benevent dans le Royaume de Naples qui soient exemptes de sa Jurissicion, aussi bien que celles de Fermo, & de Ceneda dans l'Etat de Venise, & de Spolette, qui sont absolument dépendantes des Gouverneurs que

le Pape y établit.

Tout le contre de l'Etat Ecclesiastique y est soumis. Tous Vice-Legats, Prerets, Gouverneurs, Podestats, & autres Officiers sont obligés de rendre compte à la Consulte de tout ce qui se passe de considerable dans les postes qu'ils occupent, d'en attendre les ordres, & de les executer avec la dernière ponctualité. Les Prelats de ce Tribunal partagent entre eux les Provinces de l'Etat afin d'en rapporter les affaires, & d'en poursuivre la décision. Les décisions sont dressées par le Secretaire, & signées par le Cardinal premier Ministre comme chef du Tribunal.

On y connoît de toutes les affaires civiles & criminelles des plainte, des Vassaux contre les Seigneurs particuliers; des differends des Villes, soit pour leurs territoires, soit pour les préséances, & d'une infinité d'autres matieres qui regardent l'Etat en general, ou les particuliers. Les Juges ne peuvent condamner personne à mort sans l'ordre exprès de la Consulte. Leur pouvoir se borne à condamner aux Galeres, encore les condamnés ont-ils droit d'en appeller à la Consulte, & d'y faire revoir leur procès.

# De la Congregation du bon Gouvernement, & des Griefs.

Le Pape Clement VIII. érigea cette Congregation pour soulager celle de la Consulte qui étoit trop chargée d'affaires. Les Cardinaux neveux en ont toûjours étéles chefs ; mais depuis la déroure du Nepotifme les Papes ont choisis les plus habiles, & les plu integres du Sacré College pour y presider. C'étoit le Cardinal Imperiali qui en étoit le chef quand j'etois en Italie, avec cette marque d'une distinction particuliere, que quand il faisoit la visite des Villes, ce qu'il ordonnoit avoit la même sorce que s'il avoit été ordonné par toute la Congregation assemblée. Elle est composée de cinq Cardinaux, & d'autant de Prelats, un des-K iiij

quels est le Secretaire. Elle connoît des Gabelles, c'est ainsi qu'on appelle en Italie les impositions, ou droits que les Princes levent sur leurs sujets, sur les marchandises, sur les denrées, & generalement sur tout ce qu'ils jugent à propos de charger de quelques droits. Je fais à dessein cette remarque, asin qu'on ne prenne pas le nom de Gabelle, comme on le prend en France pour les droits sur

le Sel.

Elle connoît encore des effets, & des biens des Communaurés des Villes detout l'Etat. C'est devant elle que les Administrateurs de ces biens sont obligés de rendre leurs comptes. En un mot elle connoît de toutes les taxes generales ou personnelles, de toutes les levées des deniers & contributions, & des griefs que les Villes ou les particuliers ont contre les Gouverneurs, ou autres Superieurs. Les Prelats de cette Congregation portent l'habit violet, & sont considerés comme Domestiques&Commençaux de la Maison du Pape. Ils avoient autrefois les mêmes appointemens que ceux de la Consulte. Ils sont à present sur le même pied.

De la Congregation de la Monnoye.

C'est de toutes les congregations celle.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 225 où il y a le moins d'affaires, parce qu'on ne touche jamais à la Monnoye. Son titre & sa valeur sont fixés une fois pour toures. Quand il faut faire de nouvelles especes comme dans le changement des Papes, ou dans d'autres occasions, la Congregation en détermine la quantité; & doit prendre un très-grand soin que le titre soit toujours le même, aussi-bien que le poids. On remarque pourtant que: les anciennes especes sont plus pesantes: que les nouvelles, & on prétend même que la matiere est meilleure, tant il est vrai qu'il n'y a rien de stable sous le Soleil.

Cette Congregation est composée de einq cardinaux & de que sques Présats de la Chambre Apostolique. Elle se tient dans le Palais de celui qui en est le ches.

### De la Congregation pour l'examen des Evêques.

Le Pape Gregoire XIV. a établi cette: Congregationafin des assurer parlui-même que les sujets proposés pour l'Episcopat avoiencla science necessaire pour remplir dignement cet important Ministere. Etles est composée d'un nombre de Cardinaux teliqu'il plast à Sa Sainteré, & de plusieuxs Riesats, de Theologiens Sexuliers & Re-

guliers, & de quelques Canonistes. Tous les Evêques d'Italie sont soumis à cet examen avant de pouvoir être sacrés. Les Archevêques, & les Patriarches n'en sont pas exempts; il n'y a que les Cardinaux quand ils viennent à être nommés à quelque Evêché, parce qu'on suppose qu'ils avoient toute la science requise dans un Evêque, & au-delà, quand ils ont été

honorés de la Pour pre.

Le Candidat qui doit être examiné est à genoux sur un carreau aux pieds du Pape assis dans un fauteüil. Tous les Examinateurs tels qu'ils soient sont debout autour du Pape. Autrefois on l'examinoit sur toutes sortes de matieres indifferemment, on on use aujourd'hui plus poliment. On lui demande sur quoi il veut être examiné; & quand après quelques; ceremonies de bienséance & d'usage, il a nommé la matiere, ceux à qui le Pape fait signe l'examinent, & il doit répondre d'une maniere precise & exacte. Lorsque le Pape fait quelque question au Candidat, il en est quitte pour cela, n'étant pas décent qu'un autre l'examine après. que le Pape lui a fait l'honneur de l'examiner.

Quand le même sujet passe d'un Eveché à un autre, on à quelque dignité superieure, il n'est point obligé de subir D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 227 un autre examen. Il n'est obligé qu'à une nouvelle profession de Foy quand il reçoit le *Pallium*.

### Congregation de l'examen de vie & mœurs des Evêques.

Outre l'examen de la capacité des sujets proposés pour l'Episcopat, Innocent
XI. crut qu'il falloit encore s'assurer de
la pureté de leurs mœurs; il institua pour
cet esset une Congregation composée de
Cardinaux & de Prelats, & de son Auditeur qui en est le Secretaire, qui examinent à toute rigueur les attestations de vie
& mœurs que les Candidats doivent apporter signées au moinsde deux Evêques;
sans ces deux examens les Bulles ne sont
point expediées, & le Candidat n'est
point facré.

# De la Congregation Confiferiale.

Elle fut établie par Sixte V. pour difeuter & preparerles matieres qui doivent être proposées au Consistoire, comme sont les érections des nouveaux Evêchés, les alienations, reinions, permutations de biens, les resignations Episcopales, les Coadjutories, la taxe des Annates d'Evêchés, Abbayes, & autres Benefices, &

K vj

228

autres choses de cette nature.

C'est le Cardinal Doyen pro tempore; qui en est chef, elle se tient dans son Palais. Elle est composée de plusieurs Cardinaux dont la volonté du Pape sixe le nombre, & de plusieurs Prelats & Theologiens, & d'un Secretaire, Officier si necessaire qu'il n'y a point de Congregation qui n'ait le sien en particulier. C'est le Secretaire qui étend les decrets de ce qui a été résolu en pleine congregation, qui les sait signer par le Cardinal chef de la Congregation, & qui applique le sçeau du même Cardinal. C'est aussi le Secretaire qui garde les Registres des deliberations.

Il est bon de remarquer une sois pour toutes, que quand il y a Consistoire, toutes les autres. Congregations cessent, & que quand meme une Congregation au-roit été intimée, si le Pape fait intimer un Consistoire pour ce jour-là, on quitte la Congregation pour se trouver aux Consistoire. Il se tient chaque semaine le Lundi, ou le Mercredi & le Vendredi, & comme il se fait toujours le matin, & de bonne heure, la Congregation intimée se sait le même jour après diné.

### De la Congregation de l'Immunité: Ecclesiastiques

On regarde à Rome cette Congregation comme une des plus necessaires, attendu la necessité continuelle où l'on se: trouve de s'opposer aux entreprises que les Princes, les Officiers Laiques & quelquefois même les Evêques font contre les immunités, & les libertés des Eglises & des corps Ecclesiastiques Seculiers & Reguliers. Ceux qui croyent être lezés appellent comme d'abus à cette Congregation des torrs qu'ils prétendent avoir reçûs. La Congregation écoute les raisons des parties, & comme elle est la dépositaire de l'autorité du Pape, qui se fait un devoir indispensable de maintenir les Fideles dans leurs droits, & principalement dans ceux-ci, qu'il regarde comme sacrés; on peut croire que les plaignans sont favorablement écoutés, & jugés avec toute l'équité imaginable,

Elle fut établie par Clement VIII. Elle est composée de plusieurs Cardinaux, dont le Cardinal Ministre est le chef. Il y a aussi un Auditeur de Rotte, un Cletc de Chambre, & quelques Prelats Referendaires des deux Signatures, & un Secretaire. Elle se tienrau Palais Apostolique

devant le Cardinal Ministre qui en garde le sceau, & qui a deux mille écus d'appointemens.

### Du Consistoire.

C'est la plus auguste de toutes les Congregations. Le Pape y preside, & elle n'est composée que des Cardinaux. On n'y traite que d'affaires importantes dont la décision doit être secrete.

Il y a trois sortes de Consistoires, les Secrets, où il n'y entre que les Cardinaux; les publics, où on laisse entrer tout le monde, tels que sont ceux oùle Pape reçoit publiquement les Ambassades d'Obédience, & où il donne le Chapeau aux Cardinaux qui étoient absensiors de leur promotion, & autres choses de cette nature; & les semi-publics, d'où on fait sortir tous ceux qui n'ont passionit de s'y trouver, après que les affaires publiques sont expediées. L'Huissier dit alors à haute voix: Extra omnes, dehorst tout le monde, & à ce compliment tout le monde sort.

Les Curseurs du Pape ont soin d'aller avertir les Cardinaux la veille du lieu, & de l'heure que le Consistoire se tiendra, aussi bien que de toutes les autres actions publiques, où ils doivent se trouver.

B'ESPAGNE ET B'ITALIE. 23

Ces Officiers sont alors vétus de leurs grandes robes violettes avec leurs masses d'argent à la main. Dès qu'ils paroissent le Cardinal est obligé leur donner audiance en quelque état qu'il soit, & sans les faire atrendre; il se tient debout, & couvert, & eux à genoux & découverts lui disent ces mots Latins.: Eminentissime Domine crastina die, hora tali erit Consisterium secretum. Le Cardinal les remercie & les congedie en ôtant son bonne:

### De la Congregation de la Propagation de la Foy.

Elle a été établie par Gregoire XIV. avec un College où l'on éleve, & on inferuit ceux qui demandent d'être reçûs à la Religion. Elle est composée de plusieurs Cardinaux, d'un Protonosaire Apostolique, d'un Referendaire, de l'Assesseure, & d'un Secretaire du Saint Office, & d'un Secretaire Elle s'assemble devant le Pape les Lundis quand il n'y a point de Consistoire. C'est dans cette Congregation qu'en délibere des moyens d'introduire, de conserver, & d'étendre la Foy dans les pays on Heretiques ou Schismatiques, ou encore Payens. C'est encore vette Congregation qui examine,

& qui approuve les Missionnaires qui se presentent, & qui regle les differends qui maissent entre eux, ou pour la doctrine ou pour les usages, ou pour leurs districts.

Il y a encore plusieurs autres Congregations comme celle des Reliques, des Indulgences, de la residence des Evêques, de l'Annone, ou de l'abondance des vivres, de la visite Ecclesiastique, celle des petits Monasteres, & plusieurs autres choses que l'on obmet ici comme peu importantes, & de peur d'ennuyer le Lecteur.

### CHAPITRE XXVI.

#### De la Rote.

A Rote est le Parlement du Pape. Elleest composée de douze Prelats, sous.
le titte d'Auditeurs, ou de Conseillers,
entre lesquels il y en a un François; un
Allemand, deux Espagnols, & huit Italiens, sçavoir, un Bolonois, un Ferrarois, un Venitien, un Toscan, un Milanoi, & trois Romains. Chaque Auditeur
a quatre Notaires. Ce Tribunal s'assemble:
au Palais Apostolique. Le plus ancien fair
l'Office de President, & le Cardinal Vice-Chancelier est: leur ches & leur pro-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. becteur. Leurs Audiances se tiennent tous les Lundis, hors le tems des Vacances qui commencent la premiere semaine de Juillet, & qui durent jusqu'au premier Octobre. Le Pape leur donne un grand repas le jour de leur derniere Assemblée, après lequel il leur fair donner à chacun cent écus d'or, & deux cens au President, ou plus ancien. Ce fut Clement VIII. qui établit ces deux usages, parce qu'il avoit été Auditeur de Rote avant dêtre fait Cardinal par le Saint Pape Pie V. & ensuite Legat à Latere en Pologne par Sixte V. il voulut donner cette marque de consideration à ses anciens Confreres.

La Rote s'ouvre le premier Octobre. Ce jour les deux derniers Auditeursse rendent au Palais avec une Cavalcade nombreuse. Il sont à la têre sur des mules caparaçonnées avec leurs chapeaux Pontificaux, ils sont suivis de tous les Officiers du Tribunal, Avocats, Procureurs, Gressiers, Solliciteurs, Appariteurs, & autres. Tous les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Princes, & les Seigneurs Romains envoyent chacun deux Gentilshommes montés sur leurs plus beaux chevaux pour leur faire cortege. Quand la Cavalcade est arrivée au Palais Apostolique, où les autres Auditeurs se

sont rendus dans leurs carosses. Un des deux qui ont fait la Cavalcade prononce une oraison Latine sur quelque sujet qui ait rapport à la justice qui se rend dans ce Tribunal, où il faut trois Sentences consecutives pour qu'une assaire soit censée entierement décidée. Encore est-il necessaire que les Juges rendent compte dans la troisiéme des raisons, ou des autorités sur lesquelles ils ont appuyé leur Jugement. Après quoi on a encore la rocambole des procès, c'est-à-dire, la Requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée, & revûe devant le Pape à la signature de grace.

La Rote connoît de tous les appels que l'on interjette des Sentences qui ont été prononcées par tous les Juges de l'Etat Ecclesiastique. Elle connoît aussi de toutes les matieres Beneficiales, & de quantité d'aurres dont le dénombrement ne

serviroit qu'à ennuyer le Lecteur.

Le revenu de ces Charges peut aller à mille écus ou environ par an. C'est le Pape qui le leur donne. Il ne leur est pas permis de recevoir des épices, ou des presens de leurs Sentences. Ainsi c'est plûtôt pour l'honneur qu'on les recherche, que pour l'interêt. Les Papes ont souvent pris des sujets d'entre les Audizeurs de Rote pour les placer dans le SaD'ESPAGNE ET D'ITALIE. 235 eré College, sur tout Clement VIII. dont quelques-uns sont arrivés au Souverain Pontificat. Ce qui a fait dire à un Auteur Italien que la Rote étoit un Seminaire de Papes.

Les Auditeurs de Rote ont pouvoir de de donner le Bonnet de Docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent

digues.

### CHAPITRE XXVII.

# De la Chambre Apostolique.

Chambre Apostolique, ou pour parler plus juste, le Conseil des Finances du Pape est composé du Cardinal Camerlingue qui en est le Chef, du Gouverneux de Rome, comme Vice-Camerlingue, du Tresorier General, de l'Auditeur & du President de la Chambre, de l'Avocat des pauvres, de l'Avocat Fiscal, du Fiscal General de Rome, du Commissaire de la Chambre, un desquels est le Préset de l'Annone, ou de l'abondance des grains. Un autre est Préset della Grascia, ou de toutes les denrées comessibles; le troisième est Préset des prisons, & le quatrième est Préset des ruës.

Un d'eux est pour l'ordinaire Commis faire des armes, & de toutes les troupes de l'Etat, & un autre l'est de la Marine. Ces douze charges étoient venales, & seulement à vie, de maniere qu'elles tomboient aux parties casuelles du Pape, quand le sujet venoit à mourir, ou à être élevé à la dignité de Cardinal. C'étoit une ressource roûjours ouverte pour les Papes, quand ils se trouvoient dans quelque besoin d'un million d'écus. Mais le Pape Innocent XII. ayant consideré que c'étoit comme un chemin sûr pour arriver à la pourpre, & que ce chemin pourroit êtte raisonnablement soupçonné de simonie mentale de la part des acheteurs, il leur a remboursé le prix de leurs charges, & ne les a fait exercer que par Commission, ce qui se fair encore aujourd'hui à peu près de la même maniere, & pour la même raison que notre grand Monarque Louis XIV. en avoit usé à l'endroit de ses Aumôniers.

La Jurisdiction de ce Tribunal s'étend fur tout le domaine temporel du Pape, sur les baux, les siefs, les déposiilles des Beneficiers, les Tresoreries des Provinces, les comptes des Communautés des Villes, la monnoye, les gabelles, les impositions telles qu'elles puissent être, & generalement tous les interêts du S. Siep'Espaent it d'Italia. 137 ge. Chaque Clerc de Chambre juge en premiere instance les causes qui sont de son ressort, & la Chambre entiere juge les appels de ces jugemens quand il y en a.

Les charges de Clerc de Chambre avoient valu jusqu'à quatre-vingts mille écus, & rapportoient jusqu'à dix pour cent.

La Chambre s'assemble au Palais Apostolique les Lundis, & les Vendredis
à d'autres heures que le Consstoire, qui
s'assemble aussi ces mêmes jours-là. Elle
prend ses vacances en même-toms que la
Rotte. Ce jour-là, le Pape leur donne un
grand repas, & le premier jour d'Août
le Cardinal Camerlingue traite la Chambre, & la veille de S. Pierre.

Les redevances à la Chambre Apostolique se payent la veille de S. Pierre. Celles qui sont en argent se mettent dans le tresor. Celles qui sont en argenterie, & bijoux appartiennent au Tresorier General, & celles qui ne consistent qu'en cire, se partagent entre les Clercs de Chambre.

La Chambre a des Notaires, des Greffiers, & tous les autres Officiers necessaires à un Tribunal. Ces charges sont venales & à vie, & tombent aux parties casuelles du Pape.

### CHAPITRE XXVIII.

#### Du Gouverneur de Rome.

E gouvernement de Rome est toû-\_ jours entre les mains d'un Prélat de confiance, & d'une habileté très-reconnuë, qui a le pas immediatement après les Cardinaux, au-dessus de tous les Evêques, Archevêques, & même Patriarches. Il le prétend sur les Ambassadeurs des têtes couronnées, & cela a souvent causé de très-grandes disputes. Son Tribunal est à peu près comme celui du Lieutenant General de Police de Paris, Il juge sans appel de certaines choses. Il a deux Lieutenans, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel, un Barigel & trois cens Sbires, & quand il marche par la Ville, il a vingt Albardiers qui marchent autour de son carosse, avec-leur Capitaine à leur tête. Ces gardes sont vêtus uniformement, & entretenus aux dépens de la Chambre. Il a deux audiances i eglées par semaine du Pape, outre que le porte lui est toûjours ouverte pour do ner avis à Sa sainteré de ce qui se passe o de considerable; ou de ce qui demand ses ordres plus expressement. C'est lui qui

presente au Pape les Sentences de mort, & qui les lui fait signer. Il est vrai qu'on fait asses rarement de ces sortes d'executions; mais en échange on met trop facilement les gens en prison, & même dans les cachots, & souvent sur des soupçons asses legers. C'est le Juge le plus redoutable qu'il y ait à Rome, il a un nombre infini d'espions qui lui donnent avis de tout ce qui se passe à Rome; & souvent des moindres minuries, quand ce ne seroit que pour donner des marques de leur exactitude, & qu'ils meritent l'argent que la Chambre leur donne.

### CHAPITRE XXIX.

# Du Tresorier General.

Ette charge est toûjours possedée par un Prélat de consiance. Outre qu'il entre dans la Congregation de la Chambre Apostolique, il connoît encore en premiere instance de la déposible des Beneficiers, des fruits mal acquis, des exactions, des rentes & des revenus de la Chambre. Il revoit tous les comptes des débiteurs, ferniers, ou détenteurs des domaines du Pape. Il a séance dans tous les Tribunaux, où il s'agit du

remporel de l'Eglise. Sa charge vaut soixante & dix mille écus. & lui rapporte
dix à douze mille écus. C'est lui qui reçoit tous les revenus de l'Eglise, & à
cause de cela, il a entrée & séance dans
toutes les Assemblées où il s'agit des interêts de l'Eglise. Il préside aux Monts
de Pieté, soit qu'ils soient dépendans de
la Chambre, ou des particuliers. De sorte qu'on n'en peut rien extraire, ni les
vendre, ou les engager sans son consentement; il a un Barigel, ou Prévôt avec
une Compagnie de Sbires pour faire executer ses ordres,

### CHAPITRE XXX.

#### De l'Anditeur de la Chambre.

Ette charge est venale & à vie, elle coûte soixante & dix mille écus, & produit dix à douze mille écus. Il est Juge en premiere instance de toutes les affaires de la Cour Romaine, à peu près comme le grand Prévôt de l'Hôtel. Les appels de ses jugemens sont portés à la Chambre Apostolique, il a deux Lieutenans Civils, & un Criminel avec plusieurs Assesses, dix Notaires, un Barigel, des Sbires.

CHAPITRE

### CHAPITRE XXXI. \_

Des autres Officiers de la Chambre. Du President de la Chambre.

L E President de la Chambre doit se trouver à la revision de tous les comptes des deniers de la Chambre. Il porte l'habit violet de Prélat. Il achete sa charge à vie trente mille écus. Elle lui rend huit à dix pour cent.

### De l'Avocat des Pauvres.

On le choisit du corps des Avocats Consistoriaux, il est chargé d'écrire gratis pour les pauvres, & même de les défendre de vive voix dans les Congregations, où il a droit de se trouver à cause de sa charge.

# De l'Avocat & Procureur Fiscal.

Ces deux Officiers sont obligés de défendre les interêts de la Chambre, l'un par le droit & l'autre par le fait, & la coûtume devant tous les Tribunaux, où il se juge des causes de ces especes.

Tome VIII.

L

Des profits de l'Annone della Grascia. Des prisons & des rues.

Ces quatre charges sont exercées par quatre Clercs de Chambre que l'on tire au sort, & dont la charge ne dure qu'un an, à moins qu'il ne plaise au Pape de la

leur faire exercer plus long-tems.

La Jurisdiction de l'Annona, ou des grains s'étend par tout le patrimoine de S. Pierre, jusqu'aux Frontieres de l'Etat de Sienne dans toute la partie de Toscane, qui est du domaine de l'Eglise jusqu'à Narni, dans toute la Sabine, le Latium, la Campagne de Rome, & les Marennes. Il a sous ses ordres dix Officiers, sçavoir un Commissaire General, un Substitut de Commissaire, un Contrôleur, un Gardien des grains, un Gardien des cless des greniers, pour le Tresorier General, & un pour lui. Deux Inspecteurs du mesurage, un Exacteur, un Commis qui a soin d'aller aux portes de la Ville prendre la notte de tous les grains qui Tont entrés, & un Secretaire.

Il a des Commissaires en differens endroits pour arrêter les grains au prix de la Chambre qui est un prix fixe, & pour les autres affaires concernantes son emploi. MESPAGNE ET B'ITALIE. 243
Il a un Tribunal particulier avec un Notaire, un Barigel & des Sbires, & il juge les matieres qui regardent les bleds, & les autres grains privativement à tout autre.

C'est la Chambre assemblée qui met le prix aux chairs qui se débitent dans Rome, & c'est au Clerc de Chambre Préfet della Grascia à tenir la main, asin d'empêcher les Marchands d'exceder ce

prix.

Le Préfet des prisons doit en faire la visite generale & gracieuse tous les Jeudis de chaque semaine, avec le Gouverneur de Rome & son Fiscal, l'Auditeur de la Chambre, & l'Avocat des pauvres. En cette qualité il a jurisdiction sur tous ces lieux. Il reçoit les plaintes des prisonniers, & il a soin qu'ils ne soient ni vexés, ni maltraités. Il entend leurs raisons, & procure leur prompte délivrance autant que la justice le peut permettre.

Le Préfet des ruës est le Chef du Tribunal établi par les Papes pour avoir soin des ruës, c'est-à-dire, de leurs alignemens, réparations des pavés, pour empêcher que les particuliers n'empietent point sur le terrein des ruës, & pour les tenir propres. Le plus sûr moyen pour cela est qu'il pleuve beaucoup. Après les 244 grandes pluyes, qu'on appelle les balais de Rome, elles sont propres; mais quand ce secours manque, on a de la bouë jusqu'aux oreilles en Hyver, & la poussière étousseroit en Eté, si on n'avoit pas soin de les arroser.

#### CHAPITRE XXXIL

# Du Camerlingue de Ripa.

Ous avons dit dans un autre endroît qu'il y a deux Ports à Rome sur le Tybre. Celui où les Barques & grosses Tartanes viennent moüiller, s'appelle Ripa grande, ou la grande Rive. Il est au bout de la Ville du côté de la mer. Le petit qui ne reçoit que de petits Bâtimens est asses avant dans la Ville, on le nomme Ripetra, ou la petite Rive. Il y a un Officier nommé par le Pape qui a la qualité d'Intendant, ou Camerlingue du premier de ces Ports. Sa jurisdiction s'étend sur tous les Mariniers, Bateliers, & autres gens semblables de mer, on de rivieres. Il juge les differends qui surviennent entr'eux, ou les Bourgeois pour raison de frets des Bâtimens ou port de personnes, & de marchandises, & autres choses qui y ont rapport. L'appel de ses D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 245 jugemens est porté à la Chambre Apostolique.

Le Clerc de Chambre qui a dans son département le Port de Ripetta y tient un Officier, pour rendre la justice sans délai aux Mariniers, & Barquerolles qui pratiquent en cet endroit, & le Cardinal Camerlingue, un autre Officier qui a inspection sur les bois qui s'y vendent, asin d'empêcher les fraudes qui se pourroient commettre dans cette vente.

# Des Referendaires des deux signatures.

Le nombre de ces Prélats n'est pas ordinairement limité. Ces charges ne sont point venales, elles se donnent à des personnes distinguées par leur naissance & par leur sçavoir, elles leur servent d'introduction aux autres charges. Après que le Pape a nommé un sujet, le Cardinal Préfet de la signature de Justice, commet un Officier pour faire les informations de la vie, & des mœurs de celui qui se presente conformément à une Bulle de Sixte V. Il faut donc que le Candidat prouve qu'il est Docteur en l'un & l'autre Droit, qu'il demeure à Rome depuis deux ans au moins, qu'il a vingt-cinq ans accomplis, & qu'il a assés de biens pour soûtenir la qualité de Pré-L iij

lat. Après cette information, le Cardinal Préfet lui donne deux procès à rapporrer à la signature, & s'il s'en acquitte bien, le Cardinal le reçoit à faire le serment accoûtumé, & lui met l'habit ordinaire des Prélats, qui confiste en une soutane assés longue par derriere, pour avoir besoin d'un remplis pour en soûtenir la queuë & la mantelette, ou le mantelet, ou petit manteau, qui descend un peu plus bas que la ceinture, qui est fendu par les côtés, pour y pouvoir passer les bras. Il y a cette difference entre les nouveaux Referendaires, que les douze premiers ne sont vêtus que de noirs, & les douze autres de violet. Ces douze anciens sont appellés Votanti di signatura, parce qu'ils ont voix déliberative, & les autres Ponenti di signatura, c'est à dire, rapporteurs, parce qu'ils ne font que rapporter les affaires qui leur sont distribuées, pourvû que le principal du procès n'excede pas la valeur de cinq cens écus d'or : car quand il passe cette somme, l'affaire est portée à la Rotte.

Dès qu'un sujet est revêtu de cette dignité, il est obligé d'aller visiter tout le Sacré College, & tous les Referendaires ses Confreres en commençant par les anciens. Il doit aussi aller rendre visite à l'Auditeur de la Chambre, au Dataire, D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 247 & au Tresorier General; à l'égard des Protonotaires participans, des Auditeurs de Rotte, des Clercs de Chambres, Abreviateurs du grand Parc, & des Avocats Consistoriaux, cela dépend de sa politesse, & du tems qu'il veut bien perdre en ces visses.

## Du Gouverneur du Bourg.

On appelle ainsi le quartier de Rome, qui est à l'Occident du Tybre, qui renferme l'Eglise de S. Pierre, le Palais du Varican, le Château S. Ange, & les environs jusqu'à la porte Septimienne. Le Pape donne par Bref le Gouvernement de cette partie de Rome à un Seigneur de confiance, avec deux mille écus d'appointemens. Ce Gouverneur a un Palais dans le lieu qu'il gouverne, un Tribunal, des prisons, un Barigel, quinze Sbires & autres bas Officiers au-dessus defquels il a un Juge, un Fiscal, un premier Notaire, & les Ecrivains & Commis necessaires. C'est par leur moyen qu'il fait rendre justice à tous ceux qui demeurent dans le district, & dans la ruë appellée la Longara; lui ou le Juge qu'il à établi a une audiance chaque semaine du Pape, pour lui rendre compte de ce qui se passe dans ce Tribunal.

L iiij

#### CHAPITRE XXXIII.

#### De la Daterie.

A Daterie est un démembrement de la Chancellerie, avec laquelle elle conserve toûjours une liaison si necessaire, que la Chancellerie n'expedie que les. affaires qui ont passées par la Daterie. Cette charge n'est point venale. Le Pa-pe ne la donne qu'à des Prélats d'un merite distingué, & bien souvent à des Cardinaux. C'est le Dataire qui reçoit toutes les Suppliques qu'on presente pour les. provisions des Benefices, & qui expedie même sans participation du Pape, celles. pour les Benefices qui n'excedent pas vingt-quatre ducats de revenu annuel, qui sont expediées sous son seing & sous. son sceau; mais pour les autres dont le revenu est plus considerable, il faut que les Suppliques soient signées par le Pape, & pour cela le Dataire est admis tous les. jours à l'audiance de Sa Sainteté. Il peut favoriser entre plusieurs prétendans également meritans celui qu'il lui plaît, & diminuer comme il le juge à propos la taxe ordinaire. C'est à lui à écrire la date de la Supplique en ces termes. Datum, p'Espagne et d'Italie. 249
Roma, &c. dont sa charge a pris le nom
de Daterie, celui de Dataire; il a du Palais une ration considerable, & deux
mille écus d'appointemens. Le SousDataire en a mille. La quantité d'affaires,
qui se presentent sans cesse à la Daterie,
a obligé le Cardinal Dataire à avoir un
Substitut sous le titre de Sous-Dataire.
Cet Office comme celui de Dataire n'est
qu'une simple Commission, que le Pape,
revoque quand il lui plaît.

Avant de parler des autres Officiers des la Daterie, il est bon de remarquer ici des quelle maniere on obtient les graces que

l'on demande en ce Tribunal.

Si le Benefice vacque par la mort des possesseur, il faut s'adresser à un Officier appellé le Per obitum, qui est un Substitué du Dataire, & qui a mille écus d'appointemens. Pour toutes les autres graces, comme resignations, permutations, impetrations de Benefices, & autres de cette nature, il faut s'adresser au Dataire. Le chemin pourtant le plus court, & le plus sûr est de s'adresser au Pape même, par le moyen de quelque personne constituée en dignité, & qui ait accès auprèss de lui, parce qu'alors le Pape sait remettre la Supplique, ou Requête au Cardinal Dataire, avec ordre de savoriser le Suppliant; on explique ses raisons au

Dataire, ou au Sous-Dataire, & on l'o-blige de mettre au bas de la Supplique ces mots Latins: Annuit santtissimus, ou bien ceux-ci, concessum ut in persona Domini N. Papa.

On doit ensuite dresser une seconde Supplique avec les clauses, & restrictions qu'on demande être énoncées dans la Bulle. On l'apporte au Sous-Dataire, qui écrit au bas en peu de mots le sommaire de ce qui est demandé, & la donne au Dataire en l'instruisant de toute l'affaire. Celui-ci la presente au Pape, qui la signe en accordant la grace qu'on demande par ces mots qu'il écrit au bas, siat ut petitur, Vincentius, qui est le nom de Baptême de Benoît XIII. à present regnant, qui s'appelloit Vincent-Marie Orsini.

Le Dataire, ou un de ses Substituts remet la Supplique au Préset de la Componende, c'est ainsi qu'on appelle l'Officier
avec lequel on compose pour la taxe de
la Bulle, selon la nature des choses, ou
le revenu du Benesice. Cet Officier ne
la remet point que la somme taxée ne soit
payée. Après cela la même Supplique
passe à un Officier appellé des petites Dates, qui a soin de s'informer du jour
qu'elle a été signée, & de l'écrire au bas.
Elle passe ensuite au premier Reviseur,
qui corrige ce qui pourroit s'y être glissée

mal à propos. Elle passe ensuite à un second Reviseur, dont le pouvoir & l'exactitude sont encore plus à craindre. Il y en a un troisième pour les affaires matrimoniales, qui meritent une attention toute particuliere, & pour les Monitoires & Excommunications.

Toutes ces Charges ne sont que des Commissions que le Pape donne, & ôte quand il lui plaît, afin de tenir ces Officiers sur leurs gardes, & les empêcher de faire la moindre faute dans leurs emplois.

La même Supplique est portée après cela au Registrateur, qui la copie toute entiere sur son Registre, après quoi on la donne au Maître du Registre, qui la collationne mot à mot, & écrit au dos une grande R. dans laquelle il renferme

fon nom-

Enfin la Supplique retourne au Dataire, qui y met la date avec ces mots; Datum Roma apud S. Mariam Majorem, ou apud S. Petrum, qui font les deux demeures du Pape à Rome, avec le jour du mois & de l'année, & la date du Pontificat.

La Bulle en cet état est mise entre les mains d'un Osticier appelle de Missis, qui la porte en Chancellerie où elle est scellée, & délivrée à l'Expeditionnaire qui l'a poursuivie.

Voilà le chemin que fait une Suppliaque, & quoiqu'elle passe par bien desmains, elle le fait pourtant en asses peu de tems, pourvû qu'elle ne soit point arrêtée en chemin par des obstacles, desoppositions, ou des défauts de formalités.

Les affaires qui s'expedient par Breffont bien plus promptes. On peut comparer les Brefs aux Lettres de cachets de nos Rois, & les Bulles à leurs Lettres. Parentes.

J'ai donné la liste des Officiers de la Chancellerie dans un autre endroit.

Sur quoi il faut remarquer, qu'il est d'un usage immemorial que les petits Benefices de France, comme sont les Cures, le Prieurés, les Canonicats, & les Resignations in favorem, sont exempts de toutes ces sormalités, & s'expedient sur la simple Supplique, sans Bulle & sans Bref.

Il y a des Officiers particuliers appelatés de minoribus, qui font pour les difpenses de mariage, comme Procureurs Scripteurs, & Abreviateurs de parcomineri.

Le Pape met des pensions sur tous less Benefices d'Italie ad vitam, en faveur de qui il lui plaît. Il en met aussi sur ceux d'Espagne, mais seulement pour six ans, mais il n'en peut pas mettre sur ceux de: Prance, de Flandre & d'Allemagne,

### CHAPITRE XXXIV.

# Des Protonotaires Participans.

E nombre de ces Officiers est sixés à douze, on les appelle participans, pour les distinguer du grandnombre d'Officiers de même nom qui sont créés par les Papes & par les Legats à Latere, & qui sont sans exercice, & seulement ad honerem. Ces douze sont remonter le tems de leur creation jusqu'à celui du Pape saint Clement premier qui les charges d'écrire les Actes des Martyrs. Leurs cliarges sont venales, ils les achetent à present quinze mille écus, & elles beur rendent cinq à six pour cent.

Ils sont Prelats & precedent tous ceuxe qui ne sont pas Evêques. Ils portent dans Rome l'habit violet, sçavoir la soutane & le mantelet, le chapeau noir bordé de violet avec un cordon rouge. Les Protonotaires qui ne sont pas participans ne peuvent porter cet habit que hors de Rome, & doivent être vêtus de noir dans la Ville. C'est aux Protonotaires participans à stipuler les actes necessaires.

pour les Canonisations des Saints, & pour les autres affaires de grande importance. Ils aissistent aux Consistoires semi-publics. Ils ont droit de créer des Docteurs & des

Notaires Apostoliques.

Lorsque le Pape Clement VIII. sit à Ferrare la ceremonie du mariage du Roi Catholique Philippe III. avec la Serenissime Archiduchesse Marguerite d'Autriche qui étoit presente, ce fut Monfeigneur Barberini alors Protonotaire Participant, qui a depuis été Cardinal, & qui en passa les actes. Pour l'ordinaire les Protonotaires participans sont Referendaires des deux signatures, & ont leurs places marquées aux Chapelles Papales.

### CHAPITRE XXXV.

# Des Avocats Confiferiaux.

Eur nombre est fixé à douze. C'est le Pape qui les nomme. Leur habit de ceremonie est une longue robe de laine violette, dont les paremens & la doublure sont de soye rouge avec un capuchon violet fourré d'hermine. Leur habit ordinaire est une soutane de serge noire sans queuë avec un manteau de même etoffe traînant à terre, ayant de fentes

aux côtés pour passer les bras.

C'est aux Avocats Consistoriaux à faire les discours dans les Confistoires publics, & secrets, pour chacun desquels la Chambre leur paye douze ducats. Ils font aussi les demandes du Pallium pour les nouveaux Archevêques; ils ont pour ce discours dix ducats, ou dix écus d'or. Lorsqu'ils sont assemblés en corps au College de la Sapience qui est leur College, ils peuvent faire des Docteurs en l'un & l'autre Droit; mais les particuliers n'out même pouvoir. Un d'entre eux est choisi pour être Recteur du College, & en cette qualité, il a soin de recevoir les rentes, & autres revenus. du College, & de payer les appointemens des Professeurs qui y enseignent. I.es fept plus anciens ont fix ou fept cens écus de revenu annuel, & les cinq autres n'en ont que trois cens. C'est un employ fort honorable; un Prelat Referendaire peut être en même tems Avoeat Consistorial.



#### CHAPITRE XXXVI.

# Des Grands Officiers de la Ville de Rome:

Ly avoit autrefois un Prefet à Romedont la dignité étoit très-considerable. Le dernier qui a été revêtu de cette charge étoit le Prince Thadée Barberin neveu d'Urbain VIII. sous lequel elle a été éteinte. Il y a encore aujourd'hui un Maréchal que l'on pourroit presque appeller Maréchal ad bonores, puisqu'il ne fair les fonctions de cette charge que quand le Siege est vacant. Alors il leve quelques troupes pour la garde du Conclave, après lequel elles sont cassées, & le Maréchal qui étoit aussi leur ches des meure sans exercice.

#### Du Senateur de Romes.

Le fameux Sénat de Rome est representé aujourd'hui par une seule personne, à qui les Papes comme Souverains ont donné la qualité de Senateur. Il suffit pour posseder cette charge toûjoursremplie par des gens de condition, d'être Docteur en Droit; mais une condition beaucoup plus necessaire est des

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. n'être pas né à Rome. Je ne sçaurois mieux comparer cet Officier qu'au Prévôt des Marchands à Paris. Sa Jurisdiction est à peu près la même. Il semble que les Papes ayent eu plus en vûë d'humilier les Romains que de prendre des precautions contre les entreprises qu'ils pourroient faire, si cet Officier étoit leur compatriote. Le Pape le crée par un Bref, reçoit son serment de fidelité, & lui donne un sceptre d'yvoire qui est la marque de sa dignité & de son pouvoir. Elle est dvie, & rend deux mille écus par an. Il a deux principaux Officiers dépendans de lui, qui sont deux Lieutenans pour le Civil, & un pour le Criminel. qui connoissent de toutes les affaites civiles & criminelles qui arrivent de Citoyen à Citoyen Romain, & des appels. des Sentences des Juges des Corps de metiers.

Le Senateur de Rome porte l'habit Senatorial antique qui est de brocard d'oravec de largés manches doublées de tasser tas cramois. Il a un grand collet taillé en forme de vase antique. Il va toutes les semaines à l'Audiance du Pape, & dus premier Ministre, mais alors il n'est vêtuque de noir. Sa robe Senatoriale est en été de satin, & en hyver de velours à longs, poils.

La Cavalcade du Senateur de Rome. quand il va prendre possession de sa dignité au Capitole, est une des plus éclatantes de toutes celles qui se font à Rome. Il a place aux Chapelles Pontificales, mais il ne s'y trouve point à cause d'une prétention ridicule qu'il prétend avoir pour la preséance sur les Ambassadeurs des têtes couronnées. Il me permettra bien cette épithete, qui paroîtra peut-être trop modeste aux gens qui connoissent la difference infinie qu'il y a entre cet Officier des plus subalternes, & le representant d'une puissance Souveraine, qui ne reconnoît la superiorité du Pape que dans les choses spirituelles & de Religion.

# Des Conservateurs du Peuple Romain.

Le Senateur de Rome a pour Collateraux, Conseillers & Adjoints trois Gentilshommes Romains, & le Prieur, ou Elû des Capitaines de la Milice Romaine. Ces quatre personnages sont à peu près comme nos Echevins de Paris, avec cette difference qu'on les change tous les trois mois, moyen sûr pour que ce peuple inquiet, & hautain ait toûjours de l'occupation, & que la noblesse puisse trouver dequoi contenter son ambition.

259

Ordinairement on propose pour Confervateurs des Gentilshommes d'un âge avancé, qui ont vieilli dans l'exercice de ces charges de Ville, & qui ont encore quelque legere teinture de la grandeur, de la liberté, & de la franchise des anciens Romains, telle qu'on en voit quelques vestiges dans les Ecrivains des siecles d'or de cette Republique dont les Livres nous en ont conservé l'image.

L'Election, ou comme on dit l'extraction des trois Conservateurs se fait au sort comme celle des Magistrats de Genes. Cette ceremonie se fait en presence du Pape, du Cardinal neveu, ou premier Ministre, & des autres Ministres & Officiers de la Chambre. Ceux pour qui le sort s'est déclaré viennent le jour suivant prêter serment de sidelité entre les mains du Pape, après quoi ils sont mis en possession de leur dignité au Capitole par le Senateur Romain.

Leur charge les oblige à conserver autant qu'ils peuvent, les coûtumes, les privileges, & les immunités des Citoyens Romains. C'est à eux à empêcher que les marchands ne vendent à faux poids, & à fausses mesures. Ils gardent pour cela au Capitole, les poids & mesures antiques & modernes. Ils ont soin des acqueducs & des murs de la ville, &

d'autres choses qui regardent la Ville. Ils ont leurs prisons dans le Capitole, un Fiscal, un Notaire principal, un Barigel, des Sbires, en un mot tout ce qui peur faire paroître dans l'éloignement quelque legere image de l'ancienne République. Ils ont le pouvoir de donner le droit de Cittadinance, ou de Bourgeoisie, pour me servir du terme du Pere Catrou Jesuite, à qui ils jugent à propos, & de regir les domaines qui appartiennent au peuple Romain.

Les Caporioni, ou Capitaines de la Noblesse Romaine sont pris d'entre les jeunes Gentilshommes, comme il semble convenir à des Officiers de cette espece. Et comme la Ville de Rome est divisée en quatorze quartiers, il y a aussi quatorze Caporioni ou Capitaines de quartiers. Lorsqu'ils sont prêts de sinir leur tems d'exercice, ils nomment chacun six sujets pour leur succeder. Ces noms sont mis dans une urne & bien mêlés, aprèsquoi on en tire quatorze qui sont aussi-tôt reconnus pour Caporioni, ou Capitaines des quartiers.

Ceux-ci aussi-tôt après leur élection, se rendent dans la Sacristie, des Cordeliers d'Ara-Cali, où ils élisent un d'entre eux pour être leur chef sous le titre de Prieur, qui joint aux trois Conservaz-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 261 Ceurs & au Senateur, composent le corps de la Magistrature, ou du Sénat Romain moderne.

Ils font tous quatre vêtus de longues robes de drap noir comme les anciens Senateurs avec de gros bonnets à l'anrique; c'est-là leur habit ordinaire. Leur habit de ceremonie est de brocard d'or comme celui du Senateur. Ils ont seance aux Chapelles Papales au dessus des Cameriers secrets.

La Ville leur entrerient à chacun quatre Estaffiers qui sont vêtus de velours rouge avec des galons d'or ; quoiqu'ils ayent leur logement au Capitole, iln'est pas d'usage qu'ils y demeurent. Ils se servent des salles où ils donnent Audiance à faire les banquets solemnels dans de certains jours, où ils invitent non seulement la Noblesse Romaine, mais encore les Etrangers de qualité qui se trouvent dans la Ville. On prétend que le Sénat a environ vingt-mille écus qu'ils tirent de quatre gros Bourgs qui lui appartiennent, qui sont Victorchiano auprès de Viterbe, Magliano, Sabina dans la Sabine, & Cons dans la Campagne de Rome. Ils sont obligés de presenter des Calices & des flambeaux de cire blanche à quelques Eglises, & cela pour satisfaire à d'anciennes fondations.

### MEZ VOYAGES

Lorsque le Saint Siege est vacant, les Caporioni font prendre les armes aux Bourgeois de leurs quartiers, dans lesquels ils font une garde exacte, & des patroüilles pendant la nuit pour empêcher les desordres. Les trois Conservateurs & le Prieur des Caporioni gardent l'un après l'autre le tour par lequel on passe les vivres des Cardinaux qui sont rensermez dans le Conclave.

#### CHAPITRE XXXVII.

### Usages & ceremonses de la Cour du Pape.

Outes les fois que le Pape tient Chapelle il y est porté dans une chaire découverte par huit de ses Palfreniers, habillés de longues robes rouges. Et quand il descend à l'Eglise de Saint Pierre, c'est toûjours sous un dais porté par les Chevaliers de Saint Pierre. Il a à ses côtés deux Palfreniers qui portent de grandes évantailles de plumes d'autsuche richement ornées d'un travail en broderie d'or.

Excepté le troisième Dimanche de l'Avent que l'on regarde comme un jour de joye, à cause que l'on chante à l'IntroïD'ESPAGNE ET D'ITALIE. 263
re de la Messe, Gaudete, & le quatrième
Dimanche de Carême destiné à benir la
Rose d'or, le Pape va à pied à la Chapelle de Sixte, parce que ces jours sont
regardés comme des jours de penitence,
encore ces deux jours n'exemptent pas les
Cardinaux de poster une cappe qui a
quelque rapport au tems de Penitence,
étant alors de couleur de Rose seche.

Lorsque le Pape va à pied de la Chapelle de Sixte à la Chapelle Pauline, & qu'il y porte le Saint Sacrement aux Prieres de quarante heures, les deux plus anciensCardinaux Diacres lui soutiennent les côtés du Pluvial, & deux Notaires participans portent la queuë du Pluvial qui est de la couleur du jour ou de la Fête que l'on celebre. La Mitre est alors de brocard, & les Cardinaux sont en habits & en chappes rouges. Mais l'Avent & le Carême, & dans les autres jours semblables leurs chappes ne sont que de camelot ondé. & le Vendredi Saint elles ne sont que de serge. Le matin de ce jour les Cardinaux ne mettent que des pantousles afin de se pouvoir déchausser plus facilement en allant adorer la croix. Dans cette occasion ils laissent un écu d'or, que les Maîtres de Ceremonies partagent entr'eux.Les Aydes de Chambre qui portent les masses devant les Cardinaux, les

Le Pape se sert de deux sortes d'habillemens. Celui dont il est vetu dans ses appartemens s'appelle son habit privé. Il consiste en une soutane de soye blanche, sur laquelle il porte un rocher de linà dentelle, avec une étole courte en broderie, & un camail qui lui couvre les épaules. Ce camail est de velours rouge en Hyver, & de satin incarnat en Eté. Il a un bonnet, ou grande calotte de même étoffe bordé d'hermine. Ses souliers sont de drap rouge, avec une Croix en broderie d'or fur l'empeigne. Il ne change jamais la couleur de ses hahits, excepté depuis le Samedy Saint jusqu'au Samedy in Albis, qu'il porte le camail de damas blanc.

Lorsque les Cardinaux sont habillés de violet, comme pendant l'Avent, le Carême, & les jours de jeune, le Pape porte la soutane de laine blanche, & le

camail de drap rouge.

Il prend ses habits de cérémonies dans une chambre voisine de la Chapelle de Sixte, que l'on appelle la chambre du lit, à cause d'un grand lit sans rideaux, qui y est placé, sur lequel on arange les ornemens dont on doit le revêtir. Ce sont deux Cardinaux Diacres qui l'habillent, & qui reçoivent les ornemens des mains des des Acolythes, à qui le Sacristain les a donnés. Ces mêmes Cardinaux lui mettent la chappe Pontificale, la mître, ou la thiare; car il ne paroît jamais autrement aux fonctions publiques, excepté la nuit de Noël qu'il porte un capuchon, & une cappe de velours rouge, & pendant la Semaine Sainte qu'il n'use point de mître, & qu'il ne porte qu'une mante de drap rouge.

Toutes les fois que le Pape porte la mitre, les Cardinaux vont devant lui deux à deux, les Diacres les premiers suivis des Prêtres, & ensuite des Evêques, & quand il est sans mître, il marche au milieu des deux plus anciens Cardinaux, & les autres le suivent aussi deux à deux, sçavoir les Evêques, puis les

Prêtres, & enfin les Diacres.

Le Pape va au Consistoire en habit privé, il n'y paroît en chappe & en mître qu'au premier qu'il tient après son élection, parce que c'est alors qu'il remercie les Cardinaux de l'avoir placé sur la Chaire de S. Pierre.

Lorsque le Pape se revêt de ses habits Pontisieux, ceux qui doivent avoir l'honneur de lui faire cortege, se mettent en marche pour se rendre au lieu où on doit tenir Chapelle. Ce sont les Cameriers qui commencent la marche. Ils

Tome VIII.

font suivis des Chapelains, & ceux-ci des Abreviateurs du grand Parc, après eux viennent les Auditeurs de Rotte avec le Maître du Sacré Palais.

La Croix du Pape paroît ensuite; elle est portée par un Acolythe vêtu de violet avec le rochet, & la cappe violette. Il est précedé de quelques pas de deux Officiers en manteau violet traînant à terre, qui portent des verges rouges. Sur quoi il faut remarquer qu'il n est pas permis à qui que ce soit de se trouver entre la Croix & le Pape, ni à aucun des spectateurs, on Officiers des Cardinaux, pas même aux Ambassadeurs d'être couverts.

Les Cardinaux suivent la Croix, marchant deux à deux selon leur rang d'ancienneré. Les Diacres les premiers.

Lorsqu'ils entrent dans la Chapelle, ils doivent faire une reverence à l'autel, & puis saluer le Cardinal, ou l'Evêque qui doit dire la Messe. Celui qui la doit dire doit se rendre une heure avant la cérémonie à l'appartement du Sacristain, & là attendre qu'on l'avertisse de prendre les ornemen sacrés, & en cet état, il doit attendre auprès de l'autel l'arrivée des Cardinaux & du Pape. Ce seroit un inconvenient considerable, si le Pape étoit obligé d'attendre le celebrant. A mesure que les Cardinaux entreint dans

Transpelle, & après qu'ils ont salué l'autel & le celebrant, ils vont à leurs places, s'y mettent à genoux, & après une courte priere, ils se levent, se tienment debout jusqu'à ce que tous leurs Confreres, & le Pape soit passés.

Alors leurs Caudataires ont soin de déployer les chappes de leurs maîtres, de maniere que le Cardinal se puisse tenir aisément sans qu'elle l'empêche de marcher, en cet état ils sortent les uns après les aurres de leurs places pour aller rendre obedience au Souverain Pon. tife. Ils font d'abord une profonde reverence à l'autel, puis se tournant vers le Pape dont le Trône est du côté de l'Evangile, ils le saluent profondement, lui font une profonde reverence, & lui baisent la main, que le Pape tient étendue sur le bord de sa chappe, ou pluvial, puis se retirant en arrière, ils lui font encore une profonde reverence, & une legere inclination de tête aux Cardinaux allistans, qui sont aux côtés du Pape debout & tête nuë, tant que dure l'obedience. Ils saluent de même saçon les Ambassadeurs, & les Princes du Soglio ou du Trône, en descendant par les degrés du côté opposé à celui par lequel ils sont venus. Après quoi sans autre salut. ni compliment ils se remettent en leur place. M ii

La cérémonie de l'obedience ne se fast qu'une sois le jour; s'il y a plus d'une Chapelle le même jour, elle se fait seulement à celle du matin.

Lorsque la Chapelle est en l'Eglise de S. Pierre, ou autre Eglise où la Station est marquée; & où le S. Sacroment est exposé, les Cardinaux ne doivent pas se contenter d'une inclination de tête; mais ils doivent mettre les deux genoux à terre, & faire une courte priere comme il

a été marqué ci-devant.

Lorsqu'un Cardinal entre dans la Chapelle, le service étant commencé, il doit après avoir fait deux pas se mettre à genoux, faire sa priere, se lever, saluer l'autel, & puis le Pape, & ensuite les Cardinaux en commençant par les plus anciens. Il doit aussi laisser tomber sa chappe. S'il trouve en entrant que l'on dise la confession, le G'oria, le Credo, ou l'Evangile, ou que l'on rende l'obedience, il doit demeurer debout à l'endroit où il s'est mis après avoir fait sa priere, & attendre sa chappe trainante que son tour vienne d'aller à l'obedience après le Cardinal qui le précede, & après se mettre à sa place ordinaire. Il faut remarquer que si le Pape se tient debout, on ne lui rend point l'obedience.

C'est au Maître de Chambre du Cardi-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 269 mal, qui se doit trouver à une sonction, de faire partir son maître d'asses bonne heure, pour qu'il arrive au Palais avant que le Pape sorte de son appartement, ou s'il craint que le Pape ne soit déja sorti, il doit envoyer s'informer où en est la Chapelle, & retarder l'entrée du Cardinali jusqu'à ce que la cérémonie d'obedience soit commencée, afin qu'il ait moins de tems à demeurer debout à la porte de la Chapelle, qui est la penitence ordonnée à ceux qui vienneut tard.

Lorsque le Pape ne se trouve point à la Chapelle, si les Cardinaux qui s'y doivent trouver y viennent tous ensemble, & en procession, ils doivent faire une inclination de tête à l'autel, & se mettre à leurs places; mais s'ils y viennent seuls l'un après l'autre, ils doivent s'agenoüiller devant l'autel, & après l'avoir salué prosondement, se lever, saluer leurs Confreres qui sont placés, & qui lui rendent le salur, & se mettre à leurs places.

Lorsque le Pape est presentà une grande Messe, les Cardinaux qui y assistent doivent faire un cercle devant le Pape au milieu de la Chapelle au Consissor, au Kyrie, au Glosia, au Credo; & à l'Agnus Dei, à la fin de chacune de ces prieres, ils doivent saluer l'autel avec une semblable inclination; il n'y a qu'à l'Agnus Miij Dei qu'ils doivent faire une genussexions devant l'autel, à cause de la presence de Jesus-Christ qui y est alors réellement.

Un Cardinal entrant dans la Chapelle, pendant que celui qui doit celebrer s'habille, il ne lui doit pas faire la reveren-

ce, mais seulement à l'autel.

S'il entre dans le tems qu'on fait la Confession, il en doit dire la Formule avec son Caudataire; mais s'ils se trouvent deux ou trois Cardinaux, ils la sont eusemble.

La Chapelle du jour des Morts se tient à la Chapelle de Sixte. Les Cardinaux y assistent en habit violet. C'est le Cardinal grand Penitencier qui chante la Messe. On n'encense que le Pape seul à l'Ossertoire, & tout le monde demeure à genoux pendant les Oraisons. On ne fait point le cercle aux Kyrie, on ne rend point l'obedience, & à la fin de la Messer, c'est le Pape qui dit les Oraisons devant le Catasalque, ou representation, après que le premier Cardinal Prêtre lui a presenté l'aspersoir & l'encens.

La Messe étant finie, les Cardinaux vont conduire le Pape jusqu'à la salle du lit. Après qu'il les a congediés, ils descendent à l'Eglise de S. Pierre, où après qu'ils ont adoré le très-saint Sacrement, ils vont faire leurs prieres aux sepultures

des Papes, ils les font debout & en peu de paroles, après quoi ils se retirent chéeux avec leur cortege ordinaire.

Lorsque le Pape fait la cérémonie de mettre quelque Saint au Calendrier de l'Eglise, les Cardinaux se rendent au Palais Apostolique, où ils se revêtent d'ornemens blanes chacun selon son degré, ils accompagnent ainsi le Pape, ils fortent processionnellement par la porte du Palais qu'on appelle la porte des Suisses, & font le tour de la place de S. Pierre avant d'entrer dans l'Eglise, où ils prennent leurs places, & vont sendre l'obedience en la maniere accoûtumée. Un Cardinal fe leve ensuite, & va faire instance au Pape pour la canonifation. Le Secretaire des Brefs y répond au nom du Pape, & l'on chante les Litanies. Le même Cardinal fait une seconde instance, & l'on chante le Veni Creator; après que cette Hymne est fini, le même Cardinal fait la troisième instance, & le Pape prononce le Decret de la canonifation. On Chante aussi-tôt le Te Deum, qui est terminé par une Oraison que le Pape chante à l'honneur du nouveau Saint. Pendant que l'on chante Tierce, on habille le Pape sur son petit Trône, & on lui met les ornemens Pontificaux avec lesquels il doit celebrer la Messe. La Messe étant, M iiij

finie, les Cardinaux quittent les ornemens facrés, & prennent leurs chappes rouges pour l'accompagner jusqu'à la salle du lit en la maniere accoûtumée.

Le Pape dit une Messe basse le jour du Saint Sacrement à la Chapelle de Sixte, après laquelle le Sacré College étant assemblé, il porte le Saint Sacrement en

procession.

Lorsque le Pape Clement VIII. se portoit bien, il le portoit à pied, & même nuds pieds par un esprit de pénitence, & de reverence pour cet auguste Mystere; lorsqu'il fur âgé & incommodé, il le portoit étant à genoux sur sa Chaire ordinaire. Les Papes qui lui ont succedé, l'ont porté étant dans leur Chaire & sous un dais magnifique, qui étoit porté d'abord par les Patriarches, ensuite par les Archevêques, puis par les Evêques, & après eux par d'autres grands personnages, comme sont les Conservateurs de Rome, & autres gens d'une distinction particuliere, & enfin par les representans des Villes & des Nations qui ont des Eglises, & des établissemens à Rome; entre lesquelles la Nation Siennoise à le premier rang après les Romains & les Florentins, qui le portent vis à-vis l'éguille de S. Pierre, où elle le reçoit des mains de ces derniers, & le porte jusqu'au

p'Espagne et d'Italie. 27, vestibule de l'Eglise, où elle le donne aux Conservateurs & au Prieur des Ca-

porioni de Rome.

Les Cardinaux vont en chappes rouges jusqu'à la falle Royale, & la il prennent leurs ornemens blancs convenables à leur ordre. C'est-à-dire, que les Cardinaux Evêques prennent des pluviaux, les Prêtres des chasubles, & les Diacres des dalmatiques avec leurs mîtres de damas blanc qu'ils portent à la main. Pendant la procession, c'est à l'Echanson du Cardinal de poster devant son maître son flambeau allumé, & un peu derriers lui, & à côté du Caudataire, le Maître de Chambre, ou premier Gentilhomme: à porter de quoi garantir le Cardinal sona Maître du Soleil ; comme il n'est pas permis de porter de parasols en cette sol'emnité, on se serrains grands chapeaux de plume de Paon doubles de: tafferas ronge, que l'Officier porte and bout de sa canne & qu'il oppose au Soleil, afin que son teint n'en soit incommodé. Ce qui n'empêche pasque le Can--dataire ne porte toujours la queue disa Cardinal.

La procession étant sinie, & le Papes ayant déposé le S. Sacrement dans l'Eglise de S. Pierre, les Cardinaux sans sens de sin de leurs hanes predinaires quateur

M

274

leurs ornemens facrés, & ayant reprisleurs chappes rouges, ils vont accompagner le Pape à l'ordinaire jusqu'à la Chambre du lit.

Et parce que dans le grand concours de geuple qui se trouve à cette procession, il pourroit arriver quelque desordre, & même entre les Confreres Laïques, les Religieux, les Moines, les Collegiales, les Officiers de Chancellerie, & autres, qui bien que dans leurs habits de cérémonies, & le flambeau à la main ont quelquefois des disputes pour le rang, & pour le pas; le Cardinal premier Diacre revêtu de sa dalmatique, & la mître en tête est assis sous la porte des Suisses, dans un fauteiil de velours rouge bordé d'or, le bâton de commandement à la main pour terminer sommairement, & sans appel tous ces differends, & en cas de besoin, il peut commander aux Gardes du Pape pour faire executer ce qu'il a ordonné. Il a soin aussi qu'il y ait à chaque carrefour du Bourg S. Pierre, des Chevaux-Legers de la Garde la lance en arrêt, pour empêcher les defordres. Le Cardinal Diacre ne sort point de son poste, que la procession ne soix entierement achevée. Les ruës où la procession doit passer, Jont convertes de toile blanche pour émousser les rayons du

Soleil, & les murs des maisons sont couverts de riches tapisseries, & ornés à l'envie les uns des autres aux dépens des Cardinaux, qui se partagent cette étenduë entr'eux. Cette procession qui ne fait pas un demi mille, ne laisse pas de durer quatre bonnes heures.

Lorsque le Pape doit officier Pontisicalement aux premieres Vêpres d'une Fête, & chanter le londemain la Messe, il vient à l'Eglise porté par ses Palfrepiers revêtu de sa chappe Pontificale, & la thiare en tête. Les Cardinaux le précedent revêrus des ornemens sacrés convenables à leurs ordres, avec leurs mîtres de damas blanc à franges de foye rouge. Ils doivent aussi avoir au doigt l'anneau d'or enrichi d'un saphir, avec lequel le Pape les a mariés à leurs Eglises Titulaires. Ils doivent aussi porter des bas & des souliers rouges, & des bas &: des souliers violets quand leurs habits sont de cette couleur. Il est vrai qu'étant arrivés à l'Eglife, où ils doivent rendre l'obedience, ils prennent leurs chapipes de la couleur du jour, & après la cérémonie de l'obedience, ils remettents leurs ornemens sacrés, & l'Office soit les premieres Vêpres, soit la Messe étants achevés, ils ôtent leurs ornemens, & reprennent leurs chappes, afin d'accom-M vi

276 VOYAGIS pagner le Pape à la Chambre du lit, fo

lon l'usage ordinaire.

La coûtume est que les Cardinaux prennent leurs ornemens facrés dans une Chambre voisine de celle du lit, & qu'étant ainsi parés, ils entrent dans celleci, où ils attendent que le Pape ait pris les siens. Alors ils sortent processionnellement, & vont à S. Pierre où le Pape dit la Messe sur le tombeau des Apôtres, c'est-à-dire, au grand autel, sur lequel il n'est permis à personne de la dire sans une permission particuliere du S. Pere, exprimée dans un Bres qui est attaché à une des colonnes du Baldaquin, & qui me peut servir qu'une fois.

Les Patriarches, les Archevêques, les, Evêques assistent à ces cérémonies revêtus de leurs pluviaux, avec des mîtres de toile blanche. Les Penitenciers de S. Pierre, qui sont les Peres Jestites y assistent avec des chasubles sur leurs sur-

plis.

L'obedience que les Cardinaux rendent au Pape, confiste à lui basser la maine. Les Prélats que nous venons de nommer lui basser les genoux, & les Penitenciers le pied.

Aucua de ceux que l'on vient de marquet res peut parter d'aube, d'étole, nis de manique, excepté le Cardinal qui doit chanter l'Evangile; ils mettent leurs pluviaux, & les chasubles sur leurs rochets, ou sur leurs surplis. Le Cardinal qui chante l'Evangile doit être réellement, & au moins Diacre d'ordination. Le Sacritain du Pape a soin de lui envoyer la veille les ornemens sacrés dont il doit se servir en assistant le Pape à la Messe.

Le Pape ne celebre pontificalement que trois fois chaque année, sçavoir les jours de Noël, de Pâques & de S. Pierre.

La Messe étant smie, le Cardinal Archiprètre de S. Pierre lui presente au nom du Chapitre une bourse de brocard blanc, avec les armes de Sa Sainteté en broderie, dans laquelle il y a vingt-cinq pieces de monnoye ancienne d'argent, pro missa bene cantata. Le Cardinal qui a chanté l'Evangile la prend, & en fait prefent à son Caudataire.

C'est une coûtume ancienne que l'on prêche une fois la semaine devant Sa Sainteré pendant l'Avent & le Carême. Le Pape est derriere une portiere, où il n'est vû de personne. Le Prédicateur est dans une perite Chaire, & les Cardinaux en cappes violette; sont sur des bancs à dossier, le discours ne doit pas duter une dennie heure; après qu'il est sini le l'ape dessend à Saint Pierre avec les Cardinaux.

278 tous les Vendredis du mois de Mars. IImarche immediatement après la Croix, entre les deux plus anciens Cardinaux, les autres le suivent deux à deux les plus anciens les premiers. Le Pape va d'abord adorer le Saint Sacrement, puis il va f ire sa priere devant les corps des Apôtres & il visite ensuite les sepr Autels où sont les Stations. Après ses dévotions le Sacré College le fuit jusques sous le vestibule où il le congedie, il ne reste avec lui que ses neveux ou les Cardinaux du Palais qui le reconduisent jusqu'à la Chambre que l'on appelle de la boussole de damas.

Lorsque le Pape fait l'Office aux Matines de Noël, ce sont les Cardinaux qui lisent les Leçons; mai celles des Tenebres sont chantées par les Chantres du

Chapitre de Saint Pierre.

Quandil va faire les Stations aux sept Eglises, il a coûtume de faire un voyage de dévotion en litiere & quelquefois à cheval. Sa Croix est portée devant luis par un des Chapelains à cheval, ses Officiers, & sa Cour marchent devant la Croix. Les Cardinaux suivent le Pape à cheval, ou sur leurs mules; ils sont en habit court de la couleur du jour. Cet habit consiste en une soutanelle; un mantelet à manches sur laquelle est la

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. mossette, ou camail, mais sans rochet. Les Prelats suivent les Cardinaux aussi en habit court, ce que les uns & les. autres observent quand ils sortent de Rome, mais dans la Ville ils doivent être toûjours en habit long & avec le rochet. Leurs mules doivent être caparaçonnées de drap rouge ou violet, selon le jour, avec les bords & les agrémens de velours noir, & les boucles de leton. Les Cardinaux en cette occasion, & même lorsqu'ils sont en voyage doivent porter le chapeau de castor teint en rouge pour l'ordinaire; quand ils font les Stations aux sept Eglises, ils sont vetus de violet qui est pour eux une marque de penitence. Ils font la même: chose lorsqu'ils vont faire les Stations du Jubilé. Les Papes depuis Clement VIII. ont coûtume de visiter au moins quatre Eglises dans ces Saints tems, après quoi ils vont servir les pauvres Pelerins à l'Hôpital de la Trinité du Pont Sixte, & même leur laver les pieds.

J'ai parlé dans un autre endroit dessepas que les Clercs de Chambre', & à leur imitation d'autres Prélats donnent aux Pelerins en ces occasions. On peur dire en verité, qu'il n'y a point de lieu au monde où la charité s'exerce comme à Rome. Tour le monde est bien reçus 280

hien traité, sain & malade. Après que les pauvres ont achevé les trois jours francs qu'ils ont à demeurer dans un Hôpital, ils vont en passer encore autant dans un autre des Hôpitaux nationnaux, & passent ainst un mois à Rome: à satisfaire leur dévotion & leur curiosité.

Lorsque l'Ambassadeur de l'Empereur, du Roy de France, des autres Rois, & de la Republique de Venise vont à l'Audiance du Pape, il leur fait donner une chaise à dossier, mais ils sont toujours découverts pendant qu'il est couvert, & assistant de velours rougo sous se dais avec un drap d'écarlate sous ses pieds. Tous les autres Ambassadeurs & Ministres des Princes sont debout, & découverts à son Audiance. Le Pape dans ces occasions est quelquesois debout, ou appuyé, ou bien il se promene, mais il est toujours assis lorsqu'il commence à donner Audiance.

Il faut remarquer que l'Ambassadeur de la Republique de Venise ne va jamais seul à l'Audiance du Paper Il est toûjours accompagné du ceretaire d'Ambassade, mais celui-ci est toûjours debout; au lieu que quand ce Secretaire: va seul à l'Audience du Pape, on lui donne une chaise, comme s'il étoit lui-même

l'Ambassadeur de la Republique. Onpratique la même chose quand ces Ministres ent à traiter avec quelques Cardinaux. Estce que cette Republique désiante se repose plûtôt sur la sidelité, & l'habileté de fon Secretaire que sur son Ambassadeur.

Les Dames vont aussi à l'Audiance du Pape; il leur fait donner deux ou trois carreaux de drap rouge sur lesquels elles s'asseoient, & lorsque l'Audiance est finie, les Officiers de Sa Sainteté les conduisent dans un appartement du Palais, où on leur sert une magnisque collation de fruits, & de consitures séches. C'est le Pape Clement VIII. Prince des plus genereux qui a introduit cette louable coûtume qui s'est conservée jusqu'à present.

Le Pape Benoît XIII. qui remplit aujourd'hui avec tant de sainteté la Chaire de Saint Pierre a poussé la politesse
plus loin, puisque dans son voyage de
Benevent en cette année 1727. la Princesse Aquaviva Tocco étant allé lui rendre visite en cette Ville, il l'a fait afseoir à côté de lui, & a pris du chocolat
avec elle.

Quand le Pape est present à la signatuse, ou Conseil de grace, il est en habit privé, assis dans un fauteiil de velours. souge, avec un coussin de même étosse.

un drap d'écarlate sous ses pieds, & devant lui une petite table couverte d'un tapis de velours rouge avec des galons d'or. A quelques pouces de cette petite table il y en a une longue un peu plus basse, couverte de drap rouge avec des sleges à dossier des deux côtés, sur lesquels les Cardinaux s'asseoient comme au Consistoire. Les Prélats qui ont droit d'y affister se tiennent debout detriere eux. Ils ne sont pour l'ordinaire que trois Referendaires qui ont chacun dix affaires à rapporter. Ils se mettent à genoux, quand ils commencent à parler, le Pape les fait lever, & ils continuent leur rapport; les Referendaires votans, c'est-àdire, ceux qui opinent, se mettent aussi à genoux quand ils commencent à parler. Outre ces six Referendaires, il s'y trouve encore les trois qui doivent rapportes à la prochaine signature. Tous ces Pré-lats doivent assister en rochet, mais ils doivent l'ôter avant de sortir du Palais.

Le Pape assiste de la même maniere à toutes les autres Congregations où il se trouve, & ceux qui y ont entrée observent les mêmes formalités.

C'est une regle generale que l'on ne va jamais à une Audience particuliere du Pape, sans l'avoir sait demander aupa-

mavant, à son Maître, ou premier Gentilhomme de sa Chambre. On l'a fort sacilement, mais il faut se trouver ponctuellement à l'heure marquée. Les Cardinaux même ne sont pas exempts de cette loy. Ils doivent être dans l'hâbit de Cardinal de la couleur prescrite pour le jour; c'est-à-dire, qu'ils doivent être en soutane, rochet, mantelet, & mozette. Lorsque le Cardinal est descendu de carosse , s'il a quelque pas à faire à pied, il doit marcher entre les deux plus dignes Prélats de ceux qui ilui sont cortege.

Une autre remarque qu'il y a encore à faire, c'est qu'aux Congregations qui se sont au Palais du Pape, soit dans les sales destinées à cela, soit dans les appartemens des Cardinaux neveux, ou Ministres qui y ont leur logement, on n'ôte jamais le mantelet aux Cardinaux qui y assistent, on n'y sonne point de clochette pour appeller ceux dont on a besoin, personne, ne peut avoir de dais, & quand un Cardinal sort de l'appartement d'un autre Cardinal qui y est logé, ce dernier ne peut accompagner celui dont il reçoit la visite que jusqu'à la derniere porte de son appartement, parce qu'il ne doit faire les horneurs que jusqu'au lieu, où il est le maître, & non plus loin,

## CHAPITRE XXXVIII.

## Usages particuliers des Cardinaux.

Ous avons remarqué ci-devant qu'il y a plusieurs Congregations qui se tiennent dans le Palais des Cardinaux qui sont chef, de ces Congregations. A. mesure que les Cardinaux arrivent, le Maître de Chambre ou un Camerier se presente à la porte de la premiere salle pour ôteraux Cardinaux leur mantelet,&: c'est au Cardinal maître de la maison àvemir recevoir le Cardinal qui arrive en cette premieresalle, cet habit étant une marque de la jurisdiction qu'il veut exerçer, & à la fin de la Congregation, le Maître de Chambre doit remettre le mantelet aus Cardinal qu'il fert dans la falle même où: la Congregation s'est tenuë. Le Cardinal maître de la maison doit faire la même chose afin de conserver l'égalité qui doit être entre eux. Que s'il ne peut pas reprendre le mantelet dans la falle, il doit fe le faire remertre avant d'entrer dans fon earosse, comme en usent les Cardimaux dans la premiere visite qu'ils rendent après leur creation.

Dans les visites, & dans les Congregations le Cardinal maître de la maison prend toûjours la derniere place, & les autres se mettent autour de la table selon leur rang d'ancienneré. Le Secretaire se place sur un siege sans dossier au bout de la table, & quand il s'y trouve des Prelats, ou des Religieux, on leur donne des sieges de cuir derriere les Cardinaux.

Les Cardinaux qui ont tenu Congregation chés un de leurs confreres, en sortent deux à deux lorsqu'elle est finie, & le Cardinal chés lequel ils se sont assemblés ne manque pas de les reconduire jusqu'à leurs carosses. Comme il arrive asses souvent que ces Cardinaux chefs de ces Congregations font vieux, gouteux, ou incommodés de maniere qu'ils ne peuvent pas reconduire l'un après l'autre ceux qui se sont assemblés chés eux, dans ce cas ils doivent sortir les premiers & se faire porter à la porte de leur cour, ou de la rue, où sont les carosses de leurs confreres, & là faire leurs excuses & leurs complimens à ceux qui ont affisté à la Congregation, & ne point partir de cet endroit que tous ces Seigneurs ne se soient retires.

Lorsqu'un Cardinal est obligé de se faire porter en chaise, les Prelats qui l'accompagnent ne doivent pas aller derriere lui, mais ils doivent preceder la chaise, & marcher immediatement devant, & après les Gentilshommes.

Les Cardinaux en quelque état qu'ils foient, ne peuvent point aller en chaise chés le Pape, ou au Consistoire, sans une permission expresse de Sa Sainteté.

Chaque Cardinal peut, ou plûtôt doit avoir dans son Palais une cloche, pourvû qu'elle ne passe pas le poids de deux cens livres.

Ils doivent avoir aussi un dais dans la salle où l'on met la credence ou le busset qui doit être de drap rouge avec ses armes en broderie, Ils doivent en avoir un second dans l'antichambre, & les Cardinaux Princes en peuvent avoir davantage. Ces dais sont accompagnés d'un tapis de pied, & d'un fauteül qui est toûjours placé de maniere qu'onne peut s'y assent ans le changer de situation.

Lorsqu'ils sortent de chés eux ils doivent avoir plusieurs carosses de suite. Il semble que l'usage en ait fixé le moindre

nombre à trois.

Lorsqu'un Cardinal va rendre visite à un autre, ou qu'il va tenir Congregation chés lui, le Cardinal fait sonner la cloche

TOT QUE LE TO'STALIE. 237
Tor squand l'étranger est prêt à monter en carosse, afin d'avertir ceux qui doivent l'accompagner, & quand ils sont plusieurs ensemble, on doit sonner autant de fois qu'il y a de Cardinaux.

C'est aux Palfreniers de celui qui rend la visite à ouvrir la portiere à son maître quand il entre dans la premiere salle, & quand il en sort c'est aux Palfreniers de la

maison à le faire.

Quand un Cardinal est revêtu des ornemens Sacrés, & qu'il a la mître en tête, il ne la doit ôter pour personne que pour un Cardinal qui viendroit à lui & qui n'en auroit point. Il doit alors s'arrêter un pas & faire ou recevoir les complimens: Ils ont aussi coûtume d'observer la mên e chose pour les Ducs qui ont la qualité de Serenissimes.

Le jour de la Chandeleur & des Rameaux la coûtume est de donner des Palmes & des cierges aux Cardinaux. Ils les portent pendant la procession; mais en revenant ils les donnent à leurs Maîtres de Chambre qui les portent à côté d'eux jusqu'à la Chapelle de Sixte. Avant d'entrer dans la balustrade ils ôtent leurs mîtres, & après qu'ils ont salué prosondément l'Autel, ils se tournent à main droite, où est le trône du Cardinal qui doit

chanter la grande Messe, à qui ils font la reverence, ils vont ensuite à leurs places, & quand le Pape est passé, & assis sur son trône, ils quittent leurs ornemens Sacrés & prennent leurs Chappes.

Le Cardinal Archiprêtre de Saint Pierre à la tête du Chapitre, se trouve au pied de l'escalier peristile qui monte aux appartemens du Palais toutes les sois que le Pape en descend en ceremonie pour aller celebrer la Messe, asin de saluer Sa Sainteté. Les Cardinaux qui le precedent ôtent leurs mîtres, & saluënt sans s'arrêter le Cardinal Archiprêtre, après quoi ils les remettent & continuent leur chemin. Il faut observer qu'ils mettent toûjours leurs mîtres sur leurs calottes de sain rouge.

C'est au Cardinal le plus ancien de ceux qui accompagnent le Pape, quand il va dire la Messe privée dans quelque Eglise, de lui presenter l'aspersoir, & lorsque le Pape adore le Saint Sacrement, ou qu'il fait oraison devant quelque Autel, les Cardinaux doivent se mettre à genoux sur des coussins qu'on a soin de

leur preparer.

Dans ces occasions c'est au premier Cardinal Diacre qui se trouve present à ôter au Pape l'étole courte qu'il porte toûjours, comme faisant partie de son habit habit privé, & la lui remettre, quand il a quitté les ornémens facres, & en ces deux occasions il a foin de lui faire baifer la croix, qui est brodée au milieu de l'étosse. Lorsqu'il ne se trouve point de Cardinal Diacre, c'est au dernier Cardinal Prêtre à faire ces fonctions.

C'est au plus ancien Cardinal Prêtre à donner la serviette au Pape quand il se lave les mains après lui avoir fait avant & après une profonde inclination, & lui avoir baisé le dessus de la main droite. Il s'en retourne aussi-tôt se mettre à genoux

à sa place.

C'est une coûtume inviolable que les Cardinaux titulaires d'une Eglises y trouvent le jour de la Fête de cette Eglise, asin d'en faire les honneurs, & recevoir les Cardinaux qui y viennent faire leurs prieres, & gagner les Indulgences qui y sont attachées. Le Cardinal titulaire les doit reconduire jusqu'à la porte de l'Eglise; mais si l'Office étant commencé, il se trouvoit sur son trône avec sa chappe, il n'en doit pas sortir, mais il doit envoyer son Maître de Chambre les complimenter, & les conduire jusqu'à leurs carosses.

Le Cardinal titulaire d'une Eglise doit y entendre la Messe qui y est chantée par un Evêque. Le Cardinal est en chape rou-

Tome VIII.

Perassis sous un dais, & tous les Prelats qui l'ont accompagnés sont sur des bancs couverts de drap, Au retour il doit donner à dîner à l'Evêque, aux Prelats, & au Maître des Ceremonies.

Il est encore dans les mêmes obligations le jour que son Eglise est marquée pour la station; car il faut observer qu'il y a tous les jours des Stations ou Indulgence; rien au monde n'entretient plus la pieté, & la dévotion. Ceux à qui ces Eglises appartiennent, n'épargnent rien pour exciter le peuple à y venir faire leurs dévotions. Il y a Musique à la Messe & aux premieres Vêpres. On distribue même des Médailles benîres à ceux qui y communient. Le Pape, les Crdinaux, & les Prelats s'y trouvent pour prositer euxmêmes des graces & des Indulgences qui sont attachées à la visite de ces Eglises.

Lorsque le grand Autel de ces Eglises est disposé de maniere qu'il n'y a point de dais, le Cardinal titulaire n'en a point

aussi: cela est juste.

S'il arrive que l'Eglise où se trouvent plusieurs. Cardinaux ensemble n'appartienne à aucun d'eux, & qu'ils y entendent une Messe celebrée par le Chapelain d'un de ceux qui est present, on doit porter l'Evangile, & la paix à baiser au plus ancien, bien que ce soit son Chapélain qui celebre, au lieu que si le Cardinal titulaire de l'Eglise étoit present, il cederoit cet honneur à ses confreres, comme faisant les honneurs chés lui. La bonne regle dans le premier cas est de ne presenter l'Evangile à personne, & de se contenter de donner la paix en suivant l'ordre de leur ancienneté au Cardinalat.

Dans toutes les Chapelles Papales, ou Cardinales, le Caudataire doit porter une cappe violette, & avoir dans le capuce une calotte rouge, & un mouchoir pour le fervice de son maître s'il en a beatoin. Il ne doit aussi porter que la queuë de la soutane. Lorsque le Pape est present à la Chapelle, c'est au Cardinal à porter la queuë de sa cappe ployée sous son bras, quand le Pape n'y est pas, le Caudataire doit porter la queuë de sa chappe avec celle de la soutane.

Les Caudataires peuvent assister aux Chapelles qui ne sont pas privilegiées en manteau noir. Il leur est aussi permis de porter toûjours la soutane violette. Ils sont assis dans les Chapelles sur le gradiu aux pieds de leurs Maîtres, & se peuvent couvrir là avec le bonnet quarré or-

dinaire aux Prêtres.

Quand un Cardinal veut dire, ou catendre la Messe dans sa Chapelle privée, N ij 292 on doit sonner la cloche, afin d'avertif toute sa maison de s'y trouver, il doit y aller en habit décent, un Chapelain se doit trouver à la porte, & lui presenter à genoux l'aspersoir trempé d'eau-benîte; lorsque le Cardinal a reçû l'aspersoir, il s'en marque le front, puis il en donne au Chapelain, ensuite aux Prélats qui l'accompagnent, & après eux à toute sa maifon.

Si le Cardinal veut dice la Messe, après avoir salué l'autel, il se mettra à genoux sur les degrés, sur un coussin que les Chapelains auront eu soin d'y préparer. Il se levera après avoir fait sa priere pour prendre les ornemens sacrés. Alors le Maître de Chambre lui ôtera sa mozette & son mantelet, & étant ainsi debout en soutane & rochet, & le bonnet quarré sur la têre, on lui donnera à laver les mains, c'est à l'Echanson à lui donner l'eau, & au Maître d'Hôtel à lui presenter la serviette, & la recevoir ensuite avec une profonde humilité, mais s'agenoiiiller, on ne donne l'eau & la serviette a genoux qu'au Pape seul.

On donne ordinairement quatre fois à laver, la premiere fois avant que le Cardinal soit revêtu des habits. La quatriéme, quand il n'en est plus revêtu. La seconde & troisième fois, quand il en est

B'ESPAGNE ET D'ITALIE. 293 revêtu, & qu'il est dans l'action du Sacrifice. On peut se mettre à genoux la seconde & la troisiéme fois, mais jamais la premiere & la quatriéme.

Quant aux ornemens sacrés, ce sont des Prêtres qui les lui mettent, ils doivent être au nombre de quarre, ou au moins

de trois, & avoir le surplis.

A l'élevation deux Gentilshommes d'Epée doivent porter deux flambleaux de cire blanche, ils doivent être fansépée & fans chapeau, & demeurer ainst à genoux au bas de l'autel jusqu'après la Communion. Lorsqu'ils arrivent devant l'autel, ils doivent faire une genuslexion, & après s'être relevés ils doivent faire une belle reverence en ployant un peu le genou droit, & en inclinant un peu la pointe de leurs flambeaux, & puis s'age-aouiller au bas des degrés de l'autel.

C'est à un Chapelain à presenter la paix au Cardinal qui celebre, & ensuite la porter aux Prélats & aux Barons qui sont presens. On suppose qu'on a donné

des coussins à tous ces Messieurs.

Lorsqu'un Cardinal ne veut pas dire la Messe, mais seulement l'entendre après avoir reçû l'eau-benîte à la porte de la Chapelle, il se met sur son agenoüilloir couvert de drap rouge, ou violet selon le jour avec deux coussins fort grands, Nii

l'un sous ses genoux, & l'autresous ses coudes, mais la couverture de l'agenoüilloir, ou le tapis ne doit être que de drap sans broderie d'or, & non de velours, cela étant reservé au Pape seul, à moins que ce ne soit hors de Rome, & qu'il ne soit dans quelque Legation; car pour lors il peut se servir de tapis de tou-

te espece.

Le Chapelain qui doit dire la Messe la doit commencer non au milieu de l'autel, mais au côté, afin de ne pastourner le dos au Cardinal, qui pour l'ordinaire est à genoux au milieu de l'autel. Il doit aussi en disant le Consister, se tourner du côté du Cardinal, en disant, ét tibis Pater, il doit aussi ne pas baiser le Livre après l'Evangile, mais le Clerc qui sert la Messe, & qui doit être en surplis, doit porter baiser le Livre au Cardinal, & le Prêtre ne le baise qu'après qu'il est rapporté sur l'autel.

Lorsque le Clerc qui sert la Messe portera la paix au Cardinal, il ne doit pas la tenir à main nuë, mais avec le voile du calice, ou plûtôt avec un morceau de taffetas de la couleur des ornemens, avant de la presenter, & après que le Cardinal l'a baisée, il doit lui faire une prosonde reverence. S'il est necessaire de la faire baiser à d'autres après le Cardinal, il faut p'Espagne et b'Italie. 196 qu'il ait soin de l'essuyer à chaque sois, avec le voile d'une maniere délicate &

polic.

Il y a pour l'ordinaire un Chapelain Major, ou Grand Aumônier chés les Cardinaux Princes, qui ont la qualité de Serenissime. Cette Charge est toûjours exercée par une personne constituée en dignité Ecclesiastique, qui a droit de porter l'habit de Prélat. Cet Officier doit assister à la Messe que son Prince entend, soit haute, ou bisse avec le rochet sans manrelet. Il doit se placer entre l'autel & le Prince, être à genoux sans coussin, & recevoir des mains du Chapelain qui sert la Messe, le Missel, & l'instrument de la paix pour les faire baiser au Cardinal, après quoi il les doit remettre au Chapelain qui les lui a donnés. S'il y a des Princes, ou des Prélats qui soient placés dans la Chapelle, dans le même rang que le Cardinal, c'est au Grand Aumônier à leur presenter l'instrument de la paix à baiser, après quoi il le rend à un Chapelain ordinaire, qui le presente à baiser au reste des assistans, qui ont droit de prétendre à cet honneur.

S'il se trouvoit à la Messe du Cardinal plusieurs Princes Serenissimes, il faut obferver les mêmes cerémonies que nous avons marquées, en cas qu'il se trouve N iiij

plusieurs Cardinaux ensemble.

Sur quoi il faut observer que s'il se trouvoir des Dames de quelque qualité qu'elles pussent être, quand même ce seroit la rerenissime Duchesse d'Autriche, ou la grande Duchesse de Toscane, on ne leur donne jamais le Livre des Evangiles à baiser, mais seulement la paix. Le Cardinal Serenissime assistant à une grande Messe ou à Vêpres, le Grand Aumônier doit s'y trouver, & avoir un tabourer entre l'autel & le Prince.

Lorsque le Cardinal entendra la Messe, les flambeaux de l'élevation doivent être portés par deux Valets de Chambre, qui doivent être sans manteaux & sans épées. Ils doivent en arrivant à l'autel faire une genuflexion, & Saluer ensuite profondement le Cardinal aux deux extrêmités des degrés de l'autel, ayant les Chapelains au milieu d'eux. Ces Chapelains doivent faire les mêmes genuflexions & les mêmes reverences toutes les fois que le service les oblige à changer de place. Un d'eux doit lever la chasuble, & l'au-re sonner la clochette à l'élevation; quand il y a des Pages dans la cour du Cardinal, c'est à eux à porter les slambeaux.

On doit toûjours allumer six cierges à l'autel, où un Cardinal dit la Messe, outre le bougeoir & la bougie ordinaire.

O'ESPAGNE ET D'ITALIE. 297 Quand c'est un Chapelain ordinaire qui la dit, il suffit qu'il y ait deux cierges allumés, & quand c'est un Prélat, il en faut quatre. C'est aux Chapelains à avoir soin de tous les ornemens de la Chapelle, & c'est au Garde-meuble à se charger de co qui sert en particulier au Cardinal.

Tous les Cardinaux sont obligés de dire, ou d'entendre la Messe tous les matins, & de faire ensorte que toute leur maison l'entende. Ils doivent encore les communier de leur main, ou les saire communier en leur presence quatre sois l'année, sçavoir à Pâques, à Noël, à l'Annonciation & à l'Assomption de Notre-Dame, & parce que ces jours là sont destinés à des Chapelles Pontificales, qui communion la veille.

Les Cardinaux ont dans leurs Chapelles domestiques pendant le Carême les mêmes Indulgences qui se gagnent aux: Eglises, où les Stations sont marquées. A cet effet, c'est la coûtume dans tous less Palais de ces Eminences, qu'ils se rendent avec tous leurs domestiques à la Chapelle, dès que l'Angelus du soir est sonné, & qu'ils y fassent reciter les Litamies, & quelques autres prieres:

Lorsqu'un Cardinal Diacre communic: sm particulier dans sa Chapelle, il doire être revêtu de tous les habits de sa dignité, & sur tout de son rochet, & quand il est à genoux aux pieds de l'autel, un de ses Chapelains lui doit mettre une étole de travers, comme les Diacres la portențien cet état il doit dire la Confession, & après qu'il a reçû l'absolution, il doit dire trois sois Domine non sum dignus. A près qu'il a reçû les saintes especes, son Echanson lui presente du vin pour l'ablution, & son Maître d'Hôtel lui presente la serviette, & lors qu'il est levé le Chapelain qui lui avoit mis l'étole la lui ôte, en lui faisant baiser la croix qui est au milien.

Un Cardinal allant entendre le Sermon à une Eglise, ou assistant à des Theses, y doit aller dans son habit de cérémonie, é'est-à-dire, avec la chappe, parce que ce sont des actions publiques; mais quand on peut ne pas regarder cette action comme tout à fait publique, il peut s'exempter d'y porter sa chappe. Toutes les fois qu'il a sa chappe, il doit aussi: avoir son bonnet rouge sur la tête, il doit aussi faire porter sa masse devant lui parun Valet de Chambre, quand il n'a pas. d'Officier député en particulier pour cela. La masse est d'argent, ou de vermeit doré. Celui qui la porte le gros boutappuyé fur son épaule ganche, doir mancher immediatement devant le Cardinal, être tête nuë, sans manteau & sans

épéc.

Si un Cardinal veut prêcher dans l'E-glise dont il est Titulaire, même en la presence d'autres Cardinaux, il doit monter en chaire revêtu de tous les habits de sa dignité, c'est-à-dire, avec le rochet & la mozette, & avoir une étole sous la mozette. à la difference du Pape qui la porte dessus.

Hors de Rome, il peut avoir l'étoles fur la mozette, & lorsqu'il prêche à Rome dans quelque Eglise qui n'est pas de sai jurissicion, il doit avoir le mantelet. Lorsqu'il se trouve dans son Evêché, ou Archevêché, il peut prêcher revêtu du pluvial avec la mitre en tête, & la crosse:

à la main.

C'est une coûtume observée constamment à Rome, que les Cardinaux qui vont entendre la Prédication en quelque: Eglise, vont d'abord adorer le très-saint Sacrement, après quoi ils s'en vont attendre à la Sacristie, que le Prédicateur monte en chaire. C'est là qu'ils mettent leurs chappes, & qu'ils en sortent deux à deux selon leur rang d'ancienneté. Ils adorent de nouveau le très-saint Sacrement, & puis ils vont s'asseoir aux fauteiils qui leur sont dessinés. Ils ne se

mettent point à genoux quand le Prédicateur dit l'Ave Maria, ils se contentent de se découvrir. Lorsqu'il faut faire l'aumône pendant le Sermon, quelques uns la font eux-mêmes, quelques autres la font donner par leurs Caudataires.

Il est bon de sçavoir, que le second point des Sermons en Italie est presque tout employé à recommander les pauvres à la charité des Fideles, & pour la recüeillir, il y a des gens destinés pour aller par toute l'Eglise avec des bourses qu'ils mettent au bout d'un roseau pour la presenter de plus loin. S'il y a quelque Cardinal, ou autre personne de grande consideration dans l'assemblée, c'est à lui qu'on commence à presenter la bourse.

Après que la Prédication est finie, les-Cardinaux se font ôter leurs chappes à la porte de l'Eglise ayant de monter, dans:

leurs caroffes.

Les Cardinaux nouvellement créés ne manquent pas d'aller rendre visite à tout le Sacré College, commençant par le Doyen. Si quelqu'un de ces Cardinaux est retenu au lit par la goutte, ou autre maladie, il ne laisse pas de recevoir la visite. Toute sa Cour va au-devant du Cardinal nouveau. Quand il est dans la premiere salle, le Maître de Chambre du malade lui ôte le mantelet & l'accompandade lui ôte le lui ôte le mantelet & l'accompandade lui ôte le lui ôte le lui oute lui oute lui oute le lui oute lui

pres la visite se fait à l'ordinaire, le malade le prie de l'excuser de ce qu'il ne lui rend pas en personne ce qu'il lui doit; après les complimens, la Cour du Cardinal accompagne le nouveau Cardinal, & son propre Maître de Chambre luiremet le mantelet en entrant dans son çarosse, & non dans la salle où il l'a quitté, ou sur les escaliers, ce qui se fait de la même maniere, quand bien même il's seroit accompagné par le Cardinal à quit il a rendu visite.

Les anciens Cardinaux sont obligés de rendre visite aux nouveaux qui les sont venus visiter. Ils y vont en habit de cérémonie; c'est-à-dire, en soutane, en rochet & en mozette de la couleur propre du jour. On ôte le mantelet aux anciens Cardinaux à la porte de la salle, comme on l'a observé ci-devant pour less nouveaux.

Lorsque les Cardinaux sont invités à quelque cérémonie de mariage, ils doivent y affister en habit de cérémonie avec le rochet, jusqu'à ce que la nouvelle épouse ait reçû l'anneau. S'ils veulem demeurer à voir le bal, comme cela arrive quelquesois, ils doivent quitter leurs habits de cérémonie dans le fauteiil même où ils sont assis, & demeurer en soutene & en manueau.

L'Auteur dont je donne ici la traducation, assure que cela s'est pratiqué dans son tems par le Cardinal Borghese neveu de Paul V. qui se trouva avec plusieurs autres Cardinaux aux nôces du Marquis Hypolitte de la Roiiere, avec la sille du Marquis Marquis Marc Ant. Lanti.

Les Cardinaux ne doivent jamais aller aux Comedies, qui se representent sur les theâtres publies, à moins qu'ils n'y soient dans un lieu retiré, fermé de jalousies pour n'être pas vûs en soutane, manteau & chapeau noir. C'est ainsi que mon Auteur dit qu'en usoit le Cardinal de Florence, qui sut depuis Pape sous le nom de Leon XI. & cet exemple, continue mon Auteur, doit être imité par les Ecclesiatiques qui veulent marquer de la régularité dans leur conduite.

Un Cardinal allant en carosse dans la Ville, & rencontrant un autre Cardinal à pied, il doit descendre aussi-tôt, & après-les complimens reciproques, il ne doit pas remonter en carosse en le quittant, mais faire quelques pas à pied, & ne rentrer dans son carosse que quand ils sont un peu éloignés l'un de l'autre, mais ils ne doit point descendre pour quelque personne que ce soit au-dessous des cardinaux, & des Princes qui ont le titre des Serenissime, & place dans le banc dessont

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 303: Cardinaux, à moins qu'il n'ait quelque: chose à traiter avec la personne qu'il rencontre, parce qu'en ce cas il doit descendre de carosse.

S'il trouve en son chemin le très-saint Sacrement, il doit descendre aussi-tôt qu'il en est averti, & après l'avoir adoré à genoux, il doit l'accompagner jusqu'à l'Eglise en quelque habit de Ville, ou de

campagne qu'il se trouve alors.

Rien n'est plus conforme à la bienséance,& à la dignité d'un Cardinal, lorsqu'il va à la Messe à quelque Eglise hors de chés-lui, ou au Sermon, ou à quelque Station d'y aller toûjours en habit de cérémonie, & même d'assister de la même maniere à celle qui se dit devant lui dans sa Chapelle domestique. Il seroit encore très-à-propos, qu'il fut en rochet, même quand il donne Audiance, & l'ôter après ces fonctions achevées. Il faut encore remarquer que quand un Caidinal va devant, ou qu'il reconduit un autre Cardinal, un Ambassadeur, ou autre personne à qui il doit cette déference, son Caudataire lui doit toûjours porter la quene de sa soutane, ce qui se fait par grandeur, & non par besoin. Son Mastre de Chambre lui doit aussi élever un peu le devang de sa soutane, quand il monte un escalier & le faire avec la main droite, afin de fa TOY A' G' E' S' trouver toûjours à la gauche de son Maltre.

Les Cardinaux doivent faire leurs visites en soutane, mozette & manteau de la couleur du jour, & conduire en carosse: leur Caudataire, afin qu'il soit toûjours prêt à porter la queuë de leur soutane, &particulierement lors qu'ils vont souhaiter les bonnes Fêtes.

Ils doivent éviter autant qu'ils peuvent de paroître en robe de chambre,. Leon X. qui étant Cardinalétoit un trèsrigide observateur des coûtumes & des cérémonies de la Cour, ne se laissoit jamais voir à personne étant en robe de chambre, bien des Cardinaux qui ont étél'ornement de leur siecle, & de la pourpre ont imité cet exemple:

C'est aux Pretres de la maison du Cardinal, qui reçoit la visite d'un autre Cardinal, à porter la quene du Cardinal é-

tranger jusqu'à son carosse.

Lorsqu'un Cardinal reçoit la visite d'un Prince Serenissime, c'est-à-dire, Souverain, il doit venir au-devant de lui jusqu'à l'endroit où il a accoûtumé de recevoir les Cardinaux, & le reconduire jusqu'à son carosse, & dès qu'il y est monté, le Cardinal monte dans son Palais avant que le carosse parte, pour ne pas traiter le Prince de pair avec les Cardinaux. Ou

observe la même chose dans la chambre, où on reçoit la visite à l'égard des sieges

qu'on leur presente.

Mon Auteur rapporte à ce sujet ce qui fe passa à Rome l'année Sainte 1600. lorsque le Serenissime Prince Raynuce Farnese Duc de Parme & de Plaifance, y vint épouser D. Margarita Aldobrandini, petite niece de Sa Sainteté le Pape Clement VIII. Lorsqu'il approcha de Rome, les : Cardinaux allerent quelques milles au-devant de lui en carosses à six chevaux. Ces Eminences jugerent à propos d'aller trois ou quarre dans le même carosse. Dès qu'on Le rencontroit, on descendoit de part & d'autre, & après les complimens reciproques, les Cardinaux remontoient en catosse, & reprenoient la route de Rome par un autre chemin, les Cardinaux Aldobrandin & de S.Georges neveux de Sa. Sainteté, & le Cardinal Farnese frere du Duc y allerent les derniers, & le conduisirent au Vatican. Ils le presenterent au Pape lorsqu'il fut lui baiser les pieds, & delà ils le conduisirent à l'apparte-. ment qui lui étoit préparé dans le même Palais. Il rendit visue le soir même aux deux Cardinaux neveux, & ensuite à tous les autres Cardinaux.

Son Altesse étoit accompagnée dans les visites qu'elle rendoit d'un très-grand

206 cortege. Elle n'avoit jamais moins de cent carosses à sa suite remplis de Prélats & de Barons Romains. C'étoit les Cardinaux neveux qui lui fournissoient leurs carosses, une partie des Gardes Suisses du Pape précedoit le carosse dans lequel il étoit. Il avoit douze Palfreniers de Sæ Sainteté, outre les siens, & vingt Pages dont les livrées étoient très-riches, & ou l'or n'avoit pas été épargné. Ses Pages étoient couverts, même celui qui étoit à la portiere, & qui portoit le chapeau Ducal couvert d'un voile de taffetas.

Les Cardinaux le reçûrent avec la mozette sur le rocher, comme ils ont accous tumé de recevoir les Princes Serenissis mes, & les Ambassadeurs des Rois, lorsqu'ils viennent la premiere fois rendre l'obedience au Pape, & comme ils reçoivent les Cardinaux au retour d'une Legation, ou d'un Voyage au-de-là des Monts.

Quand plusieurs Cardinaux vont rendre visite à un de leurs Confreres, celuiqui reçoit la visite doit prendre le dernier ring, & quand ils s'en vont tous ensemble, il doit par bienséance marcher avec les derniers, jusqu'à ce qu'il soit averti que les deux premiers sont prêts & monter en carosse, alors il doit prendre le devant, & aller complimenter ceux

D'Espagne et d'Italie. 307 qui sont prêts à partir, & après ceux-là,

ceux qui les suivent.

Une des plus grandes difficultés qu'il y ait dans la cérémonie, c'est la disposition des fauteuils dans les visites. Voici quelques regles à observer sur ce point. On doit mettre le fauteuil du Cardinal qui rend la visite en face de la porte de la chambre, & celui du maître de la maison en face du premier le dos tourné à la porte. Lorsque plusieurs Cardinaux rendent visite, on met tous leurs fauteuils sur une même ligne faisant face à la porte, & celui du maître de la maison faisant face aux autres, & tournant le dos à la porte.

On doit observer une autre disposition de fauteüils, quand un Duc Serenissime rend visite à un Cardinal, les deux fauteüils doivent être disposés de maniere qu'ils regardent tous deux la porte par le flanc, ou par le côté; mais le Cardinal doit prendre la premiere place, qui est celle qui se trouve à droite en entrant dans la chambre de l'Audiance. Il y a des Cardinaux qui donnant Audiance à des personnes d'ure très grande consideration, quoique inferieurs à des Ducs Serenissimes veulent bien leur faire le même honneur; mais à tous autres rels qu'ils puissent être, le Cardinal leur faisant

donner des sieges prend toûjours le poste d'honneur, en se mettant en face de la porte, & faisant mettre la personne devant lui le dos tourné à la porte.

Les Cardinaux neveux du Pape pendant la vie de leurs oncles ne font jamais donner de sieges aux Ambassadeurs de Bologne & de Ferrare, ni à aucun Agent, ou Resident des Princes Serenissimes, pas même à ceux de l'Archiduc d'Autriche; mais quand ils ont à traiter, c'est debout, & en se promenant. Ils observent la même chose avec le Gouverneur de Rome & tous les autres Ministres, ou Prélats de la même Cour.

Les Cardinaux doivent faire donner des sieges à tous ceux qui vont à l'Audiance, & même aux Gentilshommes que les autres Cardinaux & les Ambassadeurs leur. envoyent,& principalement après dîner, parce qu'on peut dire que la promenade est bonne le matin. Il est vrai que les Cardinaux qui sont Princes denaissance, ne font gueres donner de sieges aux Gentilshommes d'Ambassade, & quoiqu'ils les fassent couvrir, ils leur parlent en se promenant:

Quoiqu'il ne foit pas necessaire de donner des avis aux Cardinaux, sur touten ce qui concerne le cérémonial & leurs prérogatives, mon Auteur ne laisse pas

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 309
de prendre la liberté de les avertir qu'ils ne doivent jamais donner la droite, ni dans leur propre Palais, ni dans leur carosse, ni en aucun autre lieu que ce soit qu'à un autre Cardinal, & que leur dignité leur désend de rendre certe marque de déserence, même à un Archiduc Serenissime, & qu'ils ne la doivent qu'aux seules têtes couronnées.

Quand un Cardinal est prêt de recevoir une visite, il est de la prudence de son Maître de Chambte, s'il sçait son métier, de faire placer les chaises pour la compagnie, de crainte de commettre quelque faure si on attendoit à le faire, quand la compagnie seroit entrée. Il faut sur tout prendre garde quand on doit recevoir un Cardinal, que les fauteuils soient tous de même façon, de même matiere, de même hauteur, & même que ce soit les Gentilshommes les plus qualifiés . duPalaisqui les presentent; & s'il n'y avoit point de Gentilshommes d'épée, ce seroit à ceux de robe longue à le faire.Car quoique le Maître de Chambre doive entrer dans la chambre où se rend la visite, ce n'est pas à lui à mettre la main à aucune chose qui regarde le service, à moins qu'il n'y cût personne qui le pût, ou qui le scût faire.

Un Cardinal quoique dans son propre

Palais, dès qu'il est en compagnie d'autres Cardinaux, ne doit pas dire hola,: ni aucune autre parole qui sente la superiorité, ou le commandement, ni faire tirer les portieres. Mais dans les Cours bien reglées, il doit y avoir un tabouret bien propre avec un coussin de velours, ou de satin, & une belle clochette dessus, & lorsque les Cardinaux auront pris leurs places, le Maître de Chambre prendra, ou fera prendre par un Gentilhomme le tabouret & la clochette, & le fera mettre à la main droite du Cardinal le plus ancien, afin qu'il sonne lorsque leurs Eminences jugeront à propos de commander quelque chose.

Il est plus difficile de prescrire des regles generales, touchant la maniere d'aller au-devant ou de reconduire ceux dont on doit recevoir les visites, parce que la politesse, le tems, la bienséance, la necessité, ou semblables autres raisons, y mettent des differences très - considera-

bles.

2f0

Si un Cardinal donne Audiance à un Ambassadeut, ou à quelque autre personne d'une très-haute consideration, on doit mettre le tabouret & la clochette à la main droite du Cardinal, qui doit plûtôt sonner que de se servir de la voix, & de ce terme! holà, ou autre équi valent.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. Mais s'il est en conversation avec un Prince, ou Duc Serenissime, le placet se met entr'eux deux, de maniere cependant qu'il soit plus à la main droite du Cardinal. Dans les lieux où l'usage n'est pas établi de se servir de la clochette, fi le besoin se presente d'avoir quesqu'un de ses domestiques, il doit plûtôt l'appeller par son nom, ou son surnom que par un holà. Lorsque la personne qui est avec le Cardinal se leve pour se retirer; le Cardinal doit faire un peu de bruit avec son siege, afin que le domestique qui est de garde à la portiere l'entende & l'ouvre; fi par quelque accident le domestique n'avoit pas entendu le signal, il est plus à propos que le Cardinal mette la main à la portiere que d'appeller, & en ce cas il doit sur toutes choses se garder de donner aucune marque de mécontentement pour la negligence du domestique.

Mais lorsqu'il donne Audiance à des personnes ordinaires, ou qu'on peut regarder comme lui appartenant, il peut appeller, ou dire hola s'il le juge à pro-

pos.

4. 60

Lorsqu'il se rencontre avec d'autres Cardinaux, soit en visites, soit à la promenade, c'est toûjours au plus ancien à ouvrir le discours, & quand on se rencontre dans les rues, c'est au plus jeune Dans les endroies où l'on a accoûtumé d'arrêter les carosses, quand on rencontre des personnes d'une grande distinction, comme sont les Cardinaux, les Ambassadeurs, les parens du Pape vivant, & les Seigneurs & Dames distingués. Le Cardinal doit toûjours partir le premier, à moins qu'il ne se soit arrêté pour un autre Cardinal, ou pour les Dames à qui on ne peut faire trop d'honneur.

Mon Auteur dir que le Cardinal de saint Georges un des neveux de Clement VIII. avoit coûtume de faire arrêter son carosse pour saluer les personnes d'une grande naissance, & d'une érudition peu

ordinaire.

On se sert encore aujourd'hui à Rome de carosses dont les portières s'abaissent, on les appelloitanciennement coches d'où est venu le nom de cochers à ceux qui les conduisoient, qui a passé à ceux qui conduisent les carosses, qui sembleroient se devoir appeller carossiers, si ce nom n'étoit affecté aux ouvriers qui les sont, & non à ceux qui les conduisent; on commence pourtant à Rome, à se servir de carosses & de berlines sur tout quand

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. in va en campagne six personnes peuvent se placer dans un carosse, quatre dans les fonds, & une à chaque portiere; mais en France nous regardons les portieres comme les places les moins honorables, comme en même tems les plus incommodes. Et mon Auteur est d'un sentiment bien opposé. J'avouë que ce point de ceremonial ne m'étant pas venu dans l'esprit, je ne m'en suis pas informé étant en Italie; ce qui peut & doit m'excuser, c'est que je n'ai vû personne aux portieres, apparemment que l'usage s'en est perdu

Quoiqu'il en soit, mon Auteur suppose comme une pratique constante que le maître du carosse doit toûjours occuper la derniere place, & que l'ancienneté entre les Cardinaux regle le reste. Il suppose que si six Cardinaux jugent à propos d'aller dans le même coche, ou carosse, il dit que la place d'honneur que doit occuper le plus ancien est celle du fond à qui il donne le nom de poupe, & que nous connoissons sous le nom de fond de derriere, & que c'est la droite. La seconde est la gauche. La troisième la portiere de la droite. La quatriéme la portiere de la gauche. La cinquieme est sa droite du fond du côté du cocher; & la sixiéme & derniere est la gauche de celle-là, & par La raison qu'il donne pourquoi les places des portieres sont plus honorables que celles du sond de devant, est qu'elles sont plus voisines des places du sond de derriere, qui sont sans contestation les veritables places d'honneur; à quoi il ajoûte, comme étant très-versé dans les usages & ceremonies de Rome, qu'il appelle le grand Theâtre du monde, que ceux qui sont aux portieres ne vont point à reculons comme ceux qui sont sur le devant.

Plusieurs Cardinaux étant dans le même carosse & trouvant un Ambassadeur, ou autre personne pour laquelle on a coûtume de faire arrêter le cavosse, ce n'est pas au maître du carosse à ordonner au cocher de s'arrêter, quand même il seroit le plus ancien, mais au plus ancien de la compagnie, parce qu'étant dans son propre carosse il en doit faire les honneurs, & en laisser l'entiere disposition à sa compagnie, & par une sui-te necessaire au plus ancien. C'est aussi à lui à donner ordre au cocher de marcher sans artendre que le carosse de l'Ambas-Sadeur se mette en mouvement. Ce seroit une impolitesse du côté de l'Ambassadeur s'il faisoit marcher son carosse avant ce-Jui des Cardinaux, & c'en seroit une aux D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 345 Cardinaux qui ne feroient pas arrêter le leur.

Lorsqu'un Cardinal se trouve actuellement avec un ou plusieurs Cardinaux qui lui sont venus rendre visite, s'il survient un autre Cardinal ou quelqu'autre personne de grande distinction; si la chose a pû être prévûë, le Maître de Chambre a dû prendre l'ordre de son Maître avant que la visite arrivât; mais si elle n'a pû être prévûë, c'est au Maître de Chambre d'en donner avis à son Maître, & il le doit saire d'une maniere que ceux qui sont proches l'entendent; car il est tout-à-sait contre l'honnêteté de parler à l'oreille.

L'on ne doit donner audiance aux personnes distinguées que les portieres fermées. Quand on la donne les portieres
ouvertes, c'est une Audiance publique,
qui ne convient pas aux gens de distinction. Si pendant une Audiance publique
il survient une personne à qui on veiiille
faire honneur, on fait fermer les portieres, & quand elle est expediée on les
fait ouvrir de nouveau. Pour cet esse
il faut qu'il y ait toûjours un valet de
de chambre de garde aux portes des
chambres. C'est toûjours à porieres sermées qu'on doit donner Audiance aux
Dames.

S'il arrive que la nuit survienne pendant que le Cardinal reçoit une vilite, des que l'Ave Maria est sonné, le Maître de chambre doit faire mettre des lumieres dans toutes les pieces de l'appartement, en commençant par la chambre, salon, ou cabinet où son Maître est en conversation, ou en affaire. Si la piece est ordinaire, il suffit d'y mettre deux bougies dans des chandeliers d'argent. Si elle est grande on en doit mettre quatre; elles doivent être entieres & portées par des Gentilshommes. Lorsqu'ils entrent dans la piece où est leur Maître, ils doivent se mettre sur une ligne, & faire une belle reverence en stéchissant un peu le genou droit, & puis partager les lumieres dans la chambre de maniere qu'elle soit éclairée également par tout. Il faut encore observer d'avoir dans la plus prochaine antichambre deux bougies entieres dans des flambeaux d'argent éteintes, & les allumer dès qu'on entend que la personne qui fait la visite se dispose à se retirer. Ce sont deux Gentils-hommes ou deux Ecuyers qui les doivent porter devant la personne en marchant devant elle de côté, de maniere qu'on ne lui tourne pas absolument les épaules. Ils doivent la conduire ainsi jusqu'à la salle des palfreniers, & ceux-ci

BESPAGNE ET D'ITALIE. 317 avec des flambeaux de cire blanche doivent achever de la conduire jusqu'à som carosse. Lorsque plusieurs personnes sortent ensemble, on ne se contente pas de deux flambeaux, on en allume quatre, & quelquefois jusqu'à huit-Quand il y ades Pages, c'est à eux à les porter, & non aux palfreniers. Ils doivent ensuite reconduire leur Maître jusqu'à l'endroit, où les deux Gentilshommes sont demeurés avec les chandeliers d'argent, qui le conduisent ensuite à la chambre, sans oublier qu'avant de marcher devant lui pour le conduire à sa chambre & après l'y avoir conduit, ils doivent lui faire une profonde reverence en abaissant leurs slambeaux & pliant un peu le genou, ce qu'ils ne doivent pas faire avec une telle precipitation que les bougies viennent à s'éteindre. Ce seroit une honte pour le Gentilhomme à qui cela arriveroit. Les deux Gentilshommes doivent reporterleurs flambeaux, où ils les ont pris, & s'il n'y a plus d'autres visites à attendre ils peuvent le retirer.

Il faut encore qu'ils se souviennent de ne paroître jamais devant leur Maître les mains gantées, ni avoir leur mouchoir à la main, leur Rosaire, quelque Livre ou leur manchon. Ils doivent être toûjours prêts à executer ses ordres sans retarde-

O iij

ment, il faut qu'il paroisse qu'ils ne per-

sent à autre chose qu'à le servir.

Si un Cardinal est obligé de sortir la nuit, il saut qu'il soit accompagné au moins de six stambeaux; sçavoir de deux stambeaux à vent qui sont de poix raisine que le vent ne peut éteindre. Ces deux premiers sont portés un peu devant les chevaux. Les quatre autres doivent être de cire blanche que l'on porte à la tête des chevaux, deux de chaque côté. La coûtume des Cardinaux Princes, est d'en faire porter au moins huit.

Si un Cardinal Legat de Bologne, de Ferrare, on d'autre Ville, étoit obligé d'aller de nuit au devant d'un autre Cardinal ju qu'aux portes, ou hors de la Ville, il est obligé de faire porter au moins vingt slambeaux. Celui qui arrive regarderoit comme un assront si on le recevoit avec un moindre nombre de

flambeaux.

Mon Auteur rapporte ici l'Entrée que l'on fit à Rome à deux Ambassadeurs que le Roi de Perse envoya au Pape Clement VIII.

Les Deux Ambassadeurs étant arrivés à la vigne du Pape Jules hors la porte du peuple, & ayant été priés de s'y reposer, ils furent reçûs de la part du Pape par D. Sylvestre Aldobrandini Prieur de

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. Rome, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs Romains, avec les Suisses de la garde. D. Sylvestre & un autre Seigneur se mirent aux côtés du premier Ambassadeur, les autres Seigneurs Romains firent la même chose avec le second Ambassadeur, & à toute leur suise, & ils enrrerent ainsi à Rome sur les chevauxque les Cardinaux neveux du Pape avoient eu soin de leur envoyer. Ils passerent par la ruë de Ripetta, de la tour de None, & arriverent au Pont S. Ange, où quoiqu'il ne fût encore que vingttrois heures , & que par confequent il fût encore jour, ils trouverent trente palfreniers du Pape en juste-au-corps, & l'épée au côté avec des flambeaux de cire blanche allumés, qui les conduisrent par tout le bourg nouveau, leur firent faire le tour de la place de saint Pierre, & enfin par le vieux Bourg au Palais de la place de faint Jacques, où ils furent logés, défrayés & traités magnifiquement aux dépens du Pape, qui étoit un des plus magnifiques Princes qui ait été. Ces Ambassadeurs auroient été logés dans le Palais Apostolique, si le Prince qui les envoyoit n'avoit pas été Mahometan. Un des Ambassadeurs étoit Persan naturel, l'autre un Renegat Anglois. Ils étoient peu d'accord entre eux.

229

Ces Ambassadeurs demeurerent quelques mois à Rome. Ils eurent plusieurs Audiances du Papequi étoit sous le dais eyantil'étole à l'ordinaire sur lamozette.Il étoit accompagné de vingt Cardinaux afsis à l'ordinaire sur des bancs à dossier; ayant le Cardinal Doyen à leur tête. Les Ambassadeurs furent introduits par les Maîtres des Ceremonies, baiserent les pieds du Pape & presenterent leurs Lettres, qui étoient enveloppées dans des étoffes de soye de couleur. Ils exposerent le sujet de leur Ambassade en Persan. Lear discours ayant été interprezé, le Pape y répondit en Latin, & fit traduire en Latin la lettre qu'ils avoient apportés. Ils eurent leur Audiance de congé avec des Lettres pour leur Prince, avec des presens considerables, non seulement du Pape, & de ses neveux, mais encorede plusieurs Cardinaux, & Frinces Romains. Le Pape les avoit fait habiller à la maniere de leur pays avec les plus belles étoffes qu'on avoit pû trouver à Rome.

Il y eut six de leurs domestiques qui voulurent demeurer à Rome, pour se faire Chrétiens. Le Pape les sit instruire & baptiser, leur assigna une ration considerable au Palais, & leur donna trois cens écus de rente à chacun sur des

Le Grand Duc de Toscane a coûtume d'aller au devant des Cardinaux qui passent à Florence. Il les reçoit un peu hors de la porte de la Ville, les fait mettre dans son carosse, leur donne la droite, les loge dans sonPalais &les accompagne jusqu'à la derniere Chambre de l'appartement qui leur est destiné. Il est du devoir du Cardinal de conduire Son Altesse Royale jusqu'à la derniere porte de son appartement, & non pas plus loin, parce qu'il sortiroit des bornes de sa jusissidiction. Il ne doit point se servir de fon Caudataire dans cette occasion, parce que ce seroit une marque de superioriré qu'un étranger ne peut pas prétendie.

Une demie heure après il doit affer rendre visite à Son Alresse en habit de ceremonie, c'est-à-dire, en rocher &: en mozette de la couleur du jour, & ensuite il doit aller voir la Grande Duchesse, & le jour suivant tous les Princes de la Maison dans le même habit.

Lorsqu'un Cardinal va à Rome pour quelque occasion que ce puisse être, & que des Cardinanx, des Ambassadeurs, des Princes & autres gens de distinctions vont au devant de lui; il doit s'arrerer, descendre de carosse, & recevoir à pied leurs complimens; maîs il ne peut recevoit les complimens que les mêmes Seigneurs lui envoyoient faire par des Prélats ou Gentilshommes, & y repondre fans être obligé de descendre de carosse.

En cas que ce même Cardinal soit entrédans le carosse d'un autre Cardinal qui seroit allé au devant de lui. S'il rencontreaprès cela un autre Cardinal qui soit Diacre, en supposant que le premier dans le carosse duquel il est soit Prêtre, il ne doit pas quitter le carosse dans lequel il étoit monté; mais le Cardinal Diacre doit plûtôt monter dans celui du Cardinal Prêtre. Or s'il ne doit pas quitter le carosse d'un Cardinal Prêtre pour entrer dans celui d'un Cardinal Diacre, à plus sorte raison ne doit-il pas le quitter pour entrer dans celui d'un Ambassadeur, ou d'un Prince.

Si plusieurs Cardinaux venoient au devant de lui, il doit entrer dans le carosse du plus considerable d'entre eux, & les autres Cardinaux y entrer aussi jusqu'à ce que les places sussent remplies. Celui ouceux qui n'y en trouveroient pas doivent rentrer dans leurs carosses, partir les premiers, & s'en retourner chés eux.

Toutes les fois qu'un Cardinal monte en carosse, c'est à son premier ou Grand Ecuyer à lui lever la soutanne & à l'aider à monter, & quand il en desB'ESPAGNE ET D'ITALIE. 323, cend à lui donner le bras, ce qu'il fait aussi à toutes les personnes qui ont l'honneur d'entrer dans le carosse de son mastre. Quand on a besoin de son service, c'est au seul maître de Chambre, & non à autre de l'appeller, comme c'est au maître d'Hôtel à inviter ceux qui doivent manger avec son maître.

Sur quoi mon Auteur remarque que quand son maître le Cardinal de Saint George avoit une fois fait l'honneur à une personne de la faite manger une sois seuf à seul avec lui, c'étoit une invitation pour toujours, de maniere qu'il pouvoit y venir tous les jours, & être bien assuré d'y être bien reçû. Il dit de plus que pendant les 17. années qu'il sut Cardinal il tint tous les jours table le matin, qui étoit au moins de six couverts, que c'étoit une veritable Academie de toutes sortes de sciences, & qu'elle étoit ouverte quand il étoit malade, & également bien servier comme quand il étoit en santé.

Voici en abregé la maniere dont on sere les Cardinaux. C'est à l'Echanson à le un presenter l'eau pour laver les mains, caus Maître d'Hôtel ou Scalco à lui presenter la serviette; il la doit recevoir des mains dus Cardinal entredeux assietes. C'est l'Ecuyer Tranchant qui lui presente la chaise pous s'asseoir à table, le Maître d'Hôtel leve la

Ovj

223

servierte de son Eminence. L'Ecuyen-Tranchant prend cette serviette & la rire du côté gauche du Cardinal, & l'Ecuyer Tranchant sui met la baverole, our serviette qui s'attache par derrière.

Les Valets de Chambre donnent à lawer aux Prélats, & autres Conviés, &c les Gentilshommes ou Ecuyers leur prefentent la ferviette. Le Gentil-homme qui a presenté la serviette à un convié le sert pendant toute la table. Tout le monde est couvert pendant que le Cardinal mange, excepté les Valets de Chambre qui doivent être découverts & sans manteau.

Le Gentilhomme qui porte la soucoupe à un convié doit être découvert, & quand le Cardinal boit tout le monde se découvre, excepté ceux qui mangent avec lui. Pendant qu'il boit le maîtred'Hôtel lui couvre avec une assiette la viando qui est sur la sienne, & après qu'il a bû le même Officier lui presente une servierte blanche entre deux assiertes, ce 'qui s'observoit autrefois à chaque coup que le Cardinal buvoit. On est un peu moins ceremonieux à present. L'Officier qui a donnéla servierre blanche rend! delle qui a servi au Valet de Chambre qui la lui avoit apportée, & leve l'assequi a couvert la viande qui étoit sur relle de son maître. On change encore

D'ESPAGNE ET D'ITALIE, 315.

Res serviettes à chaque service, aussibien que les coûteaux, les cuilliers & les fourchettes; & quand plusieurs Cardinaux mangent ensemble, ils doivent être tous servis de la même maniere, bien entendu que le maître de la maison le doit être le dernier.

C'est au maître d'Hôtel à faire placer les plats sur une table à la cuisine par le cuisinier, comme ils doivent être placés sur la table de son maître. C'est au chef d'Office à faire dresser le busset, & à l'Echanson à faire preparer par le bouteiller, l'eau & le vin à chaque sois qu'il fau-

dra presenter à boire au maître.

Voici de quelle maniere on porte sur table. Un Palfrenier l'épée au côté sans manteau, & sans chapeau marche à la tête, le Maître d'Hôrel le suit la ferviette sur l'épaule, son aide le suit, & porte la menestre du Cardinal, pour l'ordinaire il y en a de deux ou trois sortes, qui sont portées par des Officiers Gentilshommes. & Ecuyers qui portent le reste du service, ils ont tous l'épée au côté & le chapeau sur la tête. Les Gentilshommes de robe longue ne portent jamais les plats, & ne servent point à table.

Les Valets de Chambre sont toujours découverts & sans manteau. Personne ne met des plats sur la table que le Maître.

Le Maître de Chambre, le premier ou Grand Ecuyer sont exempts de ce service, aussi bien que le Major-Dôme, les Secretaires, les Auditeurs, & autres Officiers de cette sorte, qui ne doivent se mèler que de ce qui regarde leurs Charges.

Il faut pourtant que l'Officier que l'on appelle Maestro di Casa, & qui est distingué du Scalco, que j'ai appellé Moître d'Hôrel, & qui est comme une espece d'Intendant veille pour empêcher le desordre, & la dissipation qui pourroit arriver de la desserte de la table.

C'est au premier Chapelain à benir la rable, & à dire graces quand elle est finie; & au Caudataire à lire quelques Livres spirituels, jusqu'à ce que le Cardinal air

bû la premiere fois.

C'est à un Valet de Chambre à lever la nappe, ce qu'il fait tenant d'une main un bassin d'argent, & de l'autre une assiette, il poussera la nappe & le tapis de euir qui est dessous avec l'assierte du côté du Maître d'Hôtel, qui la met dans le bassin, & le Valet de Chambre l'emporte, & la met sur le buffet après avoir fair la reverence, & la table demeure converte d'un tapis de velours, sur lequel on met les liqueurs dans une soucoupe, & les

autres choses qui suivent le repas.

Un Cardinal dans son propre Palais ne donne la droite à personne. Le fauteuil qui lui sert à table est plus haut, & d'une étoffe plus précieuse que les chaises des conviés, qui sont aussi plus basses. Le Cardinal a son cadenat à son côté, & on laisse toujours une place vuide de chaque côté; quand il n'a qu'une personne à table avec lui, elle ne se place pas directement devant lui, elle doit laisser une ou deux places vuides.

Lorsque plusieurs Cardinaux mangent ensemble, ils sont traités tous également. Le Maître de la maison en tient le des-

nier lieu.

Quand on sonne l'Angelus, lorsqu'on se trouve à table, la coûtume à Rome est que tout le monde se découvre pour dire l'Ave Maria; ceux qui ne sont pas à table semettent à genoux, ou demeurent debout selon le tems. C'est à l'Echanson à ôter le bonnet du Cardinal, & à lus remettre après la priere. Personne ne doit parler pendant ce moment, & on ne doit point dire bon jour, ni bon soir à Son Eminence, comme il se pratique entre égaux. Cela marqueroit trop de familianité, il faut simplement s'incliner, & faire la reverence.

Ceux qui mangent avec un Cardinal, doivent prendre garde de ne pas ôter leurs chapeaux ou leurs bonnets, de maniere qu'ils panchent sur la table, mais de côté, & sur tout de ne pas oublier de se découvrir quand on sonne l'Ave Maria; on regarderoit cela comme une extrême indécence, d'autant plus qu'eux mêmes s'accuseroient d'impolitesses ils ne se découvroient pas quand une personne particuliere & ordinaire vient leur parler. Le Pape même qui ne se découvre jamais pour quelque personne que ce soit; ôte sa calotte quand il entend sonner l'Ave Maria.

Par ce qu'on a dit de la disposition des chaises dans les visites, il est aisé de voir que la place la plus honorable de la table, est celle qui est en face de la porte, par laquelle entre le service; il pourroit pourtant arriver que la disposition du lieu, & de la table sussent telles que la place d'honneur suit le bout de la table opposé à la porte. Par une suite necessaite, la seconde place sera à la droite de celui qui est au haut bout, là troisséme sera à sa gauche, & ainsi de suite d'un côté à l'autre. Tel est l'ordre que l'on garde dans les Congregations.

On fait encore de plus grandes fautes pour le rang dans les Eglises. La placeD'ESPAGNE ET D'ITALIE. 329

Thonneur est le côté de l'Evangile, qui doit être regardé comme la droite par rapport à l'autel, de sorte qu'une personne qui se placeroit de ce côté, croyant donner la droite à une autre qu'elle regarde comme au-dessus d'elle, prendroit elle-même la premiere place, & ne donneroit que la seconde à celle qu'elle croisoit honorer.

Mon Auteur qui avoit été long-tems Secretaire des Memoriaux, & d'Ambasfades de plusieurs Cardinaux, & entre les autres du Cardinal Cinthio Aldobrandin de S. Georges, neveu du Pape Clement VIII. & qui avoit été instruit par l'Abbé Alaleone son oncle premier Maître des Cérémonies du Pape, Chanoine & Chancelier de S. Pierre, & Camerier Secret participant de Paul V. laisse en cet endroit le Cérémonial des Cardinaux, & se cite pour exemple aux Courtisans qui veulent entrer au service des Cardinaux. Il dit donc qu'étant Secretaire d'Ambassade, c'est-à-dire, celui que le Cardinal son maître envoyoit faire les complimens, ou traiter avec les Cardinaux, ou autres. gens à qui il avoit à faire, il arrivoit souvent qu'il étoit envoyé au-devant des Cardinaux, ou autres grands Seigneurs qui venoient à Rome, à qui le Cardinal de S. Georges vouloit faire honnour. It

救ぎ y alloit dans un carosse à six chevaux accompagné de deux Gentilshommes d'épée, & d'un Palfrenier du Cardinal pous lever la portiere, & quelquefois jusqu'à ax ou huit milles de Rome. Quand il étoit à vingt ou vingt-cinq pas de distanse du carosse de la personne qu'il venoit secevoir, il mettoit pied à terre avec les deux Gentilshommes, s'approchoit du earosse & faisoit son compliment au nom du Cardinal son maître, & après qu'il avoit reçû la réponse, il se retiroit après avoir fait une profonde reverence, remonsoit en carosse, & se mettoit en file des autres pour augmenter le cortege de celui qu'il avoit complimenté, que si la personne le convioit à monter dans sone carosse, il le faisoit sur le champ sans le faire prier, observant toûjours de prendre la derniere place, & les deux Gentilshommes qui l'avoient accompagné remontoient dans le carosse, & suivoient le cortege. Il observoit encore, & c'est une marque de politesse de n'ouvrir jamais le diseours, mais il attendoit qu'il fut interrogé, & il répondoit en peu de paroles. Il accompagnoit ainsi la personne jusqu'au Palais, où il devoit loger, & après l'avoir conduit à son appartement » l'avoir complimenté de nouveau au nomde son Maître, & avoir reçû sa réponse.

il s'en retournoit au Palais de son Maître auquel il rendoit un compte exact de tout ce qui s'étoit passé dans son voyage; en quel endroit il l'avoit trouvé, quels équipages il avoit, le sujet de la conversation, qui étoient ceux qui l'accompagnoient. En un mot, tout ce qui peut contenter la euriosité du Maître, & de quelle maniere, & de quels termes il s'étoit servi.

En cas que la personne le voulut reconduire, c'est une impolitesse de le vouloir empêcher. Il faut se contenter de luifaire d'humbles reverences, & le laisser venir jusqu'à ce qu'il juge à propos-de retourner, parce qu'étant maître chés-lui, ce n'est pas à l'étranger à donner des bor-

nes à sa civilité.

Si étant dans le carosse de la personne, il survient une personne considerable luitaire compliment, il descendoit aussitot, & lui cedoit la place qu'il occu-

poit.

Il arrivoit quelquesois que la personne qu'il alloit recevoir devoit loger au Palais Apostolique, pour lors il la conduisoit baiser les pieds du Pape, ensuite à la visite qu'elle alloit rendre aux Cardinaux neveux, & ensinà l'appartement qui lui étoit destiné, & alors c'étoit à lui à l'accompagner, & à la servir tout le tems qu'elle étoit à Rome. Il montoit en

earosse avec elle, l'accompagnoit par tout; & quand il se trouvoit dans la compagnie des gens qui lui étoient égaux, & à qui il n'auroit pas cedé dans d'autres occasions, il leur cedoit en ces rencontres, parce qu'il étoit auprès de la personne comme son domestique qui doit ceder aux étrangers. Voici un exemple qu'il cite, & qui peut servir de regle en semblables occasions.

Je sus, dir-il, envoyé par mon Maître le Cardinal de S. George à Spolette, pour y recevoir en son nom & avec toute la grandeur possible, le Serenissime Archiduc d'Autriche Maximilien Ernest, & le conduire avec plusieurs beaux carosses de campagne à six chevaux. Ce Prince me sit l'honneur de me faire mettre dans son carosse avec quelques Seigneurs Romains de sa compagnie. Nous trouvâmes à trois postes de Rome, M. le Major-Dôme avec un autre cor ege de carosse six chevaux. Je lui cedai comme je le devois la place que j'occupois dans le carosse du Prince.

Nous trouvâmes à une poste de Rome le Cardinal Sylvestre Aldobrandin petit neveu du Pape en habit court de Cardinal, avec plusieurs carosse de campagne, un très-nombreux cortege, & deux compagnies de Cavalerie que le Pape en-

D'ESPAONE ET D'ITALIE. woyoit pour recevoir l'Archiduc. Ces deux Seigneurs, & toute leur suite mirent pied à terre, & après les compli-mens reciproques, le Cardinal fit mettre le Prince dans son carosse avec quatro Prélats, & le conduisit au Palais Apostolique, où ayant pris son grand habit de Cardinal, il presenta le Prince au Pape qui le reçût très-favorablement & le sit loger dans le Palais, où on lui donna un appartement superbement meublé, où il fut traité avec la magnificence ordinaire de ce grand Pape, mais il voulut être enzierement incognito, c'est-à-dire, qu'il ne reçût aucune visite, & n'en sit aussi qu'aux deux Cardinaux neveux. Il ne donna Audiance qu'à l'Ambassadeur de l'Empereur, & à celui du Roy d'Espagne. Son Altesse eut plusieurs Audiances du Pape, il vit ce qu'il avoit à voir à Rome, & reçût plusieurs riches presens, tant du Pape que des Cardinaux neveux.

Lorsque j'exerçois la Charge de Secretaire des Memoriaux, & d'Ambassade de mon Maître le Cardinal de S. George, c'est ainsi que mon Auteur continuë, j'avois accoûtumé d'ayoir un de ses carosses aux lieux où je devois aller de sa part. J'étois accompagné de mes domestiques, & d'un de ses Palfreniers. Dès que j'ézois arrivé au Palais où j'ayois à faire, & que j'étois dans l'anti-chambre, je me faisois annoncer, & aussi-tôt on me faisoit donner un siege, & j'exposois ce dont j'étois chargé le plus laconiquement qu'il m'étoit possible. J'écoûtois la réponse qu'on me faisoit, & s'il étoit à propos de repliquer, je le faisois dans les termes les plus polis, & les plus convenables. Après quoi je prenois congé, & je me laissois conduire jusqu'où il plaisoit à la personne avec laquelle j'avois traité, me contentant de lui faire plusieurs reverences qui sont un langage muet, & respectueux pour la supplier de ne pas aller plus loin, au lieu que ce seroit manquer de politesse, & mème de respect de l'en prier, ou de s'opposer à son passage.

Les gens peu instruits commettent en-

Les gens peu instruits commettent encore une autre faute, c'est que ne prenant
pas garde que le tems des Cardinaux,
des Princes, des Ministres, & autres gens de distinction est précieux,
ils demeurent avec eux des heures entieres avant de se retirer. C'est une trèsgrande faute. Il faut sçavoir distinguer
les tems & les personnes. Si on est appellé, on peut demeurer long-tems, & attendre que celui qui vous a fait appeller
vous en ait dit le sujet, & aussi-tôt qu'il
l'a dit, il faut se retirer. Quand ce n'est

p'Espagne at d'Italie. 335 qu'une simple visite que l'on rend, il faur bien se garder de l'ennuyer. Il faut être court; & il vaut bien mieux qu'on vous dise de demeurer que de vous donner congé, ou par parole, ou en sonnant la clochette qui est le signal d'ouvrir la portiere, après quoi il n'est plus convenable de demeurer. Quand les affaires demandent une plus longue discution, & qu'on voit que celui avec qui on traite est pressé, il faut le prier de vous permettre de revenir une autresois, l'assurant que vous tâcherés de prendre un tems qui lui soit plus commode.

C'est une regle generale, que quand on entre dans la salle, ou anti-chambre d'un Cardinal, ou d'un Prince, on doit se découvrir avant d'y entrer, & faire la reverence à ceux qui s'y trouvent, & ceux-là doivent se saluer, lever l'étranger, & l'entretenir jusqu'à ce que leur Maître soit en état de lui donner Audian-

ce qu'il faut lui procurer au plûtôt.

Ceux qui portent l'habit de Prêtre, & qui vont à l'Audiance d'un Cardinal, ne doivent point avoir de chapeau, mais deur bonnet quarré. Les Religieux & les Moines ne doivent point avoir de manteau sur leurs habits Reguliers. S'ils se presentent dans cet équipage, on doit les avertir honnêtement qu'ils doivent

oter leurs manteaux, ouqu'on ne pourra leur faire donner Audiance. Cela s'observe inviolablement à Rome, où l'on ne voit point sans quelque espece de scandale les Moines & les Religieux en manteau, à moins qu'ils n'arrivent de la campagne, il n'y a que les Generaux, ou Procureurs Generaux des Ordres à qui on tolere cela pour de bonnes raisons, encore les oblige-t'on à quitter leurs manteaux, & à se mettre entierement dans leurs habits Reguliers lorsqu'ils entrent au Palais du Pape, & dans ceux des Cardinaux & des Ambassadeurs. Hors de Rome cela leur est permis.

Les Cardinaux ont coûtume d'envoyer leur Cour, & leurs équipages pour faire cortege aux Ambassadeurs d'obedience; à la premiere Audiance que le Pape leur donne en plein Consistoire. Leur mule caparaçonnée fait partie de leur train; elle est montée par un Palfrenier qui porte dans un étui le chapeau pontifical de son maître attaché à son col, & pen-

dant sur les épaules.

Aux Consistoires où les nouveaux Cardinaux doivent recevoir le chapeau, & ausquels ils sont conduits en cavalcade, il n'y a que les Cardinaux qui y assistent avec tout leur train, qui y fassent porter leurs masses & leurs valises. Ce sont leurs Barbiers

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 339 Barbiers qui portent les masses, & les gatdes-meubles qui portent la valise rouge, ou violette selon le tems. Il me semble qu'une masse n'est gueres bien entre les mains d'un Barbier. Quand les Cardinaux sont en deuil, leurs valises doivent être violettes simples, & sans ornemens. Quand ils ne sont pas en deiiil, elles doivent être rouges, ou violettes brodées d'or avec leurs armes. Les Cardinaux qui n'y peuvent assister y envoyent leur train, & leurs excuses, mais ils n'y font porter ni masse, ni valise, parce que ces deux choses sont inséparables de la personne.

Le Maître de Chambre voyant le Cardinal son Maître avec d'autres Cardinaux, qui doivent prendre leurs chappes, ne doit point se presser de la mettre à son Maître, que les autres Cardinaux ne prennent les leurs. Il ne doit point aussi la lui ôter que quand les autres la quittent, & que le Palfrenier qui porte dans une toilette le mantelet & la mozetre, ne soit à portée de les lui remettre en-

tre les mains.

Il doir encore suivre la même regle pour lui donner son bonnet, ou son chapeau.

C'est à l'Echanson à porter le bonnet, ou le chapeau, il doit le porter sans être, Tome VIII. P enveloppé, & le donner ainsi au Maitre de Chambre pour le presenter au Cardinal; mais lorsque le Cardinal va à la promenade sans train, c'est à son Maître de Chambre à porter son bonnet, ou son chapeau, & quand il est en Chapelle, au Consistoire, ou à quelque Congregation, c'est un Valet de Chambre qui le garde enveloppé dans un tassetas rouge.

On doit mettre la chappe aux Cardinaux qui vont en Chapelle, ou au Confistoire quand ils sont arrivés sous les portiques, ou au pied de l'escalier, ou à l'entrée de l'Eglisse, où la Chapelle so doit tenir si elle se tient dans une Eglisse hors du Palais, sur quoi Messeigneurs les Cardinaux sont avertis que dès qu'ils ont leurs chappes, ils ne doivent plus avoir

de gands, ni de manchons.

Lorsqu'un Cardinal veut sortir de Rome, & aller dans des endroits éloignés, il doit aller prendre congé de tout le Sacré Collège, & même des Ambassadeurs & autres gens de distinction qu'il considere plus particulistement. Ces visites se faisoient autresois avec un seul carosse en soutane, mozeuro & manteau. Les autres Cardinaux ne manquent pas de lui rendre la visite, il n'y a que les Cardinaux neveux du Pape vivant qui soient exempts de ce devoir. Encore ne le sont-

p'Espagna et d'Italie. 339 ils, que parce qu'ils ont des Brefs de So-cretaires d'Etat, & de Surintendans de l'Etat Ecclesiastique dont les affaires importantes ne leur permettent pas de vacquer à d'autres choses. Tels étoient les Cardinaux Aldobrandin, & S. George neveux de Clement VIII. son petit neveu Cesaire, & le Cardinal Dest son parent ne jouissoient pas de ce privilege, parce qu'ils n'étoient pas Secretaires d'Etat, ni Surintendans de l'Etat.

S'ils les font quelquesois lorsqu'un Cardinal retourne à Rome, il doit donner avis de son arrivée à ses Confreres, & leur envoyer faire ses complimens. Ils ne manquent pas de le venir visiter, ou de l'envoyer complimenter s'ils ne sont pas en état d'y venir euxmêmes; bien entendu pourtant que ce Cardinal aura pris congé. Quand il est parti sans le faire, il doit s'attendre à n'être visité de personne quand il sera de retour.

Mon Auteur parle içi de la maniere dont le Pape envoye les Legats à Latere, j'en ai parlé amplement dans la traduction que j'ai donné de la Legation du Cardinal Imperiali à l'Empereur aujour-d'hui regnant, je prie le Lecteur d'y avoir recours.

- A l'égard des Cardinaux que le Pape P ij nomme aux Legations d'Avignon, de Bologne, de Ferrare & d'Urbin, comme ils n'ont point la qualité de Legat à Latere, ils reçoivent leur mission & leur caractère sans cérémonie. Ils sortent de Rome, & y retournent au bout de trois ans, s'ils ne sont pas continués dans leurs postes à peu près comme de simples Cardinaux.

## CHAPITRE XXXIX.

## Du deiiil des Cardinaux.

Orsque les Cardinaux sont obligés de porter le deüil à l'occasion de la mort de quelqu'un de leurs plus proches parens, comme pere, mere, freres & sœurs, ils peuvent le faire pendant une année entrere, en portant des habits violets dont les paremens, les boutonnieres, les boutons & les arrieres-points soient de soye violette, & non rouge comme ils ont coûtume de faire quand ils sont obligés de porter le violet. Ils portent aux Consistoires & autres lieux la chappe de serge violette, quand les autres Cardinaux la portent de camelot violet ondé. Mais quand les autres Cardi-

naux la portent rouge, ils doivent aussi la porter de même couleur. Ce qui leur est permis, c'est que dans les cava cades ils peuvent être dans l'habit de deuil, tel que nous venons de le marquer cidessus.

Voici les jours ausquels ils doivent prendre non-seulement la chappe rouge, mais tout le reste des habits nonobstant leur deuil, les trois Fêtes de Noël, les trois Fêres de Pâques, les trois Fêres' de la Pentecôte, la Fête du S. Sacrement, celles de la Circoncision, S. Pierre & S. Paul, de l'Assomption de Notre-Dame, de tous les Saints, & de l'Annive: saire de la création, & du couronnement du Pape. Ils doivent encore porter des habits de couleur de rose seche, le troisiéme Dimanche de l'Avent, & le quatrième de Carême, & être vêtus de rouge le jour de l'Annonciation quoique ce soit dans le Carême.

La couleur noire leur est défendué en public pour quelque deiiil que ce soit. Il ne leur est pas permis de faire drapper de noir leurs carosses, mais seulement de violet, & si quelqu'un le sait, ce n'est pas une regle à suivre, parce qu'il a mal' fair.

Il peut à la verité porter dans son Palais une simare, ou espece de robe de chambre noire de deiiil. C'est-à-dire, qui ne soit point doublée de rouge, ou de violet, & qui n'ait rien que de noir, mais il ne doit point paroître en cet état de-

vant les étrangers.

Dans les occasions d'un grand detiil, les autres Cardinaux ne manquent pas de lui aller faire leurs complimens de condoleance. Il doit les recevoir en soutane & mozette violette dans la chambie dont il ne doit point sortir, ni pour aller au-devant d'eux, ni pour les reconduire, de la même maniere qu'en usent les Cardinaux nouveaux avant qu'ils ayent reçût le chapeau.

Les Cardinaux qui font ces sortes de visites, les doivent faire en soutane, mozette, & le tout violet; & le Cardinal qui areçû les visites de ses Confreres, & des Ambassadeurs, les leur doit rendre dans le même habit qu'ils la lui ont

faite.

C'est la coûtume que dans ces occasions, les Cardinaux habilient à leurs dépens tous leurs domessiques de pied en cap. On se sert ordinairement pour le deuil d'un drap, ou plûtôt d'une revêche cottonnée. On prend pour les Centilshommes de celle de Florence, & de celle de Fabriano, ou de Fossebrone pour les autres. Sur quoi il faut remarquer que les Cardinaux neveux qui demeurent dans le Palais, ne peuvent jamais porter le deiiil pendant que le Pape leur oncle est vivant. Le Pape à plus forte raison ne le porte jamais, il n'en a pas la moindre marque. Nous avons dit ci-devant qu'il ne change jamais la couleur de ses habits, que depuis le Samedy Saint, jusqu'au Samedy avant le Dimanche de Quasirodo, qu'il porte un camail blanc au lieu du rouge qu'il porte tout le reste de l'année

Mon Auteur rapporte qu'il arriva de son tems, que le Comte de Medola François Aldobrandini neveu de Clement VIII. mourut en Hongrie, où il étoit Capitaine General des troupes de l'Eglise. Les deux Cardinaux Aldobrandini aussi neveux du Pape cousins du défunt, ne prirent point le deiiil, c'est-à-dire, qu'ils ne changerent point la couleur de leurs habits. Ils les porterent toûjours rouges, ou violets selon le tems, mais au lieu d'en porter de soye, ou de camelot, ils n'en porterent que de serge avec les paremens, & boutonnieres rouges à l'ordinaire.

Leurs carosses pendant ce tems étoient de velours noir, avec des agrémens, noirs. Leurs Gentilshommes, Cameriers & Valets de Chambre furent habillés de

P iiij

142 VOYAGES ferge de Milan, & les Palfreniers d'uni

drap fin, & les Serviteurs des Gentilshommes, & tout le reste des domestiques d'un drap plus gros, mais qui n'étoit point cotonné, ce qui est la marque par-

ticuliere du deüil.

Lorsqu'un Cardinal vient à Rome recevoir le chapeau, s'il se trouve en deüil dans ce tems-là, il en doit quitter lui & ses gens toutes les marques, & porter les habits marqués dans le cérémonial, & ne prendre le deüil qu'après les cérémonies de la reception du chapeau, les visites du Sacré College, & qu'il ait eu la bouche sermée, & ouverte selon la coûtume.

# CHAPITRE XL.

# Difference des habits dont les Cardinaux se servent.

Es couleurs ordinaires des Cardinaux sont le rouge, ou le violet. Il n'y à que le troisséme Dimanche de l'Avent, & le quatrième de Carême qu'ils sont obligés de porter la soutane, le mantelet, la mozette & le chapeau de couleur de rose seche, l'Avent & le Carême sont des tems de pénitence, pendant lesquels ils ne peuvent pas porter le

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. rouge. Ces deux Dimanches sont aussi regardés comme des jours de joye. Le premier, parce que la Messe commence par ces mots: Gaudete in Domino; & le second, parce qu'on y fait la cérémonie de benir la rose d'or. On a crû que pour accommoder toutes choses, il falloit prendre une couleur qui tînt le milieu entre la joye & la tristesse, & on a pris la couleur de rose seche, entre le rouge & le violet, je ne sçai si on a rencontré bien juste; ce qu'il y a de vrai, c'est que cette couleur est des plus désagreables, ces trois couleurs sont les seules dont les Cardinaux Seculiers se servent; pour les Reguliers ils ne changent point la couleur deshabits Religieux qu'ils portoientavant d'être tiré; du Cloître. Ils n'en changent: que la forme, & l'étoffe qui est plus fine.

Les habits des Cardinaux sont pour l'ordinaire d'étosse de soye, on unie, our à sleurs, ou d'une sorte d'étosse de lainer sime, & legere qu'on appelle sergette, ou de camelot uni, ou à ondes; leur sou-tane, mantelet & mozette, peuvent être de ces étosses; mais ils ne peuvent porter de soutane de velours, ou de satin, ni des mantelet & de mozette de drap. Il est vrai qu'ils peuvent se servir de mozette de drap de même espece que la soutane

quand ils donnent Audiance dans leur Palais, pourvû qu'elle soit de la couleur de

jour.

Lorsque les Cardinaux sont habillés. de violet, ils doivent aussi porter leurs. chapeaux violets avec le cordon, & lebord d'or, & de soye violette; mais quand ils sont en deuil, ils ne doivent point porter d'or; quant aux chapeaux violets, ils ne sont autorisés que par la coûtume. sans qu'on trouve que cela leur ait été ordonné, ou permis par aucun Souverain. Pontife, comme on voit que le chapeau. rouge leur fut donné par Innocent IV. dont le cordon & le bord ne doivent jamais être d'or pur, mais d'or & de soye, n'y ayant que le Pape seul qui puisse porter la garniture du chapeau d'or pur-

Ils doivent encore s'abstenir de porterla soutane de soye pendant tont l'Avent, & depuis le Dimanche de la Septuagesime jusqu'à Pâques, tous les Vendredis, les Vigiles, les Quatre-Tems, le jour des: Morts, & toutes les fois qu'ils affistent à des Anniversaires, ou Services pour les. défunts, parce que ces jours sont des jours de pénitences, ausquels ils doivent

Erre vêtus de violet.

On excepte pourtant de cette regle generale les Quatre-Tems de la Pentecore, les Fêres doubles, les Vendredis que

D'ESPAGNI ET D'ITALIE. 345

fe rencontrent entre l'Avent & le Carême, la Fête de l'Annonciation, quand on la celebre en Carême, la veille de Noël, l'octave de l'Epiphanie, tous les jours depuis Pâques jusqu'à la Trinité, l'octave du S. Sacrement, celle des Apôtres S. Pierre & S. Paul, de l'Assomption, & de tous les Saints, il n'y a dans les autres octaves que les jours de l'octave excepté. On verra les autres jours dans le Calendrier ordinaire de S. Pierre de Rome.

Les Cardinaux residens à leurs Eglises. Cathedrales, doivent porter la chappe: rouge quands ils assistent aux Offices divins, aux processions solemnelles, & autres cérémonies extraordinaires, excepté

les tems marqués ci-devant.

Iln'y a que les Cardinaux Legats à Laterre; sur tout quand ils sont envoyés hors de l'Italie, qui puissent se fervir d'habits; rouges quand ils le jugent à propos, sans, avoir égard aux regles ci-dessus.

Une Fête double qui arrive dans less Quatre-Tems, ne change point la regleétablie pour le rems du jeune, parce qu'el-

le n'interrompt point le jeune.

Les Jubilés en quelque tems qu'ils viennent, se celebrent toûjours comme les jeunes, & les Cardinaux y doiveat paroître en habit violet dedans & de hors de heurs Palais. Ce qui se doit entrodes

P vj

de la premiere semaine, quand même les Cardinal n'auroit pû jeûner certe premiere semaine, on doit supposer qu'il l'afait, & son jeûne quoique remis à la seconde semaine, ne l'oblige pas à porterl'habit violet.

Ils doivent aussi porter l'habit violer, lors qu'aux années Saintes ils visitent les quatre Basiliques de la Ville. Les Papes Gregoire XIII. & Clement VIII. leur en donnerent l'exemple en 1575. & 1600. & ceux qui sont venus depuis les ont imités.

Lorsque le Pape se trouve à une cavalcade solemnelle, comme celle du jour
de l'Annonciation, les Cardinaux le suivent deux à deux avec leurs chappes rouges, mais quand la cavalcade n'est pas solemnelle, ils auront leurs mantelets, &
leurs mozettes sur leurs rochets de la
couleur du jour & du tems, & suivront
le Pape avec leurs chapeaux ordinaires,
& non pontificaux. Le chapeau ordinaires'appelle le chapeau du mantelet.

Quand les Cardinaux vont en cavalcade, soit pour conduire ou recevoir un Legat à Latere, ou un nouveau Cardinal qui arrive à Rome, ou un Roy, ouune Reine, ils portent la chappe vie-

lette.

S'il pleuvoir, au lieu de chappes ils

D'ESPAGNE ET D'ITALTE. 347. Enettront de grands manteaux sur la mozette. Ils doivent être de la couleur du

jour, aussi bien que les ornemens de leurs: mules & de leurs valises. Ils ne porteront point leurs chapeaux pontificaux, mais d'autres destinés pour la pluye avec:

des cordons & des houpes.

Plusieurs Cardinaux assistans à une Messe solemnelle dans le titre d'un d'entr'eux, qui est present, il peut se servir de la chappe rouge, quoique les autres soient en chappes violettes; il est pourtent rare qu'ils le fassent. Il y a plus de politesse à ne pas se distinguer de ses Confieres, il doit même prendre le dernier rang, ne pas donner la benediction aux: Ministres de l'autel, & encore moins donner la benediction folemnelle. S'il celebre lui-même, il donnera les benedictions, mais il sera obligé de les aller récevoir à la porte de l'Eglise, de les conduire à leurs places, & de les reconduire à la fin du service jusqu'où il les: a reçûs.

Copendant si on tenoir une Chapelle-Pontificale, comme à la Minerve le jour de l'Annonciation, & à Sainte Sabine le jour des Cendres où le Pape a coûtume d'assister, & qu'il ne s'y trouvât pas, le Cardinal Titulaire de ces Eglises n'y auma autre rang que celui de la promotion.

348

au Cardinalat, & y assistera dans le meme habit que les autres, parce qu'à cause de la presence supposée du Pape dans ces

Eglises, il n'y a plus aucun droit.

Les Cardinaux Archiprêtres des trois Eglises Parriarcales. Scavoir, S. Jean de Latran, S. Pierre & Sainte Marie Majeure, ont par privileges & par coûtumes: les mêmes droits, dont les autres Cardinaux Titulaires jouissent dans leurs Eglises. Mais ce privilege ne s'étend ni aux Commendataires, ni aux Protecteurs.

On a dé a remarqué que les Cardinaux Religieux ne changent jamais la couleur de leurs habits, ni de leurs chappes qui sont toûjours de la couleur qu'étoient leurs habits reguliers, excepté le chapeau, le bonnet, & la calotte qu'ils portent rouge par un privilege que leurdonna le Pape Gregoire XIV. Il est vrai: qu'ils ne portent pas de rochet, mais à la place du rochet ils mettent un surplis quandils se revêtent des ornemens facrés. Le Vendredi Saint ils n'ont que: des chappes de laine, au lieu de chappes de camelot à ondes que les autres. portent.

Lorsque les Cardinaux sont hors de Rome, ils ne doivent pas se servir du mantelet pour les raisons rapportées eidevant, ils doivent avoir la mozere sur TE PAGNE ET D'ITALIE. 349.
The rochet de la couleur du jour. Ils peuvent pourtant se servir de mozette de drap semblable à la soutane, pourvû qu'elle ne soit pas de velours ou de satin, parce qu'il n'y a que le Pape seul qui puisse avoir des mozettes de ces étosses.

Ils ne peuvent aussi sortir de Rome fans une permission expresse de Sa Sainteté, comme il est marqué dans une decision de la Rote. Dec. 86. num. 2. part. 2. en ces termès. Cardinales tenentur residere in Urbe, sub pana privationis indultorum, niss cum licentia Papa expressabsent, vel in Ecclesia resideant.

### CHAPITRE XLL

Ordre que l'on garde à Rome pour la preséance entre les Ecclesiastiques.

mier rang après les Cardinaux.

Après lui sont l'Auditeur de la Chambre, le Tresorier general, les Patriarches, dont le premier est celui de Constantinople. Le second celui d'Alexandrie. Le troisième celui d'Antioche. Le quatrième celui de Jerusalem. Après ces quatre anciens il y en a trois modernes, qui sont canad Aquilée, de Venise, & des Indes.

Après eux les Archevêques & les Eveques qui prennent entre eux le rang de de leur Ordination. Les Prelats suivent le même ordre, mais quant aux quatre premiers Patriarches, ils gardent le rang de leurs Dioceses, tel que nous l'avons marqué ci-dessus; de sorte que celui qui est ordonné aujourd'hui Patriarche de Constantinople precedera aussi-tôt les autres Patriarches quoi qu'ordonné depuis dix ans.

Les Protonotaires participans suivent immediatement les Evêques. Ensuite les Auditeurs de Rote, puis les Clercs de Chambre, les Referendaires, les Protonotaires non participans. sur quoi il faut remarquer qu'un Protonotaire fait par le Pape precedera dès le même jour un Protonotaire fait par un Cardinal Legat depuis dix ans. Ces Protonotaires étant hors de Rome, peuvent porter l'habit violet de Prelat avec le rochet, mais dans Rome ils ne peuvent porter que l'habit noir de Prélat, & sans rocher.

Le Pape crée des Protonotaires de deux manieres; par Bulle, ou par Bref secret. Il en coute pour l'expedition de la Bulle, ou autres frais deux cens écus. Romains à ceux qui sont faits de certe saçon. Il n'en coute rien à ceux à qui se

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 352
Pape accorde cette grace par un Bref
fecret.

Tous les Prelats qui portent le rochet precedent tous ceux qui ne le portent pas, & même les Ambassadeurs de Malthe, de Bologne & de Ferrare, les Auditeurs de Roté, les Clercs de Chambre les precedent aussi. Le Maître de Chambre précede tous les Prélats, & les Generaux des Ordres Religieux précedent les Referendaires. L'Ambassadeur de l'Empereur précede le Senateur de Rome, & ce Senateur prétend la préséance sur les autres Ambassadeurs des têtes couronnées, & le Gouverneur de Rome a les mêmes prétentions, parce qu'il prétend être la première personne après les Cardinaux.



## CHAPITRE XLII.

Da rang que l'on donne aux Rois, tiré du seremonial du Pape Jules II. publié à Rome en 1504.

lui est le Roi des Romains, & après celui-ci, les Rois de France, d'Espague, d'Arragon, de Portugal, d'Angleterre, de Sicile, de Hongrie, de Chypre, de Bohéme, de Pologne, &c.

# CHAPITRE XLIII.

De l'origine des Cardinaux.

E nom de Cardinal ne fignifie qu'un Prêtre principal d'une Eglise; car comme les quatre parties opposées du Ciel se nomment les parties principales & les vents qui en sortent, les vents cardinaux; de même dans les Eglises où il y avoit plusieurs Prêtres & plusieurs Clercs, celui qui étoit à la tête de tous, & qui ne reconnoissoit pour Superieur que le seul Evêque, se nomma Prêtre

D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

principal, ou premier Prêtre, ou Prêtre
Cardinal.

On voit que ce nom & ce titre furent mis en usage du tems du Pape Higinus vers l'an 150 de Jesus-Christ auquel tems on établit plusieurs Prêtres dans chaque titre ou paro sse, dont les sonctions & les degrés surent distingués. Il fallut donc après avoir distingué les choses trouves des noms pour les signifier.

Cependant on convient qu'on ne commença à se servir du terme de Cardinal qu'au commencement du quatriéme sieele, sous le Pontificat de Saint Sylvestre. On le recüeille des actes du Concile te-

nu à Rome sous ce saint Pape.

Le nom de Cardinal est aujourd'hui commun aux troisOrdres des Cardinaux, fçavoir les Diacres, les Prêtres, & les Evêques. Il ne sut d'abord donné qu'aux premiers Prêtres de chaque titre ou Pasoisse, dont une des principales sonctions étoit de donner le Baptême aux Cathecumenes, & la Sepulture aux Fideles. Les autres Prêtres du même titre me pouvoient s'immiscer dans ces deux sonctions, comme on le voit dans la vie du Pape Marcel écrite par Anastase le Bibliothecaire. Tous les autres Prêtres étoient égaux dans le pouvoir de procher & d'administrer les Sacremens, excepté-

le Baptême, & d'assister le Pape dans ses fonctions, & d'être ses Legats, qu nd il étoit obligé d'en envoyer aux autres Eglises. Telle étoit leur situation & leur prérogative avant que l'Empereur Constantin eût donné la paix à l'Eglise.

Depuis Constantin les Prêtres Cardinaux commencerent de se mettre en possession de quelque autorité sur les autres Prêtres qui n'étoient pas Cardinaux, ausquels ils abandonnerent peu à peu le soin de donner la Sepulture & le Baprême; mais ils se maintinrent dans la possession d'assister seuls les Papes dans ses sonctions, d'être choiss pour ses Legats, & d'avoir la jurisdiction sur les Prêtres & sur les Clores qui étoient attachés à leurs paroisses.

Cette discipline ne reçût aucun changement considerable pendant plus de six cens ans, & jusqu'au tems de Gregoire VII. vers la fin du onziéme siecle. Alors l'Empereur, le Clergé de Rome, & le peuple ayant été exclus du droit de concourir à l'élection du Pape, & les Cardinaux se l'étant attribués à eux seuls, ils abandonnerent à leurs Prêtres le soin des Paroisses, & ne s'occuperent plus que de ce qui regardoit le Gouvernement de l'Eglise en general, & le soutien de leurs dignités; mais comme les mo-

diques revenus de leurs titres n'étolent pas suffisans pour la soutenir, ils commencerent à prendre à titre de commende des Benefices simples, & même des Canonicats, des Archipresbiterez & autres semblables.

Ils crurent dans la suite que la dignité de Cardinal étoit incompatible avec celle d'Evêque qu'ils regardoient comme inferieure à la premiere, de sorte que ceux qui avoient des raisons d'accepter des, Evêchés demanderent en grace au Pape & à tous leurs conferres de pouvoir conserver le nom & la dignité de Cardinal, en abandonnant le titre de Prêtre dont ils étoient pourvûs, & d'être appellés Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, sans titre, ou simplement Cardinaux dans l'Eglise de Dieu.

Cela dura jusqu'au tems d'Alexandre III. vers l'an 1160. que ces efficurs voyant que la dignité du Cardinalat leur étoit très-importante, & même necessaire pour pouvoir être élevés au Souverain Pontificat, ou pour avoir droit de suffrage dans l'élection, ils jugerent à propos de retenir leurs titres avec les Evêchés dont ils étoient pourvûs, & à se dire Evêque d'une telle Ville, & Cardinal d'un tel titre. Ils avoient pourtant encore cette délicatesse de croire qu'ils dérogeoient

alors ils resenoient l'un & l'autre.

Dans la suite les Evêques ne crurent pas s'abaisser en recherchant avec empressement le Cardinalat; on trouve pourtant qu'il y avoit de l'inconvenient à faire des Cardinaux qui ne fussent pas Prêtres, au lieu qu'il n'y en avoit point de faire des Cardinaux Evêques. Cela commença sous le Pape Boniface VIII. au commencement

du quatorziéme siecle.

Le Saint Siege ayant été transferé à Avignon, la Cour du Pape changea de face, & tous les anciens usages furens renversés, & l'on fit indifferemment les Cardinaux Evêques, Prêtres, Diacres; on leur donna en commende des Evêchés & des Abbayes & même plus d'une à la fois; & ce fut de là que les simples Cardinaux usurperent la préséance sur les Evêques, parce qu'ils étoient pourvûs d'Evêchés comme eux; il avoient de plus la dignité de Cardinal de l'Eglise de Rome. Cette préseance des Cardinaux simples commença absolument à Avignon.

# CHAPITRE XLIV.

### Des Cardinaux Diacres.

L n'y avoit anciennement que sept Cardinaux Diacres à l'imitation des sept Diacres établis par les Apôtres. Le premier s'appelloit le Cardinal Archidiacre. Ce nombre répondoit à celui des sept Cardinaux Prêtres qui étoient dans les titres ou Paroisses, les Superieurs des autres Prêtres & du Clergé: cela se voit dans le Synode de Saint Sylvestre.

Ces Diacres étoient chargés des revenus de toutes les Eglises, & des aumônes des Fidéles; ils avoient soin de les distribuer aux Prêtres & aux Cardinaux Prêtres, & même au Pape; & cet ordre subsista jusqu'au tems de l'Empereur Constantin. Il y a pourtant des Ecrivains qui disent, que les Diacres avoient sous eux des Officiers appellés Soudiacres, qui étoient chargés de saire les recettes des revenus, & les Diacres en étoient les dépositaires & les distributeurs, comme il étoit ordonné.

Constantin ayant donné la paix à l'E-glise, ces sept Diacres ne surent plus suf-

filans pour remplir les fonctions du Ministere qu'on leur avoit imposé; de sorte que l'on sut obligé de mettre des Diacres dans tous les titres ou Paroisses, où il yavoit des Prêtres & des Cardinaux Prêtres, asin qu'ils eussent soin chacun dans son quartier des revenus du Pape, c'estadrie, de l'Eglise Romaine, & ces Ministres surent appellés Cardinaux Diacres. Cela dura jusqu'au tems de Sylvestre II. vers la fin du dixième siecle.

Les Cardinaux Diacres se lasserent à la fin du soin de la recette & de la distribution des revenus de l'Eglise, sur tout depuis qu'on avoit établi des Officiers subalternes pour cela, il n'y eut que l'Archidiacre qui eut toujours ce soin; les autres se contentoient de chanter l'Evangile quand le Pape celebroit Pontificalement. On fut ensuite obligé d'augmenter le nombre des Cardinaux des quartiers au-delà de sept, qui étoit alors celui des quartiers de Rome; & c'étoit au Cardinal Diacre à chanter l'Evangile quand le Pape faisoit la Station, & qu'il alloit chanter la Messe dans l'Eglise qui lui étoit assignée. On les appelloit alors les Cardinaux du premier, du second quartier, & ainsi de suite; & les quarre autres se nommoient les Cardinaux du Palais, parce qu'ils chantoient chacun à leur

d'Espagne et d'Italie. 305 leur tour l'Evangile devant le Pape, lorsqu'il celebroit à Saint Jean de Latran.

Ces Diacres avoient des demeures contigues aux Eglises ausquelles ils étoient attachés, sans avoir charge d'ames. Ils prirent ensuite le nom de leurs Eglises, au lieu de celui de leurs quartiers, & on commença à dire par exemple; Pierre Cardinal Diacre de Saint Adrien, au lieu de dire Pierre Cardinal d'un tel quartier.

La grandeur des Cardinaux Diacres s'augmenta à proportion de celle des Cardinaux Prêtres, parce qu'ils avoient sous le titre de Cardinal, & le même droit de suffrage dans l'élection du

Pape.

## CHAPITRE XLV.

# Des Cardinaux Evêques.

I L faut faire ici trois remarques considerables, la premiere que la translation d'un sujet d'un Evêché à un autre Evêché a été regardée pendant près de cinq cens ans comme si fort hors d'usage, que jusqu'à ce tems-là on n'avoit jamais élû Pape ou Evêque de Rome, un hom-

Digitized by Google

me, qui fût déja pourvû d'un Evêché; a falloit qu'il fût Prêtre ou Diacre de l'Eglise Romaine. Peut-être que les Cardinaux Prêtres ou Diacres avoient établicet usage, afin que le Souverain Pontificat ne sortit point de leur College. Le premier qui sut élû Evêque de Rome étant Evêque de Porto, sut Formose en 890. Cette élection causa de grands troubles; il y eut un Schisme, comme on le

peut voir dans Platine.

La seconde remarque, est qu'une Ville Episcopale étant prise ou détruite par les ennemis, & l'Evêque en étant chassé, si on pourvoit l'Evêque détrôné de quelqu'autreEglise, ce ne sera qu'à condition de recourner asa premiere Eglise dès qu'onl'aura pû retirer des mains des ennemis; &d'êtretoûjours nommésEvêque de sa premiere Eglise, quoique ruinée ou possedée par les ennemis, y ajoûtant le nom de la seconde Eglise avec la qualité de Prêtre ou d'Evêque quoiqu'il fût Cardinal. Par exemple si on supposoit que l'Eglise de Fondi fût prise & possedée par les Turcs, & que le Cardinal qui en étoit Evêque sût nommé à l'Evêché de Terracine, on diroit Pierre Evêque de Fondi & Prêtre Cardinal de Terracine. On voit dans Saint Gregoire quatre ou cinq de ces exemples.

D'ESPAGNE ET D'IVALIE.

La troisième remarque est, qu'il y a roujours en sept Evêques employés pour la consecration du Pape. Ces Evêques étoient ceux d'Albano, d'Ostie, de Sainte Rusine, de Porto, de Tusculum ou Frascati, de Palestrine, & de Sabine. Ces sept Evêques n'avoient anciennement aucun sustrage dans l'élection des Papes, ils n'avoient que le droit de le consacrer.

Mais dans le tems d'Alexandre III. vers l'an 1189, ils furent admis à donner leurs suffrages pour l'élection du Pape, & alors ils commencerent à être appellés Cardinaux Evêques, comme il y avoit des Cardinaux Prêtres & des Cardinaux Diacres, qui avoient droit de suffrages à l'élection du Pape. Avant ce tems on me trouve point que personne ait été appellé Cardinal Evêque.



### CHAPITRE XLVL

#### Des Titres des Cardinaux.

Es titres des Cardinaux Prêtres étoient fixés au nombre de vingthuit, comme ceux des Cardinaux Diacres à celui de dix-huit, & celui des Evê-

ques à sept.

On prétendoit montrer par le nombre de vingt-huit Prêtres la prééminence de l'Eglise Romaine sur toutes les autres Eglises, parce qu'en toutes les Eglises qui étoient dans Rome, il y en avoit cinq principales; sçavoir Saint Jean de Latran qui étoit le Patriarche d'Occident & l'Eglise particuliere du Pape, Saint Pierre affectée au Patriarche de Constantinople, Saint Paul à celui d'Alexandrie, Sainte Marie Majeure à celui d'Antioche, & Saint Laurent hors les murs à celui de Jerusalem.

Comme l'Eglise de Latran étoit la principale, on députa sept Evêques pour y faire le Service chacun à leur tour; mais il n'y eut que sept Prêtres Cardinaux pour désservir chacune des sept autres, parce qu'elles étoient inserieure en dignité à celle de Latran; cet ordre dura jusqu'au

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 363 tems d'Innocent II., c'est-à-dire jusques vers l'an 1130.

Avant ce Pape on ne créoit pas les Cardinaux plusieurs à la fois, comme on a fait depuis, on les créoit l'un après l'autre, à mesure qu'ils venoient à mouris.

Environ quatre censans après Innocent II. on crût s'apercevoir que le nombre des Cardinaux étoit trop grand, & pour le diminuer on n'en créa pas à mesure qu'il en mouroit quelqu'un, mais on donnoit leurs titres en commande à ceux qui restoient, & cependant ils laissoient. Pintendance de affaires du Sacré College à l'Archiprêtre, ou premier Prêtre Cardinal.

A la fin les Papes voulurent bien ne se pas fouvenir que le nombre des Cardinaux avoit été fixé par la coûtume à cinquante-trois, & comme il se trouva beaucoup diminué pendant le Pontificat de Leon X. non seulement il en créa assés pour le rendre complet, mais il en sit qu'on pouvoit appeller surnumeraires; il su imité en cela par Paul III. & par Pie IV. & comme les 28. titres des Catdinaux Prêtres ne sussicient pas, Leon en sit treize nouveaux; Jules III. en sit trois, & Paul IV. un: sur quoi il faut remarquer que le nombre des Cardinaux ne passa jamais cinquante-trois avant Leon X.

C'étoit une coûtume très-ancienne que les Cardinaux ne changeroient jamais leurs titres. Si un Cardinal étoit Diacre il ne pouvoit se faire Prêtre qu'en laissant: La Diaconie, & alors il se qualificit Cardinal Prêtre, & ainsi des autres.

Ce fut le Schisme arrivé au Concile de Pife qui donna occasion à ces options & aux changemens des titres, parce que les Cardinaux des deux Obediences ayant été reconnus des deux partis, afin qu'il n'y eût plus qu'un seul Sacré College & plusieurs de ces Cardinaux s'étant trouvés pour vûs des mêmes titres, ils furent obligés d'opter ou d'entrer en possession, de ceux qui venoient à vacquer par la mort de ceux qui les possedoient.

C'étoit encore une coûtume des plus, anciennes, & qui a duré jusqu'au Pontificat de Sixte IV. vers la fin du quinziéme siecle, que les Cardinaux Diacres n'eussent point de titre à charge d'ames, ni les Cardinaux Prêtres un titre de Diaconie, parce que cela paroissoit tout-àfait opposé à l'état des uns & des au-- tres.

Cet abus a été porté si loin que Sixte-IV. donnoit indifferemment les Diaconies aux Prêtres, & les titres à charge d'ames. aux Diacres. Sur quoi il faut remerquer que le Cardinal Diacre, qui est pourvû. D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

d'un titre à charge d'ames, comme étoir le Cardinal de Montalte, qui avoir celui de Saint Laurent in Damaso, ne doir point se qualifier Cardinal Diacre de S. Laurent in Damaso, parce que ce titre n'est point une Diaconie, ni un Prêtre Cardinal qui a une Diaconie, ne se doir pas non plus qualifier Cardinal Diacre, parce que ce titre ne convient pas à som état.

### CHAPITRE XLVII.

## De l'habit des Cardinaux.

Vant le Pontificat d'Innocent IV. les Cardinaux étoient pour l'ordinaire vêtus comme les Prêtres, & cet habit ne differoit pas de celui des Moines. Ce Pape leur donna le chapeau rouge. Boniface VIII. leur donna l'habit rouge, & le violet, & en détermina la forme comme on le voit aujourd'hui. Paul II. leur donna la mître de foye, la calotte rouge, les housses de drap rouge pour leurs mules & les étriers dorés. Ensin Gregoire XIV. donna la calotte rouge aux Cardinaux Reguliers, avec des habits de la couleur de la Religion qu'ils prosessione avant d'être élevés au Cara

166

dinalat, mais d'une étoffe plus fine, & d'une forme approchante de celle des autres Cardinaux, avec cette d'fference neanmoins qu'ils ne portent jamais de rochet, & que leurs soutanes ne sont point de drap; lorsqu'ils prennent les ornemens sacrés, au lieu d'un rochet, ils mettent un surplis à manches larges, dessus lequel ils mettent les ornemens sacrés. Les Cardinaux qui ne sont pas Reguliers. mettent l'amit sur le rochet qu'ils portent ordinairement, & ensuite les ornemens; les Reguliers le mettent sur le surplis; & le Vendredy Saint ils doivent porter la cappe de serge & non de came-lot, mais sans changer la couleur de leur Ordre.

La tonsure ou couronne est la marque qui distingue les Cleres des Laïques, le manipule est la marque de Sous-Diacres, l'étole en bandouliere, ou de travers, est celle des Diacres; la chasuble celle des Prêtres, & la mître celle des Evêques; le Pallium est la marque des Archevêques, des Primats, des Patriarches, la thiare environnée d'une seule couronne distingue le Pape de tous les autres; & telles étoient les thiares des Papes avant qu'ils transportassent le S. Siege à Avignon. Ce n'est que depuis leur retour qu'ils ont ornés leurs thiares de trois couronnes.

### CHAPITRE XLVIII.

### De la création des Cardinaux.

E Pape crée les Cardinaux en deux: manieres; la premiere est, que quand le sujet qu'il veut élever à cette éminente: dignité est à Rome, le Cardinal neveu, s'il y en a un, ou le Cardinal Secretaire: d'Etat residant au Palais Apostolique, au soin de l'en faire avertir le soir précedent , afin qu'il ne manque pas de se trouver au Palais le lendemain matin a

l'heure qui lui est marquée.

Ce jour le Pape tient Consistoire, &: après l'extraomnes, Sa Sainteté declare: celui ou ceux qu'elle veut élever à la dignité du Cardinalat; elle fait leur éloge: en peu de mots, & pour la forme elle demande l'avis des Cardinaux en ces termes : Quid vobis videtur ; elle fait enfuite appeller le sujet, qui étant conduit: à ses pieds, & les ayant baisé, le Pape: lui met le bonnet rouge sur la tête, en luit disant : Effo Cardinalis. Il accompagne cette action d'un signe de Croix, & aussitôt le Cardinal nouveau se découvre, & baile les pieds du Pape pour lui témoigner son respect, & sa reconnoissance-

368

La seconde maniere est, que le sujest n'est point appellé au Consistoire où le Pape déclare la résolution. Le Pape ayant fait à l'ordinaire l'éloge abregé de celui ou de ceux qu'il veut élever, & ayant; dit le quid vobis videtur, donne la liste des noms des nouveaux Cardinaux au Cardinal neveu, ou au Cardinal Secretaire d'Etat. Leur rang est celui qu'ils. ont sur la feuille. Le Consistoire étant sini, le Cardinal neveu envoye son Maî--tre de Chambre, avec son propre carosse chercher le sujet, ou les sujets qui ont été nommés. On le conduit dans une des chambres de l'appartement de son Eminence, & on lui fait la tonsure, ou la couronne à la Cardinale, c'est-à-dire, bien plus grande que les Prêtres & les. Evêques ne la portent en Italie; après quoi on le revêt des habits de Cardinal de couleur violette. Ses habits de Prélat appartiennent aux Valets de Chambre du Cardinal neveu, & le nouveau Cardinal donne vingt-cinq écus d'or au Barbier du Cardinal qui lui a fait la couronne. Le Cardinal neveu donne à dîner aux nouveaux Cardinaux, après quoi il les conduit l'un après l'autre aux pieds du Pape, qui leur dit en leur mettant leur bonnetfur la tète : Esto Cardinalis, ce qu'il accompagne d'un signe de Croix: Les nouz-

DESPAGNE ET D'ITALIE veaux Cardinaux font leurs remerciemens au Pape, lui baisent les pieds, & puis vont visiter les parens du Pape, tant hommes que femmes, & se retirent dans: leur Palais, d'où ils ne sortent point qu'ils n'ayent reçû le chapeau en cérémonie dans le Consistoire suivant, étant cependant toûjours vêtus de violet, quoique ce soit dans un tems qu'ils devroient être vêtus d'autre couleur. Ils peuvent pendant ce tems recevoir les visites de: ceux qui viennent les feliciter de leuer promotion, étant en soutane & en mozette; mais ils ne reconduisent personne,. pas même les Cardinaux qui les viennentz voir, que jusqu'à la porte de la chambre: où ils ont reçû la visite.

La regle ancienne & qu'on devroitencore observer, étoit que les anciens Cardinaux ne rendroient point visite aux nouveaux avant qu'ils eussent reçû le chapeaux dans un Consistoire public. Ceux mênmes qui se croyoient dispensés de certeregle, à cause qu'ils étoient parens dessa nouveaux, ne venoient que de nuit, & C

faisoient ensorte de n'être pas vûs...



Q vji

### CHAPITRE XLIX.

De ceux qui sont faits Cardinaux, n'étant pas à Romes.

De's qu'un Ecclessastique a reçû laz nouvelle qu'il a été fait Cardinal, ce qui est accompagné d'une calotte rouge, il doit se faire saire la tonsure à laz Cardinale, s'habiller de rouge, ou de violet selon le tems, & signer ses Lettres; comme Cardinal, avant même qu'il ait

reçû le bonner.

C'est un Camerier du Pape, qui porte le bonnet rouge au nouveau Cardinal, avec un Bref du Pape. L'élû paye pour cela cent ducats d'or, & en donne dix autres au Garde-robe du Pape pour le bonnet; lorsqu'il y a un Nonce de S. S. dans le lieu de la residence du nouveau. Cardinal, c'est lui qui fait la cérémonie de lui mettre le bonnet sur la tête, & au défaut de Nonce, c'est l'Archevêque ou Evêque du lieu, qui observe en certe occasion ce qui est marqué dans le cérémonial Romain, où on le pour a voir.

La nouvelle de la promotion est portée par un Courier exprès avec une Letre du Pape, ou du Cardinal neveu. C'este la coûtume de faire un present honnête: au Courier, & de lui payer sa course : Pour le bonnet, c'est un Camerier qui le porte, comme on vient de dire. Le present, qui lui est dû, doir être proportionné à sa qualité, & ne peut être moindrede deux ou trois mille écus.

Cette somme est partagée entre les Cameriers secrets participans, & celui qui a porté le bonnet par égales portions, quand même il ne seroit pas du nombre des participans, bien entendu qu'avant le partage on leve sur la somme les frais du

voyage.

Le nouveau Cardinal qui va à Rome: recevoir le chapeau, doit faire le voyageen habit de voyage, comme le font les Cardinaux qui vont en campagne: Sons habit doit être violet, & son chapeau. doit être noir avec un cordon d'or, & un bord de même matiere mêlé de soyerouge. A son arrivée à Rome, il doit s'arrêter à quelque maison de campagne: voifine de la porte, & envoye donner avis de son arrivée au Cardinal neveu. & lui faire compliment, & pendant cetems-là prendre son habit de Ville, avec le rochet & le chapeau noir marqué ci-defsus. Le Cardinaline veu ne manquera pas; de lui envoyer son carosse de Ville, avec: fon. Maître de Chambre pour le com pli-

menter. Le nouveau Cardinal sera ainsi conduit au Palais, où après avoir fait s'être un peu reposé, il sera conduit par le même Cardinal à l'appartement du Pape, il se mertra à genoux aux pieds du Rape & les baisera, & après qu'il lui aura fait ses remerciemens, il lui presentera le bonnet qu'il lui a envoyé, & le Pape le lui mettra sur la tête à l'accoûtumée. Il prendra ensuite congé de Sa Sainteté, & survra le Cardinal neveu à sons appartement, où il lui fera de nouveau ses: remerciemens de l'honneur qu'il lui a procuré; après quoi il ira rendre visite: aux parens du Pape, comme on l'a remarqué ci-devant.

Il s'est trouvé de nouveaux Cardinaux, qui ont été en droiture descendre au Palais chés le Cardinal neveu, sans avoir pris ni l'habit long, ni le rochet; ceux qui sçavent le cérémonial ne les ont pas approuvés; cette marque d'une trop grande familiarité, n'à jamais été du goût de cette Cour, & quand même on leur auroit offert d'en user ainsi ils ne devroient

pas l'accepter...

Le Cardinal de S. George neveu d'Urbain VIII qui l'aimoit tendrement, & quia l'envoyoit quelquefois chercher à desa tieures peu ordinaires, avec ordre de vemir en tel état qu'il se trouveroit, même en simarre ou robe de chambre, ne l'as jamais voulu faire, & croyoit qu'il y avoit moins d'inconvenient de faire attendre Sa Sainteté quelques momens, que de paroître devant elle autrement que dans l'habit le plus décent. Cet exemple de régularité dans le cérémonial, ne sçauroit jamais être observé trop exactement.

Le nouveau Cardinal s'étant acquittédes visites qu'on vient de marquer, doits se retirer en son Palais, & n'en point sortir jusqu'à ce qu'il ait reçû le chapeau dans un Consistoire public, & observers exactement ce qu'on a marqué ci-devant, touchant les visites qu'il pourra recevoir.

Le jour du Consistoire public étant arrivé, s'il est Archevêque ou Evêque, il doit porter le chapeau Pontifical doublé de verd, s'il n'est que simple Prêtre ou. Prélat, il doit le porter tout poir, êtrehabillé de rouge, si le jour le permet, mais la cappe doit être de camelot violet: à ondes, & ainsi accompagné des autres Cardinaux, il doit aller au Palais en cavalcade solemnelle, & être conduit aux pieds du Pape, qui lui met le chapeau surla tête avec les cérémonies marquées dans; le cérémonial, que les Maîtres des Cérée774. V'o' Y'A' G' E's' monies ont foin de faire observer:

C'est une coûtume presque immemoriale que le Cardinal neveu, ou le Secretaire d'Etat donne à dîner aux nouveaux. Cardinaux le jour qu'ils ont reçû le chapeau. Après le dîner, ils vont rendre visite au Cardinal Doyen, & ensuite à tous les autres Cardinaux sans observer leur rang, & après les Cardinaux, aux. Ambassadeurs des Princes, & aux grands Seigneurs Romains.

Les Cardinaux qui se trouvent à Romelors de leur promotion, reçoivent le bonnet & le chapeau de la main du Pape, mais sans cavalcade; pour tout le reste, on observe le cérémonial marqué ci-de-

vant..

Au premier Consistoire qui suit, le Pape fait la cérémonie de fermer la bouche aux nouveaux Cardinaux, de maniere qu'ils ne peuvent dire leur avis sur aucune matiere. Cette cérémonie prive les nouveaux: Cardinaux de voix active & passive.

Il y a eu depuis l'impression de ce L'ivre une exception à cette regle. Les Papes ont declaré, que s'il arrivoit dans ce tems-là une vacance du S. Siege, ces Cardinaux, quoique avec la bouche fermée, ne laissent pas d'entrer au Conclave, &c. d'y avoir voix active & passive comme les autres.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. C'est dans un second Consistoire, que le Pape fait la cérémonie de leur ouvrir la bouche, c'est-à-dire, de leur donner droit de parler dans les assemblées, & d'avoir voix active & passive. Il leur donne en même-tems leur Titre & leur met au doigt un anneau d'or avec un saphir de peu de valeur, comme une marque du mariage spirituel qu'ils contractent avec leurs Eglises. Après la mort des Cardinaux, leurs heritiers font obligés de donner pour cet anneau cinq cens ducats d'or. Le Pape Gregoire XIII. avoit fait present de cette somme au College des Allemans à Rome; Sixte V. la lui a őtée.

S'il arrive qu'un Cardinal foit nommé une Legation, avant que d'avoir reçuile chapeau des mains du Pape, il ne peut l'exercer avant d'avoir reçuicette marque de sa dignité, & en ce cas le Pape a accoûtumé de le lui envoyer avec un Bref. La Legation étant finie, & le Cardinal venant à Rome, il est obligé de venir recevoir le chapeau avec les cérémonies: marquées ci-devant.

Le chapeau que le Pape a mis sur la tête d'un nouveau Cardinal, lui est porté à son Palais par un Camerier secret, & lui est presenté sur un bassin d'argent doré. Le Cardinal sait un present de trois, quadu Camerier qui a porté le bassin.

Outre ces presens, les nouveaux Cardinaux sont obligés aux dépenses que l'on

va marquer ci-après...

L'Auteur de cette Relation est d'avis, que les Papes obligent les nouveaux Cardinaux à faire chacun une piece d'artillerie de bronze, asin de remedier ainsi aubesoin que l'Etat Ecclesiastique en a. Il avouë pourtant que le Pape Clement VIII. sous le Pontificat duquel il écrivoit, avoit commencé à remedier à ce besoin, en faisant sondre cent pieces de canons de batterie, ou de coulevrines.

Presens que les nouveaux Cardinaux sont obligés de faire après le Consisteire, où ils ent reçû le chapeau.

Tous ces presens sont en ducats de la Chambre, c'est-à-dire, en ducats d'or.

Aux Cameriers secrets du Pape; selon la generosité du nouveau Cardinal.

A la Sacriftie, 25. ducats.

Aux Maîtres des Cérémonies, 100.
Au Secretaire, Clerc & Computiste

du Sacré College, 25 Aux Chantres du Pape, 30

Aux Sous-Cameriers du Pape

	377
Aux Diacres & Sous-Diacres de	la
Chapelle,	4
Aux deux Clercs de la Chapelle	
erette,	6
Aux Palfreniers du Pape,	25.
Au Clerc de la Chapelle,	2
Aux Massiers du Pape,	15
Aux Curseurs du Pape,	IÓ2
Au Portier de la grille de fer ,	6
Au Portier de la chaîne,	4.
Aux Jardiniers des jardins secrets,	3:
A la Fouriere du Pape,	Š:
Aux quatre Balayeurs secrets,	4
Aux Musiciens du Château S. Ange	
Aux Maîtres des Cérémonies pour	
mantelets du Consistoire,	12

Total.

370. Ducats.

#### CHAPITRE L.

Eglises qui sont les Titres des six Cardinaux Evêques.

L n'y a que six Cardinaux Evêques, qui sont ceux d'Ostie, de Porto, d'Albano, de Sabine, de Palestrine & de Frascati.

#### Titres des cinquante Cardinanx Prêtres!

Sainte Marie au-delà du Tybre, Sainte Potentienne, Saint Laurent in Lucina. la Trinité des Monts, Saints Marcel & Pierre, Saint Augustin, Sainte Cecile, Sainte Prisque, Sainte Marie d' Ara Coli, Saint Alexis, Sainte Praxede, Sainte Marie de la Paix, Sainte Marie des Anges aux Thermes, les Saints quatre cou-Fonnés, Saints Jean & Paul, Saint Pierre ès Liens, Sainte Marie sur la Minerve, Sainte Sabine, Sainte Suzanne, Saints Nerée & Achillée, Saint Laurent in Paneperna, Sainte Croix en Jerufalem, Saint Martin des Monts, Sainte Marie du Peuple, Sainte Balbine, Saint Jerôme des Esclavons, Sainte Anastasie, Saint Sixte, Saint Onufre, Saint Sylvestre au Champ de Mars, Sainte Marie in Via, les Saints Apôtres, S. Sauveur du Laurier, Saint Panerace, Saint Matthieu in Merulana, Saint Barthelemy dans l'Isle, Saint Clement, S. Jean devant la porte Latine, Saint Thomas in Farione, Sainte Agnès de la place Navonne, Saint Marcel, Saint Marc, Saint Etienne au Mont-Celius, Sainte Marie de la Transpontine, Saint Blaise de la Nulla, Saint Eustache Saint Pierre in Montorso, Saint Chryson

pone, Saints Quirice & Jovite, & Saint Celle.

#### Titres des Cardinaux Diacres.

Sainte Marie in Via Lata, Saint Eustache, Sainte Agnès, Sainte Marie in Porticu, Saint Ange in Piscaria, Sainte Marie la Neuve, Sainte Marie in Cosmedin, Saint Nicolas in Carcere, Saint George, Sainte Marie in Aguiro, Saint Adrien, Saints Cosme & Damien, Sainte Marie in Dominica, & Saints Vite & Modeste.

#### CHAPITRE LI.

#### De la vacance du S. Siege.

L est tems, dit l'Auteur de cette Relation, de dire quelque chose de la vacance du S. Siege; après avoir rapporté les usages qui s'observent constamment dans cette Cour; voici donc ce que j'y ai vû m'étant trouvé à Rome au service du Cardinal de S. George à la mort du Pape Clement VIII. oncle de ce grand Cardinal & du Cardinal Aldobrandin.

Ce grand Pape après avoir tenu le S. Siege treize ans & un mois, mourut le 3. Mars 1625. fur les cinq heures & trois

quarts de nuit, c'est-à-dire, un peu avant minuit. Le corps fut porté à la salle Royale, & delà à la Chapelle de Sixte, & le lendemain Vendredy il y eut une Congregation generale de tout le Sacré College dans la salle où se tiennent les Consistoires secrets; tous les Cardinaux creatures du défunt, & quelques autres accompagnerent le corps quand on le porta à une heuve de nuit à l'Eglise de S. Pierre; ce fut le Clergé de cette Eglise qui sit cette sonction, & ce surent les Chanoines qui le porterent sur leurs épaules. On leur donna & à tout le Clergé des flambeaux de cire blanche de six livres pesant, & on distribua aux Osticiers de la Chancellerie trois cens écus d'or, le tout aux dépens de la Chambre Apostolique. Le corps fut mis dans la Chapelle Gregorienne, & y demeura trois jours exposéà la veneration du Peuple, qui venoit en foule lui baiser les pieds au travers de la balustrade de fer, dont on l'avoit environné, afin de le préserver de la dévotion indiferete des Peuples, il étoit en même-tems environné de la garde.

Il fut ensuite mis dans la sepulture qu'il s'étoit préparée lui-même dans la Chapelle Clementine.

C'est une coûtume que tous les Papes,

pri meurent à Rome, doivent être enterrés dans l'Eglise de S. Pierre, & y demeurer au moins un mois entier, après lequel on peut les transporter où ils ont choisi leur sepulture, quand ils l'ont choisie dans une autre Eglise, & ces translations se sont avec pompe.

Le Clergé de S. Pierre est obligé de faire saire un drap mortuaire magnisique selon l'usage de Rome, dès qu'un Pape est élû, & le garder avec soin pour s'en servir, quand le Souverain Pontise, pour

lequel il est destiné sera decedé.

Tous les Cardinaux doivent être habillés de violet pendant que le S. Siege est vacant, & ils marchent par la Ville avec la mozette sur le rochet, ce qui est une marque de Jurisdiction, dont ils ne jouissent pas quand le S. Siege est rem-

pli.

La difference du deüil que les Cardinaux portent, est que les creatures du
Pape désunt portent les paremens, les
boutons & boutonnieres de leurs habits violettes, aussi bien que les tentures & les meubles des cellules, qu'ils occupent dans le Conclave, au lieu que
tous les autres ent les paremens de leurs
habits de couleur rouge, aussi bien que
les boutonnieres & les boutons, & leurs
cellules sont tenduës de verd.

On confirma dans la première Congregation generale, le Gouvernement de Rome à Monseigneur Alanoble Cremonois; & on donna les ordres qu'on jugea necessaires aux Nonces, aux Gouverneurs de l'Etat Ecclesiastique, aux Castellans & aux autres Commandans des troupes. On brisa le coin avec lequel on forme l'empreinte du sceau de plomb que l'on met à toutes les Bulles, & on compit l'anneau du Pêcheur qui est d'or, qui vant cent écus, dont les morceaux appartiennent aux Maîtres des Cérémonies.

Ces deux choses se sont en presence du Sacré College, à qui le Cardinal Camerlingue les a presentées, étant de son devoir de s'en saisse aussi tôt que le Pape est expiré. Monseigneur Bernardin Paulino Florentin Dataire apporta dans une cassette toutes les Suppliques signées, qui n'avoient pas encore leur entière perfection, & qui étoient restées à la Datterie, & les consigna au Sacré College.

On sit pendant neuf jours les obseques du Pape à S. Pierre, dans la Chapelle de Sixre, rous les Cardinaux & tous les Prélats de la Cour s'y trouverent, y étant invités par les Curseurs ordinaires, selon les trois Ordres des trois Cardinaux Chefs-d'Ordre, c'est-à-dire, du Doyen des Evêques, du Doyen des Prê-

tres,

D'ESPAGNE BT D'ITALIE. tres & du Doyen des Diacres, & après chaque cérémonie, le Sacré College tenoit une Assemblée, ou Congregation dans la Sacristie de la même Eglise pour élire les Officiers necessaires, & pour conner les ordres qu'on jugeoit à propos. Les Cardinaux se trouvoient à toutes ces Congregations en cappe, avec la mozette sur le rochet. On confirma dans la Charge de General de la Sainte Eglise, le Seigneur Dom Jean-George Aldobrandini, & on lui donna pour Lieutenant le Sieur Frodini Ghismelieri. Outre les trois cens Suisses de la Garde ordinaire, & les cent Chevaux-Legers, on leva deux cens cinquante Arquebusiers à cheval, dont on donna le commandement au Sieur Corneille Bisaccimo Gentilhomme de Jest dans la Marche d'Ancône. Il y avoit outre cela cinq Compagnies de Corses faisant mille hommes, que la Chambre a accoûtumé d'entretenir contre les bandits, & deux Compagnies d'Infanterie composées entierement de sujets de l'Etat, qui faisoient quatre cers hommes, & la Garnison du Château S. Ange, qui faisoit trois cens hommes gerdoit le pont S. Ange. Le Duc Palombara de la Maison Savelli, avoit une Compagnie de deux cens hommes pour la garde du Conclave, dont il étoit Maréchal, & Tome VIII.

les Conservateurs du Peuple Romain; avoient mis une garde de trois cens hom-

mes au Capitole.

Voilà les troupes qu'on avoit jugé à propos d'avoir sur pied pour la sûreté de la Ville, & la conservation du repos public, outre lesque les les Cardinaux, les Ambassadeurs & les grands Seigneurs en avoient levé à leurs dépens pour garder leurs Palais. Le Marquis de Vigliena Ambassadeur du Roy d'Espagne se sit remarquer sur tous les autres, ayant levé une fort belle Compagnie de deux cens Espagnols naturels, qui faisoient la garde à son Palais, qui étoit à la place Navonne, où ils faisoient l'exercice & la parade tous les jours avant d'entrer en garde.

La même Congregation declara Gouverneur du Bourg M. Serra Genois Clero de Chambre, & fit appeller les Confervateurs & les Magistrats du Peuple, aufquels elle confirma les privileges, dont ils ont accoûtumés de joüir pendant la vacance du S. Siege, après leur avoir fait prêter le ferment de fidelité, & les avoir exhortés à s'acquitter avec honneur de

leurs Offices.

On donna aussi ordre que pendant toutes les nuits il y est des lumieres aux senetres, & que les Capitaines des quartiers appelles Caporioni, fissent des ron-

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. rdes dans leurs quartiers accompagnés -d'un grand nombre de Bourgeois armés, chaque maison étant obligée de soumit un homme bien armé d'armes offensives . & defensives, n'y ayant d'exempts de - rette Loi que les Gentilshommes Romains & les Buangers. Les obseques du Paperdaterent nouf jours de suite selon La Bulle de Pie IV. l'Oraison Funebre fut prononcée le neuvième jour par le Pere "Caremonio Jesuite, le service ayant été fait ce jour-là dans la nef de So Pierre de-, vant l'autel du S. Sacrement, où l'on avoir élevé un magnifique Catafalque, -que l'on appelle vulgairement le Castram Adolorts, où le camp de douleur. Après la Melle, quatre Cardinaux creatures du défunt l'ape se reverirent des ornement, -8c accompagnerent celui qui avoit dit la Melle, & firent l'un après l'autre les alpersions & les encensemens autour du Catafalque selon le cérémonial de l'Eglise Romaine.

Le dixième jour, qui fut le Lundy 14. Mars, le Cardinal de Florence ou de Medicis chanta la Mosse du S. Esprit, peudant laquelle M. Barbiani Secretaire des Brefs du Pape défunt, Prélat très-sçavant & très-vertueux, sit l'Oraison accontumée: De eligendo Pontisiee, dans laquelle il exhorta les Cardinaux à remplit du R ij

plûtôt le S. Siego d'un sujet qui eut ses qualités requises pour cet important ministere.

Après la Messe, les Cardinaux s'en allerent processionnellement au Conclave, marchant deux à deux au nombre de soixante, précedés par la Croix qu'on a accoûtumé de porter devant le Pape. & le même soir sur les 8. heures de nuit, c'està-dire, environ sur les deux heures après minuit, ils surent sermer le Conclave à la maniere accoûtumée.

Les Cardinaux entrant, au Conclave, allerent d'abord à la Chapelle Pauline, où ils tinrent une Congregation generale, à la fin de laquelle ils reçûrent le serment de tous les Prélats destinés au service du Conclave & à la garde des tours.

Le Cardinal de Sainte Cecile ayant été attaqué d'une fiévre violente, fut obligé de sortir le Jeudy matin suivant; mais avant de sortir, on lui sit prêter serment & à ses Conclavistes de ne rien reveler de ce qui s'étoit passé jusqu'à ce jour.

Le Samedy 19. du même mois, le Cardinal Dictrichstein arriva d'Allemagne en poste, & entra au Conclave sur les dix-sept heures botté & éperonné, en habit de cavalier, ayant derriere lui son Maître de Chambre, qui portoit son bonnet rouge

( SE

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 387 ala main. Il n'entra avec lui qu'un de ses Conclavistes, qui étoit le Chevalier Ulivieri Romain; ce Cardinal sut accompagné jusqu'à la poète du Conclave de plusieurs personnes de distinction, entre autre du Marquis de Castiglione Ambassadeur de l'Empereur, & du Marquis de Vigliena Ambassadeur du Roy d'Espagne qui avoient été au-devant de lui.

Le Vendredy 25. du même mois, le Cardinal de Sainte Cecile se trouvant guéri rentra au Conclave sur le quatorze heures accompagné de ses deux mêmes

Conclavistes.

Le Lundy 28. le Cardinal Deri sortie du Conclave sur les dix-neuf heures étant attaqué d'une grosse sièvre, avec un grand mal de tête & d'estomac, on observa pour cette Eminence ce qu'on avoit observé pour le Cardinal de Sainte Cecile.

Le dernier jour du mois, le Cardinal del Buffalo sortit du Conclave sur les dixfept heures, ayant la sièvre & la sciati-

que.

Le Vendredy premier jour d'Avril, on commença à faire des brigues, pour élever au Souverain Pontificat le Cardinal de Florence, elles furent poussées avec tant de vigueur, que del Bussalo & Deti furent obligés de rentrer au Conclave à une heure de nuit, & trois quarts d'heu-

re après le Cardinal de Florence sur élés. Pape, & prit le nom de Leon XI. l'élection & l'adoration faite en la maniere accoûtumée, le Pape sur conduir à la cellule du Cardinal Farnese, parce que la senne avoit été pillée par les Conclavistes, qui ont ce droit, mais le Conclaveme sur point rompu.

Sa Sainteté reçûe pendant la nuit les mistes des Cardinaux, & leur distribua plusieurs graces, confirmant dans leurs Legations & Gouvernemens ceux qui en avoient du Pape défunt. Il confirma au Cardinal de S. Georges la Legation d'Avignon, le Gouvernement de Spolette, la chargo de Préser de la signature de Justice, & lecréa moin proprie Grand Penitencier; il donna aussi au Cardinal Aquaviva l'Archevêché de Naples.

On sçait que les cellules di Conclavesont numerotées, & qu'elles sont tirées au sort. Voici les numeros, & les nomsdes Cardinaux à qui elles échûrent, leurs. Pais & les noms des Papes qui leur ont

donné la pourpre.

No. 1. Le Cardinal du Perron François, creature de Clement VIII.

2. Tarrugio de Monte Pulchiano, ci-devant des Prètres de l'Oratoire de la Chiefa-Nova, creature de Clement VIII. D'ESPAGNE ET D'ITALIE. 389

Sainte Cecile de Sfondate Milanois, creature & neveu de Gregoire XIV.

5. Seraphin Olivieri Bolonois, mais néen France, creature de Clement VIII.

8. Viscomti Milanois, creature de Clement VIII.

9. Belforte de la Marche, creature de Clement VIII.

10. Aquaviva Napolitain, creature de: Gregoire XIV.

11. Montalte né à Rome, creature & petit neveu de Sixte V.

12. Sauli Genois, creature de Sixte V.

13. Pio Bavarois, creature de Clement. VIII.

16. San Ceorgio de Montferrat, creature de Clement VIII.

18. Del Buffalo Romain, creature de Clement VIII.

19. Bellarmino, ci devant Jesuite de Monte Pulciano, creature de Clement VIII.

21. Mantica du Frioul, creature de Clement VIII.

22. Baronio, ci-devant de la Chiesa-Nova de Sora, creature & Confesseur de: Clement VIII.

23. Galli de Côme, creature de Pie IV. Doyen du Sacré College.

24. Madrutio de Trente, creature de Cle-

25. Camerino, creature de Sixte V. R. iiij

- 26. Palliotti de Caldarola, ereature de Sixte V.
- 27. Sourdis François, creature de Clement VIII.
- 28. Monopoli, ci-devant Capucin, creature & Prédicateur de Clement VIII.
- 29. Bevilaqua Ferrarois, creature de Clement VIII.
- 50. Gallo-d'Ofme, creature de Sixte V.
- 31. Vallieri Venitien, creature de Gregoire XIII.
- 32. San Cesario Florentin, mais né à Rome, & fils d'une niece de Clement VIII.
- 33. Conti Romain, creature de Clement: VIII.
- 34. San Georgio, creature & neveu de Clement VIII.
- 3;. Dictrichstein Prince Allemand, creature de Clement VIII.
- 36. Delfino Venitien, creature de Clement VIII.
- 37. Doria Genois, creature de Clement VIII.
- 38. Tosco Lombard, creature de Clement VIII.
- 39. Aldobrandini, creature & neveu de Clement VIII.
- 40. Sforza Romain, creature & parene de Gregoire XIII.
- 41. Borghese, creature de Clement VIII.

p'Espagne et d'Italie. 393. 42. Borromée Milanois, creature de Sixte V.

43. Valenti de Trévi, creature de Clement VIII.

44. Monti, creature de Sixte V.

45. Santi Quatro Bolonois, creature & neveu d'Innocent IX.

46. Joyeuse François, creature de Gregoire XIII.

48. Farnese frere du Duc de Parme, creature de Gregoire XIII.

49. Spinello Napolitain, creature: de: Clement VIII.

51. Arigone Romain, creature de Clement VIII.

52. S. Pierre ès Liens Bolonois,, creature: de Clement VIII.

53. Deti Florentin, creature & parent de: Clement VIII.

54. Deste frere du Duc de Modene, creature de Clement VIII.

55. Justiniani Genois, creature de Six4re V.

56. Givry François, ci-devant Moine de: S. Benoît, creature de Clement VIII.

57. Bandini Florentin, creature de Clement VIII.

58. Medicis de Florence, ereature de: Gregoire XIII.

59. Avila Espagnol, creature de Clement VIII.

R W

60. Peretti de Montalte, creature de Clement VIII.

- 61. Santi Marcel Genois, creature de Clement VIII.
- 62. Montelbero, ci-devant Religieux Augustin, creature de Sixte V.
- 64. Cesi Romain, creature de Clement VIII.
- 65. Paravicino Romain, creature de Gregoire XIV.
- 66. San Eusebio Milanois, creature de Clement VIII.
- 67. Pamphile Romain, creature de Clement VIII.
- 68. Ascoli de Corregio, ci-devant Dominiquain, creature de Sixte V.
- 69. Bianchetti Bolonois, creature de Clement VIII.
- 70. Vaquant par la mort du Cardinal Simoncello d'Orviette, creature de Pie IV.

On s'est servi de cet ordre, asin qu'on vît plus aisément comment les Cardinaux étoient logés dans ce Conclave, & quand on saute d'un nombre à un autre, c'est une marque que les Cardinaux, à qui les cellules étoient échûes, étoient absens, & qu'elles leur étoient destinées, asin que s'ils se presentoient pendant la tenue du Conclave, ils eussent d'abord leur logement tout prêt, & en attendant le Carment tout prêt, & en attendant le Carment tout prêt, & en attendant le Carment tout prêt.

D'ESPAGNE ET D'ITALIE. dinal qui en étoit le plus proche en joüissoit, & quand la cellule vaquante se trouvoir entre deux cellules occupées, les deux Cardinaux la partageoient. Chaque Cardinal n'a pour l'ordinaire qu'une cellule, & ne peut avoir avec lui que deux; Conclavistes, excepté ceux qui sont malades, infirmes habituellement, ou convalescens, à qui il est permis d'en avoir trois. Au reste, les cessules se tirent au fort, comme on l'a dit, dans la premiere Congregation, que les Cardinaux tiennent dans la Sacristie de S. Pierre, onn'en fait qu'autant qu'il y a de Cardinaux vivans.

#### CHAPITRE LII.

De la mort & des funerailles des C.r. dinaux.

Defqu'un Cardinal est mort, on le porte de nuit à l'Eglise la plus voisime du lieu, où il est decedé, & on le met sur une estrade élevée tenduë de noir, sur un drap mortuaire d'étosse de soye; revêtu des ornemens sacrés convenables au rang qu'il tenoit dans le Sacré College; s'il étoit Evêque, on lui dorne une pluvial; une chasuble s'il étoit Prêtre de R. vi

une dalmatique s'il n'étoit que Diacre. On lui met la mître sur la tête, & deuxchapeaux pontificaux rouges aux pieds.

Le même jour après dîné, toutes les: Compagnies ou Confrairies de la Ville y viennent, aussi bien que toutes les Communautés Religieuses, qui se succedent les unes aux autres, & disent chacune un. Nocturne de l'Office des Morts. Pendante ce tems là, les Cardinaux se rendent à l'Eglise en habit violet, ils mettent la cappe violette à l'entrée de l'Eglise, & après qu'ils ont adoré le très-saint Sacrement, ils s'approchent du corps, & là debour ils font leur priere, lui donnent un peu d'eau-benîte, & vont s'affeoir dans les fauteuils qui leur sont préparés; lorsque plusieurs Cardinaux arrivent ensemble, c'est le plus ancien qui fait les: cérémonies pour tous les autres qui de+ meurent dans l'Eglise, jusqu'à ce que l'Office des Morts soit achevé.

Les quatre Maîtres des cérémonies sont là presens en surplis, tous les Curfeurs en longues robes violettes avec leurs masses d'argent en la main; ils ont pour present chacun un bonnet de Prètre. Il y a aussi deux Palfreniers du défunt vêtus de deiiil, tenant à la main des banderolles de taffetas noir aux armes de leur Maître, & toute l'Eglise est tenduc de noir

D'ESRAGNE ET D'ITALIE. 395. avec les armes du défunt, & les trophées:

qu'on a accoûtumé d'exposer.

Pour l'ordinaire, les Cardinaux sont enterrés dans les Eglises de leurs Titres, & quand les parens du défunt le veulent. faire avec pompe, ils y invitent toutes les ( ompagnies, à qui on distribué quantiré de flambeaux de cire blanche. Alors le Pape envoye tous ses l'rélats assistans. pour accompagner le corps. Ils y vont Tur leurs mules avec leurs chapeaux, & leurs ornemens pontificaux, accompagnés des Maîtres des cérémonies & de route la Maison de Sa Sainteré en robes rouges. longues; scavoir, les Ecuyers & les Ca+ meriers extra muros. Ces céremonies se font pour l'ordinaire après les vingt-quatre heures, c'est-à-dire, après le Soleil couché. Mais ceux qui ont ordonnés d'être enterrés sans cérémonies, ne sont portés au lieu de leur fepulture qu'à deux heures de nuit, accompagnés comme on l'a marqué ci-devant, excepté que les Prélats assistans du Pape & sa Maison no s'y trouvent pas. Les Maîtres des cérémonies & les autres montent à cheval...

Les Cardinaux qui sont d'une naissant ce illustre, & dont les familles veulen faire les dépenses necessaires pour honoter la memoire de leurs parens, ne manquent pas de leur faire des obseques magnifiques dans l'Eglife où ils sont enterrés; on y éleve un Catafalque environné
de flambeaux; le Sacré College assiste à
la grande Messe, au milieu de laquelleon prononce une Oraison Funebre à la
louange du défunt. On observe les mêmes
cérémonies que pour un Pape decedé,
excepté qu'au lieu que ce sont cinq Cardinaux qui font les absoutes pour le Pape, ce sont cinq Evêques qui les sont

pour un Cardinal.

On appelle Prélats affistans les Patriarches, les Archevêques & les Evêques qui sont declarés tels par Sa Sainteté, dont le ministere, devoir, office, ou service, est d'assister aux Chapelles Pontisicales, & d'y servir le Pape en lui tenant: le Missel & le bougeoir, & à chanter la Messé en sa presence lorsque les Cardinaux ne le doivent pas faire. Ils ont dans. les Chapelles le premier rang après les Cardinaux, & comme assistans de Sa Sainteté, ils sont censés de sa Maison & ses Commensaux; c'est en cette qualité qu'ils. ont tous les jours une ration confiderabledu Palais en pain, chandelles, vin & argent. Lorsqu'un de ces Prélats chantepour la premiere fois la Messe devant le Pape, il est obligé de faire un presentconsiderable aux Maîtres des Cérémonies & aux autres Officiers de la Chapelle.

#### CHAPITRE LIII.

De l'Election des Archevêques & des Evêques.

La Pape Clement VIII. ordonna avec autant de fagesse que de justice, que tous ceux qui seroient destinés à une Eglise en Italie, viendroient se soumettre à un examen qui seroit fait de sa capacité en presence de Sa Sainteté, par une Congregation composée de Cardinaux, de Présats, & de Theologiens & Canonistes.

Celui qui subit l'examen est à genoux sur un conssin pendant tout le tems qu'il dure; s'il répond bien & categoriquement, il est admis; s'il ne satisfait passil est rejetté, & on nomine un autre su-jet à sa place.

S'il est juge digne de l'Episcopat, les Pape nomme un Cardinal pour le proposer au Consistoire; mais avant de passer outre; voici les conditions ausquelles il

doit se soumettre.

Premierement le sujet proposé pourl'Episcopat doit faire sa profession de Foy entre les mains du Cardinal Ponent, c'està dire chef de la Congregation, après398 quoi il doit produire des témoins digness de foi, qui après avoir prêté sorment en presence du même Cardinal sont interrogés sur ce qu'ils sçavent de la vie & des mœurs du proposé, quelle est sa naissance, sa qualité, ses parens, s'il est né sujet du Saint Siege, où il a étudié, & de quelle maniere il s'est comporté jusqu'à ce jour present. Le Cardinal ordonne à son Auditeur de faire faire le procès verbal des dépositions; ce qu'il fait faire ou par un Notaire du Cardinal Vicaire, ou de l'Auditeur de la Chambre. Le proposé doit produire de vant ce Notaire les certificats de ses études & de son Doctorat, & toutes les patentes, privileges & autres pieces qui lui peuvent faire honneur. Il doit y joindre son extrait Baptistaire, & les certificats necessaires pour prouver qu'il est né de legitime mariage; que lui & ses parens n'ont jamais été suspects d'heresies, qu'il a trente ans, en un mot tout ce que le Concile de Trente exige de vita & moribus.

En second lieu on examine les témoins sur l'état de l'Eglise dont le proposé doit être pourvû, de quel revenu elle est, dans quelle Province, fi la! Ville Episcopale est sujette immediatement du Saint Siege, combien elle a de Villes, de Bourgs, on de Villages sous sa jurisdiction, combien de milliers d'ames, combien de Monasteres, de Chanoines, de Clercs, de Prêties, de Seminaires, de Monasteres de Religieuses, combien de Religieux, de Paroisses, de clochets, de cloches & autres choses semblables.

Le procès Verbal étant dressé le Cardinal Ponent ou Rapporteur le signe & Penvoye aux trois Cardinaux chefs d'Ordre pour le revoir, qui après l'avoir vû & figné, le renvoyent au Cardinal Ponent à qui il doit demeurer. Il préconise le proposé au premier Consistoire, & il le propose au second, en disant en Latin & sommairement tout ce qui est dans le procès; mais avant d'en venir-là, le proposé dott mettre entre les mains du Computiste ou Controlleur du Sacré College deux cedules ou billets du banc du Saint Esprit, par lesquelles on promet de payer au Cardinal Ponent, au Sacré College, à la Reverende Chambre, & aux Officiers de Chancellerie tout ce qui sera taxé pour l'expedition des Bulles de l'Evêque nommé.

La veille du Consistoire où l'on doit proposer le sujet, le Cardinal Ponent envoye à tous les Cardinaux un Memorial qui contient sommairement tout ce qui est énoncé dans le procès, afin que se quelqu'un d'eux veut dire quelque

VOYAGES chose contre le proposé, il sache sur

quoi il peut parler.

Après que le Cardinal Ponent a fair la proposition du sujet au Pape en pleise Consistoire, Sa Sainteté se tourne du côté du Cardinal Doyen, & lui demande s'il a quelque chose à d're contre ce quivient d'être rapporté: celui-ci se leve & dit que non, & qu'il approuve ce que le Cardinal Ponent a dit, & le Pape prononce le Decret, par lequel il donne l'Eglise en question au proposé, & le Cardinal Vice-Chancelier en prend une nonte, parce que c'est à lui à expedier le Decret, c'est sur ce Decret que le Cardinal Ponent forme la cedule, qu'il signe & qu'il scele de son Sceau; le Cardinali Vice-Chancelier en fait une semblable, qu'on appelle contre cedule, & c'est sur ces deux cedales qu'on expedie les Bulles.

Le sujet proposé ne doit point sortir de sa maison le jour qu'il doit être proposé au Consistoire, & doit se faire faire la tonsure comme la portent les Evêques, & après dîné il doit prendre leshabits violets d'Evêque avec le chapeau noir dont le cordon & le bord doivent être de soye verte. Tous ses habits doivent être de laine, c'est-à-dire, de serge, la Soutane feule peut être de drap.

mais personne ne peut porter le mantelet de drap à Rome, il ne convient pas même à un Prêtre reformé comme un frating autre semblable de porter jamais la

sourane de drap:

Il doit se rendre au Palais du Pape à l'heure qui lui est marquée, où le Maître de Chambre de Sa Sainteré l'introduit à baiser les pieds du Pape, qui lui, met de ses propres mains le rocher, que les Evêques ont coûtume de porter, comme une marque de jurisdiction, aprèsquoi il doit remercier le Pape & se retirer.

Lorsque le nouvel Evêque est regulier, il ne peut point porter de rochet, au lieu duquel le Pape lui met sur la têto un bonnet de Prêtre noir. Quant à l'habit il doit êrre de la couleur usitée dans l'Ordre dont il a fait profession, & au lieu de rochet il peut porter dans Rome & par tout ailleurs la Mozette sur le mantelet.

Les Chanoines Reguliers établis à Rome en l'Eglise de la paix & à saint Pierre ès Liens, étant fait Evêques, quittent leur habit ordinaire, & s'habillent comme les Evêques qui ont été Prêtres Seculiers, à la reserve qu'ils doivent porter la chemise de laine, le rabat & les manachettes de la même étosse.

Le nouvel Evêque doit ensuite rendre visite à rout le Sacré College en commençant par le Cardinal Doyen & les autres ensuite, sans garder de rang. Après les Cardinaux il doit visiter le Gouverneur de Rome, l'Auditeur de la Chambre, le Tresorier general & le Dataire, de qui il doit recevoir la patente de l'alternative avant de partir pour son Diocese.

Les nouveaux Archevêques & Evêques doivent se souvenir de faire toutes les visites avec le rochet, mais que pour les faire d'une maniere convenable, & d'une fage à la Cour de Rome, ils ne doivent le mettre qu'en entrant dans le Pasais où ils vont rendre visite, & l'ôter quand ils fortent, au même lieu où ils l'ont prissparce qu'il n'est pas permis d'aller dans la Ville avec cette marque d'autorité.

On appelle Elû celui qui a été nommé à un Evêché, du moment qu'il a reçû le rochet, & Evêque aussi-tôt qu'il a été

confacré.

Les Canons demandent l'affistance de trois Evêques pour en confacrer un. Celui qui conf cre est à Rome pour l'ordinaire un Cardinal & deux autres Evêques. Le jour de la consecration l'Evêque nouveau a le pas sur les deux autres, quoique plus anciens que lui, parce que ce jour est celui de ses nôces, Le Cardib'Espagne et d'Italia.

mal confacrant donne à dîner ce jour-là au nouvel Evêque & aux deux Evêques affiftans, au Maître des Cérémonies & à quelques autres. C'étoit la coûtume invariable du Cardinal Borghese lorsqu'il étoit Vicaire du Pape. On ne consacre les Evêques que les Dimanches ou aux Fêtes des Apôtres. Lorsqu'un Cardinal est pourvû d'un Evêché, c'est ordinairement le Pape qui le consacre.

Tout Archevêque ou Evêque avant d'être consacré doit jurer sur les Evangiles entre les mains du plus ancien Cardinal Diacre, qui se trouve à Rome, sidelité à la sainte Eglise Romaine, & obéissance au Souverain Pontise, & demande acte de son serment au Maître de Cérémonie qui se trouve present avec les témoins. En cette occasion le Cardinal qui reçoit le serment, est assis dans un fauteüil avec son bonnet sur la tête, & le Prélat est à genoux sur un coussin devant lui & la tête nuë.

Outre tout ce qu'on a marqué ci-devant, les nouveaux Archevêques doivent faire demander le Pallium au Pape dans un Consistoire secret par un Avocat Consistorial; le Pape l'accorde sans difficulté, & si l'Archevêque est present, on le fait entrer, & il le reçoit de la main du Pape. 409

l'examen. C'est toujours le Pape qui les propose au Consistoire; & quand Sa Sainteré propose quelqu'un, soit Cardinal ou autre, on ne fait ni procès verbal, ni information, ni préconssation: le rapport que le Pape sait de la personne tient lieu de toute chose.

Il appartient au Cardinal Ponent, on Rapporteur quinze pour cent sur le revenu d'une année de l'Eglise qu'il a proposée. Lorsque le Pape propose, il donne cette somme au College des Secretaires Apostoliques. Lorsqu'il propose une Eglise pour un Cardinal qui n'a point encore été à Rome, le Cardinal est obligé au payement de cette taxe; mais s'il y a été, il en est exempt.

Fin de la Relation de la Cour de Rome.

TABLE

## akakakakak

### TABLE

#### DES MATIERES

Du Huitième Volume des Voyages du Pere Labat en Espagne & en Italie.

A

A BBREVIATEURS du grand Parc. Prix de leurs Charges, leurs émolumens, leurs fonctions, & leurs habits, page 197 Albano, ou Alba-Longua, Ville plus ancienne que Rome. Son fondateur. Sa situation au pied du Mont Alban, 52. 6. 53 Albanum Pompeii. Sa fituation , 56. 8 57 Arsenaux & salles d'armes qui sont au Vatican, au Château S. Ange, à Bologne, à Ancône, & autres lieux . Archeveques d'Avignon qui ont été Dominiquains. Histoire de l'un d'eux nommé Libelli. 144. 6 Juivantes. S. André. Eglise du Noviciat des Jesuites à Rome. Sa description & de la maison, 12. 6 Suivantes. Augustins de la Riccia. Leur Eglise dédice à Notre-Dame, L'Auteur pense à revenir en France. Il fait ses adicux à Rome. Bontés que lui témoigne le Cardinal Imperiali & son General, 1. 6 Suivantes. · L'Auteur part de Civita-Vechia dans un Vais-Tome VIII.

T	•		1	ŧ
1	А	Б	L	Ŀ

seau Anglois. Son voyage jusqu'à Livour ı İ 🛊 nc, Archeveques & Eveques. Leur élection, examen, proposition, préconisation, confecration , serment & autres cérémonies , 397. 6 luivantes. Archiduc d'Autriche. Sa reception dans l'Etat Ecclefiastique & à Rome, 332. & suiv. Ambassudeurs du Roy de Perse au Pape Clement VIII. Leur reception, 318. 👉 suive Andiences que le Pape donne en particulier, Auditeur de la Chambre. 240 Avocat des pauvres, 241 Avecat & Procureur Fiscal. ibidem. Avocats Confiftoriaux. Leur nombre, leurs habits & revenus. Anberge de Genes, appellée la Croix Blanche, 110 Avignon. Ses murailles, ses rues, ses places, ses Eglises, ses Couvents, les Manufactures, fon commerce, 141. & Suivantes. Aydes de Chambre du Pape 167

B.

DALAYEURS secrets du Pape. Leurs habits & solde, & par qui ces places sont remplies,

Bedoin-Couvent Reformé des Freres Prêcheurs.
Sa description, leur vie & leur éloge,

Bernini, (Le Chevalier) Peintre, Sculpteur,

Architecte celebre Italien. Eloge qu'il fait du Sieur Puget, Peintre & Sculpteur François, 13,

Bibliotheque de la Maison Professe des Jesuites à Rome,

27

Bibliothequaire & Garde de la Bibliotheque du Vatican;

209. 6 sur,

# DES MATIERES Boussolanti, ou Huissiers de la Chambre & du cabinet du Pape, 168 Bois du Cerf de S. Eustache, 71 Bustes de S. Ignace & de S. François Xavier au Jesus à Rome. Leur richesse & leur beauté. Occasion qui les a fait faire, 24. Éssiv.

C.

CAMP des Romains qui a formé d'Albano. Son Histoire,	la Ville
Cameriers ordinaires du Pape, leurs leurs fonctions, leurs habits, leurs	claffes.
temens, 165	· 6 16
Cameriers d'honneur du Pape, & aus meriers extra Muros,	res Ca-
Camerlingue, ou Surintendant des Fin	ances di
S. Siege. Ses fonctions & ses revenu	ls , 200
G Sui	vantes.
Caporioni, ou Capitaines des quartiers	
me, Camerlingue de Ripa,	260 244
Capece, (Dom Gaëtano) Centilhomme	Napo-
litain, avec lequel l'Auteur fait le vo	vage de
Rome à Civita-Vechia par le Tibre &	par la
mer,	83
Capitaines des Galeres du Pape,	188
Carpentras, Ville Capitale du Comté V fin. Sa fituation. Sa description. Rev	CRAIL-
l'Evêque. Sa Cathedrale, son tresor.	
du cheval de Constantin. Remarques d	e l'Au-
teur sur cette piece, 122. 6	- suiv.
Cardinaux. Leur origine .	352
Cardinaux Diacres & Piêtres,	357
Cardinaux Evêqués, Cardinaux. Comment ils sont créés.	359 367
Cardinaux créés étant hors de Rome.	Frais
ausquels ils sont obligés. Cérémonies d	e leur
Sii	

•
TABLE
entrée, des Consistoires qui la suivent &
leurs visites, 370. & suiv.
Cardinaux. Comment ils sont servis dans leurs
Palais, 323
Capucins d'Albano. Leur Eglise, leur Couvent,
leur Fondatrice . 68
Castelan, ou Gouverneur du Châreau S. Ange.
Par qui cette Charge est exercée, 185
Vice-Castelan du même Château. Sa residence.
ses appointemens, sa Garnison, 186
Chapelle de S. Ignace au Jesus. Sa description
19. & Suivanies
Chambre de S. Ignace dont on a fait une Cha-
pelle. Sa description. Sa Sacristie, 26.
fuivantes.
Chapelle soûterraine de Sainte Helene, 36
Chapelle appellée Sanda Sandorum. Sa des-
cription, ses Indulgences, ses Reliques, 40
Emption, les indusgences, les Renduces, 40
Chatalaina da Dana

Vice-Cajişian du meme Chaicau. Ja i	chachee *
ses appointemens, sa Garnison,	1 2 6
of a little Common Jefus Co. lef	
Chapelle de S. Ignace au Jesus. Sa des	cription 3
19. Ø [	uivanies.
Chambre de S. Ignace dont on a fait	nne Cha-
Il C. I.C. initial Co. Co. idia	
pelle. Sa description. Sa Sacristie	
- ·	uivantes.
Chapelle soûterraine de Sainte Helene	
of the ampliful for the formation	
Chapelle appellee Sanda Sandorum.	2x del-
cription, ses Indulgences, ses Relie	ques, 40
plan (s	ivantes.
	165
Chapelains du Pape,	
Cleres de la même Chapelle.	167
Chambre Apostolique appellée la R	everende
Chambre. Ses Officiers,	
	233
Cleres de Chambre,	237
Clement XI. Pape donne audiance à	l'Auteur
à Castel-Gandolphe ,	- 64
Clouds dont Nôtre-Seigneur a été att	L L L L
Croix. Difficulté de l'Auteur sur le	ur nom-
bre. a	4. & 35.
College Romain appartenant aux Jes	nites Sa
Jefferien en de le Prolife 1/11/ \ \ o	uices. Ja
description & de l'Eglise dédiée à S	. Ignace.
Son grand autel & lon dôme feint	്, <b>28. ക്ട</b>
Salaman Williaisaa daa amii aa d	uvantes.
malana ariiliaisaa laa anaisaa l	

Colonnes Milliaires des anciens chemins Romains. Difficulté de l'Auteur sur ces colonnes,

Cérémonies & usages de la Cour de Rome, 262 Guivantes,

DE'S MATIERES.	
Cérémonies quand les Dames vont à l'Au	dianc <b>e</b>
du Pape.	28 I
Cérémonies que pratique le Grand Duc pe	our les
Cardinaux.	, 32I
Combat des Horaces & des Curiaces.	Leurs
tombeaux	5.5
Commissaire des troupes du Pape, Cole	onels,
Capitaines, Collateral ou Juge. Leu	irs ap-
pointemens,	182
Colonel des Corses,	bidem.
Computiste, Receveur, Controlleur des	
nus du Sacré College,	1 (9
Clerc National du Sacré College,	is8
Conservateurs du peuple Romain,	258
Conclave après la mort du Pape Clement	VIII.
Tournal de ce qui s'y palla 286, 49	0 (2127) a
Congregations, leurs differences especes,	2 11
Congregation du S. Office, les Officier	s, ses
séances,	212
Congregation des Evêques & Reguliers,	215
Congregation du Concile, i	bidem.
Congregation des Rits,	216
Congregation des Eaux,	218
Congregation des Fontaines & des ruës , il	bidem.
Congregation de l'Index,	219
Congregation appellée la Consulte,	22 I
Congregation du bon Gouvernement,	223
Congregation de la Monnoye,	224
Congregation de l'examen des Evêques,	225
Congregation de la vie & mœurs des Evé	ques,
1.	227
	bidem.
Congregation de l'immunité Ecclessastique	:, 229
Congregation de la Propagation de la Foi	, 230
Consistoire,	231
Commissaire General des armes, c'est à p	refent
un Prélat. Raison de ce changement.	184
Ceuvent des Dominiquains à Lucques et	n Tof-
S ii	j · · ·

#### TABLE

cane ,

Courses des mêmes à Asigner
Couvent des mêmes à Avignon, 143
Crucifix de Lucques fausseté, ce qu'en dit M.
Mission, 114
_
D.
ATTERID, Tribunal confiderable de Rome, Officiers qui le composent, maniere d'y proceder, 248. 6/wiv. D'Essouteville, (Cardinal) appellé le Cardinal de Roüen, Evêque d'Ostie & de Veletri, son éloge, histoire de sa sepulture, 77. 692. Dewil des Cardinaux, leurs usages dans ces occasions, 338. 6 suiv. Dominiquains qui ont été Evêques d'Ostie & de Veletri, 94. D'Orleans de la Motte, famille illustre du Venaissin, 127. Dragoncella, Ferme sur le Tibre aux Moines.
de S. Paul,
· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
<b>E.</b>
Grise de Sainte Marie Majeure, 31  Eglise de S. Laurent hors des murs, sa sondation, ses catacombes, sa description. Histoire des corps de saint Laurent & de saint Estienne, 32  Eglise de Sainte Croix de Jerusalem, 34  Eglise de saint Jean de Latran, 37  Eglise de saint Sebastien hors des murs, ses catacombes, 42
Eglise Patriarcale de saint Paul hors des murs,
fa description,
Eglises qui sont les titres des Cardinaux, 377
Erediens de terres en Seigneuries; comment

#### DES MATIERES.

elles se font en Italie,

Echelle Sainte près saint Jean de Latran, sa
description; comment on la monte, ses Indulgences,

38

#### Ŧ.

Forêt Blanche. Evêché uni à celui de Porto.
Histoire de ce lieu,

Fouriers & Sous-Fouriers du Pape, leurs Emplois & leurs gages,

#### G

ARNISON que le Pape a à Avignon, 148 J General des Gardes du Pape, Cuirassiers, Chevaux-Legers, Suisses, Anspelades, Infanterie. Leur nombre, leur paye, leurs ra-177. & Juiv. tions. General de la sainte Eglisc. Prérogatives de cette Charge, General des Galeres, ses prérogatives & ses 187 appointemens, Genzano, Village appartenant à la Maison Ce-Gouverneur de Rome, ses prétentions & ses ap-238 pointemens, Gouverneur du Bourg saint Pierre, ses fonctions & ses appointemens, Grotta Ferrata, Abbaye de Moines Grecs, sa description, H.

HABITS modernes des Cardinaux, leurs matieres & leurs couleurs, 342. & Juin vantes.

S iiij

I.

MPERIALI, (le Cardinali) Protecteur de l'Auteur. Continuarion de ses bontez pour lai. Feluites, ils ont trois Maisons à Rome. Tesus, Eglise dédiée au Nom de Jesus, elle appartient à la Maison Professe des Jesuites, sa description, Ise Sacrée, qui fait les deux branches du Tibre, 86 Italiens, leur caractere, le tort que seur font ceux qui ne les connoissent pas, 6. & suiv. Juifs, leur Synagogue à Carpentras,

L A c d'Albano, sa description, Lac de Nemy, ou le Miroir de Diane, sa description, son ail & ses oignons, 73 L'Arrichia, Ville à present Village, Château du Prince Chigi, 70 Latium, ou pais Latin, peuples qui le composoient au refois, leur origine & leurs avantures, 54 Le Quicu, ou Cuveus, (Le Pere Antoine) Dominiquain, qui voulut reformer la reforme même de son Ordre, son Histoire, 131. 6 fuivantes.

#### м

ACARESE, étang, sa description, 100 Magistrat de Gli Discoli à Lucques, 117 Maison Professe des Jesuites à Rome, sa description,

DES MATIERES.	
Maison magnifique du Cardinal Ginetti à	Ye>
letri,	79
Maîtres des cérémonies du Pape, leur non	
leurs habits, leurs fonctions, leurs droi	ts.1(0
Maître du Sacré Palais. Il est toûjours D	omi-
niquain, ses fonctions & son revenu,	168
Maire de Chambre du Pape,	165
Maître de l'Ecurie, ou grand Ecuyer du I	
manne de i realie, ou grand reayer du i	
Manial al Sala Cainca Balifa	170
Maréchal de la Sainte Eglise,	156
Marino, Bourg & Château magnifique a	
tenant au Connétable Colonne,	80
Mayer, (Cornelio) Ingenieur Hollandois	
ouvrages sur le Tibre,	84
Massiers du Pape & Officiers à la verge ro	uge,
leurs habits, leurs fonctions, leurs	reve-
nus,	176
Medecins du Pape,	169
Medola, (Le Comte de ) François Aldob	ran-
din , neveu de Clement VIII. mort en 1	Hon-
grie. Deuil qu'en porterent les Cardina	ux de
ce nom les cousins,	141
Mort & funcrailles des Cardinaux, 393.6	
Murailles de Rome. Par qui elles ont éte	hå-
ties, leur état present,	
even a rent erut brezeite?	<b>37</b> .

## N.

Novices Jesured à pratiquer,

### O.

DESCATEHI, / Le Prince Dom Livio) neveu du Pape Innocent XI. Son humeur particuliere,

S ₹

p Ì

AGEZ, (Le Pere ) Jesuite François. Obligation que lui a l'Auteur, 14. 6 27 Pale, Village & Château fortifié, appartenant au Prince Odeldalchi, 105 Palfreniers, ou Estafiere du Pape, leurs habits anciens & modernes, leurs appointemens, 170 Le Pape. Il a pour Collateraux foixante & douze Cardinaux. Raison de se nombre. Ils sont en trois classes, Saint Paul, Abbaye près d'Albano, sa descrip. tion, Penitenciers Mineurs. Les Jesuites au Vatican, les Conventuels à saint Jean de Latran, les Dominiquains à Sainte Marie Majeure, 194 Grand Penisencier, Pawarque, Amant de la belle Laure. Leurs

### DES MATIERES.

Châteaux, 159 Préfet de la Signature de Justice, fonctions, droits & revenus de cette Charge, 205 Préfet des Brefs, 209 President de la Chambre Apostolique, 241 Préfets de l'Annone, de la Grascia, des prifons, 242 Porto, Ville Episcopale, à la droite ou à l'Occident du Tibre. Ses Ports & ses ruines, 95 Pozzo, (Le Pere del) Jesuite, fameux Peintre & Architecte, qui a bâti la Chapelle de saint. Ignace, Protonotaires participans & ad honores, leux nombre, leurs fonctions, leurs appointe-Puger, excellent Peintre & Sculpteur François. Son balcon de l'Hôtel de Ville de Toulon, 13.

#### R

D EFEREN DAIRES des deux Signatures, 24 6 Regent de la Penitencerie. Avis aux Etrangers qui ont besoin de ce Tribunal, Relation de la Cour de Rome, 155 Religieux & Religiouses en trop grand nombre en Italie. Rois. Les rangs qu'on leur donne selon le cérémonial Romain, Rome veut être vûë plus d'une fois. Proverbes Latins & Italiens à ce sujet, Romulus, fonde la Ville de Rome, & détruit Alba Longua . La Rotte. C'est le Parlement du Pape. Nombre des Auditeurs ou Conseillers qui le composent, leurs jugemens & leurs appointemens, 232

CACRISTAIN du Pape. Il est Evê	que de
SACRISTAIN du Pape. Il est Eve l'Ordre de faint Augustin. Ses for	ctions
& ses revenus,	162
Sacristie du Jesus, ses richesses,	24
Saffran, plante qui vient en differens pa	is, fa
description, sa culture, ses usages,	138
Secretaire du Sacré College, ses fonction	
Secretaire d'Etat du Pape, ses fonctions	s (óne
logement, son revenu, 163.	Ó 172
Secretaire des Chiffres,	173
Secretaire des Brefs,	pidem.
Secretaires des Brefs taxés,	174
Secretaire des Brefs secrets,	176
Secretaires d'Ambassade des Cardinaux,	
fonctions,	719
Segneri, (Le Pere) Jesuite, fameux Pr	
teur, ses vertus,	16
Sénateur de Rome, son habit, ses sons	
	256
les appointemens , Signature de grace. Explication de ce l	
nal,	108
Sepulcre de Cestius,	45
Soye. Elle vient très-bien dans le Comta	
formes de sour frage c'occuper à la	deri .
femmes de tour étage s'occupent à la	
der,	141
Saint Stanislas, Jesuite. Sa chambre & s	
tuë,	15

# T.

AMBURINI, (Le R. Pere) General des Jesuites. Obligation que l'Auteur lui a. Sa politesse, modestie de son appartement, sa conversation avec l'Auteur, ses offres de service,

DES MATIERES.	
	Aſ.
semblées qui s'y faisoient,	. 53
femples de Jupiter & de Junon a Albano.  femblées qui s'y faisoient,  Tibre, riviere fameuse, ses eaux & son co	urs,
· - •	
Titres des Cardinaux Evêques,	3,6
Titres des cinquante Cardinaux Prêtres,	378
Titres des quatorze Cardinaux Diacres,	379
Tresorier General, fonctions de cette Cha	irge,
& où elle conduit,	239

#### V

ACANCE du Saint Siege après la	more
Vaisseau François freté par des Venitiens	oui.
porte l'Auteur en France. Accident	oui lui
arrive,	119
Vaucluse, Fontaine merveilleuse, qui fo	
riviere de Sorgue. Voyage que l'Au	***** **
fair DeCommiss de come Fontaine	reur y
fait. Description de cette Fontaine,	
Veletri, ou Belitri; origine du nom de B	
C'étoit la patrie de l'Empereur Auguste	.Ora-
cle & Histoire sur ce sujet. Son Eglise	Epii-
copale & ses Evêques, 74.	Juiv.
Via Regi, ou Via Regia, petit Port de n	cr de
la République de Lucques,	119
Vicaire du Pape, son autorité, ses sond	
les appointemens, son Vice-Gerent,	. 189
Vice-Chancelier. Raison de cette dénomina	
Histoire de ceux qui ont été revêtus de	cette
Charge, ses revenus & fenctions,	195
Visite des sept Eglises de Rome,	30
S. Vital, Eglise dépendante du Novici	at des
Jesuites à Rome,	15
Voyage de l'Auteur à Albano, & aux envi	
47.6	
Voyage de l'Auteur de Rome à Civita-Ve	chia.
par le Tibre & par la mer,	82

TARLE

Usages particuliers qui s'observent chés les Cardinaux, 218. & suiv.

Fin de la Table des matieres du huitiéme Volume.

DUE (	DATE
NH 23	
SEP 30 19	98 =
NOV 09 19	198
	rinted

945.01 1113 v.8 COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

ECUI.D

AUG 3 1956
Digitized by Google

